This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

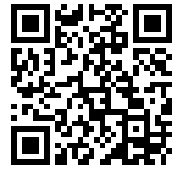

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 543685

Digitized by Google

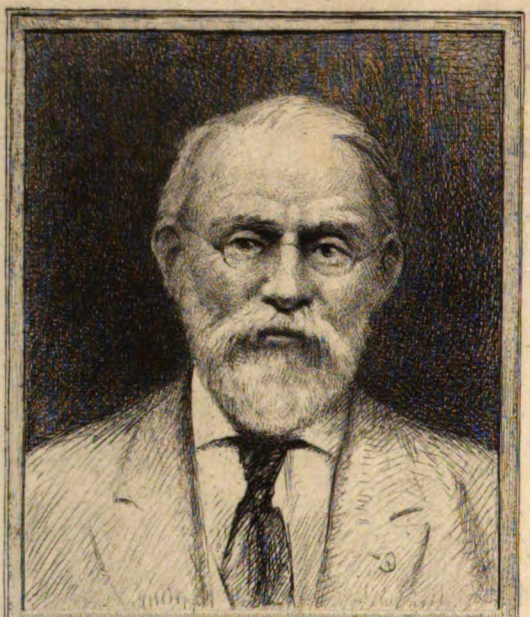

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
611
.P282
A3

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

II^e^ SÉRIE. — TOME X.

ARRAS

Imprimerie ROHARD-COURTIN, place du Wetz-d'Amain, n° 7.

—

M. D. CCC. LXXIX.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

Digitized by Google

L'Académie laisse à chacun des auteurs des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires, la responsabilité de ses opinions, tant pour le fond que pour la forme.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADEMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

II^e SÉRIE. — TOME X.

ARRAS

A. Courtin, imprimeur breveté, place du Wetz-d'Amain. n° 7.

—

M. D. CCC. LXXVIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

I

LECTURES FAITES ET DOCUMENTS COMMUNIQUÉS

DANS LES SÉANCES HEBDOMADAIRES

Digitized by Google

Digitized by Google

TITRES

de la

COMMANDERIE DE HAUTE-AVESNES

Antérieurs à 1312

Digitized by Google

Les Templiers semblent s'être emparé de l'imagination du peuple, à l'exclusion des autres ordres militaires, et, bien que disparus depuis cinq siècles, ils sont plus vivants dans son souvenir que les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dont la destruction est si récente. C'est sans doute à l'impression que produisirent leur procès et leur supplice, qu'il convient d'attribuer ce fait.

Généralement, en effet, on ignore les commencements de l'ordre du Temple, ses combats en Palestine, les services importants qu'il a rendus à la Chrétienté ; on ne connaît que son relâchement et sa fin sanglante. La poésie et la littérature ont créé autour de son histoire, une légende que son caractère tragique a vulgarisée et qui a pénétré partout en altérant la vérité. On ne doit pas, dès lors, s'étonner de ce que le peuple cherche à faire remonter à cette époque les ruines féodales, dont il ignore l'origine, et attribue aux Templiers la fonda-

Digitized by Google

tion de presque toutes les Commanderies des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Cette dernière erreur, la plus fréquente, s'explique en outre par la cession qui a été faite aux Hospitaliers de toutes les Maisons et de tous les biens du Temple. La confusion que produisit dans les esprits cet abandon fut si grande, que souvent on ne distingua plus les deux ordres rivaux et qu'on trouve dans certains actes authentiques les religieux Hospitaliers qualifiés de Templiers de Saint-Jean de Jérusalem.

L'historien ne peut donc, en cette matière, ajouter aucune créance à la tradition, et il se voit obligé de s'appuyer exclusivement sur les titres originaux. Nous avons pensé, dès lors, Messieurs et chers Collègues, que vous accueilleriez favorablement la publication des chartes relatives aux origines des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem dans le diocèse d'Arras : publication qui fixera certains points de notre histoire locale encore contestés, malgré le savant et intéressant ouvrage de M. Mannier.

Cet ordre n'avait dans notre diocèse qu'une Maison, la Commanderie de Haute-Avesnes, d'où dépendaient deux établissements de moindre importance, Gaudiempré et Lucheux. Le nombre des chartes qui se rapportent à cette Commanderie et qui sont antérieures à la destruction des Templiers, époque où nous avons arrêté notre publication, n'est que de trente-huit.

Le vent de l'oubli, *ventus oblivionis*, que semblent tant redouter les rédacteurs de ces chartes, a dispersé de nombreux documents, et le travail que nous vous présentons est bien incomplet; mais tel qu'il est, j'espère

Digitized by Google

qu'il vous agréera. Les titres que nous publions sont tous, en effet, intéressants au point de vue soit du droit, soit du langage, soit de l'histoire locale.

Nous avons fait précéder chaque charte d'une cote plus étendue que la cote ancienne, qui a néanmoins toujours été conservée.

Quant au texte, mon ami, M. P. Fournier, a bien voulu m'aider à l'établir et à le revoir sur les chartes elles-mêmes. Je tiens, en terminant cette introduction, à le remercier du concours dévoué qu'il m'a prêté et à faire connaître la large part qui lui revient dans ce travail.

C^te^ Ch. D'HÉRICOURT.

Digitized by Google

TITRES

de la

COMMANDERIE DE HAUTE-AVESNES

Antérieurs à 1312

Arras, octobre 1158. — Alice de Saulty donne aux religieux Hospitaliers son alleu de Roricourt.

D'un alue qui fu donés à l'ospital *(écriture moderne)* **à Rornicort.**

Ego Godescalcus divina miseratione Atrebatensis dictus episcopus, omnibus fidelibus Christi tam futuris quam presentibus salutem et orationem. Notum sit vobis quod quedam nobilis domina Aliz de Salti veniens ad nos, dixit nobis, quod allodium suum, quod in Roricurt habebat, fratribus de Hospitali in elemosinam dedisset, et illud allodium ad opus predictorum fratrum nobis in manu reddidit, et nos ipsis fratribus per clavem quamdam libere et absolute resignavimus ; presentibus nostris canonicis, Rolando presbitero et Simone subdiacono. Actum Atrebati, in domo nostra, M° C° LV° III, in mense octobri.

(Archives Nat , S. 5211, n° 29. — Scellé sur double queue, sceau perdu.)

Digitized by Google

1170. — Amaury de Saulty donne à l'Hôpital sa dime de Bavelincourt et une part de ses bois, et lui abandonne la jouissance de ses terres pendant les trois années qui suivront sa mort.

De le disme de Bavelencort.

Ea que causa boni fiunt; ne vento oblivionis dispergantur vel a memoria excidant, necesse est monimentis litterarum annotari, ut nulla malorum prevaricatione cassentur, sed rata et indiscussa permaneant. Unde ego Amauricus de Sauti notum facio tam posteris quam presentibus, quod decimationem meam de feodo meo de Baveleincort concessi Sancto Johanni et fratribus de Ospitali post decessum meum in perpetuum tenendam. Hoc siquidem concessit domina Matillis et Hugo de Auchi maritus ejus pro anima patris et matris sue. Preterea dimidiam partem capitalium que de nemoribus meis ibidem habebuntur dedi in elemosinam B[alduino] abbati de Mareolo post obitum meum, reliquam partem nemorum sepedictis fratribus de Hospitali. Pro penali etiam terre mee cultura, concessi in elemosinam eisdem fratribus de Hospitali terram meam tribus annis post mortem meam tenendam et fructibus suis, tam in segetibus quam in nemoribus, spoliandam. Expletis tribus annis, redibit hereditas ad H[ugonem] heredem meum preter decimationem de Bavelincort, que, sicut supradictum est, relicta est in perpetuum Sancto Johanni et fratribus de Hospitali. Hanc quidem decimationem ego et Hugo nepos meus reddidimus Andree Attrebatensi episcopo, et ipse reddidit eam fratribus de Hospitali. Cujus rei testes sunt: Nicolaus decanus et canonicus, Robertus d'Aubeigni sacerdos et canoni-

Digitized by Google

cus, Guerbodo diaconus et canonicus, Sasgalo diaconus et canonicus, Sigerus subdiaconus et canonicus, Fulco Sancti Dionisii prepositus, Thomas Maior, Johannes Maior, Rogerus Faber. Actum anno Dominice Incarnationis M° C° LXX°, tempore Gaufridi magistri de Hospitali et Roberti de Haute Avenne.

(Archives Nat., S. 5208, n° 28. — Sceau sur double queue, perdu.)

Aubigny. — Avant 1175 ; probablement vers 1170. — Hellin de Givenchy et son fils Nicolas concèdent aux religieux de l'Hôpital, en y retenant des droits de champart et de dîme, des terres et des bois sis à Garlencourt, qui devront être défrichés en quatre années, et reçoivent à cette occasion des religieux vingt-six marcs d'argent à titre de pur don.

In nomine Domini nostri Jesu Christi, notum scit (*sic*) omnibus fidelibus ecclesiarum filiis, tam futuris quam presentibus, quod Hellinus de Juvenci et Nicolaus filius ejus in territorio de Garlencurt, pro animabus suis et antecessorum suorum, sexaginta et xiiij mancoldées terre et nemoris proprii, quod infra quatuor annos pactum est extrumcari, Hospitali Sancto Iherusalem, pro fraternitate sancte domus hereditarie et libere sine omni alia consuetudine in elemosinam condonaverunt, excepto terragio suo et parte quadam decime ; quod terragium ad prefatam villam debemus tantummodo ducere ; et si remanserit de propriis nemoribus vel terris suis post portionem nostram iiij^{or}. . . . viginti mencoldées, debet nobis perficere secundum precium alie terre. Quo circa, doni gracia, idem Hellinus ex beneficio sancte domus xxvi marcas in caritate accepit. Et sciendum est quod utiles exitus

Digitized by Google

viarum et communes marlerias ad cultum et fructificationem terrarum eorum debemus habere ; hujus etenim doni dominus Ansellus Candavena comes, à quo idem Hellinus supradictam terram tenet, obsses et protector noster asscribitur, et Robertus Fretels senescallus suus similiter; et ut firmiter donum et compositio teneatur inter fratres Hospitalis et Hellinum, sigillo suo confirmavit. Datum est autem et confirmatum apud Aubeni, ante pares castelli, impresencia fratris Galfridi magistri et fratris Roberti, astantibus et testimonium rei perhibentibus Baldevino d'Anvin et domino Ammorico de Salti, Acardo d'Aner, Ilberto de Mondricurt, Ogero decano de Lucheu. Et notandum est quod Nicolaus maior domini Hellini de Gallincort donum quod dicebat esse suum in terra ante pares predictos sancto Hospitali ad januam Aubeni concessit ; ibi enim astantibus Waltero de Averduin et Hugone fratre suo, et Simone de Feverin et Nicolao fratre suo, Mainardo de Juvenchi et Ingeranno de Tiloi, Hugone de Tenques et Marco fratre suo, Petro Bilagae, Adam preposito ; istis nobis cum multis aliis in testimonium rei existentibus. Valete. Amen.

(Archives Nat., S. 5207, nº 16. — Sceau perdu.)

1179. — Robert d'Anez donne, en y retenant un droit de cens, trente mencaudées de terre, sises à Haute-Avesne, aux religieux Hospitaliers, qui lui paient à cette occasion, soixante marcs d'argent, à titre de don.

De terre qui nous fu donnée de l'oir d'Anez.

Ego frater Anselmus Dei gracia, prior hospitalis Gallie notum fieri volumus omnibus hominibus, quod Robertus

Digitized by Google

de Anez et Godeldis ejus uxor dederunt Deo et Hospitali Iherosolimitano in perpetuam elemosinam xxx mancoldatas terre apud Altam Avenam; ita tamen quod ipsi et Eustachius et alii filii eorum habuerunt de caritate prefate domus lx marchas argenti pro xxx mancoldatis terre supradicte. Preterea sciendum quod ipse Robertus et Godeldis ejus uxor vel ejusdem Godeldis heres habebunt annuatim de predicta terra, nomine census, infra octavum diem Natalis Domini ij solidos Atrebatensis monete et duo capones. Pro vero censu restaurando, dedit nobis alibi recipiendos ipse Robertus et Godeldis, de consensu Eustachii et aliorum filiorum suorum, unum sextarium frumenti et terragium super unam mancoldatam terre, quam tenet Robertus cognominatus « Ex parte Dei », et super aliam mencoldatam terre quam tenet Arnulphus de Fevrin, xij denarios censuales. Hujus rei testes sunt Gilo de Asc, Anselmus de Fevrin et Johannes Faucilon et Lambertus (?) de Fevrin, et Ermenfredus de Altavena et Gasce del Baille. Actum anno Incarnationis Verbi M°C°LXX°IX.

(Archives Nat. S. 5207, n° 30. — Sceau perdu.)

1179. — Accord fait entre les religieux Hospitaliers de Gaudiempré et l'Abbaye du Mont Saint-Eloi, au sujet d'essarts sis à Warlincourt, sur lesquels l'Abbé réclamait un droit de dîme.

Ch'est le concorde faite entre nous et le Mont Saint Eloi *(écriture plus moderne)* **pour le dimage de certaines terres séans ou terroir de Warleincourt.**

Universis sancte Ecclesie filiis, Eustachius divina miseratione de Monte Sancti Eligii dictus abbas in perpetuum. Noverit tam presentium quam futurorum universitas

Digitized by Google

quod frater Robertus procurator domus Hospitalis de Gunduwini prato ceterique fratres ibidem commorantes terram quamdam, cujus pars nemorosa tunc erat, pars quedam culta prius extiterat, in parrochia de Warleincurt, a domino Hellino de Juvenci comparaverunt. Cum autem predicti fratres partem nemorosam sumptibus propriis et laboribus ad terram arabilem redegissent, nos, quoniam ecclesia illius parrochie nostra est, cum Johanne presbitero nostro, decimationem tam novalium quam terre prius culte postulavimus : fratribus vero memoratis decimationem illam dare nobis recusantibus, causa in Atrebatensi curia diu ventilata ad curiam romanam tandem translata fuit. Que cum a Domino Papa Alexandro episcopis Ambianensi silicet et Morinensi delegata esset, ipsorum consilio, inter nos et fratres prefatos sic transactum fuit : quod decimatio predictorum novalium apud eos in perpetuum remaneret ; in terra vero a xxx^ta annis retro culta decimationem absque omni calumpnia perciperemus. Nos igitur a transactione illa minime resilientes, capituli nostri et Johannis presbiteri assensu, decimationem sepius dictam predictis fratribus in perpetuum quiete possidendam concedimus. Hujus rei testes sunt : Robertus prior, Thomas supprior, Theardus, Simon de Huvin, Godefridus junior, Bernardus, magister Arnulfus de Lens, Gunterus, Salomon, Alarannus presbiteri, Johannes de Novavillula, Godefridus, Bernardus, Johannes de Neun, Eustachius, diaconi. Facta est transactio hec anno ab Incarnatione Domini M° C° septuagesimo nono.

(MM. 875, n° 4. — Sans nom de lieu, sceau pendant sur double queue ; perdu.)

Digitized by Google

1179. — **Martin, Abbé de Saint-Vaast, confirme la donation faite aux Hospitaliers, par Robert d'Anez, de vingt-huit mencaudées de terre tenues en censive de l'Abbaye de Saint-Vaast.**

Pour terre qui vint de part l'oir d'Anez, dont on doit à St-Vaast xij deniers par an.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, Amen. Ego Martinus, Dei gracia, Ecclesie Beati Vedasti humilis minister, omnibus hec legentibus vel audientibus salutem. Ea, que ad nostre et aliarum utilitatem ecclesiarum diebus nostris elaborata fuerint, litteris dignum duximus annotare, ne ea posterorum noticia temporis decursu vel oblivionis obscuritate valeant deperire. Noverint igitur tam presentes quam futuri quod Robertus de Anez, assensu uxoris sue Godeldis, partem feodi quam de nobis tenebat, scilicet xx et viij mancoldatas terre, quia infertilis erat et domui Hospitalensium de Alta Avesne est contigua et eorum usibus accomoda[ta], eidem domui in elemosinam contradidit. Verum quia absque permissione nostra hujus elemosine donatio legitime fieri non poterat, karitatis intuitu, predicte domui prescriptam partem, assensu capituli nostri, sub annuo censu xij denariorum Atrebatensis monete in Natali Domini ab eadem domo ecclesie nostre pro recognitione hereditarie persolvendorum concessimus. Ut hec igitur pactio rata permaneat, sigilli nostri impressione presentes paginas roboramus et eorum qui interfuerint nomina in testimonium subsignamus. Testes: Ego Martinus abbas, Johannes prior, Fulco subprior,

Digitized by Google

Haymo, Gilbertus, Balduinus, Nicolaus cantor, Hugo elemosinarius, Johannes, Henricus, Petrus et universum capitulum; de hominibus nostris Galterus de Atrebato, Wichardus de Hyervileyr, Robertus de Anez, Sauvalo Huchudeu. Actum anno Verbi Incarnati M°C°LXX°IX°.

(Arch. Nat. S. 5208, n° 12. — Sceau sur double queue, perdu.)

1180. — Rolland de Gombermes donne à l'Hôpital de Gaudiempré la dime de Gombermes en échange de quinze marcs d'argent et de ce qu'il y a de bois sur terre dans un bois des Hospitaliers sis près de Gaudiempré.

Ch'est por le disme de Gonbermes.

Frumaldus, Dei permissione, Atrebatensis minister humilis, tam posteris quam presentibus in perpetuum. Que conferuntur ecclesiis in elemosinam, necessarium est scripto mandari et testibus roborari, ne vento oblivionis dispersa suo priventur effectu vel malignantium versutia veniant in disceptationem. Notum itaque facimus tam futuris quam presentibus, quod Rollandus de Gonbermes, concessione uxoris sue Matildis et filii sui Godardi et filiarum suarum et Adam fratris sui, totam illam decimam quam habebat et possidebat apud Gonbermes, assensu domini sui Johannis Cauderon et assensu alterius domini Geraldi de Gonbermes, donavit in perpetuam elemosinam fratribus Hospitalis de Gondewinpré. Conditionem tamen interpositam sub silentio nolumus preterire : fratres enim Hospitalis pro elemosina illa reddiderunt ei quindecim marcas argenti et nemus quoddam quod situm erat circa domum eorum apud Gondewinpré, videlicet nemus quod supra terram erat, ita sane quod, postquam illud vindi-

Digitized by Google

derit, nichil reclamet in nemore, neque ejus heres. Donationem autem predicte elemosine asserimus factam fuisse sollempniter hoc modo : prefatus Rollandus prenominatam decimam dedit nobis in manu nostra, assensu dominorum suorum, et nos reddidimus eam fratribus Hospitalis assensu eorum. Et ut ratum et inconvulsum habeat predicta donatio effectum, munimus eam appensione sigilli nostri et subscriptione testium roboramus. Signum Nicolai de Canisvilla canonici, S. Wassonis canonici de Ailcurt, S. magistri Radulfi de Aria, S. Ernulfi decani de Sauti, S. Johannis Cauderon, S. Geraldi de Gonbermes, S. Tebaldi de Agni, S. Stephani de Balluel, S. Adam fratris predicti Rollandi, S. Renmundi de Sancto Leodegario. Actum anno Domini M° C° octogesimo, Philippo existente comite Flandrie et Viromandorum

(Arch. Nat. S. 5207, n° 15. — Original en parchemin, scel perdu.)

Vers 1180. — Gerou de Gombermes donne aux Hospitaliers de Gaudiempré sa dime de Gombermes en échange de treize marcs d'argent et d'un palefroi.

Frumaldus, Dei permissione, Attrebatensis minister humilis, tam posteris quam presentibus in perpetuum. Que conferuntur ecclesiis in elemosinam, necessarium est scripto mandari et testibus roborari, ne vento oblivionis dispersa suo priventur effectu, vel malignantium versutia veni[ant] in disceptationem. Notum itaque facimus tam presentibus [quam futu]ris quod Geroldus de Gonbermes concessione Engecin [uxo]ris sue, et Agnetis filie predicti Geroldi, et Baldev[ini]..... predicte Agnetis totam illam decimam quam h[abebat et] possidebat apud

Digitized by Google

Gonbermes assensu domini sui [Johannis Cau]deron, donavit in perpetuam elemosinam fratribus [Hospi]talis de Gondewinpré. Conditionem tamen interpo[sitam] nolumus preterire: fratres enim hospitalis [de] Gondewinpré pro elemosina illa reddiderunt predicto [Ge]roldo tredecim marcas argenti et unum p[a]lefridum. Donationem autem predicte elemosine asserimus [factam fu]isse sollempniter hoc modo. Prefatus Geroldus ali.....[no]minati prenominatam decimam dederunt no[bis in ma]nu nostra et nos reddimus eam fratribus Hospitalis, [assensu] eorum. Et ut ratum et inconvulsum habeat [hec dona]tio effectum, munimus eam appensione [sigilli nostri] et subscriptione testium roboramus. Signum fratris Fulc[onis], ... procuratoris de Halte-Avesne, signum Arnulfi deca[ni de Sau]ti, signum domni Garini de Simon....., signum Nicholai sa[cerdotis] Yser...., S. Johannis [Cau]deron..... fratris.....

(S. 5207, nº 13. — Pièce très-abîmée.)

28 juin 1187. — Le Chapitre de Lens confirme la vente faite par Hugues d'Anez à l'Hôpital, d'un bois sis à Montigny, dans le fief du Chapitre, sur lequel Hugues retient un droit de terrage dont le mode de perception est réglé.

De l'octroi du capitle de Lens por l'acat de Monteigni.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Ne longo temporis processu a posterorum deleatur memoria quod fideli antecessorum diffinitum est diligentia, tam posteris quam presentibus in noticiam veniat quod ego Robertus, Beate Marie et Sancti Vulganii Lensensis ecclesie decanus et scolasticus, totumque ejusdem ecclesie

Digitized by Google

capitulum, Hugoni de Anez cognominato Flaiel, nemoris de Montigni, quod ab ecclesia nostra jure hereditario possidebat, venditionem concessimus, salvo omni jure et redditu nostro. Cujus nemoris venditione predicto Hugoni, prout determinatum est, a nobis concessa, fratres domus Sancti Johannis Iherusolimitani, pecunia mediante, hac conditione, hoc pacto, nemus illud ad Hospitalis de Hautavenne traxerunt propria: quod Hugo Flaiaus et ejus heredes procedente tempore ei in hereditate succedentes in nemore predicto solum terragium obtineant, debitum quoque pro terra redditum, duodecim scilicet solidos, ecclesie nostre jure debito, sicut prius, quotannis predictus Hugo et ejus heredes persolvant. Cumque hereditas Hugonis Flaiel ad suos defluxerit successores, ipsi de relevamento terre jam dicte ecclesie nostre satisfacere tenebuntur. Quod si Hugo vel ejus successores redditum aut terre relevamentum, cum sic evenerit, nobis modo debito solvere recusaverint, nos quicquid ibidem ab ecclesia nostra ab eis possidebatur, nullo inpediente, saisire poterimus. Super hoc tamen consultum est ut quicquid dampni hec saisitio fratribus Hospitalis intulerit, Hugo vel ejus heredes ad integrum eis restituere tenebitur. Sin autem dampnum Hospitalibus ad plenum resarcire noluerit, per justiciam nostram super dampno illo fratribus Hospitalis satisfacere cogetur. Ne autem de terragio nemoris solvendo vel recipiendo inter fratres et Hugonem vel ejus heredes emergat controversia, talis super hoc determinatio est consulenda: si fratres terragiare voluerint, primum eos vel aliquem eis famulantem Hugonem vel ejus heredem opertebit (*sic*) submonere: si autem ad submonitionem fratrum Hugo

Digitized by Google

vel ejus heres nec venerit nec aliquem ad terragiandum transmiserit, fratres coram hominibus de legitima terragiatione testimonium perhibere sufficientibus, si sic eis placuerit, terragiare poterunt, et ab eis famulantibus terragio ad domum Hugonis vel ejus heredes fideliter perducto, sua cum voluerint amovebunt. Quo facto, si Hugo vel ejus heredes quasi proterviendo ab hac pactione resilientes, de injusta terragiatione fratres in causam traxerint, suis productis testibus, qui ad terragium solvendum interfuerunt, fratres solo alicujus sue domus juramento, dum tamen legitimo, in domo Hugonis ab hac querimonia sufficienter poterunt liberari. Constet etiam quod predicti fratres possessionem nominatam, licet pecunia contractam, nobis audientibus a Hugone et uxore ejus Elisabeth in elemosinam receperunt; presentibus et concedentibus hoc Johanne fratre ejus et sororibus ejus Hildiarde et Maroia et Benedicta cum marito ejus Alardo. Ut autem rata sit et firma permaneat pretaxata conventio, nostro signata sigillo, presenti annotatur scripto, cum testibus subscriptis: signo Galteri custodis, S. Hugonis Mali, S. Roberti Habore, S. Nicholai Crassi, S. Nicholai Albi, S. Albrici, canonicorum; item S. Magistri Radulfi, S. Johannis, S. Roberti, S. Clarembaldi, presbiterorum; S. Galteri, S. Rogeri, diaconorum; S. Johannis, S. Stephani, S. Johannis Magni subdiaconorum; S. Eustacii Tambins, S. Rogeri de Castello, S. Heluini de Calcata, hospitum ecclesie. Ex parte etiam Hospitalis: S. fratris Willemi de Hautavenne, quo laborante hoc actum est, S. Hugonis capellani, S. fratris Ermenfredis, S. Bernardi Molé. Actum anno M° C° LXXX°VII°, mense junio, die dominica in vigilia apostolorum Petri et Pauli; audientibus

Digitized by Google

et videntibus hoc multis fidelibus in processione astantibus, quorum nomina in presenti pagina colligi non possent.

(Arch. Nat. S. 5210, nº 33. — Sceau perdu.)

1187. — Le chantre d'Arras donne l'église et le cimetière de Haute-Avesne, aux religieux de l'Hôpital, qui lui paieront chaque année, une livre de cire de cens.

Ch'est l'octroi du capitle d'Arras por les xj ostes qui furent de le paroisse de Duisans.

R. prepositus, P. decanus cum universo Atrebatensis ecclesie capitulo, omnibus in perpetuum. Notum facimus quod cantor Atrebatensis cum totius capituli consensu et approbatione, concessit fratribus Hospitalis Iherosolimitani ecclesiam de Hautavennes cum cimiterio, sub annuo censu unius magne libre cere singulis annis in festo beati Remigii persolvende; hac scilicet conditione, quod predicti Hospitalis fratres preter undecim hospites qui sunt infra terminos de Duisans, quos dictus cantor eis concessit, de jure parrochiali nichil amplius debeant occupare. Hoc autem factum est anno Dominice Incarnationis millesimo C° LXXX° septimo.

(Arch. Nat. M. 10, nº 24. — Chirographe, sceau pendant sur double queue, perdu.)

Juin 1188. — Accord entre l'Abbaye de Los et Berthe, veuve de Gerard de Coines, donnée de l'Hôpital, au sujet de biens venant de son mari et dont la propriété était constestée.

Ch'est le concorde entre les frères de Loes et le femme Gérard de Coines qui fu no donée.

Petrus divina patientia Atrebatensis ecclesie minister humilis omnibus quibus scriptum hoc videre contigerit

Digitized by Google

eternam in Domino salutem. Venientes ad nos dilecti nostri fratres de Los et Berta uxor quondam Gerardi de Coines in nostra presentia recognoverunt quod supra quibusdam rebus quas idem fratres a viro ejusdem Berte Gerardo sibi erogatas asserebant, de communi consensu composuerant in hunc modum: ipsa Berta libere et absolute, annuentibus fratribus Hospitalis Iherosolimitani apud quos morabatur, in loco qui dicitur Altavenes, v mencoldas terre de allodio memoratis fratribus erogavit; et preterea duo havos et dimidium terre, duos mancaldos avene et unum havotum frumenti et tres capones; de quibus omnibus, exceptis v mancoldis allodii, heres de Coines recipit sextam partem. Quod ut ratum maneat et illesum, sigilli nostri duximus appositione firmandum et cyrografi cautione signandum, testium nomina subscribentes qui recognitioni isti fuerunt presentes; Johannes Atrebatensis archidiaconus, R. Ostrevandensis archidiaconus, magister P. de Corbeia, Guido Parisiensis, D. decanus de Harnes, D. decanus de Gardino, Symon de Bethunia, frater Robertus, frater Asso, frater Johannes, Hugo Harel. Actum anno Domini M° C° LXXX° VIII°, mense Junii.

(Bibl. Nat. Colbert, Flandre, 195. — Chirographe.)

1188. — Don par B. de Woremolt, bourgeois d'Arras et sa femme Blide, d'une maison sise à Arras, ainsi que de tout ce qui leur appartiendra au jour de leur mort, avec réserve de la jouissance jusqu'au décès du dernier mourant.

Ch'est de le almosne d'un borgois d'Arras qui fu *(écriture moderne)* **pour une maison.**

Notum sit universis fidelibus tam posteris quam pre-

Digitized by Google

sentibus quod B. de Woremolt, burgensis in Attrebato et uxor ejus Blide dederunt in elemosinam fratribus Hospitalis Iherosolimitali (*sic*) in remissionem peccatorum suorum et parentum eorum, domum propriam que est infra civitatem Attrebatensem sita per manus scabinorum de l'Estree, Bervaut, P., B., (*sic*) et etiam quicquid residuum fuerit in substantia post decessum ipsorum, tali tamen conditione quod cum alter eorum decesserit, quamdiu superstes per se esse voluerit, de domo et de substantiis ad libitum suum vivet. Si autem superstes aut ille duxerit uxorem, aut illa maritum, ipsius portionem qui decesserit, domus Hospitalis accipiet in substantiis; domum enim superstes ad vitam suam ex integro tenebit. Est etiam in conditione quod si paupertate aliqua aut ambo aut alter eorum inciderit, domus Hospitalis necessaria vite eis inveniet. Actum est hoc anno Incarnationis Domini millesimo C° LXXX° VIII°, presente magistro magno Ar. de Spina, aliisque fratribus, P. capellano ejus, G. magistro de Haltavene, B. capellano ejus, aliisque quampluribus.

(Arch. Nat. S. 5208, n° 37. — Chirographe. Scel sur double queue, perdu.)

1189. — **La dime de Bavelincourt et les fruits perçus pendant trois ans, sur les terres d'Amaury de Saulty, ayant été attribués par sentence de l'Évêque d'Arras, juge délégué par le Saint-Siége, aux frères de l'Hôpital de Haute-Avesne, ceux-ci abandonnent lesdits fruits à leur adversaire Bauduin de Beaufort et promettent de payer chaque année un marc d'argent à son fils.**

Por le disme de Bavelencort.

Petrus divina patientia Attrebatensis ecclesie minister humilis, universis Christi fidelibus ad quos littere iste

Digitized by Google

pervenerint salutem in Domino. Noverit universitas vestra, quod cum inter fratres Hospitalis de AuteAvenne et nobilem virum Baldoinum de Belfort, militem, super duabus partibus decime de Bavelencort, que fuit Amaurici de Sauti, militis, et de fructibus terrarum illarum, videlicet trium annorum, de auctoritate sedis apostolice in nostra fuisset presentia diutius littigatum ; tandem decima illa cum predictis fructibus terrarum trium annorum prescriptis fuit fratribus per diffinitivam sententiam adjudicata. Prenominati vero fratres Hospitalis illos fructus trium annorum jam dicto Baldoino donaverunt et dimiserunt in pace. Verum sicut frater W[uillelmus] preceptor Hospitalis predicti coram nobis et aliis astantibus recognovit, fratres Hospitalis ejusdem, pacem cum prefato Baldoino et ejus heredibus habere volentes, Nicholao filio ejusdem B[aldoini], clerico, marcham unam argenti ad paiamentum Attrebatense se daturos singulis annis in festo beati Remigii concesserunt, quandiu idem N[icholaus]clericus permaneret. Si vero idem Nicholaus forte ad religionem transiret vel uxorem duceret, vel miles fieret, vel demitteret clericatum, fratres Hospitalis non tenerentur ei ulterius solvere marcham argenti. Ut igitur quod in nostra presentia recognitum est et concessum debita firmitate gauderet, factum ipsum litteris nostris duximus annectendum et sigilli nostri testimonio roborandum, subscriptis testium nominibus qui recoguitioni fuere presentes. Testes sunt hii : magister Petrus de Corbeia et Martinus Attrebatenses canonici, Bartholomeus de Buxeria, Hugo de Ballim et Hugo de Hesdinolio presbiteri ; Radulfus Goions miles. Actum anno Incarnationis Dominice M° C° LXXX°IX°.

(M. 10, n° 25. — Chirographe sans nom de lieu, scel sur lacs de soie, perdu.)

Digitized by Google

Marœuil, 1er-25 mars 1190. — Jean Reveau et sa femme Disdous, donnent en gage aux Hospitaliers deux parts de la dime de Bully.

Comment le disme de Builli nous vint.

P[etrus] divina patientia Atrebatensis ecclesie minister humilis, omnibus quibus litteras istas videre contigerit salutem in Domino. Venientes ad nos Johannes Reveals de Noella et uxor ejus Disdous et filius eorum Robertus in nostra presentia cognoverunt quod magister Guillelmus de Haltavennes et fratres Hospitalis Iherosolimitani ab eis in vadio receperunt pro c et lij marcis ad paiamentum Lensense duas partes decime de Builli, a festo Sancti Remigii in annum, per annos singulos, si voluerint, redimendas. Quia vero ipsa decima de dotalicio mulieris erat, ipsa et vir ejus pariter recognoverunt quod de memorato argento comparata fuit terra apud Noellam, que ipsi mulieri est in dotalicii concambium assignata. Ut hoc tamen firmiorem sortiri potuisset effectum, ipsa mulier fide interposita prestitit etiam juramentum quod nullam super eadem decima prescriptis fratribus molestiam inferet vel gravamen. Quod etiam vir ejus J[ohannes] et eorum filius R[obertus] tenendum firmiter juraverunt. Hoc etiam recognitum est in presentia Gerardi, militis de Seins, à quo eadem decima tenebatur, nec non et parium ejus Johannis Burnel, Sigeri Basin, Roberti Vilain, Roberti Tafin. Actum et recognitum Mareoli, in presentia nostra, anno Verbi Incarnati M° C° LXXX° IX°, mense martio, sub testimonio Malgrini capellani nostri, magistri

Digitized by Google

Radulphi canonici nostri, Assonis clerici nostri, Roberti presbiteri de Douvrin, Thome de Mareolo. Amen.

(Arch. Nat. — S. 5208, nº 67.)

1190. — Adam de Bors, chevalier, donne en gage sa dime de Bors aux Hospitaliers, et règle de concert avec eux le mode de perception de cette dime.

Por un enwagement de le disme de Bors.

Ego Hugo comes et ego Yolens comitissa de Sancto Paulo, notum facimus omnibus qui litteras istas inspexerint, quod Adam de Bors miles et duo filii ejus primogeniti invadiaverunt totam decimam suam de Bors magistro Willelmo de Haltavennes et fratribus Hospitalis Iherosolimitani, pro quinquaginta marchis ad paiamentum Flandrense, a proxime preterito Penthecoste in viij annos, et postea de anno in annum, ab ipso Adam vel heredibus redimendam; ita quod memorati fratres, quamdiu decimam in vadio tenebunt, de primo ejus blado v modios frumenti et totidem avene ad mensuram Atrebatensem annis singulis percipient; de quibus v modios (*sic*) sepedictus A[dam] est propriis vecturis apud Haltavennes, Pernes, Sanctum Paulum, Hosdainc, ubi memorati fratres maluerint, perducturus. Ad colligendam vero eamdem decimam idem fratres unum servientem annis singulis mittent, quem ipse Adam tenetur tam in solutione precii quam in pastu procurare; et ipse serviens ad usum decime ei debet vel in campis, vel in grangia ministrare. Hanc decimam sepedictus Adam domino suo Ade Keret, de quo eam tenebat, tanquam vadium reddidit, et ipse Adam Keres nobis tanquam ligiis dominis resignavit; nos vero

Digitized by Google

vadium istud memoratis fratribus tenendum concedimus, unde adjutores et defensores eorum nos et heredes nostros constituimus. Memorati autem Adam et filii ejus in presentia nostra fidem dederunt quod hec fideliter et firmiter observabunt. Quod ut ratum maneat et illesum, presentem paginam sigillorum nostrorum testimonio roboramus, testibus subnotatis: magister Willelmus de Haultavennes, frater Bernardus de Luceto, frater Johannes de le Fraisnoe, fratres Hospitalis Iherosolimitani, Adam Keres, Eustachius de Canteleu, Balduinus de Anvin Hugo de Bailloleth, Hugo de Pernes, milites; Henricus de Burs, Rogerus de Nevin. Actum anno Dominice Incarnationis millesimo centesimo nonagesimo.

(Arch. Nat. S. 5208, nº 12. — A été scellée de deux sceaux dont l'un sur lacs de soie rouge et verte.)

1190. — Hugues, comte de St-Pol et Yolende, sa femme, donnent aux religieux de l'Hôpital, un manse sis à Lucheux, ainsi qu'une charruée de terre et les affranchissent de tout droit de mouture dans leurs moulins, à charge pour lesdits religieux de construire à leurs frais une chapelle et d'y faire prier pour les donateurs.

Ego Hugo comes et ego Yolens comitissa de Sancto Paulo, omnibus quibus litteras istas videre contigerit notum facimus quod pro animabus nostris et liberorum nostrorum et antecessorum in perpetuam elemosinam concessimus Deo et beate Marie ac fratribus Hospitalis Sancti Johannis Baptiste de Jherusalem mansum unum apud Lucheium cum appendiciis suis, francum et ab omni exactione liberum, perpetuo ab eis pacifice possidendum; unam quoque carrucatam terre cum toto terragio ipsius

Digitized by Google

in qua continebuntur c et l virneia. Concessimus etiam predictis fratribus ibidem comoraturis ut de blado quod ad usus suos molere volent, nullam in molendinis nostris, quantum ad nos pertinent, molleiam deinceps solvant. Tenentur autem predicti fratres de suis sumptibus capellam ibi construere et pro animabus predictorum antecessorum nostrorum singulis diebus divina celebrare. Hoc autem memoratis fratribus concessimus, salvo jure Sancti Leodegarii ecclesie in castro de Lucheu site; et hujus elemosine ac donationis nos et heredes nostri defensores in perpetuum esse debemus. Quibus tamen prenominatis fratribus non licet ulterius de pheodo meo vel de terris hominum meorum aliquid acquirere vel emere nisi de assensu meo et heredum meorum. Ut autem hoc firmum et ratum habeatur, ego Hugo comes et ego Yolens comitissa presentem paginam sigillorum nostrorum testimonio confirmavimus. Testes Balduinus comes Hanoniensis, Willelmus castellanus Sancti Audomari, Guido de Hosdain, Eustachius de Canteleu, Fleaus de Moncheaus, Malgrinus capellanus Atrebatensis episcopi, Ogerus de Luceto, magister Radulphus, canonici Atrebatenses; frater Willelmus de Haltavennes, frater Eulardus, frater Johannes, frater Drogo et alii quamplures. Actum anno Dominice incarnationis millesimo centesimo nonagesimo.

(Arch. Nat., S. 5207, nº 18. — Sceau de cire verte pendant sur sur lacs de soie rouges et verts: un personnage à cheval, tenant un bouclier sur lequel se voyent deux lions léopardés † S...IS COMITIS DE Stº PAULO. Contre-sceau : représentation équestre, † HUGO CANDAVENA.)

(Nº 19. Copie de la même pièce du XIVe siècle)

Digitized by Google

Arras, 1195. — Donation à l'Hôpital de Haute-Avesne, par Honestasie, femme de Pierre d'Aoste, de la dîme de Pis et admission des enfants et de la sœur d'Honestasie dans l'ordre des Hospitaliers.

Cession de la dime de Pis par Honestasie, femme de Pierre d'Aoste.

P[etrus] divina patientia Atrebatensis ecclesie minister humilis, omnibus Christi fidelibus quibus litteras istas videre contigerit salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod Honestasia, uxor Petri de Aoste, decimam de Pis sibi jure hereditario devolutam contulit Hospitali de Haultavena in elemosinam perpetuo possidendam. [Fratres] autem ejusdem domus duos pueros, Balduinum Chauderon et Johannem fratrem ejus. et Aaliz, filios predicte Honestasie, in fratres domus Hospitalis liberaliter receperunt. Elisabeth etiam sorrorem predicti Petri de Aoste que [predictam] elemosinam laudavit, in sororem sancte domus similiter admiserunt; promittentes etiam firmiter quod si predictus Petrus, mortua Honestasia uxore sua, vel predicta Honestasia, mortuo marito suo Petro, vellent ad domum Hospitalis transire, illum vel illam cum suis catallis in suum consortium reciperent diligenter. Forma autem donationis predicte elemosine sub nostra presentia facta fuit in hunc modum: sepedicta Honestasia predictam decimam domino Symoni de Bekerele, a quo illam decimam tenebat, voluntate spontanea reddidit, et dominus Symon, de voluntate et assensu Johannis filii sui qui presens erat, eam ad opus Hospitalis in manu nostra resignavit: et nos eam liberaliter conces-

Digitized by Google

simus predicte domui Hospitalis. Ut autem quod in presentia nostra factum est, ratum et stabile perpetuo perseveret, nos illud memoriali scripture testi[monio] fecimus commendari et sigilli nostri munimine roborari, subscriptis testium nominibus qui presenti rei fuerunt presentes; quorum nomina sunt hec : Rad[ulphus] archidiaconus Atrebatensis, magister P[etrus] de Corbeia, canonicus Atrebatensis, Abbas Sancti Bertini, Abbas de Cisonio, Abbas de Mareolo, frater Johannes de Mareolo, Abbatissa de Advesnis, Domnus (?), Malgrinus capellanus noster, Hugo decanus, Warinus presbiter, Godelinus clericus, P.... clericus archidiaconi Atrebatensis, frater Willelmus de Haultavena, frater Symon Hospitalis, Arnulfus clericus, Dyonisius clericus, Hugo Gaius *(sic)*, Pontius, servientes nostri, Bartholomeus clericus noster. Actum apud Atrebatum, anno ab Incarnationis Domini M° C° nonagesimo quinto.

(Arch. Nat., S. 5207, n° 10. — Original en parchemin, sceau sur lacs de soie verts et rouges, perdu.)

Juin 1198. — Accord entre l'Hôpital et la veuve d'Hugues de Fevrin, au sujet d'un bien donné en gage à l'Hôpital de Haute-Avesne, que ladite veuve prétendait être affecté à son douaire.

D'un enwagement.

Petrus divina patientia Attrebatensis ecclesie minister humilis, omnibus ad quos presentis scripti noticia pervenerit, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod cum Ansellus de Fevrin quoddam pignus xij^{cim}

Digitized by Google

marcarum in elemosinam dedisset Hospitali de Altavesna, Hugo de Fevrin, quia pignus illud erat sibi vicinum, terram quamdam que erat propinquior Hospitali ei contulit in concambium et in elemosinam perpetuo possidendam. Cum autem dictum hospitale elemosinam illam pro concambio datam usque ad mortem ipsius H[ugonis] pacifice possedisset, domina G[illa] uxor ejusdem H[ugonis], eo defuncto, super illa elemosina dictum Hospitale molestavit, asserens quod terra illa de suo dotalicio erat et ideo illam elemosinam revocare modis omnibus intendebat. Tandem cum dicta domina cum sepedicto Hospitali convenisset, ipsam coram nobis elemosinam a suo marito factam approbavit, et si quid juris in predicta terra habebat, eidem Hospitali benigne concessit Filius etiam ejus G[ille] illam elemosinam lau lavit, et quia etatem suam non habebat, si quid juris in eadem terra habebat, per advocatum werpivit eidem Hospitali. Magister autem ejusdem Hospitalis promisit eidem domine se pignus illud supradictum eidem garentire quousque sibi redderentur duodecim marce ; quibus receptis ipsa pignus redderet in bona pace. Hujus rei testes sunt : G. decanus de Gardin, S. decanus de Albiniaco, Jacobus frater domine Gille, Bernardus Mola, Simon de Duisant, frater Jacobus de Altavena et plures alii. Actum anno Incarnationis M° C° XC° VIII°, mense Junio.

(Arch. Nat.— S. 5208, n° 27. — Sceau sur double queue, perdu).

Digitized by Google

Décembre 1198. — Abandon consenti par Jean Reveau, en faveur de l'Hôpital de Haute-Avesne, de deux parts de la dime de Bully qui avait été précédemment données en gage aux Hospitaliers.

Por no disme de Builli

Petrus divina patientia Atrebatensis ecclesie minister humilis, universis Christi fidelibus ad quos presentis scripti notitia pervenerit, in perpetuum. Noverit universitas vestra quod cum frater Willelmus bone memorie, quondam magister de Hautavesna, duas partes decime de Builli a Johanne Revel et uxore ejus, filiis eorumdem assentientibus, pro centum quinquaginta duabus marcis ad pondus Lensense sue ecclesie obligatas tenuisset, domino Gerardo de Seins a quo predicta decima tenebatur et paribus suis hoc laudantibus, prout in auttentico super illa inpignoratione facto plenius continetur, tandem frater Stephanus predicte domus tunc temporis magister, de voluntate et assensu fratris Odonis Senore, ejusdem domus summi preceptoris, et supradicti in hanc formam pacis que coram nobis fuit ab ipsis recognita et juramentis firmata solemniter convenerunt: Johannes Reveaus et Disdeus uxor ejus et filii eorum, Robertus, Herbertus et Johannes, in manu nostra medietatem predicte decime sue de Builli resignaverunt: et nos ad eorum petitionem concessimus, salvo jure nostro et nostre Atrebatensis ecclesie, quia altare de Builli de mensa nostra est, eam predicte domui Hospitalis de Hautavesna in elemosinam perpetuo possidendam, domino Gerardo de Seins, a quo predicta decima tenebatur, et paribus suis, videlicet Geraudo Pede lupi, Johanne Monacho, Werrico

Digitized by Google

de Willerval hoc laudantibus, et judicantibus quod hec elemosina stabilis erat, et predicte domui talis resignatio et spontanea concessio sufficiebat. Supradicti etiam videlicet Johannes Reveaus et Disdeus uxor ejus et filii sui ad majorem cautelam coram nobis affidaverunt et juraverunt quod predictum Hospitale super dicta elemosina amodo non presumerent molestare; immo bona fide, pro posse suo, si aliquis predictam domum super hoc molestare presumeret, eidem super sua elemosina guarantiam prestarent. Preterea concessum est et firmatum inter fratres ejusdem Hospitalis et alios supradictos et coram nobis recognitum quod predicta decima debet attrahi per servientes Hospitalis in grangiam Hospitalis; et redditus nobis debitus et omnes expense solvi debent de communi; residuum vero dividi debet equaliter inter sepedictum Johannem vel heredes ejus et fratres Hospitalis supradicti. Ne igitur predicte conventiones processu temporis possent in dubium revocari, ut posteris in futurum subtrahatur occasio malignandi, ad petitionem utriusque partis presens cyrographum fieri fecimus et sigilli nostri munimine confirmari, subscriptis eorum nominibus qui predicte resignationi et recognitioni fuere presentes, quorum nomina sunt hec : Walterus abbas de Mareolo, frater Malgrinus capellanus noster, Guerardus de Hesdinio, magister Bartholomeus, canonici Attrebatenses, Arnulphus Predicator et plures alii. Actum anno Dominice incarnationis millesimo centesimo nonagesimo octavo, mense Decembri.

(Arch. Nat. S. 5208, nos 64 et 66. — Chirographe. Les deux exemplaires existent. Sceau sur lacs de soie verts et rouges, perdu).

Digitized by Google

Août 1202. — **Sentence de Raoul, Archidiacre d'Arras, attribuant à l'Hôpital de Haute-Avesne, deux hôtes demeurant à Pas, à l'encontre du seigneur de Pas, qui conservera, toutefois, la haute justice sur eux.**

Radulphus, divina permissione Attrebatensis archidiaconus, omnibus quibus litteras istas videre contigerit in Domino salutem. Noverit fidelium universitas quod cum magister de Halte Avesne et Balduinus, dominus de Pas, super duobus hospitibus de Pas inter se coram nobis litigarent, nos tandem per illos qui de consensu partium inquisierunt veritatem, sicut debuerunt, intelleximus quod sepedictos duos hospites domui memorate donavit, alta justicia in hospitibus illis solummodo sibi retenta. sanguine videlicet ac latrone; quos dictus dominus cum [omni alia] libertate donavit in elemosinam in perpetuum in bona pace habendos et libere possidendos; unde nos memoratos hospites adjudicavimus sepedicto magistro libere in perpetuum possidendos, salva et [reservata] domino de Pas solummodo halta justicia, latrone videlicet ac sanguine, prout superius est expressum. Ut igitur quod coram nobis mediante justicia factum est, per nos etiam judicatum, memorie commendetur, presens scriptum exinde confectum sigilli nostri fecimus appositione muniri. Actum anno Dominice Incarnationis millesimo ducentesimo secundo, mense Augusto.

(Arch. Nat. S. 5211, n° 17. — Sceau sur double queue, perdu.)

Digitized by Google

1207. Donation par Philippe d'Anstaing à la Maison de Haute-Avesne, de deux bonniers de terre, à Gommermont.

II bonniers de terre que nous avons à Lisle, (*écriture plus moderne*) **au lieu qu'on dist Gomermont.**

Ego M. decanus et universum capitulum beati Petri de Insula, notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod Philippus de Anstaing, presente et laudante filio suo Roberto milite, duo bonaria terre in cultura sua de Gomermont, videlicet in parte que dicte ville propinquior est, quibusdam nostrum presentibus, domui de Hautavenne, habitum ejusdem domus suscipiens, in elemosinam contulit. In cujus rei testimonium presentem paginam sigilli nostri fecimus munimine roborari: S. decani M., S. Thome, S. Egidii, S. Brictii canonicorum et presbiterorum, S. Philippi subdiaconi et canonici, S. Thome acoliti et canonici. Actum anno Verbi incarnati M° CC° VII°.

(Arch. Nat. S. 5209, n° 11.)

1213. — Bail à rente d'une maison, passé pardevant les Échevins d'Arras, par le Maître de l'Hôpital de Haute-Avesne.

Bail à rente d'une maison par-devant les échevins d'Arras.

Li maistres de la maison de (1) Hospital de Hautavennes, par le consel (2) de frère Jofroi de Babilone e de capitele, par devant les eschivins (3) d'Aras (4) Audefrois (5) e Jahans Mauwine e Jahan li Tailère (6) e Bau-

(1) de l'Hospital — (2) conseil — (3) eschievins — (4) Arras — (5) seignor Audefrois — (6) Tailière.

Digitized by Google

duins (1) Fastoul e Sauwale Coustest (2) a il doune à rente la maison ki fu Bauduwin de Cilier (3) à Alard Claudechiefre. à lui e à ses eors, par iiij libres l'an, xl sous à la Saint-Remi et xl sous à le (4) Paske. E si defaloient de la (5) rente à paier, on se tenroit à la devant dite maison e à s'autre maison deu Gardin (6). Çou fu fait e cranté en l'an de l'Incarnation M° CC° XIII°. Por çou ke ceste cose soit ferme e estabe (7), li maistres le conferme de son scel. Frère Pieres Pielos.

N. B. — Il existe, dans le carton S. 5208, deux originaux de ce document, l'un en bon état, l'autre assez abîmé. Nous avons suivi le premier, nous donnons en note les variantes fournies par le second

(S. 5208.—Pièce non numérotée.—Les deux originaux étaient scellés sur double queue, les sceaux sont perdus).

Lille, 20 janvier 1219. — Confirmation par la comtesse Jeanne de Flandre, d'une sentence de la Cour féodale de Mathilde, comtesse douairière de Flandre, attribuant à Mainsende du Moulinel la terre de Bovake que ladite Mainsende donne ensuite à l'Hôpital.

Por le terre de le Bovaque emprés Lisle.

Ego Johanna Flandrie et Hannonie comitissa, notum fieri volo omnibus presentibus pariter ac futuris me per homines meos et per bonam veritatem firmiter intelexisse quod cum Mainsendis del Molinel ex una parte et Henricus Flokes de Insula et ejus participes ex altera parte, super terra de la Bovake coram domina Regina Mathilde Flandrensi comitissa, in cujus dotalicio eadem

(1) Baudeduwin — (2) Collet — (3) del Cilier — (4) la Paske — (5) le rente —(6) del gardin — (7) estable.

Digitized by Google

terra sita erat, diu placitassent, tandem per illos qui inde de jure et legitime judicium dicere debebant, in curia predicte Regine dicta terra prefate Mainsendi legitime fuit adjudicata. Et cum ipsa Mainsendis in possessione pacifica et tenura predicte terre esset, se ipsam reddidit et prenotatam terram in elemosinam contulit Hospitali. Quum vero prescriptum judicium bonum et legitimum ab eis qui illud fecerint et illud de jure facere debuerint, coram me et fidelibus meis legitime fuit recognitum, ipsum laudo et approbo et sigilli mei appensione confirmo ; ita videlicet quod pretaxatam elemosinam in perpetuum tenendam concedo Hospitalariis et garandizandam de omnibus illis qui inde ad jus venire voluerint, salvo mihi redditu meo, et salvo eo quod Hospitalarii de memorata elemosina jus faciant ubi debent. Datum Insulis, die festo sanctorum martyrum Fabiani et Sebastiani, anno Dominice Incarnationis M° CC° octavo X°, mense januario.

(Arch. Nat. S. 5,209, n° 14. — Scel sur double queue, perdu).

Arras, mai 1220. — Accord entre le Maître de l'Hôpital de Haute-Avesne, d'une part, et Ursion Piautele et Nicolas, son frère, d'autre part, touchant la durée et les conditions du bail des essarts de l'Hôpital, à Acq.

Pro terra d'Acs, que de sartus (*sic*) Sancti Johannis continet sex mencaldatas terre.

R[adulphus] divina permissione [Atrebatensis] episcopus, omnibus presentes litteras inspecturis salutem in salutis Auctore. Sciat universitas vestra quod cum inter... rectorem hospitalis Iherosolimitani de Halte Avaisne ex una parte, et Ursionem Piautele et Nicholaum fratrem

Digitized by Google

ejus ex altera, coram nobis questio verteretur, super eo quod prefati Ursio et frater ejus dicebant quod ipsi terram de sarto Sancti Johannis sitam in territorio de Asch, qui sartus circiter septem continet mencaldatas, ab eo tempore quo ipsum acceperant usque ad quinquaginta annos tenere debebant; rectore dicti Hospitalis contrario respondente quod terra prefata ad tantum terminum dari nec potuit nec debuit, cum ex tali datione dictum Hospitale non modicum posset ledi, sed de facili ipsius exheredatio sequi posset; nos viam mediam eligentes, de consensu partium amicabiliter ita composuimus inter eas: quod supradictus Ursio et Nicholaus frater ejus suprascriptum sartum Sancti Johannis ab hoc instanti festo beati Remigii in octo annos tenere debent libere et quiete; ita tamen quod quando frumentum erit in sarto predicto, sepe nominati Ursio et Nicholaus sex mencaldos frumenti tenentur Hospitali reddere sepefato. Quando vero avena vel bladum aliud ibi erit, de eodem blado quod terra feret dicto Hospitali tenentur reddere sex mencaldos; et quando dicta terra erit vacua, nichil solvent. Elapsis autem octo annis suprascriptis, ad sartum suum sepenominatum Hospitale de Halte Avesne libere revertetur. Actum Atrebatis, anno Dominice Incarnationis M° CC° vigesimo, mense maio.

Arch. Nat., S. 5209, n° 8. — (Scellé sur simple queue, sceau perdu.)

11 novembre 1225. — Donation par Marguerite du Val, de treize mencaudées de terre et de tous ceux de ses acquêts qu'elle aura conservés jusqu'à sa mort.

L'almosne Marguerite du Val.

Chou sachent tout cil ki or sunt et ki avenir sunt, ke

Digitized by Google

Margerite del Val et Ernouls ses barons ont douné en almosne à Haut Avenne et as povres de l'ospital Saint Jehan de Jherusalem viij mencoldées de terre et vj ke ele a acaté puins le mort sen baron, à Jehan le Conte, franke de teraige ; et de tous les aqués ke ele a fait et k'ele fera, des pourfis ki en venront, ele en fera se volenté se vie, et apres sen decét tout remanra a le maison, et li terre et li catel. A cele covenence faire fu sire Bauduins ses prestres et frères Jehans prestres del liu, frères Jehans de Gaudinpré et frère Gillebers, Adams Grapetis, Jehans Fertons, Adams au Cinte et Gras Waringos, et Warins Savadols. Et pour chou ke chou soit soit (*sic*) estavele, me sire Williaumes del Doingnon, ki maistre estoit d'Esterpegny et de Haut Avenne à cel jour, i pendi sen saiel. Chou fu fait le jour Saint Martin, l'an de l'Incarnacion M et CC et XXV.

(Arch. Nat. S. 5207, nº 29. — Original en parchemin, sceau perdu.)

Janvier 1239. — **Donation par Gerard de Ruitz, chevalier, d'une rente annuelle d'un mencaud d'avoine assignée sur son manse du Ploeis, sis à Ruitz.**

Ch'est l'almosne mon seigneur Gerart de Ruit d'un mencaud d'avoine (*d'une écriture moderne*) **sur son manse qu'on dist le ploeis de Ruit.**

Universis presentes litteras inspecturis magister J. de Oisiaco canonicus et officialis Atrebatensis salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod in nostra propter hoc presencia personaliter constitutus dominus Gerardus de Ruit, miles, contulit in elemosinam et concessit fratribus Hospitalis Iherosolimitani apud Haute-Avesne commorantibus unum mencaldum avene ad men-

Digitized by Google

suram de Ruil, solvendum eisdem fratribus ab ipso milite vel successoribus ejusdem quolibet anno in festo beati Remigii apud Ruit, et in perpetuum jure hereditario possidendum ; ita tamen quod si dictus miles in solutione dicti mencaldi deficeret, prout superius est expressum, predictos fratres assignavit ad quemdam mansum suum situm apud Ruit, in loco qui vulgariter Li Ploeis nuncupatur, ità quod predictum redditum et arrieragia ejusdem pacifice percipiant in manso predicto, salvo omni jure alieno Et promisit dictus miles predictam collationem in elemosinam se inviolabiliter servaturum, concedens spontaneus et promittens quod contra collationem hujusmodi seu assignamentum in posterum ullo modo non veniet, nec impediet per se vel per aliquem quominus dicti fratres elemosinam et assignamentum predicta possint possidere et habere pacifice in futurum. In cujus rei testimonium presentibus litteris ad petitionem dicti militis sigillum curie Atrebatensis duximus appendendum. Actum anno Domini millesimo ducentesimo XXX° octavo, mense Januario.

(Arch. Nat., S 5211, n° 30. — Sceau sur double queue, perdu).

27 mars 1247. — **Donation par Thomas de Goy, clerc, de trois mencaudées de terre, sises à Berles.**

De iij mencaudées de terre au terroir de Berles.

Universis presentes litteras inspecturis, officialis Atrebatensis salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod Thomas de Goi, clericus, coram nobis propter hoc constitutus, contulit in perpetuam elemosinam et con-

Digitized by Google

cessit fratribus Hospitalis Iherosolimitani tres mencoldatas terre sue sitas in territorio de Berle, que tenentur de domino Nicholao de Bello Campo. Huic autem elemosine Maria de Soaste mater et Johannes frater ipsius clerici coram nobis unanimiter consenserunt, eamdem ratam habentes et penitus approbantes. Dictus etiam Thomas quitavit eisdem Marie et Johanni omnia bona mobilia et immobilia que ipsi ad presens possident et de cetero possidebunt. Et promiserunt tam dictus Thomas quam dicti Maria et Johannes quod contra premissa vel aliquod eorumdem per se vel per alium de cetero non venient ullo modo, concedentes quod si contra venerint nos de ipsis justiciam faciamus. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo curie Attrebatensis fecimus roborari. Actum anno Domini M° CC° XL° sexto, feria quarta post dominicam palmarum, mense Aprili.

(Arch. Nat., S. 5209, n° 5. — Sceau perdu, pendait sur double queue).

Mai 1247. — Adam de Vimy, clerc du comte Robert d'Artois, confirme, moyennant deux cents livres parisis et sous diverses autres conditions, la vente faite à l'Hôpital par l'Abbaye de Los, d'une maison, sise dans le fief de Baudimont, appartenant audit Adam. — *Vidimus* par le comte Robert, mai 1247.

Ch'est l'otroi du conte Robert d'Artois de nos maisons d'Arras (*et d'une écriture plus moderne*) **et comment nous y avons toute seignorye.**

Robertus comes Attrebatensis universis presentes litteras inspecturis salutem. Litteras dilecti et fidelis nostri magistri Ade de Vimiaco, clerici, vidimus in hec verba.

Digitized by Google

Universis presentes litteras inspecturis, magister Adam de Vimiaco, clericus, salutem. Noverit universitas vestra quod cum prior et fratres Hospitalis Ierosolimitani in Francia emissent ab abbate et conventu de Laude Cisterciensis ordinis quamdam domum cum suis pertinenciis existentibus inter domum Nicholai Coci et domum Symonis filii Hugonis le Toilier, in feodo et in districtu meo de Balduinomonte, ego siquidem dominus predictorum pro ducentis libris parisiensium michi numeratis dimisi dictis priori et fratribus dictam domum cum omnibus predictis pertinentiis ejusdem habendam libere et perpetuo possidendam; pariter et concessi de assensu heredis mei, videlicet Emme sororis mee, cum omni redditu et omni jure et justicia et dominio et omni libertate et omni eo quod in dicta domo et dictis pertinenciis habebam vel vendicare poteram ullo modo, nichil in hiis michi sive heredibus meis penitus retinendo, excepto quod si dictos fratres contingat ibidem furnum construere, aliquos commorantes in districtu meo ad coquendum aliquid non debent in illo furno recipere; quod si facerent, dominus dicti districtus panem et pastam posset sine forisfacto et emenda capere extra domum et pertinentias predictas; et excepto quod sine consensu illustris domini comitis Attrebatensis et consensu dicti districtus domini qui pro tempore fuerit, non poterunt dicti prior et fratres aliquid amplius acquirere in eo nisi sibi per elemosinam conferretur; quam elemosinam tenerentur infra annum et diem in personam laïcam et justiciabilem alienare et transferre, nisi possent cum domino... Comite et domino dicti districtus aliter convenire. Et si non facerent, dominus dicti districtus posset ea capere

Digitized by Google

et saissire sine forisfacto et proventus suos facere quousque alienassent eadem ; et hiis salvis, possunt dicti... prior et fratres de domo et pertinenciis jam dictis disponere pro sue libito voluntatis. Et hec ego magister Adam, dominus dicti districtus et heres meus juravimus observare et tenere. Que omnia supradicta acta fuerunt et recognita in curia illustris domini mei comitis Attrebatensis, presentibus hominibus ejusdem curie, justicia et scabinis de Balduinomonte et baillivo dicti domini mei... comitis Attrebatensis. Rogavi nichilominus illustrem dominum R[obertum] comitem Attrebatensem, de quo ea tenebam in feodum, ut hec concederet et etiam approbaret. In cujus rei testimonium presentes litteras fieri feci sigilli mei appensione munitas. Datum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo septimo, mense Maio. Nos autem concessionem predictam sicut in suprascriptis litteris ejusdem hominis nostri continetur, salvo jure alieno, volumus et laudamus et quod in predictis habemus in perpetuam elemosinam eisdem... priori et fratribus tenendum perpetuo concedimus et habendum. In cujus rei testimonium presentes litteras fecimus sigilli nostri munimine roborari. Actum anno Domini M° CC° et quadragesimo septimo, mense Maio.

(Arch. Nat., S. 5208, n° 9. — Sceau pendant sur lacs de soie verts, rouges et jaunes, perdu. La pièce vidimée porte le n° 10 du même carton. Elle est scellée en cire verte : le sceau, qui est de forme ogivale, représente Adam et Eve et porte inscrit S. A. DE VIMIACO DNI DE BALDUINOMONTE. Une copie fort abîmée existe aussi sous le n° 11).

Digitized by Google

Juin 1250. — Vente à l'Hôpital, par Jean Flaiel d'Anez, de son droit de champart sur les terres de Montigny, au terroir de Haute-Avesne.

Ch'est le reconnissancha de Monseignor Flaiel por le sart de Monteigni devant l'official.

Universis presentes litteras inspecturis magister Renerus de Husdinio, canonicus et officialis Attrebatensis, salutem in Domino. Notum vobis facimus quod in nostra presentia constitutus Johannes dominus Flayaus de Anez recognovit se bene et legitime ac justo pretio vendidisse et concessisse et etiam werpivisse priori et fratribus Hospitalis Iherosolimitani in Francia totum terragium quod ipse habebat et tenebat in sarto de Montegni, in territorio de Haute Avesne, quod tenebat a decano et capitulo Lensensi, asserens coram nobis se dictum terragium vendidisse de consensu et voluntate dictorum decani et capituli et heredis ipsius Johannis, ab eidem priore et fratribus in perpetuum possidendum et habendum, Maria uxore ipsius Johannis ad hec presente, coram nobis dictam venditionem volente, laudante et approbante, et expresse consensiente in eadem, et spontanea voluntate, non coacta, sine vi et dolo, sicut ipsa juravit coram nobis, expresse renuntiante omni juri quod in dicto terragio, tam ratione dotis quam alia ratione quacumque vel titulo, habebat vel habere poterat seu debebat. Et tam dictus Johannes quam dicta Maria ejus uxor, fide et juramento corporaliter prestitis ab eisdem, promiserunt quod contra venditionem hujusmodi non venient per se vel per alium in futurum, et quod nichil juris in dicto terragio recla-

Digitized by Google

mabunt, et quod dictos priorem et fratres super dicto terragio seu aliqua parte ejus seu occasione ejusdem non molestabunt nec gravabunt in futurum, nec molestari seu gravari procurabunt, nec in causam trahent seu trahi procurabunt, coram aliquo ecclesiastico judice vel mundano; concedentes si aliquatenus per se vel per alium conveniant in futurum, quod nos de ipsis justiciam faciamus, quantum ad hoc juridictioni curie Attrebatensis, in quocumque loco, statu, vel habitu fuerint, se supponentes. Recognoverunt etiam dicti Johannes et ejus uxor sibi a dictis priore et fratribus de precio dicte venditionis in numerata pecunia esse plenarie satisfactum. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo curie Attrebatensis fecimus sigillari, ad instantiam Johannis et Marie ejus uxoris predictorum. Datum anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo, mense Junio

(Arch. Nat., S. 5210, nº 32 —Sceau pendant sur double queue, perdu.)

4 juillet 1253. — Donation par Eustache de Hersin, de six mencaudées de terre, sises à Gaudiempré, pour lesquelles il reçoit à titre de don, une rente viagère de 24 sous.

De vj mencauds de terre au terroir de Goaudeympré.

Omnibus presentes litteras inspecturis frater Guillelmus Pilons, sancte domus Hospitalis Ierosolimitani prior humilis in Francia, salutem in Domino. Notum facimus quod dominus Eustachius de Hersino dedit et concessit domui nostre de Godimpré, donatione facta inter vivos et sine spe revocandi, sex macodetos terre sitos in territorio nostro de Godimpré, tenendos et possidendos

Digitized by Google

in perpetuu mratione elemosine pacifice et quiete. Nos vero ipsius Eustachii devotionem quam erga domum nostram habet attendentes, eidem dedimus et concessimus, de consilio fratrum nostrorum, viginti quatuor solidos, percipiendos et habendos annuatim, quandiu vixerit, in domo nostra predicta. In cujus rei testimonium presentibus litteris sigillum nostrum duximus apponendum. Datum die veneris post octavas Navitatis Beati Johannis Baptiste, anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo tercio.

(Arch. Nat. S. 5207, nº 7. — Scel de cire brune pendant sur double queue : un aigle entre deux fleurs de lis, † S. HOSPITAL' IHER[L M'] IN FRANCIA Contre-sceau : un oiseau † FR. GUILL'S PIION.)

11 janvier 1257. - Sentence arbitrale de Philippe de Remin, chevalier, terminant un débat existant entre l'Hôpital de Haute-Avesne et Guillaume de Hesdigneul, touchant des droits de rente et de justice sur des terres, sises entre Ruitz et Barlin — *Vidimus* de la comtesse Mahaut, même jour.

De un mencaut de terre ou terroir de Ruit (*Ecriture moderne*).

Je Mahaut, contesse d'Artois et de Saint Pol, fais conneue chose a tox chels qui ches letres verront, que j'ai veu les letres mon Segneur Phelippe de Remin, chevalier de ma cort, en cheste manière : Je, Phelippe de Remin, chevalier, fais conneue chose a tox chels qui ches letres verront que comme contens fust entre le prieur et les frères de l'ospital de Haute Avesne d'une part, et Willaume de Hedignue d'autre, seur che que chil Willaumes demandoit rente et jostise seur iij mencaudées de terre, peu plus peu mains, qui siet a l'eissue de Ruit devers Ballin,

Digitized by Google

en le kele terre il a hostes et terre waaignaule; et li prieus et li frère de l'ospital ches choses ne conneussent mie plainement; en le fin, par consel de preudoumes, les parties se mistrent haut et bas seur moi, et otroièrent et créantèrent seur xl mars de paine que il tenroient che que j'en diroie; et le quelque partie qui encontre mon dit iroit, renderoit les xl mars a l'autre partie: et je, par consel de preudoumes et par l'assentement des parties, dis mon dit en tel maniere, ke li devant dis Will[aumes] quite chele terre et tel droit comme il i avoit, de li et de son oir, en toutes choses, au prieur et ad frères devant dis pardurablement. Et si di en mon dit que li prieus et li frère devant dit doivent douner a chelui Will[aume], por le quitement de cheste chose, xxiiij lib. et demie de p[arisis], des kiels deniers li devant dis Will[aumes] se tient bien a paiés. Et ke che soit ferme et estavle, je Phelippes de Remin, chevaliers, i ai mis mon seel. Che fu fait en l'an de grace M et CC et LVI, le merkedi après le Tiephaine. Et je Mehaus, contesse d'Artois et de Saint Pol, ches paroles, ches couvenenches, si comme me sires Phelippes le conferme par ses letres, gré et otri et conferme: Et ke che soit plus ferme et plus estavle, je Mahaus contesse, i ai mis men seel. Che fu fait en l'an de grace M et CC et LVI, le merkedi après le Tiephaine.

(S. 5211, nº 31. — Sceau sur double queue, perdu.)

11 janvier 1257. — Abandon consenti par Guillaume de Hesdigneul, en faveur de l'Hôpital de Haute-Avesne, de tous ses droits sur des terres, sises à Ruitz et à Barlin.

Por l'avoine de rente c'on acata a Wil. de Hedignuel, *(d'une écriture plus moderne)* **et comment il nous dona toute le seignourie qu'il avoit en iij menc. de terre au dehors de Ruit.**

A tous chaus qui ches letres verront, je Will[aumes]

Digitized by Google

de Hedignuel, segneur de Hedignuel, fais conneue chose que j'ai otrié et quité a tox jors de mi et de men oir, au prieur et ad frères de l'ospital de Haute Avesne toute le droiture que je avoie en iij mencaudées de terre, peu plus peu mains, qui sieent à l'eissue de Ruit devers Ballin, en le kele terre il a hostes et terre waaignavle; je leur ai otrié justice et toute droiture tele comme je l'i avoie. Et que che soit ferme et estavle, je Will[aumes] i ai mis men seel. Che fu fait et confermé en l'an de grace M et CC et LVI, le merkedi en puis le Tiephaigne.

(Arch. Nat., S. 5211, nº 73.—Sceau en cire blanche, pendant sur double queue. Au centre : un écu, au franc-quartier chargé d'une rose, autour † S. VIL... D'HED...OUL).

Mai 1262. — Donation par Marie de Sarton, aux Hospitaliers de Gaudiempré, de biens sis à Gaudiempré, à condition d'en conserver la jouissance pour elle et sa mère, et d'obtenir certains avantages.

Donation faite à Godiempré de xj boistellées de terre.

Universis presentes litteras inspecturis,... Officialis Attrebatensis salutem in Domino. Noveritis quod in nostra propter hoc presencia personaliter constituta domicella Maria dicta de Sarton, manens apud Goediempré, contulit in elemosinam et concessit magistro et fratribus domus Hospitalis Iherosolimitani de Goediempré coram nobis quendam mansum suum situm apud Goediempré intra cruces, unum curtile ipsius Marie continens undecim boistellatas terre tenentis et jacentis ad viam de Passu, quod fuit Andree dicti Rouet et quod ipsa Maria tenet, sicut dicit, ad redditum de Johanne de Sarton. Item contu-

Digitized by Google

lit in elemosinam et concessit dictis magistro et fratribus novem boistellatas terre ipsius M[arie]; quarum ipsa tenet septem boistellatas de Simone de Sancto Amando et duas boistellatas residuas de quarterio de Sancto Amando domini Johannis de Bailloel militis; item duas alias mencaldatas et dimidiam terre quas ipsa Maria tenet, ut asserit, de dicto quarterio domini Johannis predicti, tenentes sive adherentes terre Johannis dicti Billet; item duas alias mencaldatas et dimidiam terre quas ipsa Maria tenet, sicut dicit, de dicto quarterio domini Johannis de Bailloel, et jacent juxta terram Johannis dicti le Marié. Et cum premissis omnibus ipsa Maria vult et concedit quod premissa omnia post decessum ipsius et Margarete matris ejus, retento solummodo in eisdem ad opus suum et matris sue predicte usumfructum (*sic*) quoad viverent, ad ipsam domum Hospitalis revertantur absque difficultate quacumque. Et mediantibus premissis dicti magister et fratres concesserunt ipsi Marie et ejus matri coram nobis quod ipse, quandiu vitam habuerint in corpore, libere absque redditu vel exactione quacumque dictum mansum teneant et possideant, ac etiam unam boistellatam terre de tenemento ipsius domus; et mediante elemosina predicta, dicti magister et fratres ipsam Mariam et matrem ejus quictaverunt coram nobis de omnibus retrohabitis que ab eis petere poterunt quoquo modo usque in diem hodiernum. Concedunt etiam ipsi magister et fratres predictis Marie et Margarete matri ejus quod ipse possint, si velint, colligere herbas, vel colligi facere ad manum in nemore ipsorum de Goediempré toto tempore vite ipsarum ad opus duarum vaccarum earumdem. Et nichilominus cum omnibus pre-

Digitized by Google

missis tenentur ipsi magister et fratres bona ipsarum Marie et ejus matris universa defendere et tueri erga omnes tanquam bona propria domus Hospitalis de Godiempre eorumdem. Que omnia et singula promiserunt dicti magister et fratres se firmiter et inviolabiliter servaturos bona fide; dicta vero Maria promisit, fide prestita corporali coram nobis, quod contra predictam collationem per se vel per alium non veniet in futurum, nec queret artem, ingenium, sive modum per que dicta collatio irritetur, seu per que post decessum ipsius et matris ejus dicta domus Hospitalis gaudere non valeat perpetuo de premissis; concedans (*sic*) dicta Maria quod nos de ipsa justiciam faciamus si contra premissa vel aliquid premissorum in posterum veniret ullo modo, super quo se nostre supposuit juridictioni in quocumque loco, statu vel habitu fuerit aut moretur; renuntians expresse quantum ad hec omni exceptioni fori, doli mali, omni juris auxilio canonici et civilis, et omnibus aliis exceptionibus aut cavillationibus juris et facti que possent objici contra presens instrumentum, vel factum in eodem contentum; item ne posset dicta Maria dicere aut proponere rem aliter se habere quam in presenti instrumento continetur. In cujus rei testimonium presentibus litteris ad instantiam predicte Marie sigillum curie Attrebatensis duximus appendendum. Datum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo secundo, mense Maio.

BARTHOLOMEUS.

Arch. Nat., S. 5207, nº 8. — Original en parchemin, sceau de l'Officialité d'Arras, sur double queue, en cire jaune, fort abîmé : face, un édifice à trois pans, légende détruite : contre-sceau presque fruste : † MEMORIALE.

Digitized by Google

Novembre 1279. — Reconnaissance par Mahaud de Froimantel, d'une rente de cinq sous parisis qu'elle doit à l'Hôpital de Haute-Avesne, pour son manoir de Robecq.

De v sous de rente sur le manoir tenu de l'ospital en le ville de Robeke.

Jou Mehaus, dame de Froitmantel, faich savoir a tous chiaus ki ches presentes letres verront et orront, ke jou doi et sui tenue a men chier Signeur le maistre de Haut Avenne pour l'ospital d'outremer, chiunc saus de parisis de rente cascun an à paiier au terme du Noel, por men manoir de Robeke, lequel manoir jou tieng d'aus ; lequele rente li dis maistres doit envoier querre u lieu. Et est assavoir ke li dis maistres ni autre personne por le dit ospital ne puet ne ne doit demander justiche sour le dit manoir, se jou n'estoie en defaute de le dite rente paiier. Et se jou estoie en defaute de le dite rente paiier, justichier y porroient pour le dite rente faire avoir. Et parmi chou, il me doivent warandir le dit manoir et men cors et mes catheus envers tous, ensi k'il font leur autres tenans. Et pour chou ke che soit ferme cose et estavle, jou ai baillé au devant dit maistre ches presentes letres séelées de mon seel, faites en l'an de grasse mil deux cens sissante et dis et noef, el mois de novembre.

(Arch. Nat. S. 5211, n° 28. — Sceau pendant sur double queue : au centre, une femme tenant une fleur de lis ; autour, MAHAU . . .ANT . . .)

Digitized by Google

22 juillet 1250. — Donation par Jean Huane et Marguerite, sa femme, d'une rente de douze deniers parisis et d'une somme de quatre livres parisis payable après leur mort, assignées sur leurs alleux de Douvrin.

De xij deniers de rente à Douvring.

Universis presentes litteras inspecturis officialis Attrebatensis salutem in Domino. Noveritis quod coram Radulpho dicto Poret clerico curie Attrebatensis notario, super hoc a nobis deputato, propter hoc personaliter constituti Johannes dictus Huane et Margareta ejus uxor recognoverunt se dedisse et confirmaverunt pro Deo et in elemosinam et ob remedium animarum ipsorum, magistro et fratribus Iherosolimitanis de Altavesna duodecim denarios parisensium annui et perpetui redditus, solvendos ab eisdem dictis magistro et fratribus apud Altam Avenam quolibet anno in natali Domini. Recognoverunt etiam predicti conjuges se dedisse predictis magistro et fratribus post mortem eorumdem quatuor libras parisiensium, videlicet in morte cujuslibet quadraginta solidos parisiensium. De quibus pecunie summis predicti conjuges recognoverunt se fecisse adboutamentum ad franchos allodios ipsorum conjugum sitos in territorio de Douvring, ad locum qui vocatur Keurerne, solvendis predictis magistro et fratribus a dictis conjugibus, prout superius est expressum. In cujus rei testimonium predictis litteris sigillum curie Attrebatensis duximus apponendum. Actum anno Domini M°CC°nonagesimo in die Magdalene. (*Sur le repli :* Poret)

(Arch. Nat., S. 5208, n° 68. — Sceau sur double queue perdu.)

Digitized by Google

Haute-Avesne, 2-30 avril 1301 ou *1er-21 avril 1302*. — Nicolas Bruiant, Maître de Haute-Avesne, associe aux bienfaits de l'ordre de l'Hôpital, Mahaut de Méricourt, qui avait donné aux religieux une livre de cire de redevance annuelle et une somme de cinquante sous, après sa mort.

A tous chiaus qui ces présentes lettres verront et orront, frères Nicoles Bruians, de la Sainte Maison de l'ospital de Saint Jehan de Jerusalem, humeles maistres de Haute-Avesne et des appartenanches à che temps, salut en Notre-Signor. Sachent tout que nous avons recheu en la confraternitet Dieu et Notre Dame Sainte Marie et Monsignor Saint Jehan Batiste, damoicelle Mehaut de Meuricourt, qui fu jadis femme Jehan Caillau de Meuricourt ; et li otrions plainne partissipation de tous les biens, de toutes les aumosnes et de toutes les oeuvres de misericorde qui ont esteit faites et qui seront faites en la Sainte Maison devant dite deçà mer et delà mer, des puis l'eure qu'elle fu fondée jusques en la fin du monde ; et en otrions à la dite damoiselle auteille part comme nous en atendons à avoir à jour de jugement; et li permetons à aidier, à warder et consillier li et ces biens sans tort faire à autrui, et a ces propres cous, pour çou qu'elle nous a aumosnet et as povres de la sainte Maison devant dite une libre de cire par an au Noel à rendre cascun an à la maison de Haute-Avesne, et cinquante sous parisis après sen decest, à prendre sur ces biens ou qu'il fuissent ne seroient trouveit, meubles et non meubles. En témoignage de çou, nous li avons baillé ceste presente lettre saelée de notre propre sael. Données

Digitized by Google

a Haute Avesne en l'an de grasce mil trois cens et un ou mois d'avril.

(S. 5207, nº 28. — Original en parchemin, scel perdu).

10 avril 1302. — Reconnaissance par Garin le Gondalier, paroissien de Fevin, d'une rente de douze deniers parisis, due par lui à l'Hôpital et assignée sur une maison sise sur la place de Fevin.

De xij s. de rente en le ville de Fevin.

Universis presentes litteras inspecturis, officialis Morinensis salutem in Domino. Noverint universi quod in nostra presencia propter hoc personaliter constitutus, Warinus li Goudaliers, parochianus de Fevin, recognovit et recognoscit in jure coram nobis se et predecessores suos esse et à longo tempore fuisse obligatos sancte domui Hospitalis Sancti Johannis Iherosolimitatis (*sic*), in duodecim denarios parisienses annui et perpetui redditus. Propter que dictus Warinus promisit et promittit, fide et juramento corporaliter prestitis ab eodem in manu nostra, se redditurum et soluturum dictos duodecim denarios parisienses annui et perpetui redditus singulis annis in futurum, ad Natale Domini, magistro et fratribus domus de Haute Avesne, nomine et ad opus Hospitalis predicti, sub pena excommunicationis ; pro quibus etiam duodecim denariis parisiensibus reddendis et solvendis singulis annis in futurum, prout superius est expressum, dictus Warinus fecit et facit coram nobis assignamentum bonum, sufficiens et legale ad quamdam domum ipsius Warini, sitam apud Fevin, in platea dicti loci, et ad omnia bona sua mobilia et immobilia, presentia et futura ;

Digitized by Google

et ad premissa solvenda singulis annis in futurum, ut superius est dictum, idem Warinus obligavit et obligat coram nobis perenniter erga magistrum et fratres de Haute Avesne qui pro tempore erunt, nomine predicto, se et heredes sive suos successores ac etiam domum predictam, et omnia bona sua predicta; promittens idem Warinus, sub fide et juramento predictis, se contra premissa vel aliquod premissorum de cetero non venturum, et quod non queret aut queri faciet quoquo modo artem vel ingenium, cavillationem, materiam, subterfugium, causam, rationem, medium sive modum per que dicti magister et fratres seu eorum mand.... super premissa seu aliquo premissorum aliquatenus valeant molestari seu etiam impediri; renuntians expresse dictus Warinus, sub fide et juramento predictis, omni juris auxilio canonici et civilis, privilegio crucis sumpte (vel) assumende, omnibusque aliis exceptionibus et rationibus tam juris quam facti que contra presens instrumentum et factum in eo contentum obici possent vel opponi, et que dicto Warino seu ejus heredibus vel successoribus possent prodesse seu valere et dictis magistro et fratribus nocere in premissis. In cujus rei testimonium presentibus litteris sigillum curie Morinensis duximus apponendum. Datum anno Domini M° CCC° primo, feria tertia post dominicam qua cantatur: isti sunt dies. Coheka.

(Arch. Nat., S. 5208, n° 26. — Sceau sur double queue, perdu.)

Digitized by Google

Fête de Saint-Eloy, en été. 1307. — Sentence arbitrale de Renou de Boysses, chanoine d'Arras, Jehan de Goy, curé de la paroisse Notre-Dame, et Pierre Puchesiaves, condamnant Robert de Ligny, écuyer, à payer aux religieux de l'Hôpital une redevance annuelle de deux cygnes, due pour des biens tenus dudit Hôpital.

Comment ceulx de Ligny tiennent leur terre de l'ospital parmi deux chignes de rente par an.

Nous maistres Ranous de Boysses, canonnes et cantres de l'église Nostre Dame d'Arras, Jehans de Gouy prestres, curés de le paroisse de le dite eglise, et Pierres de Puchesiaves, clers, faisons savoir à tous presens et avenir, ke comme debas fust mus entre religieux houme frère Nichole Bruiant, maistre de Flandres et de le maison de Hautavenne, de le dyocèse d'Arras, de le sainte maison de l'hospital de Saint Jehan de Jherusalem, d'une part, et Robert de Ligni escuier, fil jadis Monsigneur Robert de Ligni, chevalier, d'autre part, sur che ke li dis frères Nicholes disoit que li dis Robers tenoit sans cause teres, rentes et possessions, lesqueles li dis chevaliers et se feme, père et mère audit Robert, avoient donné et otroiet au dit hospital avoekes le dite maison de Hautavenne, u tans ke frères Guillaumes d'Orlliens, maintenant maistres de Boncourt, estoit maistres de Haut Avenne et de Flandres, en le maniere k'il est contenu en unes letres faites sur le dit don, seelées du seel dudit Monsigneur Robert de Ligni, chevalier, et sur che ke li dis Robers, escuiers, disoit au contraire ke li dis dons avoit esté fais par manière et par condicion ke li dis chevaliers et si oir devoiient tenir les te-

Digitized by Google

res, les rentes et les possessions devant dites iretavelement parmi deus chignes chascun an, a rendre et a paiier à le devant dite maison de Hautavenne, entre le feste Saint Remi et le feste de Tossains, et sauves les loys et les amendes se li dis chevaliers u si oir estoiient en défaute de paiier les chignes, ensi ke dit est en le manière k'il est contenu en unes letres seelées du seel le dit frère Guillaumes, les queles li dis Robers, escuiers, a par devers lui ; les dites parties, pour bien de pais et d'acort des dis débas, se misent en nous, Ranoul, Jehan, et Pierron devant dis, et pourmisent loiiaument à tenir no dit et no ordenanche. Et nous, Ranous, Jehans et Pierres devant dit, le fais du compromis pris en nous, enquise premierement le vérité tant par le tiemongnage du dit frère Guillaume ke d'autres, en le presense des dites parties, disons et ordenons : ke li dis Robers escuiers paiiera et rendera au dit frère Nicholon les rentes de trois anées : ch'est a savoir sis chignes pour les termes passés, et waiera l'amende pour les defautes ; et li dis freres Nicholes des dites amendes pour les termes passés enkerra le cantre devant dit. Et disons encore ke desoremais en avant perpetueument chascun an, entre le feste saint Remi et le feste de Toussains, pour les terres, rentes, possessions devant dites, li dis Robers et si hoir renderont et paiieront à le maison de Hautavenne deux chignes de rente perpetuel et les loys et les amendes se en defaute en estoient de paiier. Et parmi che li dis Robers et si oir perpetuement et iretavelement tenront du dit hospital les terres, les rentes et les possessions devant dites. Le quel dit et ordenanche les dites parties loèrent et approuvèrent, et waia li dis Robers au dit frère Nichole l'a-

Digitized by Google

mende pour les desfautes, et li dis frères Nicholes le mist sur le cantre desus dit ; et li dis cantres en quita le dit Robert, sauf chou ke li dis Robers rendera et paiiera au dit frère Nicholon sis chignes après auoust prochain, à venir pour les termes passés, et chascun an deus, ensi ke dit est. Ou tiemongnage des ques coses, nous Ranous, Jehans et Pierres devant dis, avoeckes les seaus des dis frère Nicholon et Robert, avons ches presentes lettres seelées de nos seaus. Et nous frères Nicholes et Robers devant dit recougnissons toutes les coses devant dites estre faites ensi ke dit est, et les loons, volons, et otrions, et pourmetons a tenir fermement, sans jamais venir encontre ; et pour che ke che soit ferme cose et estable, nous frères Nicholes et Robers devant dit, avoeckes les seaus des dis maitres Ranoul, Jehan et Pierron, avons ches presentes lettres seelées de nos seaus. Che fut fait en l'an de l'Incarnation notre Signeur Jhesus Crist mil trois cens et VII, le jour Saint Eloy en esté.

(Arch. Nat. S. 5208, nº 50. — Cinq sceaux sur double queue, dont trois perdus. Les deux premiers, qui sont les seuls qui restent, sont fort abîmés. Ils sont en cire verte ; l'un représente un personnage debout : au bas est un écusson coupé : I *au beson posé en chef ;* II *gironné.* Sur l'autre sceau est représenté un priant aux pieds d'une vierge ; au dessous est un écusson triangulaire sur lequel est une fasce chargée de trois objets qu'il est impossible de reconnaître. On lit encore : . . . ORIS. . . GO.)

Digitized by Google

1190. — **Jean, abbé de St-Vaast, baille à rente aux religieux de l'Hôpital de Haute-Avesnes, le champ du moulin sis à Coisnes.**

Ego Johannes Dei gracia beati Vedasti minister humilis et universum capitulum, omnibus hec legentibus vel audientibus eternam in Domino salutem. Universis tam presentibus quam futuris notum esse volumus quod fratribus Hospitalis de Alte Avene campum molendini in parrochia de Coynes perpetuo possidendum concessimus, sub censu v mencoldarum frumenti, vj denariis pejoris meliore : quos idem fructus singulis annis, sive plena sit terra, sive vacua, in horreum curie Sancti Petri de Gorea, que dicitur Overt, suis vehiculis adducere tenentur. Porro eandem terram idem fratres ecclesie Sancti Vedasti in morte fratris Jacobi, filii Balduini Anchart, civis Attrebatensis, in xij denarios relevabunt, et tam in illa quam in singulis sequentibus relevationibus fratrem ex consensu utriusque partis prospicient in cujus obitu terram illam relevaturi erunt. Testes, dominus abbas Johannes, Martinus abbas de Mareolo, Lambertus prior Sancti Vedasti, Gilbertus supprior, Nicholaus armarius, Henricus camerarius, Christianus hospitalarius, Hugo elemosinarius, Guimannus prepositus de Gorea, Petrus infirmarius, et totum capitulum; frater Willelmus procurator Flandrie, frater Ricardus, Balduinus capellanus et alii quam plures; Insuper Manasses abbas de Chekis et magister Robertus de Bethunia. Ut autem hoc notum et inconvulsum permaneat, nostrum et capituli nostri appendimus sigillum. Actum anno dominice Incarnationis millesimo centesimo LXXXX.

(D'après une copie Moreau, t. 92, p. 128. — Cette charte a été copiée sur l'original conservé dans les Archives de Saint-Vaast et elle était scellée de deux sceaux de cire blanche).

Digitized by Google

TABLE

Nous croyons devoir faire précéder cette table de quelques observations.

Nous avons mis, lorsque nous l'avons pu, à la suite du nom des personnages ecclésiastiques, des dates qui établissent leur identité et qui complètent les renseignements fournis par le *Gallia*. Toutefois, nous devons déclarer que l'ouvrage des Frères de Sainte-Marthe a servi de base à ce travail. Les autres indications proviennent :

— Du Cartulaire de Notre-Dame d'Arras (Bibl. Nat. fonds lat. 9930). Nous le citons ainsi : C. d'Ar.

— Du Cartulaire des chapellenies de la même église (Bibl. Nat. f. lat. 17730). Nous le citons : C. des Ch.

— Des Chartes originales du fonds de l'Abbaye du Mont-Saint-Eloi et de celui du Prieuré d'Aubigny (Arch. du Pas-de-Calais).

— Des titres de l'Abbaye de Brayelles (Ibidem).

— De ceux du Chapitre de Lens (Ibidem).

— De ceux du Temple d'Arras (Arch. Nat. S. 5207-5211).

— Du Nécrologe de Saint-Vaast (Bibl. de l'Evêché d'Arras).

— De copies de la collection Moreau (Bibl. Nat.)

— De copies et de renseignements des auteurs du *Gallia* (Bibl. Nat., f. latin 17675).

Nous ferons remarquer que le chef de la maison de Haute-Avesnes prend, en général, le titre de *magister* (maître dans les chartes françaises), mais que parfois pourtant on trouve *rector*, *procurator* et *preceptor*.

Digitized by Google

A

Aalis, fille d'Honestasie, p. 31.

Acs. Acq, canton de Vimy, arrond[t] d'Arras, p. 39 et 40.

Adam, prévôt (?) d'Aubigny, p. 14.

Advesnæ. Avesnes-lès-Bapaume, canton de Bapaume, arrond[t] d'Arras, siége d'une Abbaye de Dames nobles, p. 32.

Agni. Agny, cant. d'Arras-sud. (Thibaud de), p. 19.

Ailcurt. Eaucourt, Abbaye de Chanoines réguliers, de la congrégation d'Arrouaise, p. 19.

Alarannus, chanoine du Mont-St-Eloy, p. 16.

Alardus, mari de Benoîte d'Anez, p. 22.

Albiniacum. Aubigny, arrond[t] de St-Pol, p. 33.
(S. decanus de), p. 33.

Albus Nicholaus, Chanoine de Lens, p. 22.

Alexander III, pape, p. 16.

Alta Avena, p. 15 et 54 (voir Haute-Avesnes).

Alta Avesne (voir Haute-Avesnes), p. 17.

Altavena, p. 15 (voir Haute-Avesnes).

Altavena (Ermenfredus de), p. 15.

Altavena (frater Jacobus de), p. 33.

Altavesna (voir Haute-Avesnes), p. 33, 54.

Altavesnes, p. 24 (voir Haute-Avesnes).

Alte Avene (voir Haute-Avesnes), p. 61.

Ambianensis (episcopus) (1179). Theobaldus d'Heilly, évêque d'Amiens, 1170-1204, G. Ch., p. 16.

Anchart Balduinus, bourgeois d'Arras, p. 61.

Andreas, évêque d'Arras, 1161-1173, p. 12.

Aner. Agnez-lez-Duisans, c[ton] de Beaumetz, arr[t] d'Arras. (Acardus d'), p. 14.

Anez, (Robertus d'), p. 14, 17, 18; Godeldis, sa femme, p. 15, 17; (Eustachius), p. 15; (Hugo de), p. 21; (Elisabeth d'), p. 22; (Johannes d'), p. 22; (Hildiardis d'), p. 22; (Maroia d'), p. 22; (Alardus d'), p. 22; (Benedicta d'), p. 22.

Anez. (Monseignor Flaiel de), (Johannes Dominus Flaians de), p. 46.

Ansellus. Anselme de Candavenne, comte de St-Pol, 1150-1174, p. 14.

Anselmus, prieur de l'Hôpital en France, p. 14.

Digitized by Google

ANSTAING, canton de Lannoy, arrond[t] de Lille (Nord).
(Philippus de), p. 37;
Robertus, son fils, chevalier, p. 37.
ANVIN, canton d'Heuchin, arrond[t] de St-Pol (Pas-de-C.).
(Baldevinus d'), p. 14, 29.
AOSTE (Petrus de), p. 31.
ARIA. Aire-sur-la-Lys, arrond[t] de St-Omer (Pas-de-Calais).
(Magister Radulfus d') p. 19.
ARNULFUS, clericus, p. 32.
ARRAS (Echevins d'), p. 37.
ASC, ASCH (voir Acs).
(Gilo de,) p. 15.
ASSO (Frère), p 24.
ASSO, clerc de Pierre, évêque d'Arras, en 1190, p. 28.
ATREBATUM. Arras.
(Galterus de), p. 18.
AUBEIGNI, AUBENI (voir Aubigny), p. 12, 13.
(Robertus d'), chanoine, p. 12
AUCHI. Probablement Auchy-les-Moines, canton du Parcq, arrond[t] de St-Pol.
(Matillis dame de), p. 12;
(Hugo de), p. 12.
AUDEFROIS, Echevin d'Arras, en 1213, p. 37.
AVERDUIN. Averdoing, canton d'Aubigny, arrond[t] de St-Pol (Pas-de-Calais).
(Hugo de), p. 14.
(Walterus de), p. 14;

B

B..., chapelain de Guillaume, Maître de Haute-Avesne, en 1188, p. 25.
BABILONE (Frère Jofroi de), p. 37.
BAILLE (Gasce del), p. 15.
BAILLÆL. Bailleul.
(Johannes de), miles, p. 51.
BAILLOLETH. Bailleul-lès-Pernes (?), cant. d'Heuchin, arr[t] de St-Pol (P.-de-C.), p. 29.
(Hugo de), miles, p. 29.
BALDUINIMONS. Baudimont, faubourg d'Arras, p. 44.
BALDUINO MONTE (Scabini de), p. 45.
BALDUINUS, chapelain, religieux de St-Jean de Jérusalem, p. 61.
BALDUINUS, moine de St-Vaast, p. 18.
BALLIM. Barlin, canton d'Houdain, arrond[t] de Béthune (Pas-de-Calais), p. 26.
Hugo, (curé de), p. 26
BALLIN (voir Ballim), p. 48, 50.
BALLUEL. Soit Bailleulmont, soit Bailleulval, canton de Beaumetz, arrond[t] d'Arras.
(Stephanus de), p. 19.
BARTHOLOMEUS, chanoine d'Arras, p. 35.
BARTHOLOMEUS, clerc de l'évêque d'Arras, p. 32.

Digitized by Google

BARTHOLOMEUS, clerc de l'official d'Arras, en 1262, p. 52.
BASIN (Sigerus), pair de Gérard de Sains, p. 27.
BAUDOUIN V, comte de Hainaut, p. 30.
BAUDOUIN de Bailleul, abbé de Marœuil, 1132, 1171, p. 12
BAUDUINS, prêtre, p. 11.
BAVELENCORT et BAVELEINCOURT. Blavincourt, commune de Beaufort, canton d'Avesnes-le-Comte, arrond[t] de St-Pol, p. 12, 25.
BEATI PETRI (Capitulum). Chapitre de St-Pierre, à Lille, p. 38.
BEAUFORT, BELFORT, canton d'Avesnes-le-Comte, arrondissement de St-Pol.
(Balduinum de), chevalier, p. 26.
Nicholaus, fils de Bauduin, p. 26.
BEKERELE. Becquerelle, hameau dépendant de Boiry, canton de Croisilles, arrond[t] d'Arras.
(Johannes, fils de Simon de) p. 31.
(Symon de), p. 31.
BELLO CAMPO. Beaucamps, soit canton d'Haubourdin, arrond[t] de Lille (Nord), soit canton d'Hornoy, arrond[t] d'Amiens (Somme)
(Nicholaus de), p. 43.
BERLE. Berles, canton d'Aubigny, arrond[t] de St-Pol (Pas-de-Calais), p. 42, 43.
BERNARDUS, chanoine du Mont-St-Eloi, p. 16.
BERTA, femme de Gérard de Coines, p. 24.
BERVAUT, Echevin de l'Estrée, p. 25.
BETHUNIA. Béthune, chef-lieu d'arrond[t] (Pas-de-Calais).
(Magister Robertus de), p. 61
(Symon de), p. 24.
BILAGAE (Petrus), p. 14.
BLIDE, femme de B. de Woremolt, bourgeois d'Arras, p. 25.
BONCOURT, canton de Sissonne, arrond[t] de Laon (Aisne), chef-lieu d'une commanderie d'Hospitaliers, p. 59.
BORS. Bours, canton d'Heuchin, arrond[t] de St-Pol.
(Adam de), chevalier, p. 28.
BOVAQUE, BOVAKE. Bouvaque, lieu dit, c[ne] d'Annœulin, arrd[t] de Lille (Nord), p. 38.
BOYSSES (Ranous de), chanoine et chantre d'Arras, p. 58, 59, 60.
BRICTIUS, chanoine de St-Pierre, de Lille, p. 37.
BRUIANS (Frères Nicholes), Maistres de Haute-Avesne, 1301, 1302, p. 55.

Digitized by Google

Bruiant (Nichole), Maître de Flandre et de la Maison de Haute-Avesne, p. 58, 59, 60.
Builli. Bully, canton de Lens, arrond[t] de Béthune (Pas-de-Calais), p. 27, 34.
Burnel, Johannes, pair de Gérard de Sains, p. 27.
Burs. Voir Bors
(Henricus de), p. 29.
Buxeria. La Buissière, canton d'Houdain, arrond[t] de Béthune (Pas-de-Calais), p. 26.
Petrus, (curé de), p. 26.

C

Calcata (Heluinus de), hôte de l'église de Lens, p. 22.
Canisvilla (Nicolaus de), chanoine d'Arras, p. 19.
Canteleu, canton d'Auxi-le-Château, arrond[t] de St-Pol (Pas-de-Calais)
(Eustachius de) miles, p. 29.
Cantor Atrebatensis, en 1187. Ce paraît être Bauduin, cité en 1186 (c. d'Arr.), 1188 (Moreau, T. 90, p. 175) et 1199 (c. d'Au.), p. 23.
Castello (Rogerus de), hôte de l'église de Lens, p. 22.
Cauderon, (Johannes), p. 18, 19.
Chauderon, (voir Caudron.) (Balduinus), p. 31.
(Johannes), frère de Bauduin, p. 31.
Chekis, Cheke. Choques, canton et arrond[t] de Béthune, (Abbas de) p 61 (voir Mannasses).
Christianus, hôtelier de St-Vaast, p. 61.
Cilier (Baudeduwin de), p. 38.
Cinte (Adams au), p. 41.
Cisonium. Cisoing, chef-lieu de canton, arrond[t] de Lille, siége d'une Abbaye, p. 32.
Clarembaldus, prêtre de l'église de Lens, p. 22.
Claudechiefre (Alard), p. 38.
Cocus (Nicholaus), p. 44.
Coheka, clerc notaire de l'official de Thérouanne, p. 57.
Coines. Coisne, commune de Salomé, canton de la Bassée, arrond[t] de Lille (Nord).
(Gerardus de), p. 24;
Berta, sa femme, p. 24
(Heres de), p. 24.
Conte (Jehan le), p. 41.
Corbeia. Corbie.
(Magister Petrus de), chanoine d'Arras, en 1188, 1191 et 1193 (Fonds d'Aubigny), p. 24, 26, 32.
Coustest (Sauwale), échevin d'Arras, en 1213, p. 38.
Coynes (voir Coine), p. 61.
Crassus (Nicholaus), chanoine de Lens, p. 22.

Digitized by Google

D

D..., doyen de Harnes, p. 24.
Disdeus, Disdous, femme de Jean Revel, p. 27, 34.
Doingnon (Williaumes del), Maistre d'Esterpegny et de Haut-Avenne, en 1225, p. 41.
Douvrin, Douvring, canton de Cambrin, arrond[t] de Béthune, p. 54.
Robertus (curé de), p. 28.
Drogo (Frater), religieux de l'Hôpital, p. 30.
Duisans, canton d'Arras-nord, arrond[t] d'Arras, p. 23.
(Simon de), p. 33.
Dyonisius, clericus, p. 32.

E

Egidius, chanoine de St-Pierre, de Lille, p 37.
Elysabeth, sœur de Pierre d'Aoste, p. 31.
Emma, sœur d'Adam de Vimy, p. 44.
Ermenfridus (Frère), religieux de Haute-Avesne, p. 22.
Ernouls, mari de Marguerite del Val, p. 41.
Esterpegny. Eterpigny, cant. et arr[t] de Péronne (Somme), siége d'une Commanderie d'Hospitaliers, p. 41.
Estrée, Strata, quartier d'Arras. Plusieurs chartes mentionnent les droits que les comtes de Flandre s'étaient réservés sur cette partie de la ville, à la fin du XII[e] siècle (voir notamment Arch. Nat. J. 530).
(Echevins de l') p. 24.
Eulardus (Frater), religieux de l'Hôpital, p. 30.
Eustachius, Abbé du Mont-St-Eloi, 1166-1181 (G. Ch.), p. 15.
Eustachius, chanoine du Mont-St-Eloi, p. 16.
Ex parte Dei (Robertus), p. 15.

F

Faber (Rogerus), p. 13.
Fastoul (Bauduins), échevin d'Arras, en 1213, p. 38.
Faucilon (Johannes), p. 15.
Fertons (Jehans), p. 41.
Feverin (voir Fevrin).
(Simon de), p. 14;
(Nicolaus de), p. 14;
(Arnulphus de), p. 15;
(Anselmus de), p. 15;
(Lambertus de), p. 15.
Févin. Febvin, canton de Fauquembergues, arrond[t] de St-Omer, p. 57.
Fevrin. Frévin-Capelle, can-

Digitized by Google

ton d'Aubigny, arrond[t] de St-Pol, p. 32.
(Ansellus de), p 32;
(Hugo de), p. 33.
FLAIAUS, FLAIEL (Hugo), p. 21.
FLAIEL. Monseignor — de Anez, p. 46.
FLOKES. Henricus — de Insula, p. 38.
FRAISNOE. Fresnoy, canton de Vimy, arr. d'Arras (P-d-C).
(Johannes de le), religieux de l'Hôpital, p. 29.
FRETELS (Robertus), sénéchal du comté de St-Pol, p. 14.
FROITMANTEL (Mehaus, dame de), p. 53.
FRUMALDUS, évêque d'Arras, 1174-1183, p. 18, 19.
FULCO, prepositus Sancti Dionysii, p. 15.
FULCO, procureur de Haute-Avesne, p. 20.
FULCO, sous-prieur de St-Vaast, en 1179. Il était sous-prieur en 1168 et en 1175 (Nécrol.), p. 17.

G

GAIUS (Hugo), serviens episcopi, p. 32.
GALLINCORT (voir Warleincourt), p. 22.
GALTERUS, diacre de l'église de Lens, p. 14.
GALTERUS, gardien du Chapitre de Lens, p. 22.
GARDIN, quartier d'Arras, p. 24
G (decanus de) p. 32.
GARLINCURT (voir Warleincourt), p. 13.
GAUDINPRÉ (Frère Jehans de), religieux de l'Hôpital, p. 41.
GAUDIEMPRÉ, canton de Pas, arrond[t] d'Arras (voir Gaudinpré, Godiempré, Godimpré, Godinpré, Goediempré, Goendeympré, Gondewinpré, Gunduwini pratum).
GAUDINPRÉ (voir Gaudiempré), p. 41.
GAUFRIDUS, Maître de l'Hôpital en 1170, p. 13, (sans date) p. 14.
GILLA, femme de Hugues de Fevrin, p. 32.
GILLEBERS (Frère), religieux de l'Hôpital, p. 41.
GILBERTUS, moine de St-Vaast, p. 18.
GILBERTUS, sous-prieur de St-Vaast, p. 61.
GODEFRIDUS, moine du Mont-St-Eloi, p. 16.
GODELINUS, clerc, p. 32.
GODESCALCUS, évêque d'Arras, 1150-1161, p. 11.
GODIEMPRÉ, Godimpré, Godinpré, Goediempré, Goendeympré (voir Gaudiempré), p. 47 et 50.

Digitized by Google

Goi. Probablement Gouy-Ternas, canton d'Aubigny, arrond[t] de St-Pol (P-de-C.) (Thomas de), clericus, p. 42.
Goions (Radulfus), chevalier, p. 26.
Gomermont, fief de Sainghin-en-Mélantois, canton de Cysoing, arrond[t] de Lille, p. 37.
Gonbermes. Gombremetz, commune de Saulty, canton d'Avesnes-le-Comte, arrond[t] de St-Pol, p. 18.
(Adam de), p. 18;
(Agnes de), p. 19.
(Engecin de), p. 19;
(Geraldus de), p. 18;
(Geroldus), p. 19;
(Godardus de), p. 18;
(Matildis de), p. 18;
(Rollandus de), p. 18;
Gondewinpré (voir Gaudiempré), p. 18.
Goudaliers (Warinus li), p. 56 et 57.
Gorea. Gorre, commune de Beuvry, canton de Cambrin, arrond[t] de Béthune. Prévôté dépendant de St-Vaast, p. 61.
Gouy (Jehans de), curé de la paroisse de l'église Notre-Dame d'Arras, p. 58, 59, 60.
Grapetis (Adams), p 41.
Guerardus (voir Hesdinium). p. 35.
Guerbodo, chanoine en 1170, p. 13.
Guillelmus, magister de Haltavennes en 1180-1190, p. 25, 27.
Guimannus, prévost de Gorre, auteur du Cartulaire de St-Vaast, p. 61.
Gunduwini pratum (voir Gaudiempré), p. 16.
Gunterus, chanoine du Mont-St-Eloi, p. 16.

H

Haborc (Robertus), chanoine de Lens, p. 22.
Haltavenne, Haltavennes, Halte Avaisne, Halte Avesne (voir Haute-Avesnes), p. 20, 25, 27, 28, 30, 36, 37, 39, 40.
Harel (Hugo), p. 24.
Harnes, canton de Lens, arrond[t] de Béthune (Pas-de-Calais), p 24.
Haultavena (v. H[te]-Avesnes). (Willelmus de), p. 32.
Hautavena, Hautavenne, Haut-Avenne, Hautavennes, Haut Avesnes, Haute Avenne (voir Haute-Avesnes) p. 13, 14, 21, 22, 23, 26, 37, 41, 48, 55, 56, 58, 59, 60.

Digitized by Google

HAUTE-AVENNE (Robertus de), p. 13 et 14

HAUTE-AVESNE (voir Haute-Avesnes), p. 46.

HAUTE AVESNES, canton de Beaumetz, arrond[t] d'Arras (voir Alta Avena, Alta Avesne, Altavena, Altavesna, Altavesnes, Alte Avesne, Haltavene, Haltavennes, Halte-Avaisne, Halte Avesne, Haultavena, Hautavena, Hautavenne, Haut-Avenne, Haut-Avennes, Haute-Avenne, Haut-Avesne, Haute-Avesnes).

HAYMO, moine de St-Vaast en 1179, figure en 1161, Nécr. p. 18.

HENRICUS, chambrier de St-Vaast, devint abbé, 1194-1201, p. 61.

HENRICUS, moine de St-Vaast, p. 18.

HERBERTUS, fils de Jean Reveau, p. 34.

HERSIN, canton d'Houdain, arrond[t] de Béthune, p. 47.

HERSINO, Hersin (Dominus Eustachius de), p. 47.

HESDINOLIUM. Hesdigneul, canton d'Houdain, arrond[t] de Béthune (P.-d.-C.), p. 26. Hugo (curé de), p. 26.

HEDIGNUE. Hesdigneul. (Willaume de), p. 48, 49.

HESDINIO. Hesdin, chef-lieu de canton. (Guerardus de), chanoine d'Arras, p. 35.

HONESTASIA, femme de Pierre d'Aoste, p. 31.

HOSDAIN. Houdain, chef-lieu de canton, arr. de Béthune. (Guido de), fils d'Anselme de Houdain et d'Angeline de St-Pol. Prit part à la croisade de Constantinople (Villehardouin. Éd. de Wailly t. II, 9), p. 30.

HOSDAINC (voir Hosdain) p. 28.

HUANE (Johannes dictus), p. 54.

HUCHUDEU (Sauvalo), p. 18.

HUGO, aumônier de St-Vaast, p. 18, 61.

HUGO, chapelain de Haute-Avesne, p. 22.

HUGUO, comte de St-Pol, 1174 à 1205, p. 28, 29.

HUGO, doyen, p. 32.

HUSDINIUM (voir Hosdain), p. 46.

HUSDINIO (Renerus de), chanoine et official d'Arras, 1250, p. 46. Il était official en 1248 (Fonds de Lens); 1249 (C. des Chap.); 1252 (ibid).

HUVIN Houvin, canton d'Avesnes-le-Comte, arr. de St-Pol. (Simon de), chanoine du Mont-St-Eloi, p. 16.

Digitized by Google

HYERVILEYR. Ervillers, canton de Croisilles, arrond[t] d'Arras (Pas-de-Calais). (Wichardus de), p. 18.

J

JACOBUS (Frater), fils de Bauduin Anchart, p. 61.
JEHANS (Frère), prêtre de Haut-Avesne, p. 41.
JOHANNES, curé de Garlincourt, p. 16.
JOHANNES, prieur de St-Vaast, en 1179, déjà prieur en 1175 (Nécr.), plus tard abbé de St-Vaast, p. 18.
JOHANNA, comtesse de Flandre et de Hainaut, p. 38.
JOHANNES, abbé de St-Vaast. On ne sait s'il s'agit ici de Jean III, mort au mois d'août 1190, ou de Jean IV, son successeur, p. 61.
JOHANNES, archid. d'Arras, en 1188. 1187 (Mor., 90, p. 41); 1188 (Mor., 90, p. 175), p. 24.
JOHANNES (Frère), p. 24.
JOHANNES, moine de St-Vaast, p. 18.
JOHANNES, prêtre de l'église de Lens, p. 22.
JOHANNES, sous-diacre de l'église de Lens, p. 22.
JUVENCI, JUVENCHI. Givenchy-le-Noble, canton d'Avesne-le-Comte, arr. de St-Pol. (Hellinus de), p. 13, 16; (Nicolaus de), p. 13; (Mainardus de), p. 14

K

KERET (Adam), p. 28.
KEURERNE, lieu dit de Douvrin (voir Douvrin), p. 54.

L

LAMBERTUS, prieur de St-Vaast, p. 61.
LAUS. Loos, arrond[t] de Lille, siége d'une Abbaye Cistercienne, p. 44.
LENS, chef-lieu de canton, arrond[t] de Béthune, siége d'une église collégiale, p. 46; (Maistre Arnoul de), chanoine du Mont-Saint-Eloi, p. 16.
LIGNI. Probablement Ligny-sur-Canche, canton d'Auxi-le-Château, arr. de St-Pol. (Robert de), escuier; (Robert de), chevalier, père du précédent, p. 58, 59, 60.
LOES, LOS. Loos, canton d'Haubourdin, arrond[t] de Lille (Nord). (Voir Laus), p. 23, 24.
LUCETUM. Bernardus de Lu-

Digitized by Google

celo, religieux de l'Hôpital, p. 29;
(Ogerus de), chanoine d'Arras, p. 30.
LUCHEIUM, LUCHEU. Lucheux, arr[t] de Doullens (Somme), p. 29.
Ogerus (doyen de), p. 14.

M

M..., doyen du Chapitre de St-Pierre, de Lille, en 1207, p. 37.
MAGNUS (Johannes), sous-diacre de l'église de Lens.
MAHAUT, comtesse d'Artois et de St-Pol, fille de Henri II de Brabant; épousa en premières noces Robert I[er] d'Artois, et en secondes, Gui III de Châtillon, comte de St-Pol, p. 48 et 49.
MAJOR (Thomas et Johannes), p. 13.
MALGRINUS, chapelain de l'évêque d'Arras, 1190 et 1195, p. 24, 27, 32, 35.
MALUS (Hugo), chanoine de Lens, p. 22.
MANASSES I, abbé de Choques, 1173-1193. (G C) p. 61.
MARŒUIL (voir Walterus).
MARECLUM. Marœuil, canton d'Arras-Nord, arrond[t] d'Arras, p. 27 et 28.
(Frater Johannes de), p. 32.
MARGARETA, uxor Johannis dicti Huane, p. 54
MARIÉ (Johannes dictus le), p 51.
MARTINUS, abbé de Marœuil, 1171-1191 (G Chr), p. 61.
MARTINUS, Abbé de St-Vaast, 1155-1181 (Nécr. et G. Ch.), p. 18.
MARTINUS, chanoine d'Arras en 1189, p. 26
MATHILDIS (Regina), comitissa Flandrensis, fille d'Alphonse de Portugal, épousa en 1184 Philippe d'Alsace, comte de Flandre, p. 38 et 39.
MAUWINE (Jahans), échevin d'Arras, en 1213, p. 37.
MEURICOURT Méricourt, canton de Vimy, arrond[t] d'Arras, p. 55;
(Mehaut de), p. 55;
(Jehan Caillau de), mari de Mehaut, p. 55.
MOLA (Bernardus), p. 35.
MOLÉ (Bernardus), p. 22.
MOLINEL (Mainsendis del), p. 38.
MONACHUS (Johannes), p. 34.
MONDRICURT. Mondicourt, canton d'Avesnes-le-Comte, arrond[t] de St-Pol (Pas-de-Calais).
(Ilbertus de), p. 14
MONS SANCTI ELIGII. Mont-

Digitized by Google

Saint-Eloi, canton de-Vimy, arrond^{t} d'Arras.
(Abbaye du), p. 15.
MONTEGNI, lieu dit à Haute-Avesne, p. 46.
MONTIGNI, p. 21.
MORINENSIS (episcopus), en 1179; Desiderius, évêque de Thérouanne, 1169-1191 (G. Ch), p. 16.
MORINIENSIS (officialis), official de Thérouanne, p. 56.

N

NEUN (Johannes de), p. 16.
NEVIN (Rogerus de), p. 29.
NICOLAUS, bibliothécaire de St-Vaast, p. 61.
NICOLAUS, chantre de St-Vaast, 1161, 1175, 1190 (Nécr.), p. 18.
NICOLAUS, clerc, fils de Baudouin de Beaufort, chevalier, p. 26.
NICOLAUS, doyen du chapitre, 1138 (G. Ch), 1152, 1161 et 1168 (C. d'A.), 1170, remplacé cette année même, par Pierre (C. d'A.), p. 12.
NICOLAUS, maire de Hellin de Garlencourt, p. 14.
NICHOLAUS, prêtre, p. 20.
NOELLA. Probablement Noyelles-lez-Lens, cant. de Lens, arrond^{t} de Béthune, p. 27.
NOVAVILLULA. NEUVIREUIL, cant. de Vimy, arr^{t} d'Arras. (Jean de), p. 16.

O

OISIACUM. Oisy-le-Verger, canton de Marquion, arrond^{t} d'Arras, p 41.
OISIACO (Johannes de), canonicus et officialis Atrebatensis, 1239, p. 41.
ORLLIENS (frère Guillaume d'), Maître de Haute-Avesne et de Flandre, Maître de Boncourt, en 1307, p. 58.

P

P..., chapelain d'Ar. de Spina, magister magnus des Hospitaliers en 1188, p. 25.
P..., clerc de l'archidiacre d'Arras, p. 32.
PARISIENSIS (Guido), p. 24.
PASSUS. Pas, chef-lieu de canton, arr. d'Arras, p. 36, 50. (Balduinus, Dominus de), p 36.
PERNES, cant. d'Heuchin, arr^{t} de St-Pol (P.-de-C.), p. 29. (Hugo de), miles, p. 29.
PES LUPI (Gerandus), pair de Gerard de Sains, p. 34.

Digitized by Google

PETRUS, doyen du Chapitre d'Arras, en 1187 ; 1186 (C. d'Ar.) ; 1187 (Moreau, 90, p. 32), p. 23.
PETRUS, infirmier de St-Vaast, p 61.
PETRUS, moine de St-Vaast, p 18.
PETRUS, évêque d'Arras 1184-1203, p. 23, 25, 31, 34.
PHILIPPUS. Philippe (d'Alsace), comte de Flandre et de Vermandois, p. 19.
PHILIPPUS, sous-diacre, chanoine de St-Pierre de Lille, p 37.
PIELOS (Frère Pierre), grand-Maître de l'Hôpital en France dès 1198, d'après M. Mannier; cité en 1213 dans nos chartes, p. 38.
PIAUTELE (Ursio), p. 39; Nicholaus, frater ejus, p. 39.
PIIONS (frater Guillelmus), prior Hospitalis in Francia, 1253, p. 47.
PIS. Pys, canton d'Albert, arrt de Péronne (Somme), p. 31.
PLOEIS, (Li), lieu dit à Ruitz (voir Ruitz), p. 42.
PONTIUS, serviens episcopi Atrebatensis, p. 32.
PORET (Radulphus dictus), clericus curiæ Atrebatensis notarius (1290), p. 54.
PREDICATOR (Arnulphus), p. 35.
PUCHESIAVES (Pierre), clerc, p. 58, 59, 60.

R

RADULPHUS, archidiacre d'Arras, 1193 (Moreau 95, p. 145); 1205 (Arch. nat., f. 5208, n° 181), p. 32, 26.
RADULPHUS, archidiacre d'Ostrevent, 1177, 1181 (C. des Ch.) ; 1186 (C. d'Ar.) ; 1191, Radulphus, archidiacre (Fonds d'Aubigny) p. 24.
RADULPHUS (magister) chanoine d'Arras, 1190, p. 28, 30.
RADULPHUS, episcopus Atrebatensis, 1203-1221 (G. Ch.), p. 39.
RADULPHUS (magister), prêtre de l'église de Lens, p. 22.
REMI. Remi, canton d'Estrées-St-Denis, arrondt de Compiègne (Oise), p. 48 et 49.
(Philippe de), père du célèbre jurisconsulte Beaumanoir, paraît être mort en 1265. Il avait été, en 1242, bailli de Lorris, en Gatinais, pour le comte Robert d'Artois. En 1257 il était chevalier de la Cour de la comtesse d'Artois (V. *Philippe de Remi, sire de Beaumanoir*, par *Bordier*. Paris, in-8°, 1869), p. 48 et 49.

Digitized by Google

Reveals, Revel (Johannes) de Noella, p. 27, 34.
Johannes, son fils, p. 34.
Richardus (Frater), religieux de St-Jean de Jerusalem, p. 61.
Robertus, fils de Jean Reveals, p. 27, 34.
Robeke. Robecq, cant. de Lillers, arrt de Béthune, p. 53.
Robertus. Robert Ier, comte d'Artois, p. 43, 45.
Robertus, doyen et écolâtre du Chapitre de Lens, p. 20.
Robertus (Frère), p. 24.
Robertus, prêtre de l'église de Lens, p. 22.
Robertus, prieur du Mont-St-Eloi, en 1179, p. 16.
Robertus, procureur de Gaudiempré, p. 16
Rogerus, diacre de l'église de Lens, p. 22.
R[ogerus], prévôt du Chapitre d'Arras, en 1187; 1176 (C. Ch. et C. d'Ar.); 1189 (C d'Ar.), p. 23.
Rolandus, prêtre, chanoine d'Arras, p. 11.
Roricurt, Rornicort. Recourt, canton de Vitry, arrondt d'Arras, d'après M. Mannier, mais plutôt Rocourt, cne de Magnicourt-en-Comté, canton d'Aubigny, arrondt de St-Pol, p 11
Rouet (Andreas dictus), p. 50.
Rüit. Ruitz, canton d'Houdain, arrondt de Béthune (Pas-de-Calais), p. 41, 48, 49.
(Gerardus de), miles, p. 41.

S

Salti, Sauti. Saulty cant. d'Avesnes-le-Cte, arr. de St-Pol.
(Aliz de), p. 11.
(Armaurieus de), p. 12, 14.
Arnulphus, ou Ernulfus, (doyen de), p. 19, 20.
Salomon, chanoine du Mont-St-Eloi, p. 16.
Sancto Amando (Simon de), p. 51.
Sanctus Amandus. Saint-Amand, chef-lieu de canton, arrt de Valenciennes, p. 51.
Sancti Bertini. Saint-Bertin, à St-Omer; (Abbas), p. 32.
Sanctus Leodegarius. Sus-St-Léger, canton d'Avesnes-le-Comte, arrt de St-Pol.
(Renmundus de), p. 19.
Sancti Leodegarii (Ecclesia), au château de Lucheux, p. 30.
Sanctus Paulus. Saint-Pol, chef-lieu d'arrondist, (Pas-de-Calais), p 28.
Sarton, canton de Pas, arrondt d'Arras.
(Maria dicta de), p. 50.

Digitized by Google

(Johannes de), p. 50.
(Margarita de), mère de Marie, p. 51.
SASGALO, chanoine, en 1170, p. 13.
SAUTI (Voir SALTI)
(Amauricus de), chevalier, p. 26.
SAVADOLS (Warins), p. 41.
SEINS. Sains-en-Gohelle, canton d'Houdain, arrond[t] de Béthune (P.-de-C.), p. 27.
(Gerardus de), chevalier, en 1190, p. 27, 34.
SENORE (Odo), domus Hospitalis summus preceptor, 1198, p 34.
SIGERUS, chanoine, en 1170, p. 13.
SIMON, sous-diacre, chanoine d'Arras, p. 11.
SOASTE. Souastre, canton de Pas, arrond[t] d'Arras, p. 43.
(Maria de), p. 43.
SPINA (Ar. de), magister magnus en 1188, p. 25.
STEPHANUS, magister domus de Hautavesna, 1198, p. 34.
STEPHANUS, sous-diacre de l'église de Lens, p. 22.
SYMON (Frère), religieux de l'Hôpital, p. 32.

T

TAILÈRE (Jehan li), échevin d'Arras en 1213, p. 37.
TAFIN (Robertus), pair de Gérard de Sains, p. 27.
TAMBINS (Eustacius), hôte de de l'église de Lens, p. 22.
TENQUES. Tinques, cant. d'Aubigny, arrondt de St-Pol (Pas-de-Calais).
(Huguo de), p. 14;
(Marcus de), p 14.
THEARD, chanoine du Mont-St-Eloi, p. 16.
THOMAS, acolyte et chanoine de St-Pierre de Lille, p. 37.
THOMAS, chanoine de St-Pierre de Lille, p. 37.
THOMAS, sous-prieur du Mont-St-Eloi en 1179, p. 16.
TILOI. Thilloy-lez-Hermaville, canton d'Aubigny, arrond[t] de St-Pol (Pas-de-Calais).
(Ingerranus de), p 14.
TOILIER (Hugo le), p. 44;
Symon, filius ejus, p. 44.

V

VAL (Marguerite del), p. 40.
VILAIN (Robertus), pair de Gérard de Sains, p. 27.
VIMIACO (Magister Adam de), clericus comitis Atrebatensis. Adam achète de Jacques,

Digitized by Google

héritier d'Etienne Torcol, tout ce qu'il possédait au fief du Nouveau Baudimont (mai 1239) Il paraît être mort en 1262. (Voir pour plus amples détails les *Rues d'Arras*, par A. d'Héricourt, t. II, p. 193). p. 43, 44, 45.

VIMIACUM. Vimy, chef-lieu de canton, arrond[t] d'Arras.

W

WALTERUS, abbé de Marœuil, 1191-1206, p. 55.

WARINGOS (Gras), p. 41.

WARINUS, presbiter, p. 32.

WARLEINCOURT, WARLINCURT. Warlincourt-lès-Pas, canton de Pas, arrond[t] d'Arras, p. 15.

WASSO, chanoine d'Eaucourt, p. 19.

WILLELMUS, châtelain de St-Omer, 1178 à 1191. (Giry, Bib de l'Ecole des Chartes, t. XXXV, p. 332). p. 30.

WILLELMUS (Frère), de Haute-Avesnes, p. 22, 30.

WILLELMUS, magister de Haltavennes, p. 26, 28, 29, 34.

WILLELMUS, procurator Flandrie, de l'ordre de St Jean de Jerusalem, p. 61.

WILLERVAL, canton de Vimy, arrond[t] d'Arras.

(Werricus de), p. 34 et 35.

WOREMOLT (B. de), burgensis in Attrebato, p 24.

Y

YOLENS, comtesse de St-Pol, fille de Bauduin de Hainaut et femme de Hugues de St-Pol, p. 28 et 29.

Digitized by Google

NOTICE NÉCROLOGIQUE

de

M. EMILE LENGLET

MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

PAR M. C. LE GENTIL

Membre résidant.

Après l'éloge si magistralement prononcé par l'éminent Collègue que je suis heureux d'avoir pour Chef, de celui qui fut mon ami pendant trente-cinq ans, j'aurais décliné le périlleux honneur que vous avez daigné me faire, en me chargeant d'écrire sa *Notice Nécrologique*, si des liens d'impérieuse reconnaissance ne me défendaient de m'abstenir quand il s'agit de rendre hommage à sa mémoire.

J'ai dû beaucoup, en effet, à la bienveillance de Lenglet pendant les seize ans qu'il a été mon confrère au barreau, où toujours je l'ai considéré comme un modèle et comme un maître.

Son influence n'a pas été étrangère à ma nomination

Digitized by Google

au siége que j'occupe; je n'exagère donc rien en me considérant comme obligé à lui payer en toute circonstance, et dans la mesure de mes forces, le tribut de gratitude, qui, quel qu'il soit, ne m'acquittera jamais assez.

Pectus est quod disertos facit, a dit un ancien; puissé-je ne pas trop démentir la maxime en traitant la belle figure que je vais essayer de rappeler, d'abord en un *Sommaire Biographique*, et puis en trois *Etudes* où Lenglet sera envisagé d'abord comme avocat, ensuite comme homme public, enfin comme homme privé.

Digitized by Google

« Emile Lenglet fut un privilégié de la Providence : « Elle lui avait départi avec libéralité les facultés « brillantes de l'esprit. A une conception vive, prompte, « ouverte à toutes les manifestations de la pensée hu- « maine, à tout ce qui était le beau et le bien, il joignait « une merveilleuse facilité de travail et le talent de « formuler sa pensée avec une lucidité qui la rendait « saisissable pour tous ses auditeurs et portait la « conviction dans tous les esprits. »

(Le Président Gabdin).

Fils de Monsieur Louis-François Lenglet, lors négociant en huiles, et de Madame Augustine-Josèphe Desir, qui appartenaient tous deux à l'ancienne Bourgeoisie d'Arras (1), Eugène-Emile **LENGLET** y naquit le 1er avril 1811, dans l'ancien hôtel formant l'angle des rues Doncre (autrefois du Cornet) et des Augustines (2), habité en 1723 par Messire Ambroise-Joachim Payen, Ecuyer, Seigneur de l'Hostel, quand s'y manisfesta un événement d'une certaine importance pour l'histoire locale (3).

Les humanités du jeune Lenglet se firent au Collége

(1) Consulter les *Registres aux Bourgeois* pour les familles Lenglet et Desir. Avant 1789, un grand-oncle de Lenglet était Mayeur de la puissante Corporation des Bouchers d'Arras.

La sœur du grand-père de Lenglet, connue en religion sous le nom de dame Marie-Françoise, était Prieure des religieuses de l'Hospice St-Jean, lorsqu'en 1813 elle célébra le jubilé de la cinquantaine de sa profession.

(2) Voir l'acte de naissance du 2 avril.

(3) Le Père Ignace. *Supplément aux Mémoires*, page 750.

Digitized by Google

de cette ville jusqu'à la seconde inclusivement. Ses professeurs et ses camarades le considéraient non comme un écolier studieux, mais comme un élève très-intelligent.

En 1825, Lenglet admis, à Paris, dans l'institution Sainte-Barbe, suivit les cours de rhétorique et de philosophie au Lycée Louis-le-Grand, où il fit la connaissance de différents jeunes gens qui, depuis, émergèrent du commun, celle notamment de César Daly et de Bazaine, dont la grande carrière vint échouer si misérablement à Metz.

Dans ces deux cours, les succès de Lenglet furent tels, qu'on le désigna au nombre de ceux qui devaient se présenter au Concours Général.

En 1827, il subit avec distinction son examen de baccalauréat, et obtint toutes boules blanches; ses examinateurs étaient MM. Guizot, Villemain et Cousin, qui le félicita vivement sur ses réponses concernant les matières philosophiques.

En quittant l'institution Barbet, Lenglet, qui partageait alternativement ses sorties entre deux amis de son père, M. de Trannoy, gouverneur du château de Rambouillet, et l'avocat Charles Ledru, résolut de suivre la carrière du barreau, et se jeta dans la politique.

Persuadé que la théorie ne peut se passer de la pratique, que l'essentiel n'est pas d'arriver vite mais d'arriver bien, que conséquemment, mieux vaut, ainsi qu'on l'a parfaitement dit, être « *avocat instruit* qu'*avocat inscrit* » (1), Lenglet commença par entrer comme

(1) Liouville. *De la profession d'Avocat.* — La Roche Flavin. *Treize livres des Parlements de France,* livre III, chap. II, règle X.

Digitized by Google

clerc chez l'avoué Me Charles Paguez, dont l'étude, très-suivie et très-honorablement connue déjà, devait, avec celle de Me Glandaz, tenir le premier rang parmi les études des avoués de Paris.

L'ardeur de ses opinions, lorsqu'il fut à l'École de Droit, le fit nommer représentant de section des Écoles, et cette qualité lui ouvrit les salons du général Lafayette, où tout naturellement il rencontra beaucoup de notabilités politiques. Un duel à l'épée qu'il eut alors avec un officier de la Garde Royale, qu'il blessa grièvement, acheva de le poser parmi les adeptes des idées libérales, si bien qu'il se trouvait très-connu quand éclata la révolution de 1830.

L'une des chevilles ouvrières de l'insurrection, il se signala surtout à la caserne de la rue de Babylone, où son énergie fut remarquée par le colonel Charras, qui le prit en amitié, et noua avec lui des relations durables.

Après avoir successivement franchi tous les degrés de la cléricature et s'être exercé dans les conférences et les référés, Lenglet reçut son diplôme de bachelier en droit le 13 juillet 1835, passa sa thèse le 9 juillet 1836 (1), obtint le diplôme de licencié le 9 août suivant, prêta le serment professionnel à la Cour de Douai, le 30 septembre, sur les réquisitions de l'Avocat-général Séneca, par devant la Chambre correctionnelle jugeant civilement en vacations, sous la présidence de M. Gosse

(1) Les matières de cette thèse étaient :

En droit romain : *De distinctione pignorum. — De rebus auctoritate judicis possidendis seu vendendis.*

En droit français : *l'Expropriation forcée*, la *Saisie-immobilière*.

Digitized by Google

de Gorre, et fut admis comme stagiaire au barreau d'Arras le 10 novembre.

Fort nombreux alors, ce barreau, qui comptait encore trois anciens avocats près le Conseil d'Artois, MM. Corroyer (inscrit en 1774), Devienne (1783) et Norman (1786), en comptait d'autres très-distingués, se recommandant, les uns par leur science de jurisconsulte, les autres par leur talent oratoire, notamment MM. Monel et Gamot (inscrits en 1811), Luez (1) (1815), Billet (2) et Dauchez (1816), Martin et Leducq (1822), Perrot (1824), Dorlen-

(1) Sur la tombe de Me Luez, Me Billet disait :

« ..... Rentré au barreau, il se livra avec zèle à l'exercice de sa profession et mérita de prendre, parmi ses confrères, un rang distingué. S'il laissait parfois à désirer dans les affaires, cette froideur de jugement qui sait saisir toutes les difficultés et y parer, il y apportait du moins toute son âme.

» En l'écoutant on était moins frappé encore de sa parole grave, incisive, élégante, dénotant le penseur et l'homme de lettres, que de la conviction sincère et chaleureuse qui éclatait dans chacune de ses plaidoiries et faisait plus briller encore le caractère de l'homme que le talent de l'orateur. Ses confrères étaient presque tous ses amis et conserveront précieusement le souvenir de son commerce sûr, obligeant et plein d'affabilité. La franchise de son caractère, l'aménité de son esprit serein, enjoué, donnaient beaucoup de charmes à ses relations. » (*Mémoires de l'Académie d'Arras*, novembre 1856.)

(2) Et sur la tombe de Me Billet, Me Leducq disait à son tour :

« ..... Sa parole abondante et facile avait pour organe une voix douce et sympathique.

» Dans la plaidoirie, il se distinguait surtout par la clarté de l'exposition, si nécessaire pour l'intelligence des faits auxquels les Magistrats ont la haute mission d'appliquer le Droit. » (*Registre aux délibérations de l'Ordre*, janvier 1868.)

Digitized by Google

court, notre digne Président honoraire (1829). C'est assez dire qu'il était difficile à un nouveau venu d'entrer en lice et de se faire un nom.

Nonobstant ces difficultés, Lenglet, qui débuta brillamment aux assises de Saint-Omer, dans une affaire d'infanticide que lui remit son ancien, Me Luez, ne tarda pas à se montrer, à la barre du Tribunal d'Arras, avocat civil si solide, si pratique et si judicieux, qu'il se concilia du même coup, et la bienveillance marquée de ses juges, particulièrement celle du Président Cornille, excellent appréciateur en pareille circonstance, et la haute estime de tous ses confrères.

De même qu'il avait, à Paris, mené de front ses études de Droit et son ingérence dans le champ politique, Lenglet, à Arras, continua ce double rôle, donnant à cette politique tout le temps que ne lui prenaient pas les affaires du Palais. Ses relations anciennes avec M. Frédéric Degeorge devinrent intimes, et par suite il écrivit assez fréquemment, dans le journal *Le Propagateur*, des articles sérieux, reflétant ses opinions et ses tendances personnelles, et des boutades de polémique d'un entrain et d'une verve toute gauloise, qui les faisait rechercher et lire avec avidité.

Cette collaboration officieuse ne dépassa cependant pas certaines limites, et ne fit nullement négliger par Lenglet son travail de cabinet; l'arrivée au barreau de Blondel, ne lui aurait, au surplus, permis aucun relâchement, sous peine de se voir effacé par ce jeune confrère, digne à tous égards de se mesurer avec lui sans aucun désavantage.

Vers 1840, M. Monel qui, par son talent oratoire, avait

Digitized by Google

acquis une situation égale à celle que M. Gamot s'était faite par sa science de juriste, traitant avec la même supériorité les questions de Droit ancien, de législation intermédiaire et de Droit actuel (1), ayant été nommé Conseiller de Préfecture, remit la suite de ses affaires à Lenglet ; et à

(1) Dans son discours prononcé sur la tombe de M. Gamot, M. Leducq, lors Bâtonnier de l'Ordre, disait :

«..... Je dois à la mémoire de M. Gamot, de vous dire ce qu'il fut au barreau, de relever les titres qu'il s'est acquis dans l'exercice de notre profession.

» M. Gamot savait que, avant d'être orateur, l'avocat doit être jurisconsulte. Il savait que la science du droit est le prix d'un travail persévérant.

» Aussi aimait-il l'étude, et par l'étude est-il parvenu à prendre place au premier rang, par l'étendue de son savoir.

» On lui rendait, au barreau, cette justice que, indépendamment du Droit nouveau, il possédait à fond le Droit coutumier d'Artois, dont la connaissance nous était alors si nécessaire.

» Doué d'un rare bon sens, notre confrère voyait juste en affaires et se distinguait par l'excellence, par la maturité de ses conseils dans le cabinet. Ses clients trouvaient en lui un guide prudent et sûr. Ses confrères eux-mêmes allaient parfois puiser à sa science.

» Il apportait toujours à l'examen des affaires le soin patient qui en prépare le succès. Aussi, entrait-il en lice armé de toutes pièces pour l'attaque comme pour la défense. Il portait souvent des coups imprévus et laissait son adversaire désarmé.

» Son esprit était droit, son jugement d'une rectitude remarquable, sa parole était sobre, d'une simplicité correcte, d'une clarté qui captivait l'attention.

» Sa discussion serrée, substantielle et rapide embarrassait souvent son adversaire et portait la conviction dans l'esprit de ses juges.

» M. Gamot a honoré le barreau d'Arras, qui l'a élu plusieurs fois Bâtonnier, il y laisse des souvenirs durables. » (*Registre aux délibérations de l'Ordre*, 1864.)

Digitized by Google

partir de cette époque il eut autant de besogne que qui que ce fût, parmi les anciens de l'Ordre.

En novembre et décembre 1847, Lenglet, qui faisait partie du Conseil municipal d'Arras, fut un des ardents promoteurs de cette campagne dite d'*agitation légale*, entreprise pour l'obtention de la *réforme électorale et parlementaire*, qui se traduisit par les banquets réformistes, et amena la révolution de 1848. Après avoir été du nombre de ceux qui prirent la parole au banquet d'Annezin-lez-Béthune (1), il devint l'un des organisateurs de celui d'Arras, où il donna lecture de la pétition et des lettres d'adhésion de M^es^ Marie, Billaut, Duvergier de Hauranne, Audry de Puyraveau et Berryer (2). Aussi se trouva-t-il tout naturellement en tête du mouvement lors qu'éclatèrent les évènements de février.

Ceux qui, le connaissant mal, craignaient la fougue de sa nature impétueuse, durent applaudir à la modération politique dont il ne se départit plus et qu'il inaugura d'une manière éclatante, avec ce courage qui le caractérisait.

Les ouvriers de M. Hallette, au nombre de quinze à dix-huit cents, étant sortis de leurs ateliers pour faire bruyamment, dans la rue, l'une de ces manifestations ordinairement avant-courrières du plus grand désordre, on alla en informer Lenglet, qui se trouvait à l'Hôtel-de-Ville. Immédiatement il accourut, se jeta au-devant des perturbateurs, et les somma d'une manière si énergique de rentrer dans le calme, qu'ils retournèrent à leur

(1) *Banquet réformiste d'Annezin-lez-Béthune*, pages 12 et 13.
(2) *Banquet réformiste d'Arras*, page 4.

Digitized by Google

travail, et s'abstinrent de troubler désormais la tranquillité qu'ils avaient ainsi compromise.

Les Commissaires envoyés par le Gouvernement Provisoire, avec les pouvoirs dont on se rappelle, ayant inquiété la population par des démonstrations aussi imprudentes qu'intempestives, et dont l'une fit naître à l'Hôtel-de-Ville l'incident regrettable du 1er mars, lors de l'installation de M. Frédéric Degeorge en qualité de Commissaire-Général du Pas-de-Calais (1), Lenglet intervint encore pour les ramener à des idées plus raisonnables et à des sentiments plus en harmonie avec ce qu'exigeait l'état de choses du moment.

Soixante-treize mille voix ne tardèrent pas à l'envoyer à la Constituante, où il montra le même esprit et la même résolution.

Au début des journées de juin, il fut des premiers à demander à la Chambre une délégation pour marcher contre l'insurrection (2), et il le fit admirablement.

Côte à côte avec le brave La Moricière, qui avait pris le commandement du 11e léger, il donna le signal de l'enlèvement de la barricade de la rue d'Anjou, et ce régiment ayant un instant plié devant les décharges meurtrières de l'artillerie des insurgés, Lenglet et La Moricière, montrant l'exemple du dévouement, en se mettant à la tête des soldats, ramenèrent le régiment à l'escalade de la barricade qui, cette fois, resta en leur pouvoir. Au plus fort de l'action, alors que les projectiles sifflaient de toutes parts, La Moricière, étonné de l'aplomb

(1) *La Vie de Maximilien de Robespierre.* Introduction, pages 1 à 4.

(2) Voir l'ouvrage de M. Léon Plée.

Digitized by Google

de Lenglet, lui dit en plaisantant : « Cher collègue, pour un avocat, voilà bien des balles.» « Oh! répondit celui-ci sur le même ton, leur musique ne saurait m'étonner, je m'y suis familiarisé en 1830 ». Voyant alors que sous sa robe d'avocat, Lenglet avait un cœur de chevalier, La Moricière professa pour lui la plus grande estime et le mit plus tard en rapport avec l'intrépide Changarnier.

Après la bataille, Lenglet, qui ne pratiquait pas le *Væ victis*, se rangea du côté des membres de la minorité de la Commission de la Chambre qui émirent l'avis de ne pas condamner Louis Blanc, pour l'envahissement de la salle des séances de l'Assemblée Nationale (1). Louis Blanc l'en ayant remercié, Lenglet lui répartit nettement qu'il ne lui devait aucune reconnaissance pour ce vote, que n'avait pas dicté la moindre sympathie personnelle, mais des considérations de toute autre nature; et de fait, Lenglet, qui s'était rencontré souvent, en 1836, chez M. Degeorge avec Louis Blanc, professeur, à cette époque, du fils de M. Halette, ne s'était nullement laissé éblouir par ce révolutionnaire en herbe, dont le caractère despotique et exclusivement égoïste perçait déjà, et il l'avait apprécié d'une manière très-défavorable.

Après la promulgation de la Constitution, Lenglet, rappelé à Arras par d'impérieuses exigences de famille et professionnelles, et sentant aussi que l'insurrection de juin avait porté à la République un coup dont elle ne se relèverait point, donna, malgré les efforts que firent

(1) Daniel Stern, en d'autres termes Madame la Comtesse d'Agoult, fait une omission en ne parlant pas de Lenglet à ce sujet.

Digitized by Google

près de lui pour le retenir La Moricière, Bethmont, Havin, Dupont de Bussac, Marie, Jules Favre, etc... et Cavaignac lui-même, qui en faisait un cas tout particulier (1), sa démission de Constituant dans les termes que voici :

« Monsieur le Président,

» J'aurais voulu participer aux travaux de l'Assemblée Nationale jusqu'après la confection des lois organiques, qui sont le complément indispensable de la Constitution; j'aurais surtout voulu donner mon vote à un décret d'amnistie. Mais des motifs personnels très-puissants m'obligent à prier l'Assemblée de vouloir bien accepter ma démission de Représentant du peuple.

» La marque d'estime que mes collègues ont bien voulu me donner en me nommant Secrétaire de l'Assemblée, rend plus pénibles encore les regrets que j'éprouve.

» Veuillez agréer, etc. (2) ».

Et il revint s'asseoir à son banc d'avocat.

Il n'est pas, cependant, que l'on n'eût tout tenté pour qu'il en fût autrement ; jeune encore et dans la plénitude de son beau talent, Lenglet eût pu, s'il l'eût voulu, fournir la plus brillante carrière, soit dans la Magistrature, soit dans l'Administration ; après avoir, au

(1) Lenglet s'était également, à la Constituante, mis en relations avec Monseigneur Parisis, qui lui témoigna toujours beaucoup d'estime et d'amitié.

(2) *Moniteur* du 3 janvier 1849.

Digitized by Google

lendemain de 1848, refusé les fonctions de premier Avocat-général près la Cour de Douai, il refusa successivement différents postes qui lui furent offerts dans le Parquet de Paris, un siége de Procureur-général, si nous ne nous trompons, dans l'une de nos Cours, et assurément plusieurs emplois de Préfet.

Son excessive délicatesse lui aurait fait craindre, qu'en le voyant accepter l'une de ces places, auxquelles pourtant il pouvait d'autant mieux aspirer, qu'il n'eût été inférieur à aucune d'elles, on l'accusât de tirer de ses opinions un avantage personnel, et puis, *avocat dans l'âme*, il aimait par-dessus tout la robe de son Ordre.

La Magistrature avait tous ses respects, sans doute, et constamment il lui témoigna une déférence entière : mais défendre les justiciables allait mieux à sa nature que les juger et surtout que les poursuivre.

La rentrée au barreau de Lenglet fut, on le comprend, saluée par tous ses confrères de la manière la plus sympathique ; ils ne tardèrent pas à l'appeler au Conseil de l'Ordre, qu'il ne quitta presque plus désormais.

Le 22 novembre 1852, ils lui conférèrent le Bâtonnat, et le lui rendirent en novembre 1853, novembre 1857, août 1862, août 1863, août 1866, août 1867, août 1868, août 1869, août 1875, août 1876 (1).

Toujours jaloux des suffrages de ses confrères, Lenglet fut particulièrement heureux de sa première promotion au Bâtonnat, et elle marqua certainement d'une croix blanche l'un des plus beaux jours de sa vie. A l'instar de tous les vrais avocats, et notamment du grand

(1) *Registre aux délibérations de l'Ordre.*

Digitized by Google

Dupin, il était fier de marcher *primus inter pares*, honneur insigne effectivement puisqu'il a ce rare privilége d'être confraternellement décerné par ceux-là même qui l'ambitionnent et sont appelés à y prétendre.

En 1851, Lenglet avait commencé la série des fameuses affaires *des Turbines*, qu'il suivit avec tant de distinction à Arras, à Douai, en Cassation et pardevant d'autres Cours et Tribunaux. Elles donnèrent lieu à tant de discussions et de péripéties qu'elles ne se terminèrent qu'en 1857.

L'année suivante, il fut chargé d'une autre affaire capitale : celle de la *Compagnie de Bruay*, laquelle eut un retentissement non encore oublié maintenant.

Ces deux affaires, qui mirent Lenglet en rapports suivis avec Mes Senart, Marie, Jules Favre, Crémieux, Hébert, Mathieu, et par celui-ci avec M. Delangle, Garde des Sceaux, et M. Boittelle, Préfet de police, et dans lesquelles il montra une si grande aptitude à traiter les hautes causes industrielles et les questions de contrefaçon, portèrent à l'apogée sa réputation d'avocat émérite.

Au cours de ces travaux, en 1852, Lenglet faillit être arrêté pour ses opinions politiques, et ne dut sa liberté qu'à l'une de ces commissions mixtes si souvent injustement accusées. M. Combe Sièyes, Préfet à cette époque, voulait que l'on s'assurât de cet avocat « d'autant plus dangereux, disait-il, qu'il était plus honnête », ce qui, en fin de compte, constituait un hommage, involontaire assurément, mais pourtant un hommage. Le colonel d'Oullembourg, ancien ami du commandant de Lannoy, beau-frère de Lenglet, et qui connaissait son honorabilité, protesta contre une pareille prétention avec toute

Digitized by Google

l'énergie d'un homme de cœur et toute la rudesse d'un soldat; il alla même jusqu'à déclarer que si semblable mesure était prise, il irait immédiatement protester à Paris, près de l'Empereur lui-même; son opinion fut appuyée, cela va de soi, par le membre du Parquet délégué, et l'incident n'alla pas plus loin.

En 1859, le monde judiciaire d'Arras ayant eu le regret de perdre M. le Président Cornille, enlevé prématurément à l'affection de tous ceux qui, par suite de leurs rapports avec lui, avaient en même temps constaté sa bienveillance et sa supériorité, Lenglet, délégué par l'Ordre, prononça sur sa tombe le discours suivant :

« Le Conseil de mon Ordre m'a donné la mission de dire quelques paroles d'adieu sur la tombe de l'homme de bien que nous avons perdu.

» C'est de nos rangs, et nous en sommes fiers, qu'est sorti le Président Cornille ; nous serions ingrats de l'oublier, car lui ne l'a jamais oublié, et jusqu'aux derniers moments, le barreau, les amis dévoués qu'il y avait laissés, ont été une de ses plus vives préoccupations, un de ses plus chers souvenirs.

» M. Cornille est entré au barreau dans les premières années de la Restauration, et bientôt il a eu occasion de se signaler dans des causes qui servirent à mettre en relief autant la sagacité et la droiture de son esprit, que son courage et son indépendance.

» Plein de bon sens, de raison et de perspicacité, mais calme et froid, M. Cornille paraissait plutôt destiné aux austères fonctions de la Magistrature qu'aux luttes quelquefois ardentes de notre profession. Il lui fut donné,

Digitized by Google

en 1830, de se livrer à sa véritable vocation ; il fut alors appelé aux fonctions de Président du Tribunal civil d'Arras. C'est là que la plupart d'entre nous ont eu occasion de le connaître, de l'apprécier et de l'aimer.

» En même temps que par sa dignité et son esprit de justice, M. le président Cornille nous inspirait un profond respect, chaque jour il nous étonnait par la promptitude et la sagacité vraiment merveilleuse avec lesquelles il comprenait ou plutôt il saisissait les affaires les plus difficiles et trouvait les véritables solutions.

» Mais ce qui nous touchait en lui, c'était sa charmante et paternelle bienveillance pour le barreau. Qui de nous, dans l'exercice de notre ministère souvent si pénible, dans ces moments où les forces diminuent, où l'intelligence s'obscurcit, ne s'est pas senti encouragé, n'a pas repris de forces nouvelles à l'aspect de cette physionomie si noble,si attentive, si indulgente, qui semblait toujours nous dire : courage !

» La vie judiciaire du Président Cornille a été interrompue un instant. Les suffrages de ses concitoyens l'ont envoyé à l'Assemblée Constituante. Ce n'est point ici le lieu ni le moment d'apprécier sa vie politique, qu'il me soit permis cependant, à moi qui l'ai suivi dans cette nouvelle carrière et qu'il honorait de son amitié, de dire que dans la vie politique comme dans la vie judiciaire, M. Cornille a toujours obéi à la voix de sa conscience et de ses convictions. Il fut rendu en 1849 à ses fonctions de Président. Mais il y a deux ans, la loi inexorable de la limite d'âge est venue l'arracher à la Magistrature, dans l'intégrité de ses forces et surtout de ses facultés intellectuelles.

Digitized by Google

» Il rentra dans la vie privée avec résignation et sans aucune amertume, car il consentait bientôt après à accepter les modestes fonctions de maire de son village.

» Néanmoins, il est permis de penser que la perte des habitudes qu'il aimait, de ses bonnes relations de chaque jour, en un mot les regrets et l'ennui ont été l'origine de la maladie qui l'a conduit au tombeau.

» Sa fin a été digne de sa vie. Il m'a été donné de le voir dans ses derniers jours. Comme il s'apercevait de mon émotion à la vue des ravages de la maladie, il me disait après m'avoir serré dans ses bras : « Je sais bien » que je vais mourir, mais j'ai rempli ma tâche : j'ai vécu » honnêtement ; des affections dévouées m'ont accompa- » gné ; je trouve que Dieu a été bien bon de me donner » soixante-douze ans de cette vie là. Maintenant, la mort » peut venir, je ne la crains pas.»

» Et jusqu'à la dernière minute, sa fermeté fut inébranlable. Cette fin, c'est la fin d'un homme de bien.

» Dieu l'a reçu dans son sein! »

De 1858 à 1868, la situation professionnelle de Lenglet ne reçut aucune atteinte, mais vers cette époque, à peu près, certains symptômes de fatigue, imperceptibles pour le public, commencèrent à se manifester dans sa personne et à préoccuper ses amis.

La grande réputation qu'il s'était acquise et qui avait attiré sur lui l'attention de personnages haut placés, fit qu'au premier bruit de ce semblant d'affaiblissement, on s'empressa de lui offrir un siége à la Cour de Paris. Bien que flatté de cette proposition, Lenglet la refusa et pour ne pas s'arracher à son cabinet, et pour ne pas devenir

Digitized by Google

l'obligé d'un Gouvernement qui n'avait pas ses sympathies et auquel il ne voulait rien devoir.

Ouverte à tous les talents et à tous les mérites, l'Académie d'Arras n'aurait pu, sans dénier à Lenglet la justice qu'elle rend à chacun, tarder davantage à l'appeler dans son sein. C'est pourquoi le 24 avril 1868, sur la proposition de MM. Proyart, Vicaire-général et Doyen du Chapitre, Van Drival, Chanoine, et Colin, ancien Maire de la Ville, elle lui décerna le titre de membre titulaire.

Grand amateur des beautés artistiques, dont il parlait avec autant d'amour que de compétence, il comptait prendre pour sujet de discours de réception : « *les Beaux-Arts, à Arras* », remémorer Doncre, Dutilleux et s'étendre sur Grigny, dont il était le chaleureux admirateur.

Son travail, ébauché, a malheureusement disparu, car il n'a point été retrouvé, malgré de minutieuses recherches ; c'est d'autant plus regrettable, que l'Académie se serait estimée heureuse de pouvoir conserver une page de ce membre qui ne lui a rien laissé, et qui se le reprochait. Ces retards, en effet, à payer sa bienvenue, joints à son peu d'assiduité aux séances, par suite des nombreux travaux qui ne lui laissaient pas le loisir de s'y rendre, déterminèrent Lenglet, par un honorable scrupule, à prier ses collègues de vouloir bien agréer sa démission (1). Leur réponse fut, sur la proposition de l'un de ses amis (2), immédiatement appuyée par l'un de ses adversaires politiques (3), la

(1) 16 février 1877. — *Délibérations de l'Académie.*

(2) L'Auteur de cette Etude.

(3) M. de Sède, rédacteur en chef du *Courrier du Pas-de-Calais.*

Digitized by Google

collation du titre rare et privilégié de l'honorariat (1)!

Lors des événements de septembre 1870, les personnes attérées de la tournure des choses, respirèrent quand fut connue la nomination de Lenglet à la Préfecture du département, certaines qu'elles étaient, que sous son égide, il y aurait eu pour tous protection égale et justice distributive. Le moins satisfait fut assurément lui.

Lorsque nous allâmes le voir pour lui dire que si nous nous félicitions de cette nomination, nous ne pouvions nous empêcher de le plaindre en le voyant, au milieu de circonstances aussi périlleuses, chargé du fardeau d'une telle responsabilité : « Mon cher, nous répondit-il textuellement, ainsi que pourraient au besoin le répéter deux témoins auriculaires (2), c'est précisément parce qu'il y a danger que j'ai momentanément accepté ce que je considère comme un poste de combat, et vous me connaissez assez pour savoir que jamais je n'ai eu et n'aurai, si je ne succombe point à la tâche, la pensée de mourir dans une peau de Préfet. »

Son premier soin fut de s'entourer d'hommes honnêtes, sans distinction d'opinion, et ce ne fut certes pas sa faute si, nonobstant ses instances, beaucoup se refusèrent, par des motifs très-honorables, du reste, et qu'il comprit bien, à se rendre à son appel.

Puis, il fit afficher une proclamation aussi rassurante que sage, dont les promesses furent scrupuleusement exécutées pendant toute la durée de ses pouvoirs : et de même que notre grand jurisconsulte Gosson avait été

(1) 27 avril 1877. — *Délibérations de l'Académie.*

(2) MM. Deusy et de Lannoy.

Digitized by Google

dans Arras le modérateur des choses, durant les troubles des Pays-Bas (1), Lenglet, qui eut avec lui plusieurs autres points de ressemblance, fut ici le soutien et le refuge de tous, jusqu'à la fin de l'époque si tourmentée de la guerre.

Inutile de rappeler son administration; elle est suffisamment connue, et a été parfaitement définie et synthétisée par cette brève formule : « Elle a fait le bien et empêché le mal » (2). Relevons seulement ce double fait, que pour mieux se rendre compte de notre vraie situation stratégique, Lenglet avait bravement assisté à la bataille de Pont-Noyelles; et que le premier jour de celle de Bapaume, il arrivait à Sapignies, sur le terrain du combat, juste au moment où, imprudemment engagée dans la Grand'Rue de ce village, l'infanterie de marine venait d'y être écrasée par le feu plongeant et à brûle-pourpoint des Allemands, retranchés dans les maisons crénelées.

Comme il l'avait précédemment fait à la Constituante, il donna sa démission lorsqu'il pensa n'avoir plus à se sacrifier, et estima que sa ligne de conduite pouvait n'être plus absolument celle qu'allait suivre le Gouvernement.

Un chagrin vint alors l'atteindre, car se méprenant sur une manifestation de l'opinion publique, il avait cru voir un ingrat oubli des services qu'il venait de rendre, là où il n'existait rien autre qu'une désapproba-

(1) Pontus Payen et notre *Etude sur Gosson*.

(2) Le *Pas-de-Calais* du 8 février 1871 et discours de M. le Président Gardin.

Digitized by Google

tion gouvernementale et une aspiration vers une situation différente.

Lors des élections pour la Représentation nationale, il avait posé sa candidature, et chacun, certes, fût venu de grand cœur l'étayer de son vote, s'il s'était agi de lui personnellement. Mais les opinions qu'il professait, ses attaches avec les hommes qui avaient soutenu, sans consulter le pays, cette calamiteuse guerre *à outrance*, dont il avait tant souffert, ne permettaient pas à la généralité de consulter ses sympathies.

Un article écrit au fort même de la lutte par un adversaire politique (qui resta toujours un fidèle ami de barreau), rendant un légitime hommage à la personne de Lenglet, l'expose on ne saurait mieux :

« M. Lenglet, Préfet du Pas-de-Calais, y est-il dit, vient de donner sa démission et d'accepter la candidature qui lui était offerte par le Comité républicain. Nous remplissons un devoir en exprimant à M. Lenglet les regrets que sa détermination causera à ceux de ses administrés qui ont été à même d'apprécier l'esprit de justice et de modération qui l'a constamment dirigé dans l'accomplissement de fonctions difficiles. Si tous les républicains lui ressemblaient, les Français ne manifesteraient pas pour cette forme de gouvernement, la répulsion que la République à outrance leur a inspirée.

» M. Lenglet a fait le bien et a empêché le mal.

» Il semblait naturel que les électeurs reconnussent ces services en appuyant, sans distinction de partis, sa candidature. Pourquoi faut-il....que le parti républicain, ayant systématiquement repoussé toute candidature non

Digitized by Google

républicaine, nos amis aient dû lui répondre en excluant de la liste de l'Union sociale même, M. Lenglet : les luttes politiques ont leurs exigences. » (1)

Ce fut donc la couleur politique de Lenglet qui, malgré la considération dont était entourée sa personne, lui valut un insuccès.

Il y fut très-sensible, mais son chagrin n'alla pas jusqu'à l'amertume ; il était d'autant moins capable d'en concevoir, qu'il se trouvait plus à même de comprendre cette admirable pensée de Sénèque : *Officii præmium ipsum officium est ;* aussi fût-ce avec le front calme et la conscience d'avoir bien mérité du pays, qu'il revint prendre place au barreau.

Quelques années plus tard, il eut, au surplus, la preuve la plus manifeste, que lorsqu'il n'était exclusivement question que de sa personne, il pouvait compter sur l'affection universelle et sur une complète popularité.

M. de Marcère étant venu, comme Ministre de l'Intérieur, en 1876, revoir la ville qu'il avait habitée sept ans en qualité de membre du Parquet, remit à Lenglet la croix de la Légion-d'Honneur.

Quoique cette distinction, si méritée à tous égards, eût un caractère essentiellement politique, ce fut partout une acclamation unanime, et si éclatante que la voix des insulteurs au triomphe, s'il y en eut, s'y perdit complètement.

(1) Le *Pas-de-Calais*, nº 109, du 8 février 1871. Nous croyons ne commettre aucune indiscrétion, en faisant savoir que les articles signés X... et publiés alors dans le *Pas-de-Calais*, avaient pour auteur M. Paris, puisque le jour où un journal le questionna à ce sujet, il répondit : « X..., c'est moi. »

Digitized by Google

A quelque parti qu'ils appartinssent, tous ceux qui connaissaient Lenglet eurent à cœur de le féliciter, soit verbalement, soit par écrit ; ce qu'il reçut de saluts, de poignées de mains, de télégrammes, de lettres, de cartes, fut incalculable : les journaux les plus opposés à sa manière de voir, ne purent ni ne voulurent se défendre de l'entraînement général, enfin le concert devint tel que Lenglet, heureux et flatté, y trouva, non-seulement la consolation et l'oubli du froissement qu'il avait éprouvé, mais une récompense aussi honorable qu'il pouvait l'ambitionner.

Toujours déférent pour la Magistrature, il avait prié M. le Président Gardin de lui remettre le brevet de Chevalier. Cette cérémonie eut lieu le 30 mai, en présence du Tribunal, des avocats et des avoués, en robe, convoqués à cet effet.

« Me Lenglet, dit le Président, je suis l'interprète du Tribunal en vous disant qu'il s'associe de grand cœur à la satisfaction que fait éprouver à vos nombreux amis la distinction qui vient couronner votre carrière et qui est si bien justifiée par les grands services rendus au pays dans des temps difficiles et par un noble caractère uni à un beau talent. »

« Je remercie Monsieur le Président du Tribunal civil, répondit franchement et modestement Lenglet, de l'allocution qu'il vient de prononcer à l'occasion de ma décoration ; j'en ai été profondément ému.

» J'ai, en effet, rendu des services au pays et au département, à l'époque de l'invasion de la France.

» Quant à ma profession d'avocat, j'ai la conscience de

Digitized by Google

l'avoir exercée avec probité et désintéressement. » (1)

Puis, Lenglet ayant continué à venir à l'audience sans ruban rouge à sa robe, ses confrères exigèrent qu'il portât cet insigne, que l'un d'eux eut la courtoisie de lui attacher.

De 1871 à 1877, Lenglet, fatigué déjà dès 1868, nous l'avons dit, et qui avait dépensé considérablement de forces pendant son administration préfectorale, où il était surchargé sans aucun ménagement, eut encore de l'éclat à la barre, mais comme les soleils couchants, qui après avoir jeté de beaux feux n'ont plus que des lueurs pâlissantes, puis crépusculaires, bientôt noyées dans les brumes indécises de l'horizon, notre grand avocat donna des signes d'un affaiblissement dont il ne se rendait pas compte, mais qui, dans les derniers moments, navraient le Tribunal et ses confrères.

En l'écoutant avec une sympathie voisine du respect, chacun eût voulu lui voir prendre ce repos dont il avait tant besoin.

Ce besoin, il finit par le sentir, et quittant son cabinet, où il se promettait néanmoins de rentrer, il s'occupa pour la première fois de sa santé, ou pour parler plus exactement, il souffrit pour la première fois qu'on y donnât des soins.

Mais hélas, le mal qui le minait était sans remède, et malgré le dévouement de sa sœur, Madame de Lannoy, qui s'était faite sa garde-malade, aidée de son fils, en qui son oncle avait mis toutes ses affections et toutes ses

(1) Procès-verbal. *Registre aux délibérations de l'Ordre des Avocats du barreau d'Arras.*

Digitized by Google

espérances, rien ne put retarder l'heure fatale, et le premier avril, Lenglet, muni des suprêmes secours de la religion, franchit chrétiennement le seuil de l'éternité !...

Ses dépouilles mortelles, suivies par le convoi le plus considérable qui se soit vu à Arras, depuis ceux du docteur Duchâteau et de M. l'archiprêtre Mofait, convoi où l'on remarquait les Tribunaux civil et de commerce, les membres du barreau, les avoués, les notaires, l'Académie entière, le Conseil de Préfecture, de nombreux représentants du Clergé et de l'Armée, une partie du Conseil général, le Corps municipal, une foule de notabilités politiques accourues de tous les points et dans laquelle se trouvaient des membres des deux Chambres législatives, enfin tout ce que la Ville compte d'honorable dans les différentes classes de la société (1) ; ses dépouilles mortelles, disons-nous, reçurent des honneurs inaccoutumés et qui accusèrent un deuil véritablement public (2).

A deux reprises différentes, sentant la vie lui échapper, Lenglet, qui avait toujours désapprouvé ces manifestations, si communes aujourd'hui, qui, sous couleur d'honorer les morts, ne tendent qu'à traduire les passions ou les ambitions des vivants, et à semer la discorde parmi ceux que devraient au moins réunir de pieux

(1) *Orphanus et viduæ, dives inops que gemunt.*

(2) Les cordons du poële étaient portés par MM. Trannoy père, Bâtonnier de l'ordre des avocats ; le Président Gardin, en qualité de membre de l'Académie d'Arras et de Chevalier de la Légion d'honneur ; Camescasse, Préfet du Pas-de-Calais, et Deusy, comme membre du Conseil général.

Digitized by Google

regrets, avait prudemment déclaré ne vouloir aucun discours sur sa tombe.

On respecta sa volonté : pas un mot ne fut dit, mais la nombreuse assistance qui était venue au cimetière, ignorant la raison de ce mutisme, en fut mécontentée. Pour tous, Lenglet méritait d'autres adieux, et beaucoup revinrent en répétant, sans s'en douter peut-être, le refrain de la triste ballade allemande : « *Ils vont vite les morts* », ou le verset des Machabées : « *Quomodo cecidit potens qui salvum faciebat populum Israël* »……

Mais il était une voix à laquelle on ne pensait guère, une voix qui pouvait, sans méconnaître la volonté du mort, s'élever dans l'enceinte où il fit entendre son Chant du Cygne, et où est restée vide sa place où nul ne viendra s'asseoir. Et cette voix ne lui fit pas défaut.

Lorsqu'installé depuis quelques jours à la Préfecture, Lenglet reçut officiellement les Autorités et que le Tribunal se présenta, il tendit vivement les bras, et s'écriant : *Ah ! ma famille ;* il serra avec effusion les mains du Président et de chacun de nous. Nous en appellons à nos collègues, nul ne l'a oublié.

Or, s'il nous considérait comme de sa famille, sa prohibition ne pouvait ni ne devait nous atteindre. Là où, du reste, siége la Magistrature, les passions s'effacent devant la Justice, et comme pour Lenglet la Justice parlait ouvertement, il n'aurait pu y avoir dissentiment parmi nous.

En conséquence, au retour des obsèques et en audience solennelle, à laquelle assistait M. le Président Dorlencourt, M. le président Gardin prononça d'une voix émue les belles paroles que voici :

« Nous venons d'accompagner jusqu'au bord de sa

Digitized by Google

tombe un avocat qui occupa longtemps une situation éminente au barreau, et dont les talents ont jeté un vif éclat sur sa carrière.

» Si le vœu de sa famille, qui n'était que l'interprète de sa volonté, n'a pas permis l'expression publique des regrets universels qu'il laisse après lui, je crois répondre à un sentiment que nous partageons tous, en rappelant ici, au sein de la famille judiciaire, les dons du cœur et de l'intelligence qui nous l'avaient rendu cher. En lui rendant cette suprême justice, il me semble que nous sommes encore dans l'exercice de nos attributions.

» Emile Lenglet fut un privilégié de la Providence. Elle lui avait départi avec libéralité les facultés brillantes de l'esprit A une conception vive, prompte, ouverte à toutes les manifestations de la pensée humaine, à tout ce qui était le beau et le bien, il joignait une merveilleuse facilité de travail et le talent de formuler sa pensée avec une lucidité qui la rendait saisissable pour tous ses auditeurs et portait la conviction dans les esprits.

» Que de fois sa parole ardente et convaincue, sa discussion solide autant que brillante, son ferme bon sens, sa science du Droit, son expérience des affaires, ont éclairé nos consciences et préparé nos décisions!....

» Il avait d'autant plus de puissance, qu'au prestige du talent il joignait le plus noble cœur et une âme d'élite.

» Nous tous, qui avons pénétré dans l'intimité de ses sentiments, nous pouvons rendre témoignage qu'il n'a jamais eu d'autre mobile des actes de sa vie que les inspirations d'une conscience droite et profondément honnête ; c'était, dans les affaires, un adversaire redoutable, mais, en même temps, le plus loyal, et il eût rougi de

Digitized by Google

devoir un succès à une surprise ou à un moyen qu'eût réprouvé une sévère délicatesse.

» S'il apportait dans ses convictions politiques l'ardeur de son tempérament, il y apportait en même temps la loyauté, qui était une inspiration de son cœur ; si attaché qu'il fût à ses croyances, il en admettait la discussion, il comprenait qu'elles ne fussent pas acceptées par tous et savait respecter des opinions loyales, quand même il ne les partageait pas. Dans des matières où rien n'est absolu, il admettait les concessions et les transactions. C'était, en un mot, un esprit véritablement libéral.

» Emile Lenglet, qui devait occuper partout une grande situation, avait apporté dans sa vie publique, avec l'ardeur de ses convictions, l'éclat de ses talents, et il était naturel qu'au lendemain du triomphe de ses idées, un Gouvernement nouveau lui demandât son concours dans des fonctions élevées. Il a été investi du pouvoir dans ces temps difficiles, où les consciences inquiètes se demandent parfois de quel côté est le devoir ; tous nous l'avons vu à l'œuvre et il n'est personne, ami ou adversaire, qui ne rende pleine justice au dévouement dont il a fait preuve et à la manière dont il a surmonté les difficultés d'une situation pleine de périls.

» Il a fait beaucoup de bien et empêché beaucoup de mal ; c'est ainsi que s'est formulée l'opinion générale. Cette formule suffirait à elle seule pour honorer sa mémoire.

» Je m'arrête, Messieurs. Je ne voudrais pas donner à ces quelques mots, expression des regrets de chacun de nous, les proportions d'une oraison funèbre. Je ne vou-

Digitized by Google

drais pas non plus rappeler que cet athlète a été vaincu par un mal cruel et que de pénibles préoccupations ont attristé les derniers instants de sa vie. »

Avant de monter à l'audience, et s'adressant à MM. les avocats, parmi lesquels figurait M. Paris, revenu en toute hâte pour la cérémonie funèbre, Me Trannoy, Bâtonnier, avait dit en substance :

» Il m'est d'autant plus pénible que Me Lenglet ait exprimé la volonté formelle qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe, que j'aurais tenu à cœur de retracer la noble et brillante carrière qu'il a parcourue au barreau ; ce légitime hommage rendu à sa mémoire m'eût été bien facile et bien doux, puisque, pendant trente-cinq ans, je l'ai bien souvent rencontré comme adversaire, mais toujours compté au nombre de mes meilleurs amis

» Quoi qu'il en soit, l'Ordre entier voudra, j'en ai l'intime conviction, qu'un procès-verbal, consigné au registre de ses délibérations, constate et perpétue l'expression sincère de nos vifs regrets, et qu'une ampliation en soit adressée à sa famille. »

Cette proposition, qui correspondait si parfaitement au sentiment de chacun, avait été accueillie à l'unanimité (1).

C'est une croyance assez généralement répandue, que le paganisme a préconisée et que le catholicisme ne con-

(1) *Courrier du Pas-de-Calais* du jeudi 30 et vendredi 31 mai 1878.

Digitized by Google

damne pas, que les morts entendent et voient ce qui se passe sur la terre.

Eh bien, si Lenglet a entendu l'allocution de l'organe du Tribunal, s'il a vu l'assentiment marqué qu'y donnaient les juges, l'attention religieuse avec laquelle elle était écoutée par les membres de l'Ordre et de la compagnie des avoués, il a dû être content de tous, notamment du *chef et du père* (1) *de sa famille*, et a pu répéter ces paroles du poète: *Non omnis moriar*. Je ne mourrai pas tout entier ! (2)

(1) Nous sommes heureux de pouvoir reproduire cette expression, qu'aucun de nous ne désavouera, et que nous tenons de Lenglet lui-même.

(2) Horace. Carm. lib. III, od. XXX.

Digitized by Google

» Ma profession d'avocat, j'ai la conscience de l'avoir
» exercée avec probité et désintéressement »
(Emile Levoleat).

II.

A Jove principium. Commençons par la profession d'avocat, qui a été l'alpha et l'oméga de la célébrité de Lenglet.

Brillante entre toutes, cette profession, qui compte tant d'apologistes depuis Cicéron et Quintilien, jusqu'à Mollot et Liouville; que l'Empereur Anastase affirmait digne d'éloges (1) et indispensable à l'humanité, que d'Aguesseau a cru pouvoir déclarer « aussi ancienne que la Magistrature, aussi noble que la vertu, aussi nécessaire que la Justice » (2) et dont Fyot de la Marche a dit avec raison « qu'elle n'était riche que de son propre fonds et redevable qu'à elle de son propre lustre » (3), a de tout temps eu, pour les intelligences d'élite, des attraits puissants, voire même des séductions irrésistibles.

Au rapport de Caton et de Juvénal, c'était surtout dans la Gaule, rivale de Rome, suivant Ausone (4), pour

(1) *Laudabile, vitæque hominum necessarium advocationis officium* Cod. lib. II, tit. VIII, lex. IV.

(2) *Indépendance de l'Avocat.*

(3) *Éloge et devoirs de la profession d'Avocat.*

(4) *Æmula te Latiæ decorat facundia linguæ.*

Digitized by Google

l'éloquence, que régnait l'influence du barreau, où venaient se former les orateurs des peuples voisins (1). Aussi spirituels que batailleurs, nos pères devaient, en effet, s'adonner avec une passion presqu'égale, à l'escrime des armes et à l'escrime judiciaire, *rei militari et argutè loqui* (2). De même que les soldats combattent avec le glaive, écrivaient Léon et Anthémius (3), les avocats militent par la parole; la ressemblance est telle, que leur Ordre s'est appelé milice en robe, *militia togata*, et sauvegarde de l'État « *In advocatorum tutelâ..... et Reipublicæ salus continetur.* » (4)

(1) *Gallia causidicos docuit facunda Britannos.*

Sat. xv, vers. 110.

. . . . . *accipiat te*
Gallia . . . . . .
Si placuit mercedem ponere linguæ.

Sat. vii, ver. 147.

(2) Loysel. *Dialogue des Avocats*, première Conférence.

(3) *Advocati qui dirimunt ambigua fata causarum, suæ que defensionis viribus in rebus sæpe publicis ac privatis erigunt, fatigata reparans, non minus provident humano generi, quam si prœliis atque vulneribus patriam parentesque salverunt. Nec enim solos nostro imperio militare credimus illos, qui gladiis, clypeis, et thoracibus nituntur: sed etiam advocatos militant namque patroni causarum, qui gloriosæ vocis confisi minimè, laborantium spem, vitam et posteros defendunt.* Cod., lib. ii, t. vii, lex. xiv.

(4) La profession du barreau a été aussi comparée à un sacerdoce : « *Cujus merito quis nos sacerdotes appellet* », disait Ulpien. Si, de fait, par son côté militant elle tient du métier des armes ; par l'intégrité que comporte son exercice, elle touche à une sorte de sacerdoce : les Templiers n'étaient-ils pas des *moines-soldats*, et en descendant de l'autel ne maniaient-ils pas si bien le glaive et la lance qu'on les tenait pour les premiers Chevaliers du monde ?

Digitized by Google

Avec le courage militaire, la Gaule antique a légué à notre vieille France l'amour de l'éloquence, aussi a-t-elle toujours été en honneur parmi nous. Aussi, non moins intelligent que brave, Lenglet était-il tout naturellement appelé à suivre la carrière du barreau, vers laquelle les circonstances et l'époque contribuaient, au surplus, à le pousser.

Par suite des grandes causes civiles et criminelles qui s'étaient agitées sous la Restauration et qu'avaient défendues avec tant de talent Hennequin, Berryer, Mocquart, Tripier, Gairal, Manuel, Merilhou, Delacroix Frainville, Parquin, Barthe, Persil, Paillet et les deux Dupin, le barreau avait jeté le plus vif éclat et les voûtes du palais répercutaient encore les échos de ces débats fameux, lorsque Lenglet sortit du Lycée.

Il y a plus, ce prestige du moment qui, motivé par les choses du jour, était dû à cette pléiade de transcendantes personnalités, se trouvait dominé lui-même par la haute considération dont jouissait le barreau depuis sa reconstitution.

Tout imbu encore des traditions sévères qu'avaient rapportées dans l'Ordre les survivants de l'ancien régime, le barreau ne connaissait ni les procédés mercantiles, ni l'élément cosmopolite qui s'y sont glissés depuis. Nul n'avait encore songé à y entrer pour satisfaire commodément ses ambitions, assouvir précipitamment ses appétits et y trouver prétexte à l'escalade des emplois et des places, à l'accaparement des distinctions et des honneurs et au partage de toutes les curées. Rien n'y était tapageur, violent, effréné, famélique; tout, au contraire, s'y montrait science, désintéressement, dévouement et travail.

Digitized by Google

Il n'en fallait pas tant pour déterminer le choix d'une nature aussi généreuse que celle de Lenglet : il se fit avocat !

Quand il n'était pas indispensable à l'avocat d'être jurisconsulte, deux des plus beaux génies de l'Antiquité, Cicéron et Caton, le définissaient *vir bonus* ou *probus, dicendi peritus*. A la probité, à l'honnêteté et à l'art de bien dire, l'avocat dut ensuite joindre l'épineuse connaissance de la science qui, pour rendre à chacun son dû, *suum cuique*, doit s'inspirer non-seulement de la loi naturelle et de la loi positive, mais encore des grands principes qui planent sur toutes choses : *divinarum atque humanarum rerum notitiâ* (1).

Honnête et probe, Lenglet l'était au premier chef. A l'honnêteté, à la probité nécessaire à tout homme du monde qui se respecte et veut être respecté, il joignait l'honorabilité professionnelle, c'est-à-dire cette délicatesse extrême, sans laquelle on peut être un habile homme d'affaires, mais non un véritable avocat. Et cette honorabilité professionnelle, il l'avait poussée à ce point qu'elle était devenue proverbiale.

D'un désintéressement sans bornes, Lenglet, fidèle

(1) Un avocat, suivant Cicéron, devait n'être étranger à rien : « *Oratorem plenum atque perfectum, eum esse dicam, qui de* OMNIBUS REBUS, *possit variè, copiosè que dicere ; is orator erit, meâ quidem sententiâ, qui* QUÆCUMQUE RES INCIDERIT, *prudenter et compositè et ornatè et memoriter dicat.* » C'est exiger beaucoup, trop même, car l'avocat ne se trouve point appelé à traiter *de omni re scibili ;* mais incontestablement il doit, pour être à la hauteur de sa profession, savoir beaucoup aussi. (Voir la Roche Flavin, liv. III, chap. III, règle 77).

Digitized by Google

aux anciennes coutumes, peut-être un peu modifiées, du barreau, fut constamment très-modéré, et parfois trop modéré dans la fixation de ses honoraires. Et bien que ne méprisant jamais la rémunération modique que lui offraient les clients peu aisés, il la refusa toujours quand il pouvait craindre une gêne de leur part pour le faire (1).

D'une grande équité jointe à des tendances aussi conciliatrices que celles du célèbre jurisconsulte (2) dont Cicéron a fait un si bel éloge, il s'efforçait, ennemi du *summum jus* (3), de clore le plus possible par des transac-

(1) *Nemo ex his quos licebit accipere vel decebit, aspernanter habeat, quod sibi semel officii gratiâ libero arbitrio, obtulerit litigator.* Cod., lib. II, tit. VI, lex. VI.

Il est des prescriptions de Constantin, de Valentinien et Valens, que les avocats devraient toujours avoir présentes à la mémoire :

« *Si qui advocatorum existimationi suæ immensa atque illicita compendia prætulisse sub nomine honorariorum ex ipsis negotiis, quæ tuenda, susceperint, emolumenta sibi certè partis, cum gravi damno litigatoris et deprædatione poscentes, fuerint inventi : placuit ut omnes qui in hujuscemodi sævitate permanserint, ab hâc professione penitus arceantur.*

» *Apud urbem autem Romanam honoratis qui hoc putaverint eligendum, eosque liceat orare, quousque maluerint : videlicet ut non ad turpe compendium stipemque deformem arripiatur occasio, sed laudis per eam augmenta quæratur. Nam si lucro pecuniave capiantur : Veluti abjecti ac degeneres inter vilissimos numerabuntur.* Cod., lib. II, tit. VI, leg. IV et VI.

(2) Servius Sulpicius.

(3) *Summum jus, summa injuria.* — Si le droit est inflexible en certains points, il ne faut pas le rendre implacable en certains autres. Les rémissions conviennent à la Justice, et il est bon qu'en maintes circonstances on n'en puisse dire :

Ignoscenda quidem scirent si ignoscere. LEGES.

Digitized by Google

tions, où toutes les susceptibilités et tous les droits étaient ménagés, des litiges que l'irritation réciproque des parties menaçait de rendre ruineux et interminables.

D'une loyauté parfaite et de l'école de celui qui a dit : *Jus est ars boni et æqui* (1), il aurait rougi, nous nous plaisons à le répéter sous l'autorité de M. le Président Gardin, de devoir le succès d'une cause à des subtilités de chicane, à des artifices de forme et aux tristes échappatoires que les nécessités juridiques ouvrent trop souvent à l'indélicatesse des plaideurs. Que de fois l'a-t-on vu négliger certains moyens fort utiles à faire valoir s'il les avait trouvés dignes, désavouer certaines prétentions excessives de ses clients et même se taire à l'audience dans les affaires où il reconnaissait avoir été trompé par des indications mensongères.

Profondément convaincu « que les avocats ne furent jamais introduits aux siéges de Justice pour faire gaigner les causes de leurs clients : *quo jure quâve injuriâ*, ains pour esclaircir le droict à celui-là seulement qui l'a » (2), et que, premiers arbitres des différents dont ils ont à connaître (3), ils doivent être, suivant une belle expres-

(1) Celse. *Dig.*, lib. I, tit. I, lex. I.

(2) La Roche Flavin. *Les Parlements de France*, tit. III, chap. III nos 19 et 39.

(3) *Juris sacerdos ; ipse dic causam tibi*
Litem que durus arbiter præjudica.
Voto clientum jura metiri time,
Nec quod colorem patitur, id justum puta.
Grotius *Epigrammes, lib.* I.

Digitized by Google

sion « l'âme de la Justice » (1). Il était aussi esclave de la vérité, que si chacune de ses plaidoiries eût été précédée de la prestation de l'ancien serment *de Calumniâ* (2) ; et il avait su, par là, tellement mériter la confiance de ses juges, que volontiers, ainsi que le Parlement de Paris l'avait jadis fait pour de Montholon et le Normant (3), ils l'auraient cru sur paroles, sans preuves et sans lecture de pièces.

Dans ses rapports avec ses confrères, il témoignait une bienveillance n'ayant d'égale que sa franchise. Avec lui, point de sophismes, point de subterfuges, point de réticences ; il suffisait de l'interroger sur les moyens que, dans telle ou telle affaire, il comptait invoquer, pour qu'il développât son système tout entier.

Doué d'une élocution facile, ardente et communicative, Lenglet aurait pu, s'il l'eût voulu, dans les causes criminelles surtout, produire ces effets d'audience recherchés par tant d'autres, et que sa voix sonore et sa haute stature, sous sa robe si bien portée, lui eussent encore facilités. Mais dédaigneux de tout charlatanisme et de tout ce qui y ressemble, parlant pour le Juge et non pour l'auditoire, il n'avait jamais recours à ces sortes d'expédients ; et si, entraîné par un mouvement oratoire, il avait pu, comme Marc-Antoine, découvrir aux Magistrats, pour les convaincre, les blessures d'Appius ; il

(1) Boucher d'Argis.

(2) Les avocats romains devaient, on le sait, avant chaque cause, prêter le serment de ne rien dire de contraire à la vérité, et ce serment était appelé *Juramentum calumniæ*.

(3) Loysel. *Dialogue des Avocats*.

Digitized by Google

n'eût certes pas, comme Hypérides, pour les séduire, soulevé les voiles de Phryné.

Quoiqu'il eût souvent des traits parfois presque décisifs ; pas plus qu'à Dupin, il ne lui est arrivé de venir à l'audience avec un bon mot tout fait (1).

Plus dialecticien, au reste, que rhéteur, conséquemment sobre de gestes, on ne pouvait lui reprocher ce qu'en termes de Palais on appelle la *Manche oratoire* ; quoiqu'incisif et véhément, on ne pouvait davantage l'accuser de ce qu'Appius qualifiait d'*Eloquence canine*, car, contrairement à ceux qui, sous les apparences calculées d'un calme perfide, font des morsures venimeuses et y distillent le fiel (2), lui, dans ses plus grands emportements, n'apportait aucune méchanceté.

Ses plaidoiries, dans lesquelles on aurait pu voir une sorte de préoccupation, et des règles de tout discours, et des ordonnances de 1363, 1364, 1446 et 1493, avaient le triple et rare mérite d'être brèves, claires et méthodiques ; aussi les juges l'écoutaient-ils d'autant plus volontiers, qu'il leur simplifiait davantage le délibéré de la Chambre du Conseil et la rédaction des jugements.

Sans aller jusqu'à prétendre, comme la Roche Flavin: « que de cinquante causes qui se plaident les quarante-

(1) *Mémoires de Dupin*, tome I, Introduction.

(2) Défendant aux avocats la médisance et la calomnie, Valentinien et Valens disaient :

« . . . . . *agant quod causa desiderat, temperent se ab injuriâ, nam si quis adeo procax fuerit, ut non ratione sed probris putet certandum, opinionis suæ imminutionem patietur.* Cod lib. II, tit. VI, lex. VI.

Digitized by Google

neuf se vuident par le simple faict » (1), il connaissait trop l'importance du fait et la règle fondamentale *è facto jus oritur*, pour ne pas donner à son exposé tout le soin qu'il comporte, disant substantiellement, *multa paucis* et *racontant*, à la manière de Tacite, *pour prouver*, il le faisait avec une habileté consommée.

Sans abstractions scholastiques, sans étalage de savantasserie, sans ergotage, *in apicibus juris*, sa discussion juridique, irréprochable dans la plaidoirie, était plus remarquable encore dans la réplique. Stimulé par ses adversaires ou profitant de leurs fautes, il avait, en effet, à l'Audience, de même qu'autrefois dans l'arène, certains gladiateurs renommés, des ressources de moment et de lieu décourageantes pour tous (2).

« Le moyen de bien et pertinemment plaider, selon la Roche Flavin, que l'on aime toujours à citer, tellement il a magistralement traité de la profession du barreau, sera quand les advocats auront tousiours devant les yeux en guise d'ung but le poinct décisif de la cause : *ad id quo contendemus velis et remis*, retranchant toutes les superfluitez, et ce qui vaut autant teu que dict : et faisant briefvement et pesamment toutefois, tout ce qui peut tendre à la victoire, l'accompagnant de beaucoup de poincts de vigueur..... » (3). Et c'était en cela que Lenglet se montrait incomparable. Négligeant les détails pour mettre en relief le point capital, sacrifiant les considérations accessoires pour n'insister que sur la raison

(1) Livre III, chap. III, règle 79.

(2) *Plerumque gladiator in arenâ consilium capit.*

(3) Liv. III, chap. III, règles 5 et 52.

Digitized by Google

solide, décisive, irréfutable, il donnait à sa plaidoirie une allure et un nerf qui la rendaient saisissante et irrésistible.

Cela tenait sans doute à son tempérament, à son grand esprit des affaires, à la rectitude de son jugement, à la vivacité de sa riposte; mais cela tenait non moins à la solidité de ses connaissances théoriques et pratiques, car il était un vrai jurisconsulte.

Ces connaissances, il n'avait pas été les emprunter à ces almanachs juridiques connus sous le nom de *Tables alphabétiques* ou de *Codes annotés*, si en vogue de nos jours; et où l'on trouve immédiatement des solutions doctrinales et jurisprudentielles, pour ou contre, sur toutes les questions imaginables. Livres commodes assurément pour *brocher* une consultation ou une plaidoirie d'après la méthode de Jaccotot, permettant d'enseigner ce que l'on ignore soi-même, mais détestables en ce qu'ils suppriment l'étude du Droit et en tuent, par là même, la science réelle.

Il les avait puisées dans la méditation sérieuse des véritables principes sur lesquels repose toute la Loi écrite, et dans lesquels il faut toujours rentrer; dans l'examen approfondi des travaux préparatoires de nos Codes, dans la conférence des textes, que sa mémoire possédait presque tous, dans l'étude de quelques-uns de ces auteurs de première main, si souvent pillés et défigurés par d'inintelligents compilateurs; et nourri de ces substances qu'il s'était assimilées, il en tirait ou des aperçus lumineux, ou des systèmes entiers qui lui étaient propres et dont plusieurs eurent l'honneur d'être adoptés par les auteurs et consacrés par les Cours.

Digitized by Google

N'oublions pas que Lenglet, si serré, si logique, quand il tirait parti des bonheurs souvent inespérés que donne seulement la connaissance complète du dossier et de chacune des pièces qui le composent, savait admirablement faire vibrer la corde sensible chez le Juge, quand, dans les cas malheureux, ou dans les rôles d'assistance judiciaire, c'était à l'émotion, contenue dans les limites légales, bien entendu, qu'il fallait demander la solution à intervenir; il était alors d'un pathétique si ému et si touchant, qu'il devenait difficile de n'y pas céder.

Se pliant sans effort à toutes les circonstances, et s'identifiant avec toutes les situations, sa parole souple et toujours convaincue abordait tous les genres avec une égale facilité.

Eloquii nervum et veneres et fulgura gessit !

Il doit rester de Lenglet un certain nombre de consultations écrites, car sa notoriété et son autorité étaient telles, qu'il y avait peu de questions importantes où l'on ne recourût à lui; son cabinet ne désemplissait pas et l'on pouvait lui appliquer ces paroles de Cicéron : « *Domus jurisconsulti est oraculum totius civitatis* », mais il n'a guère laissé de Mémoires. Il en existe quelques-uns pourtant, et la sténographie nous a aussi conservé certaines de ses plaidoiries. Ce qu'il a dit et écrit dans l'*affaire des Turbines* et à propos des *Travaux de l'Hôtel-de-Ville*, restera comme spécimen de sa manière de faire en matière civile.

Lenglet, qui avait obtenu de brillants succès dans les affaires de grand criminel, dans les procès de presse

Digitized by Google

et dans les causes industrielles, par lui plaidées pardevant divers jurys et à la barre de plusieurs Cours d'appel, parlait assez volontiers d'une affaire *Buissart* et d'une affaire *Perrin* qui, couronnées de succès, lui avaient valu les félicitations des Présidents des Cours de Lyon et de Rennes. Mais il se taisait sur certain acquittement, obtenu du jury dans une cause où la passion avait eu son rôle. Aussi, avec la droiture qui ne l'abandonnait jamais en quelque situation que ce fût, refusa-t-il de se montrer à ceux qui, sous ses fenêtres, criaient: *Vive Lenglet!* déclarant lui-même « que semblable manifestation n'était pas de bon aloi. »

« Le plus précieux et le plus rare de tous les biens, disait le chancelier d'Aguesseau, au début de l'une de ses Mercuriales (1), est l'*amour de son état.* » Cet amour de son état, de sa profession, de sa robe honorable et qu'il a honorée, Lenglet l'a poussé jusqu'à l'extrême limite.

Si en 1848, si sous l'Empire, si depuis sa chûte, il refusa constamment les hautes fonctions qu'on lui offrit, ce fut beaucoup par amour de sa profession, et l'on peut juger par là du déchirement de cœur qu'il dut concentrer, car il n'en dit pas mot, lorsque se voyant trahi par des forces que depuis longtemps déjà il sentait faiblir, il dut sortir de la lice où il avait si brillamment lutté et tant de fois triomphé depuis quarante ans !

Aux anciens avocats qui se retiraient après avoir longtemps plaidé, *Gloriosâ voce*, l'empereur Anastase conférait, pour récompense de leur labeur, le titre de *Clarissimes*, titre honorifique par excellence, ne s'accor-

(1) 1603.

Digitized by Google

dant guère qu'aux Consuls, Proconsuls, Gouverneurs ou Présidents de provinces.

A une telle distinction gouvernementale abrogée depuis des siècles, la Magistrature et le barreau suppléent par la considération exceptionnelle dont ils entourent ceux des membres de l'Ordre, pour ne pas dire de ses princes, qui se sont particulièrement illustrés. Cette considération, Longlet l'avait conquise de longue date. Elle restera inhérente à sa mémoire!.....

Digitized by Google

« Il fit le bien et empêcha le mal. »
(Me Paris).

III

Passons à l'homme public, non à l'homme politique, que nous n'avons qu'effleuré, et sur lequel nous éviterons de nous appesantir.

Par cette première raison, d'abord, que réglementairement, l'Académie ne peut s'occuper de questions politiques, terrain à la fois brûlant et glissant, sur lequel elle ne saurait prudemment s'aventurer.

Par cette seconde raison, ensuite, que n'ayant jamais partagé les opinions de notre ami, nous les apprécierions probablement assez mal.

Mais nous en pouvons dire, et nul ne le contestera, qu'elles sont à respecter, parce qu'elles ont été toujours, toujours, qu'on l'entende bien, honnêtes et honorables.

Honnêtes, car jamais elles n'ont varié, comme tant d'autres, suivant les circonstances.

Honorables, car au lieu d'avoir été pour Lenglet, comme pour tant d'autres, une sorte de marche-pied, afin d'arriver à une situation enviée, elles n'ont eu pour

Digitized by Google

résultat continuel et final, que d'élever une barrière volontaire entre lui et toute espèce d'intérêt personnel.

Il n'était, d'ailleurs, ni utopiste, ni idéologue, et son bon sens pratique l'éloignait invinciblement de toutes les aberrations tendant au bouleversement de ce qui constitue l'état social et le principe d'autorité.

Lenglet savait à merveille que les choses humaines ont des règles et des bases immuables, auxquelles on ne saurait toucher; que si l'ordre sans la liberté mène au despotisme, la liberté sans l'ordre enfante fatalement l'anarchie; il savait, non moins, que le droit a pour corrélatif le devoir; aussi, démocrate, détestait-il la démagogie, et la seule liberté qu'il voulait et qu'il pratiquait, était-elle celle que demandait un vieux Romain : la liberté tempérée par la loi, *sub lege libertas !*

Comme tous les esprits convaincus, il était tolérant; de même que les vrais libéraux, il ne se montrait point exclusif et admettait la contradiction sans s'en irriter. Fils d'un ultra-légitimiste, beau-frère d'un ultra-bonapartiste (1), ancien aide-de-camp de la Bédoyère, Lenglet

(1) M. de Lannoy (Henri-Désiré-Joseph), décédé en 1848, Commandant de place, à Aire, aurait fourni la plus brillante carrière militaire, sans la disgrâce dans laquelle il tomba de 1814 à 1830.

Engagé volontaire à l'âge de quatorze ans, en 1803, et incorporé au 112e de ligne, il y conquit tous ses grades jusqu'à celui de capitaine inclusivement à la pointe de l'épée sur les champs de bataille, et fut, à la journée de Bautzen, décoré de la main même de l'Empereur.

Après la campagne de France où, à Ligny, il sauva la vie au Maréchal Gérard, il fut envoyé au 7e de ligne et nommé aide-de-camp du général la Bédoyère, son ancien colonel.

Lors du débarquement, à Cannes, de l'Empereur revenant de l'Ile

Digitized by Google

comprenait dans tous les partis des hommes parfaitement honnêtes, et pour lui on devait être présumé tel, quand on n'était ni ambitieux, ni servile, ni rénégat.

C'est assez dire que, répugnant à l'implacabilité politique autant qu'au draconisme juridique, et que, disposé à la conciliation et abordable pour tous les gens de cœur, il ne refusait jamais ses services à ceux d'entre eux qui n'avaient point sa manière de voir, et qu'il n'avait pas le mauvais goût de n'en point accepter, le cas échéant, les bons offices qu'ils étaient heureux de pouvoir lui offrir.

En sa qualité d'homme public, et surtout pendant son administration préfectorale, Lenglet a rendu à

d'Elbe, la Bédoyère lui députa M. de Lannoy, pour l'assurer du concours du 7e de ligne et du 4e d'artillerie, en garnison à Grenoble.

Malgré le langage indépendant du capitaine de Lannoy, l'Empereur qui connaissait son héroïsme l'attacha à sa personne en qualité d'officier d'ordonnance, après l'avoir fait chef de bataillon, officier de la Légion-d'Honneur et Baron de l'Empire.

Ce fut en cette qualité d'officier d'ordonnance que M. de Lannoy prit part à la bataille de Waterloo, à la suite de laquelle il se retira derrière la Loire, avec les débris de l'armée française.

Après le licenciement de cette armée, il se cacha en Auvergne, lors de la mort de la Bédoyère; puis vint à Lille, se constituer prisonnier entre les mains de l'autorité militaire.

Déféré à une Cour martiale, il s'y entendit condamner à mort avec le général Chartran, qu'il vit fusiller sous les fenêtres de sa prison, où, grâce à l'influence de certaines personnes, il attendait la commutation de sa peine; et d'où il fut transféré à Ste-Pélagie, pour y être détenu pendant cinq ans.

En 1830, M. de Lannoy se jeta dans l'insurrection, et fut nommé par son obligé, le Maréchal Gérard, Commandant de la place d'Aire, où il reçut ultérieurement un nouveau brevet d'officier de la Légion-d'Honneur, le premier ayant été annulé après les Cent Jours.

Digitized by Google

chacun et à tous tant de services, que l'énumération en deviendrait peut-être difficile. Quelques citations suffiront à démontrer combien ils ont été grands ; et quel caractère aussi généreux qu'impartial ils ont constamment révélé.

Son premier acte en entrant en fonctions fut d'allouer, de ses deniers, une gratification extraordinaire aux employés des bureaux dont la besogne se trouvait augmentée : et cela fait, il voulait renoncer à ses appointements. Pour l'en détourner, il fallut « lui faire comprendre que ne pouvant être à la fois Avocat et Préfet, besoin lui devenait d'avoir de quoi faire face à ses dépenses pendant sa gestion, et lui faire remarquer que son désintéressement ne profiterait point à l'État, mais seulement aux fonctionnaires et employés du Ministère, auxquels sont distribués en fin d'exercice les fonds restés libres sur les traitements administratifs, *seule considération qui le fit céder* » (1).

En janvier 1871, il voulut encore abandonner, à titre de gratification nouvelle, aux employés des bureaux, un mois de traitement, c'est-à-dire deux mille cinq cents francs, mais ceux-ci ne consentirent plus à la recevoir.

Les Commissions mixtes de 1852 furent, personne ne l'ignore, le sujet d'attaques passionnées et souvent imméritées. Lenglet, plusieurs fois sollicité de faire connaître les noms de ceux qui, dans le Pas-de-Calais, avaient fait partie de ces Commissions, s'y refusa, déclarant que jamais il ne favoriserait, soit les rancunes, soit les

(1) M. Coffinier, Sous-Préfet à Abbeville. Lettre du 6 août 1878.

Digitized by Google

vengeances, et que pour rien au monde il ne se ravalerait jusqu'au rôle de délateur.

L'un des rares Magistrats debout qui apostasièrent après le 4 septembre 1870, ayant rêvé de bouleverser les Parquets de ce département, et écrit à Lenglet afin d'en obtenir des notes sur le personnel, il répondit fièrement qu'au Procureur Général seul il aurait reconnu le droit de lui poser discrètement certaines questions; qu'en conséquence, il n'avait à déclarer qu'une chose, à savoir que, lui Préfet, il n'y aurait dans le domaine judiciaire aucune intrusion de qui que ce fût, et aucune désorganisation du Ministère public.

Plus ou moins, les Juges de paix furent tous menacés par certains mécontentements ou certains appétits, et tous, soit ceux qui se sont retirés vers Lenglet directement, soit ceux qui ont eu recours à l'intermédiaire de ses amis, soit même ceux à qui, par cet intermédiaire, il a fait recommander la prudence, doivent lui rendre cette justice, qu'aucun d'eux ne s'est vu sacrifié.

Une correspondance que nous avons sous les yeux, prouve que Lenglet savait résister à toutes les incitations, d'où qu'elles vinssent.

L'un des Membres du Gouvernement lui ayant écrit en 1870:

« Monsieur le Préfet,

» M. X....., avocat, docteur en Droit, sollicite la place de Juge de paix de .....

» Voulez-vous, Monsieur le Préfet; me donner votre

Digitized by Google

avis sur cette candidature, et agréer l'assurance de ma haute considération....» (1)

Lenglet répondit :

« Monsieur le Ministre,

» J'ai pour principe de ne demander de révocations ou de changements de Juge de paix qu'avec une extrême prudence, et en m'assurant qu'il y a nécessité, ou du moins grande utilité, de manière à ne pas froisser les populations, déjà fort surexcitées par les obligations que nous leur imposons. Je ne crois pas du tout qu'il soit utile de révoquer actuellement M. Z....., Juge de paix de.....; il est clérical, mais il est parfaitement inoffensif. M. X....., avocat, sur lequel vous voulez bien me demander mon avis, est, paraît-il, un homme qui remplirait convenablement les fonctions de Juge de paix. Je sais qu'il est protégé par M. le Procureur de la République de..... Ce jeune Procureur joue au Procureur Général, et il a la prétention de faire des mouvements dans le département du Pas-de-Calais comme dans celui du Nord. Il m'a fait dire l'autre jour qu'il avait l'intention de faire un mouvement dans le département du Pas-de-Calais, et a bien voulu me demander mon assentiment, que je lui ai nettement refusé.

» Il serait peut-être bon de mettre un frein à ce zèle de fraîche date et qui me paraît excessif. » (2)

(1) 25 novembre 1870.
2. 30 novembre 1870.

Digitized by Google

Ce que Lenglet a fait pour les Juges de paix, il l'a fait pour bien des administrateurs ou fonctionnaires laissés en place, en dépit d'attaques journalières et incessantes. Tous ont-ils conservé de lui un reconnaissant souvenir? tous lui ont-ils témoigné, alors qu'il ne fut plus au pouvoir, une gratitude entière? c'est affaire entre eux et leur conscience: mais il n'en est pas moins vrai que, nonobstant certaines défections qu'il constata non sans quelque surprise, Lenglet ne regretta rien de ce qu'il avait fait; et il était si bon, que malgré tout, il l'aurait fait encore si c'eût été à recommencer.

On n'a point oublié l'époque calamiteuse de ce que l'on appelait la défense du pays, et de ce que l'on aurait dû plutôt nommer sa dévastation. Sans aucun moyen de protéger les villes, non attaquées mais bombardées par l'ennemi, on croyait devoir appliquer littéralement, dans un but impossible à apercevoir, alors surtout que l'écrasement national rendit impraticable toute résistance ultérieure, des règlements faits il y a cent ans, quand les villes étaient non bombardées, mais attaquées par assaut; et exiger des Commandants de place, réduits à s'enfouir dans leurs casemates, la fermeture des portes, exactement comme au temps où ils pouvaient bravement monter sur les remparts pour les défendre. Cette singulière façon de sauvegarder les cités forçait nécessairement les officiers à recourir aux moyens les plus désespérés, et même les plus absurdes, afin de mettre à couvert leur responsabilité et de « *paraître faire quelque chose* » (1). Or, voici ce qu'il advint à Calais :

(1) Textuel.

Digitized by Google

Presqu'au lendemain de la désastreuse journée de Sedan, le Commandant de place imagina d'ouvrir les écluses et de mettre sous l'eau de mer, pour gêner les approches de cette ville, toutes les Wattringues et tous les villages qui s'y trouvent ; en conséquence, il fit prévenir les habitants d'avoir à se tenir prêts à déguerpir dans un délai plus ou moins rapproché, sous peine de submersion.

Au premier avis de cette mesure inouïe, qui allait détruire plusieurs villages, ruiner leur population et stériliser pour dix ans le sol saturé des salaisons maritimes, les Membres de la Commission des Wattringues, auxquels s'étaient jointes les notabilités du pays, vinrent se jeter, en quelque sorte, aux pieds de Lenglet, afin de le supplier de ne pas permettre un pareil vandalisme.

Après s'être fait expliquer par les personnes compétentes le véritable état des choses, et avoir compris que le projet du Commandant de Calais ne pouvait empêcher le bombardement de la ville, soit d'un point culminant que les eaux n'auraient su atteindre, soit au moyen de bateaux plats, Lenglet trouva le remède pire que l'éventualité du mal, et adressa à Lille, la lettre que voici :

« Monsieur le Général commandant la 3e division militaire.

» Une députation composée des délégués des villes de Calais, Saint-Pierre et Guines et des communes environnantes, s'est présentée aujourd'hui à mon cabinet pour m'entretenir d'une éventualité qui a jeté une émotion profonde dans la population.

Digitized by Google

» A tort ou à raison, on prête au Commandant de la place de Calais, l'intention de recourir à l'inondation par l'eau de mer, pour assurer la défense de la place. Or, cette mesure aurait des conséquences désastreuses pour la contrée toute entière. Ses délégués exposent qu'ils sont prêts à faire le sacrifice de leur vie et de leurs biens pour le pays, mais ils demandent avec instance que l'inondation par l'eau de mer ne soit employée *qu'à la dernière extrémité*.

» L'anxiété des populations me paraît expliquée par les considérations déduites dans la note que j'ai l'honneur de vous communiquer.

» Je regarde donc comme un devoir, Monsieur le Général, d'appeler votre attention particulière sur une situation réellement digne de votre sollicitude, et je vous prie de donner des ordres pour que l'autorité militaire n'apporte pas trop de hâte dans l'emploi d'un moyen de défense que pourraient seules justifier des nécessités urgentes et impérieuses.

» Je vous serais reconnaissant de vouloir bien me faire savoir la suite que vous aurez cru devoir donner à la présente communication. » (1)

Sur le vu de cette lettre, défense fut immédiatement faite au Commandant de Calais, d'ouvrir une seule écluse. Et le pays ne se trouva ni noyé ni ruiné ; et les habitants des Wattringues devraient, maintenant qu'il est mort, élever une statue à celui qui fut leur véritable sauveur.

(1) 3 novembre 1870.

Digitized by Google

Lenglet, sans doute, ne préserva pas Arras d'un bombardement proprement dit, mais il lui épargna une insulte de guerre, et détourna de nous un dommage plus ou moins considérable.

Un corps prussien ayant envahi, par un de ces mouvements tournants si familiers à la tactique allemande, le canton d'Houdain, poussa ses avant-gardes jusqu'à Souchez, afin d'éclairer la route d'Arras, dans le but de s'avancer à portée convenable pour y jeter un certain nombre de projectiles et y allumer des incendies.

Lenglet, informé de ce plan, alla de suite trouver le général Faidherbe, qui évoluait dans la direction et à proximité de Bapaume, afin de le prier de couvrir Arras; Faidherbe s'étant montré froid, et ses généraux plus froids encore, Lenglet insista, un Conseil de guerre fut réuni, on l'invita à y assister. Il y parla si chaleureusement, que le Conseil, entraîné, décida un mouvement vers Arras immédiat et ostensible. En voyant se dessiner ce retour offensif et menaçant, le corps prussien décampa en toute hâte pour se replier sur le gros de l'armée, et Arras ne fut point autrement inquiété. Cet épisode peu connu est certain; nous le tenons personnellement de Lenglet lui-même. Dans un moment d'épanchement, il nous en fit une amicale confidence, qu'il ne se doutait certes pas, devoir être un jour divulguée.

Arrivons à un autre fait qui a reçu plus de publicité.

Le général prussien Strubberg ayant jugé convenable de frapper le canton de Croisilles d'une contribution de guerre de cent mille francs, payable sans délai, à peine d'enlèvement d'otages, le Maire de Boiry-Ste-Rictrude s'empressa d'en référer à Lenglet dans les termes suivants:

Digitized by Google

« Par un ordre du général Strubberg, commandant la 36e brigade, le canton de Croisilles doit fournir aujourd'hui même, cent mille francs. En cas de non-paiement, cinq notables du canton seront arrêtés et emmenés prisonniers en Allemagne, jusqu'à ce que cette somme ait été versée.

» La répartition de cette somme devra être faite par les Autorités françaises, et suivant les impositions que paye chaque commune.

» Ordre est, de se trouver à dix heures du matin, pour aviser, à Croisilles. »

Immédiatement Lenglet demanda, pour aller conférer à Amiens, avec le général en chef Von Gœben, un laissez-passer qui lui fut accordé Et il fut si persuasif et si pathétique dans son entretien avec ce chef, que celui-ci, tout prussien qu'il était, se montra d'une politesse achevée, et, ce qui valut mieux, d'une bienveillance rare, puisque le chiffre de cent mille francs fut réduit à trente-cinq mille.

Avisé de cet heureux résultat, le Maire de Croisilles répondit à Lenglet en ces termes :

« Monsieur le Préfet,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez adressée et par laquelle vous me faites connaître l'heureux résultat de la démarche faite par vous chez le Général prussien.

» Je me suis empressé d'envoyer à tous mes collègues du canton copie de cette lettre

Digitized by Google

» Je vous remercie, Monsieur le Préfet, au nom de la commune de Croisilles, et je ne fais, j'en suis certain, que devancer tous mes collègues en me faisant ici leur interprète, pour vous prier d'agréer aussi leurs remercîments.

» M. Démiautte est parti hier pour Amiens avec le fils de M. Carlier, emportant les trente-cinq mille francs. Nous espérons voir rentrer aujourd'hui nos honorables concitoyens.

» Veuillez agréer..... » (1)

On a donc, nous sommes très-autorisé à le répéter, parfaitement synthétisé l'Administration de Lenglet lorsque l'on a écrit « qu'elle avait fait le bien et empêché le mal », et de notre ami, en tant qu'homme public, nous redirons, sans flatterie, *pertransiit benefaciendo*.

(1) 3 février 1871.

Digitized by Google

« Vous savez, mon cher ami, que j'ai voulu payer les
« dettes de mon père. J'ai usé ma vie à cette tâche
« ingrate.

« (Emile Lenglet) ».

IV

Ce qui a été précédemment exposé a trop fait connaître déjà les qualités de cœur et d'esprit de Lenglet, pour qu'il reste beaucoup à dire sur son caractère privé et sur le charme qu'il y avait à entretenir des relations avec lui, soit en tant qu'homme du monde, soit en tant qu'ami, sur les conseils, le bras et la bourse duquel on pouvait toujours compter.

Il est néanmoins encore certaines choses qui ne sauraient se passer sous silence, en ce qu'elles prouvent que dans sa vie domestique, si traversée et souvent si assombrie, il apportait ce dévouement, cette générosité et cette excessive délicatesse qui le distinguèrent si éminemment dans sa carrière professionnelle et dans ses agissements publics.

Après avoir vu ses parents jouir de la plus grande aisance, Lenglet les vit atteindre par de cruels revers

Digitized by Google

de fortune. Or, non-seulement il leur vint en aide dans la plus large mesure, mais à la mort de son père, laissant un déficit énorme, Lenglet, qui n'avait exactement que des charges, accepta purement et simplement sa succession, se grèvant ainsi, par piété filiale et pour l'honneur du nom, d'obligations dont le fardeau l'opprima jusqu'à ses derniers jours. Le 5 novembre 1875, il écrivait à un camarade(1) : « Vous savez, mon cher ami, que j'ai voulu payer les dettes de mon père, j'ai usé ma vie à cette tâche ingrate, et voici qu'une exigence de remboursement, à laquelle j'étais loin de m'attendre, me plonge dans l'embarras. » Oui, tâche ingrate, car au lieu de respecter l'excès de délicatesse qui souvent créa pour lui une honorable gêne, certains de ceux à qui il ne devait exactement rien et qu'il payait pourtant, ou pour mieux dire qu'il gratifiait, n'eurent à son endroit ni les égards, ni les ménagements qu'ils lui devaient à tant de titres. *Auri sacra fames !*....

Sur ce souci vinrent se greffer deux chagrins: le continuel aspect, pendant trente ans et plus, de la maladie sans remède, assise à son foyer, en la personne aimée dont il avait fait sa compagne (2), et puis la privation d'enfants qu'il eût idolâtrés.

De même que cette situation, si poignante qu'elle fût, ne l'aigrissait point, de même les charges qu'il avait cru devoir prendre à la mort de son père, n'atteignaient en rien sa nature probe jusqu'au scrupule.

(1) L'Auteur de ce travail.

(2) Mademoiselle Elisabeth-Antoinette Sauvage, qu'il avait épousée le 23 août 1843, et qui mourut quelques mois avant lui.

Digitized by Google

Madame veuve Borel, sœur de Me Poitard, ancien avoué à Arras, ayant institué, pour légataire universel, Lenglet, avec qui elle avait eu quelques rapports d'affaires, celui-ci, à peine remis du profond étonnement que lui inspirait cet événement inattendu, courut chez l'héritier naturel et lui dit : « On m'apprend, mon cher Maître, que Madame votre sœur a fait un testament en ma faveur; j'ignore ce qui a pu l'y déterminer, mais ce que je sais bien, c'est qu'il n'entre nullement dans mes vues d'accepter le legs de choses auxquelles vous étiez en droit de prétendre; vous me voyez donc prêt à signer un acte de renonciation, et c'est ce qui m'amène ici. » — « Mon cher Lenglet, lui répondit l'exhérédé, je me fais vieux, ma fortune ne laisse rien à désirer, ce que ma sœur a trouvé bon de faire ne me prive ni ne me contrarie en rien; j'aime mieux, non-seulement, pour vous que pour un autre, mais même pour vous que pour moi, donc je n'accepterai aucune renonciation, partant inutile d'en parler davantage. »

Vaincu dans cet assaut de bons procédés, Lenglet ne tarda point à se voir le but de réclamations, aussi absurdes que déplacées, de la part des héritiers du mari de la testatrice qui, ne s'étant jamais occupés d'elle, auraient été bien aises d'absorber sa succession sous prétexte de rectifier certaines erreurs commises dans une liquidation de communauté. Le premier mouvement de Lenglet, irrité et écœuré de pareilles prétentions, avait encore été de tout abandonner. Mais ses amis le retinrent, et l'un d'eux se chargea de soutenir devant le Tribunal d'Arras, et sur ses instances, en Cour d'appel, ses intérêts qu'il fit prévaloir en plaidant comme peut

Digitized by Google

le faire *pro amico* un homme de talent et de cœur (1). L'affaire alla jusqu'en Cassation où, bien entendu, le résultat fut exactement le même.

Il serait facile de citer bien d'autres traits de délicatesse de Lenglet, sa vie en fourmille ; mais ils sont de notoriété publique, et puis il faut abréger cette Etude qui ne doit point prendre les proportions d'un livre. Concluons donc.

En terminant son Eloge de Paillet, Liouville disait :

« Salut à ta mémoire : Politique aux opinions sincères, avocat désintéressé, jurisconsulte savant, grand orateur, bon confrère, excellent ami.

» Salut à toi, qui n'as jamais voulu être autre chose qu'un avocat, qui as désiré que ta robe fût ton linceul, et à qui ta robe a servi de linceul.

» Salut : ta perte sera longtemps sentie et pleurée, ta place longtemps vide, et nos fastes conserveront à

(1) Plus touché encore du dévouement affectueux que Me Paris lui avait témoigné en cette circonstance, que du concours essentiellement utile qu'il avait apporté au soutien d'une bonne cause, Lenglet, après avoir échangé avec son confrère une cordiale poignée de main, crut devoir consigner dans une lettre ses sentiments de vive reconnaissance ; et nous savons que Me Paris la conserve comme un précieux souvenir.

Digitized by Google

jamais comme un de leurs plus beaux titres de gloire, le souvenir de ton nom et de tes talents. »

On serait tenté de croire ce suprême adieu écrit pour Lenglet, tellement il lui est applicable, et nous pourrions en rester là.

Mais nous préférons clore ce tribut de nos regrets par des paroles empruntées à Lenglet lui-même. Elles sont, en effet, plus profondes, et surtout plus consolantes, car, après cette vie périssable, il en est une autre qui, elle, ne finit plus et doit préoccuper.

Les derniers mots que Lenglet prononça sur la tombe du Président Cornille, furent ceux-ci :

« Sa fin fut celle d'un homme de bien.

» Dieu l'a reçu dans son sein. »

Or, Lenglet, qui eut au plus haut degré toutes les qualités constitutives de l'homme de bien, est mort assez chrétiennement, et après avoir été éprouvé par trop de souffrances physiques et morales, pour qu'à ses derniers moments il soit, du haut du Ciel, tombé sur lui un regard d'infinie miséricorde, et pour qu'il soit permis de redire :

Dieu l'a reçu dans son sein !.....

Digitized by Google

LE

PRÉSIDENT DE RICHARDOT

ET

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DES PAYS-BAS

DE 1598

PAR M. DE HAUTECLOCQUE

Membre résidant

Jean Grusset, plus connu sous le nom de Richardot, appartenait, d'après le Bénédictin Dom Berthod (1), à une famille noble du bailliage de Vesoul, « pourveu suffisamment des biens de la fortune et qui comptoit parmi ses alliés des hommes distingués dans le Ministère, la Magistrature et les Finances. Tels étoient Simon Renard, aussi célèbre par ses disgrâces que par son habileté dans les affaires; Etienne, clerc-conseiller au Parlement de Dole; et le sieur de Racecourt, trésorier général du comté de Bourgogne. » Son arrière-grand-père, François, avait épousé Jeanne Ravestel ou Ravenel, fille d'un tré-

(1) *Vie de François de Richardot, Évêque d'Arras*, publiée dans les *Mémoires de l'Académie* de cette ville, année 1844.

Digitized by Google

sorier de Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, dont : 1° Jean Richardot de Morcy, mari de Jacqueline Baulars; 2° Nicolas, époux de Péronne de Vienne; 4° Jeanne, femme de Perenot de Besancourt de Morcy ; le troisième enfant, Berthod, procureur et receveur, eut de Marguerite Bartolde de Raye (1), fille de Richard et de Jeanne de Robtot : 1° Pierre, official de Besançon ; 2° Jean, avocat ; 3° Guillaume, procureur de Morcy : 4° Georgine, épouse de Philippe Brillard; 5° Marguerite, qui suit; 6° Prudence, femme de Guillaume Petos, avocat ; 7° une autre Marguerite, qui se maria avec Antoine Basencourt, greffier de Vesoul ; 8° enfin François, Évêque d'Arras, mort en 1574 (2).

Marguerite, la cinquième enfant, épousa Guillaume Grusset (3), de Champlite en Bourgogne, ils eurent : 1° Jean ; 2° François, qui devint conseiller au Parlement de Dole; et 3° Susanne, alliée à Pierre Baudoin (4). Ils occupaient une position assez modeste, aussi durent-ils chercher des protecteurs pour les aider à élever leurs enfants. Jean, l'aîné de la famille, né à Champlite, en 1540, fut envoyé au collége que les Perrenot de Granvelle venaient de fonder à Besançon, auprès de son oncle François de Richardot, qui y professait la théologie. Celui-ci

(1) La famille de Raye avait pour armoiries : d'*argent à l'arbre de sinople.*

(2) *Fragments généalogiques* de Dumont. Genève, 1776, t. II, p 86.

(3) Les armes des Grusset étaient : d'*or à une écrevisse de gueules posée en bande.*

(4) Dumont, *loco citato.* — Leroux *(Recueil de la Noblesse)* ajoute un quatrième enfant, Berthold Jean, qui fut maître de la Chambre des Comptes de Lille.

Digitized by Google

ne négligea rien pour cultiver les heureuses dispositions de son neveu, et il sut intéresser en sa faveur le Cardinal de Granvelle, qui avait beaucoup d'estime et d'amitié pour ce pieux et savant ecclésiastique, combattant avec énergie les doctrines hérétiques et aidant l'Évêque dans l'administration du diocèse. Aussi, grâce aux libéralités du Cardinal, le jeune homme put aller en Italie suivre, pendant plusieurs années, les cours de la célèbre Académie de Padoue. Paul Manuce, dans une de ses lettres, dit de Jean Grusset qu'il était alors: « *præclaræ indolis juvenis* ». Après avoir terminé ses cours et reçu le laurier doctoral, il revint dans sa famille et continua de s'appliquer avec ardeur à l'étude de la Jurisprudence et de l'Histoire. En 1565, il fut présenté pour la place de premier Président au Parlement de Dole, mais ses concurrents, sous prétexte qu'il était trop jeune, l'empêchèrent d'obtenir cette fonction. Son oncle avait succédé, en 1561, au Cardinal de Granvelle sur le siége épiscopal d'Arras, et jouissait d'un grand crédit auprès du gouvernement espagnol, aussi contribua-t-il, sans doute avec l'aide du Cardinal, à faire nommer son neveu successivement conseiller au Conseil privé de Bruxelles, membre du grand Conseil de Malines, le 19 mars 1568, et président du Conseil provincial et supérieur d'Artois, par provisions du 16 janvier 1582. Il fut, de plus, créé chevalier par lettres-patentes du 19 mai de cette même année. Il avait épousé Anne de Baillencourt dit Courcol, fille de Pierre, seigneur d'Oncy et d'Aiette, et de Catherine de Vignacourt (1). C'est à l'occasion de ce mariage

(1) Leroux. *Recueil de la Noblesse*, p. 61.

Digitized by Google

qu'il quitta le nom de Grusset, pour prendre celui de Richardot, que portait sa mère et son oncle l'évêque d'Arras. Il en adopta aussi les armes, qui étaient: d'*azur à deux palmes d'or passées en sautoir, en bande et en barre, accompagnées de quatre étoiles de même, une en chef, deux en flans et une en pointe*. Sa femme était d'origine artésienne ; est-ce elle qui lui apporta les seigneuries de Barly et Corival en Artois (1) ou en fit-il l'acquisition? Nous l'ignorons. Elle mourut en 1595, au siége de Cambray, où elle était venue rejoindre son mari.

Entré au Conseil d'Etat en 1585, Jean de Richardot en devint chef-président le 15 mai 1597; enfin il exerça ces mêmes fonctions, jusqu'à sa mort, dans le Conseil privé; cette haute dignité le rendait un des personnages les plus considérables des Pays-Bas. Jean d'Autriche et le duc de Parme l'honorèrent de leur amitié, et son crédit fut grand auprès de Philippe II, Philippe III, Albert et Isabelle. Comme on va le voir, c'était lui qui représentait dans les cérémonies officielles ces Souverains et parlait en leur nom.

Un événement important se préparait alors: Philippe II voyant que sa santé ne lui permettait plus de lointains voyages, et que la situation des Pays-Bas, menacés par la France et la Hollande, exigeait une direction prompte et énergique « pour le bien de la chrestienneté en général et des pays de par deça en particulier », résolut de les céder à sa fille, l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie, et de lui donner pour époux son neveu, l'archiduc Albert, déjà

(1) Il était aussi seigneur de Borsies, etc.

Digitized by Google

chargé de gouverner ces provinces. Comme nous l'avons montré dans un de nos ouvrages (1), ces princes furent dignes de la faveur dont ils étaient honorés par le roi d'Espagne, et leurs Etats, dont faisait partie l'Artois, purent, sous leur paternelle administration, réparer les désastres de guerres longues et sanglantes.

Ce fut le 6 mai 1598 que Philippe II, avec le consentement du prince, son fils, fit la cession et translation des Pays-Bas aux futurs époux. Isabelle accepta avec reconnaissance ce magnifique présent et donna « procure à l'archiduc Albert pour, en son nom et de sa part, appréhender, avoir et tenir l'entière et pleine possession desdits pays. » Celui-ci écrivit le 26 juillet aux divers Etats de ces provinces pour leur annoncer la volonté du Roi et leur demander, au nom de l'Infante Isabelle, de prêter et de recevoir les serments comme on avait coutume de faire à l'avènement des nouveaux Souverains. Les États d'Artois se réunirent le 31 juillet; Jérome de France, Président du Conseil d'Artois, leur donna lecture de ces lettres et l'assemblée résolut à l'unanimité de répondre qu'elle était disposée « en toute humilité à obéir et à satisfaire au vouloir et bon playsir de ladite Dame comme bons et féaulx subjects, mais qu'en ceste saison et conjoncture c'étoit une incommodité et dépense trop grande et entièrement superflue de faire jurer et recevoir ledit serment de l'Archiduc en chacune des villes d'Artois. »

Elle décida, en conséquence, d'envoyer des Députés pour les représenter dans cette cérémonie.

(1) *Arras et l'Artois sous le gouvernement des Archiducs Albert et Isabelle.* (*Mémoires de l'Académie d'Arras*, année 1873).

Digitized by Google

Furent désignés pour faire le voyage de Bruxelles : Messeigneurs Mathieu Moullart, évêque d'Arras ; Michel de Ghiers, abbé de Saint-Josse-au-Bois, dit aussi Dammartin-les-Hesdin ; Me Jehan du Plouich, licentié es droictz, doyen et chanoine de la cathédrale de St-Omer ; Charles de Bonnieres, chevalier, sieur de Souastre ; Jehan de Bonnieres, baron d'Auchy, chevalier d'honneur du Conseil d'Artois, Députés ordinaires desdits États ; Jacques de Brias, chevalier, sieur dudit lieu, gouverneur et capitaine de Mariembourg ; Me Nicolas Duval, escuyer, licentié es droictz, sieur du Nattoy, Député ordinaire desdits États ; Me Charles de Wignacourt, aussi escuyer, licentié es droictz, conseiller de la ville d'Arras et Me Jehan Richebé, également licentié es droictz, conseiller second de la ville de St-Omer. On leur recommanda de se faire présenter toutes les pièces relatives à cette affaire, de les examiner avec soin, de demander éclaircissement sur certaines clauses de la cession et de ne rien faire qui pût porter préjudice aux droits et priviléges de la province.

Ils arrivèrent à Bruxelles le 14 août ; le lendemain, les Députés des États de Brabant, Limbourg, Luxembourg, Gueldres, Flandres, Haynault, Artois, et des villes de Lille, Douai, Orchies, Namur, Tournay, Furnes et Malines, se rassemblèrent en corps à l'hôtel-de-ville vers trois heures de l'après-midi. Les représentants du Brabant, qui occupaient la première place, demandèrent que vu « l'importance de la matière », on remit la prestation des serments au lundi suivant ; le président du Conseil d'État Richardot consentit, au nom du Gouvernement, à ce qu'on reculât la séance jusqu'au 21 août. Les États de

Digitized by Google

Brabant firent encore quelques difficultés d'admettre pour Souverain une autre personne que le Roi, enfin tout s'arrangea sous dix-sept conditions (1).

Au jour fixé, on se réunit dans la grande salle de la Cour, en présence de l'archiduc Albert, du comte de Fuentes, gouverneur par intérim des Pays-Bas, des chevaliers de la Toison d'Or, des Conseillers d'État, etc., et le président de Richardot prononça le discours suivant :

« Messieurs,

» Si ce qui m'est commandé vous déclairer de la cause » de ceste assemblée vous estoit incongnu, et qu'à faulte » d'en estre pieça informez je deusse estre le pre- » mier porteur de la nouvelle qui je m'asseure vous » aura de première abordée mis en grande perplexité, » je me trouverois beaucoup plus empesché et estonné » que je ne suis et souhaitterois qu'on eut fait choix » d'ung aultre plus habille et plus éloquent que moy » pour en mesme temps que la tristesse auroit saisi vos » ames y apporter et appliquer par son bien dire et le » remède et la consolation. Je dis ceci pource qu'oultre » que le poinct duquel il s'agit est l'ung des plus grands » et plus importants qui de plusieurs centaines d'années » ait eu cours sur les tables du monde, il n'y a pas de » doubte que du commencement il vous aura mis en » une mirable confusion. par ne l'avoir bien entendu » pour ce que les mouvements des hommes, je dis les » premiers mouvements que l'on dit n'estre en nostre

(1) *Histoire de l'archiduc Albert*, par Bruslé de Monpleinchamp. —Van Metteren a donné le texte de ces conditions pages 432-433.

Digitized by Google

» puissance, sont si subtils et si précipiteulx que peu
» souvent il laissent lieu à la raison pour entendre ce
» qui est vray, et ce qui n'est pas vray, discerner le bien
» du mal, le blancg du noir et l'utile du dommageable. Et
» ainsy tout aussitot que la nouvelle nous en vint cou-
» rant nostre sensualité comme à bride avallée, sans
» admettre le frein de la raison, nous nous sentimes saisis
» d'une frayeur et comme d'une de ces sueurs froides
» que les modernes d'ordinaire jugent mortelles aux
» corps affligez et débilitez par une longue maladie, et
» sans bien macher ce morceau avant que l'avaller nous
» ne pensames pas moins sinon qu'il s'agissoit d'un chan-
» gement général que tous hommes prudents ont et doib-
» vent avoir en horreur pource que bien souvent il mène
» quant et soy à l'éversion et à la subversion de l'Estat.
» Oultre que le changement de maitres et de princes est
» une chose de grand estonnement et qui touche au vif
» les cœurs des bons et fidèles subjects tels que vous
» estes, que si nous voullons faire comparaison du petit
» au grand, du moindre au plus, voyez ce qui se passe
» dans une petite famille quand le maitre vient à man-
» quer et que Dieu l'appelle de ce monde, vous ne voyez
» que pleurs et gémissements, femmes, enfants, servi-
» teurs et servantes, frères, parents, amys et voisins,
» tous fondent en larmes; qui se tire les cheveux, qui
» s'arrache la barbe, tous changent d'accoutrements, les
» murailles mesme et les parois se revétent de ceste
» mélancolique et melancontreuse couleur de noir; la
» lumière se chasse de la maison, et ne demeure que
» tenebres, les sanglots, les cris, les hurlements se font
» sentir non seulement par tous les coings de la maison,

Digitized by Google

» ains aussy par toute la rue et bien souvent par toute la
» cité, et toutefois c'est chose qui se voit tous les jours
» et qui ne touche qu'à cinq ou six, à huit ou dix, à dix
» ou douze qui sont de ceste famille, mais quand ung
» prince, quand ung roy qui tient lieu de père universel
» de tout le peuple vient à faillir, que pour n'advenir
» qu'une fois en trente ou quarante ou en cinquante ans,
» semble ne debvoir jamais advenir et que les subjects
» qui sont ses enfants se voient privés de l'aide et assis-
» tance de celui qui les emparoit et protégoit et qui estoit
» le bouclier de leur asseurance. O Dieu quelle diffé-
» rence il y a de ce que je viens de dire à ceci. Là ne pleu-
» rent pas les enfants d'une seule famille, là ne gémis-
» sent les seuls paysans d'ung petit villaige, là n'est en
» tristesse une seule ville ou bourgade, mais généraler-
» ment tous les subjects jeunes et vieux, grands et petits,
» nobles, ignobles et roturiers sont esperdus et comme
» assommez ne sachant à quel saint se vouer ni à quel
» party se résoudre, principalement quand ce a esté
» ung roy comme le nostre, des meilleurs qui oncques
» furent sur la terre et qui en piété et religion envers
» Dieu, charité, amour de son prochain, bonté, béni-
» gnité, doulceur et clémence envers ses subjects si pœult
» comparer à ce grand et saint personnaige David tiré
» d'une bergerie et choisi de Dieu pour roy, pour rec-
» teur et modérateur de son peuple. Voilà pourquoy il
» ne fault pas s'esbair, Messieurs, si à l'annonce de ceste
» nouvelle vous comme moy et moy comme vous, nous
» sommes trouvez confus, jusqu'à ce que nous nous
» soyons recueillis nous mesmes et qu'ayons considérés
» de plus près les justes et prévoyantes raisons qui

Digitized by Google

» ont meu ce bon roy à prendre ceste saincte et bénigne
» résolution lesquels bien posées, examinées et enten-
» dues, nous avons tous loué et advoué et en demeurons
» tellement satisfaicts et consolez qu'il ne fault plus
» chercher un réthorique ni aultre saulce pour avaler ce
» morceau qui du commencement nous a semblé si dur et
» si amer, et ainsy laissant ce discours de costé parce
» qu'il n'en est plus de besoing je viendrai à la simple
» narration de la matière principale.

» Dans deux mois et quatre jours il y aura quarante
» trois ans qu'en la mesme place où nous sommes et où
» aulcuns de vous auront assisté et les aultres l'auront oy
» de leurs pères et devanciers, ce grand empereur
» Charles-Quint, duquel la mémoire sera éternelle par
» tout l'univers et à nous et à nostre postérité toujours
» en très grande vénération et duquel je dirois quelque
» chose davantaige si je ne craignois en vous rafraichis-
» sant la mémoire de voir sacquer larmes de sang du
» plus profond de vos entrailles. Il y aura, dis je, qua-
» rante trois ans que se sentant affaibli et débilité non
» par les ans qui n'estoient que cinquante cinq, mais par
» les continuels travaux et voyaiges qu'il avoit faict,
» comme celluy qui dez l'aige de seize à dix sept ans
» avoit esté en perpétuelle action et quasi toujours en
» guerre, maintenant contre la France, aultrefois contre
» l'Allemagne, aultresfois contre les barbares et infidèles
» ennemys du nom chrestien, voyaigeant aujourd'huy
» par mer et demain par terre, par où enfin il fust réduit
» à si grandes indispositions que luy mesme commença à
» cognoistre que sa présence donnoit plustot empesche-
» ment qu'advancement au maniement des affaires pu-

Digitized by Google

» bliques, il se résoult se retirer comme il fist, et céda
» ces pays au roi Don Philippe son filz, bien marry qu'il
» luy laissoit une puissante guerre sur les bras contre
» le roy Henri de France, de laquelle vous ne pouviez
» sinon recepvoir de grandes incommoditez. Il vous
» recommanda à son filz et luy à vous, mais surtout
» à l'ung et à l'aultre la conservation de nostre saincte
» religion catholique, apostolique et romaine. Le roy se
» voyant seigneur et l'empereur son père party prent en
» main sérieusement les affaires, se prépare à la guerre
» et luy même sort en campaigne, et en peu de temps
» obtint ces deux grandes et mémorables victoires l'une
» du Four St Laurent prez St Quentin et l'aultre proche de
» Gravelinges qui sembloient bastantes sinon pour ruyner
» au moins pour esbranler la monarchie françoise, et
» de fait ces deux victoires furent cause de ceste tant
» renommée et advantageuse paix du Chateau en Cam-
» brésis en l'an cinquante neuf par laquelle nous fusmes
» mis en un long repos qui sembloit debvoir estre per-
» pétuel. Quelque temps après le roy qui nous aymoit
» tendrement comme il a toujours fait, oires qu'il vouloit
» faire plus long séjour avec nous, toutesfois l'appelant
» ailleurs les grandes affaires de ses aultres royaulmes,
» s'embarqua pour Espaigne, après avoir donné ici le
» meilleur ordre qu'il pouvoit et estimant qu'il n'y
» auroit rien qui nous troubla nostre repoz. Et ainsy s'en
» alla triomphant plain de victoires et de trophées, jugé
» de tous pour le plus fortuné prince et le plus chéry de
» Dieu qu'il fust sur la terre pour les grandes prospéritez
» desquelles on le voyoit environné. Ce jugement estoit
» des mondains mais ceulx qui s'approchent plus de la

Digitized by Google

» divinité ont aultres marques plus certaines de l'amour
» de Dieu envers les hommes, sçavoir est les angoisses et
» afflictions desquelles ce bon roy largement eu sa part
» et que l'on pourroit vous discourir par le menu si le
» temps et le lieu me le permettoient. Ayant quelques
» années esté en Espaigne et se trouvant ces Pays Bas
» comme au comble de toute grandeur et félicité, voicy
» une petite estincelle qui se lance en une maison, à
» laquelle on ne print garde et de laquelle à l'improviste
» est sortie une flamme qui nous a tous réduit en cen-
» dres, je dis ceste maudicte et luctueuse guerre intes-
» tine qui nous a sucé tout le sang de noz vaines et rongé
» la chair jusques aux os de manière que sommes
» réduicts a de tels termes, qu'il ne nous reste quasi que
» la langue pour dire et les yeulx pour pleurer nos mi-
» sères et nos malheurs. Le roy pour destourner nostre
» mal et nostre ruyne se prépara pour y venir et y
» venoit si on ne lui eust fait entendre que le tout se
» pouvoit aysement remédier sans qu'il print la peine
» d'y estre. O conseils des hommes combien facilement
» vous vous trompez, et quel grand mal nous avez-vous
» fait, par ne la bien considérer qu'une œillade de nostre
» maitre nous pouvoit à tous conserver. Le roy bientost
» s'aperçut de la faute et n'a espargné chose qui soit,
» pour par aultre moyen nous saulver, le soing, la solli-
» citude, les deniers qu'il y a mis, les Indes qu'il y a
» espuisé, les bons hommes qu'il y a confirmé luy servi-
» roient auprès de vous de trop suffisant témoignaige
» combien il nous chérissoit et aymoit, oultre qu'il a
» tenté toute aultre voye pour doucement induyre ceulx
» qui se sont soubstraictz de son obéyssance à se reco-

Digitized by Google

» gnoistre et se remestre en bon chemin, mais voyant
» que rien ne prouffitoit et que leur principal prétexte
» estoit sur la deffiance qu'ils ont de sa personne, il est
» allé considérant s'il n'y auroit aultre chemin pour
» nous tirer de nos misères; il y pense et repense et
» pouvez croire que l'esprit de Dieu sera souvent entrée
» au cabinet de ce bon prince pour luy suggérer ce qui
» est de son saint service et de nostre bien. Enfin il s'est
» résolu pour le bien de la chrestienneté, la conser-
» vation de sa très auguste Maison d'Autriche et pour le
» remède de nos maulx marier la sérénissime Infante sa
» très chère fille avec Monseigneur l'archiduc Albert et
» luy donner en dot ces Pays Bas et les comtés de Bour-
» gogne et de Charrolais, y estant intervenu la dispensa-
» tion de nostre saint Père le Pape, le consentement de
» l'impératrice et de l'empereur et l'adveu et aggrécation
» de Monseigneur le prince son filz, mais avant passer
» oultre, il a voulu vous consulter comme il a fait dez le
» mois de novembre dernier, monstrant par la le compte
» et estime qu'il fait de vous. Le tout veu des Estats de
» chacune de voz provinces, il n'y en a pas eu une
» qui n'ayt loué et advoué ceste résolution et qui ne l'ayt
» ainsy escript à sa Majesté, laquelle voyant une si
» grande uniformité en a maintenant envoyé les despé-
» ches, comme vous l'aurez vu par les lettres qu'il vous a
» escriptes, et ne pensez pas, Messieurs, que ceste réso-
» lution soit des hommes, ains plustot de la stricte pré-
» voyance de Dieu comme pour unicque remède de noz
» maulx et pour faire cognoistre à tout le monde le
» grand amour que ce prince nous porte puisqu'il se
» contente de se priver de la chose qu'il a plus chère en

Digitized by Google

» ce monde et qu'il ayme unicquement, je dis de sa fille
» l'Infante et la nous donne pour princesse et quelle
» princesse, o bon Dieu! princesse la plus religieuse
» du monde, sainctement nourrie en la maison de son
» père ou elle n'a veu que toute bonté, que toute hon-
» nesteté, que toute vertu et piété, comme si elle eust
» esté toujours en ung cloistre de Saincte Claire; et si
» vous me demandez si elle est apte pour gouverner,
» qui doubtera qu'elle, qui depuis dix huit à vingt ans a
» continuellement esté au costé de son père voyant et les
» consultes dont elle faisoit souvent rapport et les réso-
» lutions sur les plus grandes affaires du monde, nayt
» de la prudence et de l'expérience pour gouverner non
» seulement les Pays-Bas mais aussy l'entière monarchie
» de son père. C'estuycy, Messieurs, est le changement qui
» d'abord nous a fait estonner, qui à la vérité n'est pas
» changement et qui n'a rien de changement, sinon ce
» qu'est grandement à nostre advantaige, oyez comme je
» m'expliqueray, nous avions le père pour roy et après
» luy eussions eu son filz, ce roy nous ne l'eussions jamais
» veu, ny luy à nous, et orsque le filz ait eu l'aige et la
» disposition pour voyaigier, si nous escript le père qu'il
» n'estoit apparent de nous voir pour les grandes affaires
» et empeschements qu'il aura en ses aultres estatz et
» royaulmes dont Dieu l'aura si largement pourveu, et
» maintenant il nous donne sa fille qui jamais n'esloin-
» gnera sa veu de nous aultres qui chastiera les maul-
» vaix, premiera les bons et ne souffrira que nous soyons
» ny oppressez ny oultragez; il y a plus et quoy? Nous
» n'avions que le père et après luy nous n'eussions eu
» que le filz, maintenant nous avons le père et la fille et

Digitized by Google

» après luy nous aurons le frère et la sœur, je dis le
» père parce que jamais il n'abandonnera cette fille qu'il
» ayme comme ses entrailles, et du frère qui doubtera
» qu'ayant esté dès son enfance si tendrement nourry a
» costé de ceste sœur et comme allaicté de ses propres
» mamelles, qu'il ne l'ayme comme soy même et n'em-
» ploie tous ses moyens pour luy garder ce que mainte-
» nant on lui donne, joinct qu'il a et aura la prudence
» assez pour congnoistre qu'en matière d'Estat il y vas
» de son intérest. Scavez-vous qui il lui donne pour
» mary? celluy que vous voyez icy l'ung des meilleurs,
» des plus prudents et des plus vertueux princes du
» monde, duquel j'aurois bien a discourir s'il n'estoit si
» proche de moy, mais je scay qu'il commenceroit à
» rougir et que sa modestie ne permet qu'on le loue en
» sa présence, joinct que je veulx avoir plustot le nom
» de simple et fidèle conseiller de mon maitre que nom
» de parasite ou de flatteur, tant y a qu'il a déja par
» trop fait cognoistre et sa valeur par les grands exploits
» qu'il a faict depuis qu'il est arrivé pardeça et sa prudence
» par la paix que contre l'opinion du monde il vous a si
» tost procuré. Bien me permettra-t-on de dire non pas
» qu'il soit le bon de la très auguste Maison dont il vient,
» parce que d'elle ne sont jamais yssus que bons et plus
» que très bons, mais si entre très bons se pouvoit trouver
» ung meilleur je dirai hardiment que c'estuycy est l'ung
» des meilleurs jects que jamais soient venus de ce tige
» et cognoissant le mary et la femme tels qu'ilz sont,
» nous ne pouvons espérer sinon que ceste sainte liaison
» doibt estre le comble de nostre bonheur, la source
» et la fontaine de toutes noz félicitez, et si nous l'espé-

Digitized by Google

» rons ainsy que reste-t-il sinon de manifester la joye et » le contentement que nous en espérons et quant et » quant prier le bon Dieu qu'il les nous veuille conser- » ver, leur donner lignée qu'il puissent nourrir en sa » crainte et son amour, les laisser longuement et heu- » reusement régner et que nous puissions les servir en » paix, en repoz et tranquillité. »

On remit au lendemain la prestation de serment. Le 22 août on se rassembla de nouveau dans la même salle et le président Richardot prononça cette seconde harangue, avant que la prestation de serment ne commençât :

« Messieurs,

» Son Altesse a très bien entendu ce que le jour » d'hier luy fut verbalement représenté de vostre part » sur la prompte obéissance qu'avez monstré a vous » conformer à la résolution et volonté du roy, et orsque » l'expérience luy a fait cognoistre depuis qu'elle est » pardeça qu'elle ne pouvoit attendre rien moins de » vous aultres, lesquelz elle a en tous endroicts cogneu » si prompts et si volontaires en tout ce que l'on vous » a requiz pour le service de Sa Majesté, toutesfois com- » me cecy touche principalement à la Sérénissime In- » fante et conséquemment à sa personne, elle ne pœult » sinon vous en sçavoir le gré que méritez et m'a » commandé vous en remercier bien cordialement de sa » part et quant et quant vous asseurez que son intention » est de correspondre à ceste vostre bonne volonté pour » user de la même promptitude en tout ce qui se présen- » tera pour vostre bien estant délibéré de veiller, suer » et travailler pour vous procurer le bien et repoz que

Digitized by Google

» pouvez désirer et vous maintenir et faire ponctuelle-
» ment maintenir vos droiz, franchises et priviléges, au
» demeurant elle et vous vous estes icy, et est l'assem-
» blée de ce jour pour la prestation des sermens d'une
» part et d'aultre, elle est venue pour y cumplir dis-
» posez-vous, Messieurs, chacun selon son ordre à faire
» le semblable. »

Puis il donna ordre au roi d'armes, assisté de ses quatre hérauts, d'appeler chaque État selon son rang. Quand fut arrivé celui de l'Artois, l'archiduc Albert prêta serment, toujours au nom de la princesse Isabelle, « à tous les prélats, nobles et députés des villes du pays et comté d'Artois représentant les Estats dudit pays, ressort et enclavements que dorénavant elle entretiendroit et observeroit et feroit entretenir et observer tout ce qu'à la réception précédente du roy son seigneur, Sa Majesté avoit juré et promis en général et en particulier tant auxdits églises et nobles qu'aux villes du pays et comté d'Artois ensemble l'édit perpétuel du 25 février 1577 et le traité de réconciliation du 22 novembre 1579 et qu'à sa première venue, icelle princesse Infante renouvelleroit les sermens et solennitez religieuses accoutumées et luy-même comme bail et mary d'icelle et généralement promettoit de faire tout ce qu'une bonne dame et princesse souveraine est tenue et obligée, sous la condition pourtant qu'on feroit en ses mains et suyvant la procuration donnée au nom des Etats d'Arthois, le serment réciproque de tenir aussy et observer tout ce que de la part d'iceulx a esté promis et juré à la réception de Sa Majesté tant en général qu'en particulier. » Il termina ainsi : « nous ayde Dieu et tous les Saints. »

Digitized by Google

Les Etats d'Artois, qui avaient examiné avec soin les divers actes et obtenu du président de Richardot les éclaircissements qu'ils demandaient, prêtèrent le serment accoutumé, et les autres provinces firent de même par leurs représentants, d'après un formulaire préalablement veu et examiné et accepté respectivement. Après cette cérémonie, le greffier des Estats, au nom de l'assemblée, présenta ses félicitations au prince Albert et lui demanda « de ne point retourner en Espaigne comme il se proposoit, sa présence étant nécessaire dans les Pays-Bas et son départ pouvant amener de grands inconvénients en ceste conjoncture de temps. »

Le président de Richardot répondit en ces termes :

« Son Altesse a ung grand contentement en son âme, » en la cérémonie d'aujourd'huy durant la prestation des » serments avoir leu en voz visaiges ce qu'elle juge estre » gravé dedans vos cueurs qu'est la joie et l'allégresse » que vous sentez de aujourd'huy estre pourveus d'une » si rare et si excellente princesse pource que par là elle » se persuade que non seulement vous la recevrez vo- » lontiers et verrez de bon œil quand elle arrivera par- » deça, que non seulement vous luy serez bons et fidèles » subjects et vassaulx, mais aussy qu'en toutes occa- » sions vous l'assisterez et de vos prudens conseilz et » advis et de vos moyens pour soustenir le pesant faix » qui luy est mis sur les espaules et gouverner ceste » machine au bénéfice de vous tous. Et comme cela luy » touche et luy doibt toucher de sy prez, elle ne peult » sinon vous en avoir obligation et vous déclairer, com-

Digitized by Google

» me elle fait par ma bouche que par tous les moyens
» qui luy seront humainement possible elle taschera
» vous gratiffier et tesmoigner par les effects combien
» elle a pour agréable ceste vostre bonne volonté espé-
» rant que Dieu luy donnera la grace et à la Sérénissime
» Infante quant elle sera pardeça, de monstrer l'affection
» et amour qu'ilz ont à ces pays pour leur procurer et
» moyenner la mesme splendeur, grandeur et félicitez
» en quoy ilz ont esté du passé, regrettant infiniment ce
» qu'ils souffrent et ont souffert jusqu'à maintenant.

» Elle verra les remonstrances que vous luy avez
» donné par escript et y prendra toute la favorable con-
» sidération que les temps et les affaires pourront per-
» mettre pour le bien repoz et tranquillité de vous tous,
» mais quant à son voyaige vers l'Espaingne que vous
» vouldriez se rompit, par la elle connoit la syncérité de
» vos cueurs et l'affection que vous luy avez, désirant
» le retenir auprez de vous, qu'est ung signe manifeste
» de l'amitié que lui portez et du bien que vous luy
» voullez, en quoy elle vous gratifieroit volontiers tant
» pour vostre consolation que pour cognoistre qu'il y
» va de son intérest et qu'en la présente conjoncture et
» selon la disposition des affaires sa présence est bien
» requise par deça, mais le roy ayant print aultre réso-
» lution, vous jugerez aysément combien il est raison-
» nable qu'elle s'y conforme, comme aussy vous debvrez
» vous y conformer, vous persuadant qu'il y pœult avoir
» du mystère que nous n'entendons pas, et que Dieu qui
» conduit et dirige les actions des princes qui d'ordinaire
» approchent plus la divinité, et desquels il a plus parti-
» culier soing que des aultres, l'aura possible ainsy

Digitized by Google

» ordonné pour nostre plus grand bien, joinct que ce » qui la meult encore davantaige à ny repliquer ny con- » tredire et pourtant plus accélerer la venue de nostre » princesse afin qu'estant eulx deux pardeça, ils puis- » sent tant mieulx entendre à leurs affaires et aux » nostres et que voyans nos playes, noz blessures et noz » ulcères, ils y appliquent et le vin et l'huile qu'il sera de » besoing, et partant consolez vous, Messieurs, et espé- » rez que ce voyaige ne sera inutile et que son Altesse » avant partir donnera le meilleur ordre qu'elle pourra » afin que durant son absence n'advienne aulcun incon- » vénient.

» Or sus! Messieurs, j'ay encore ung mot à vous dire » et ne scay par ou commencer, craingnant de vous voir » tous fondre en larmes, c'estuycy est le dernier acte qui » se fera au nom du roy, c'est aujourd'huy qu'il prend » congé de nous et nous a licentié et demain en tous » noz despéches parlera Isabelle non Philippe. O bon » Dieu en sommes-nous doncques à ces termes, o com- » bien la doulceur de vostre allégresse est meslé aulx » amertumes, estimans estre délaissez de ce roy qui par » l'espace de quarante trois ans vous a si bénignement » gouverné, mais ne dites pas qu'il vous laisse puis- » qu'il demeure avec vous vous laissant la meilleure » partie de soy mesme, quy est ceste très chère fille et » promettant de vous faire la mesme assistance que par » le passé, aussi ne voulez-vous l'abandonner ains de- » meurer comme siens et avecq luy et luy porter le mes- » me respect et honneur que s'il demouroit vostre roy » et de mesme ferez-vous après ses jours à Monseigneur » le prince son filz, bien asseurez que nos nouveaulx

Digitized by Google

» princes n'advoueront pour leurs serviteurs ceulx qui » ne le seront très humbles et très obeyssans et du » roy leur père et du prince leur frère, mais encoires » n'est-ce pas assez il fault venir en compte et payer » vos debtes si vous ne voulez estre tenus pour ingratz » et mescognoissants envers celluy qui vous est créan- » cier de si grandes et notables sommes, vous scavez » ce qu'il a fait pour vous, les bienfaicts qu'avez reçeu » de sa royalle main, les peines et travaulx qu'il a eu » pour vous mettre à repoz, les trésors qu'il a employés » pour vous délivrer et affranchir de l'oppression de » voz ennemys et ce que pour la fin et pour rematre » de comptes, il fait pour vous, vous donnant la plus » précieuse joye et la plus chère perle qui soit en ses » trésors qu'est ceste fille très aymée et au temps qu'il en » a plus besoing pour adoulcir les douleurs et infirmitez » de son aige et comme il vous importe de maintenir » vostre crédit et de ne faire banqueroutte, trouvez ar- » gent à quelque pris et à quelqu'intérest que ce soit, et » bien que possible vostre monnoye se trouvera légère » et vos escus de bas alloy, ne vous estonnez pas pour- » tant, il ne l'aura de les recepvoir, signamment quant » il verra que vous mettez dans la balance vostre bonne » volonté, qui y sera et servira pour le grain de remede » et que vostre intention sera de pour l'advenir l'amender » et la rendre plus recepvable, ouvrez luy voz bourses » et voz trésors afin qu'il voye vostre impossibilité et » se contente de recepvoir une partie de sa debte.

» Sire, nos doublons, nos perles et nos diamants avec » lesquelz nous prétendons vous donner payement et à » plus hault prix qu'ilz ne vaillent sont noz larmes et

Digitized by Google

» noz sanglotz, noz Indes sont noz prières, nostre Pérou
» sont noz vœux et noz oraisons desquelles ne vous
» seront jamais cheschés les estats des Pays Bas et de
» Bourgogne. Et orsque nostre monnoye soit légère et
» que nos prières ne méritent d'estre receus, nous
» procureront d'amender nos vies et nos mœurs afin de
» rendre noz oraisons tant plus acceptables devant Dieu,
» que nous prions et prierons continuellement qu'il
» veuille bénir, bienheurer et prospérer vostre Majesté,
» vous donner la santé dont avez le besoing, ralonger
» voz ans et voz jours puisque vous ne vivez ny ne vou-
» lez vivre que pour l'advancement de son honneur et
» de sa gloire et pour le bien de la chrestienneté, qu'il
» luy plaise nourrir en vous le mesme amour que nous
» avez toujours porté, enfin afin que nous donnez la
» mesme assistance que du passé comme vous le nous
» promettez et comme nous nous asseurons vous ferez
» puisqu'il touche et vostre fille et vostre nepveu ; de
» mesme nous le supplions pour le bonheur de Monsei-
» gneur le prince son filz et de vouloir luy inspirer que
» comme il sera héritier de voz couronnes et royaulmes
» il le soit aussy de la paternelle affection que vous
» nous portez et pour fin de ceste, Messieurs, je vous
» prie vous resjouir et prier Dieu pour noz nouvaulx
» princes. »

Le lendemain, on donna au même endroit un grand dîner auquel assistèrent les députés et les gouverneurs de province. Il y régna « une magnifique allégresse, et le jour ensuyvant, 24 août, il y eut procession générale avec le Saint-Sacrement, à laquelle assista Son Altesse

Digitized by Google

et les Estats et Députés marchant en leur ordre et portant flambeaux, pour rendre actions de grâce à Dieu et implorer son ayde. »

Les députés de l'Artois, de retour à Arras, présentèrent à l'assemblée des Etats un procès-verbal signé de leur main et relatant tout ce qui s'était passé à Bruxelles; de plus, un acte signé le 25 août par l'archiduc Albert, et revêtu du grand sceau, constata la prestation de serment réciproque, et les réponses faites aux divers points sur lesquels on avait demandé des éclaircissements. Les voici :

Poincts dont les députez des Estats d'Arthois requierent esclaircissement joinctement avec les aultres poinctz naguères serviz es mains de Monsr le Président Richardot et ce auparavant qu'ilz puissent exhiber leur procure pour prester le serment selon qu'ilz en sont expressément chargez par leur instruction.

Les Estats d'Arthois ne doibvent pas doubter que son Altesse n'ayt particulier soing du pays qui est à l'Infante et que Dieu aydant sera de brief à elle, et qu'elle ne prenne l'asseurance des gens de guerre qui luy conviendra, mais pour le serment d'aulcun, sera besoing d'ung particulier ordre du Roy que Son Altesse sollicitera aultant que la chose luy touche estant bien asseuré de l'obtenir et que la volonté du Roy est telle.

Assavoir que tous gouverneurs, chatellains, chefs, coulonnels capnes et généralement tous gens de guerre de quelle nation ilz soyent renouvelleront leur serment militaire à Son Altesse au nom de la sérénissime Infante comme princesse souveraine de ces pays et ce par avant le partement de Son Altesse.

Digitized by Google

L'ordre qu'on sollicite se donnera et n'y aura faulte d'en accomplir serment.

Item aussi celluy qui commandera en l'absence de Son Altesse comme gouverneur général des pays de pardeça sera tenu de promettre par serment solennel qu'il fera à Son Altesse au nom de la sérénissime Infante comme princesse souveraine de ces dits pays de punctuellement maintenir et observer tout ce qui sa dite Altesse aura esté juré et promis aux députez des provinces à la prinse de possession desdits Pays-Bas.

Poincts naguères serviz ès mains de Mons^r le Président Richardot sur lesquelz lesdicts députez des Estats d'Arthois requièrent pareillement esclaircissement :

Ce mot *aliéner* est pour ne rien démembrer de ce corps que l'empereur Charles-Quint a voulu demeurer ung, mais pour cela ne l'oste la liberté au prince de charger de rentes son domaine ou donner aulcunes parties et engaiger quand la nécessité des affaires le requierra

Assavoir si soubz ce mot *aliéner* porté par la cinquième clause des lettres de donation de ces Pays d'Embas à la sérénissime Infante d'Espaigne est comprinse prohibition de charger par le prince son domaine de deniers à cours de rentes ou l'engaiger pour la nécessité urgente de son service et du pays.

Il ne s'entend bien moins que de ce qu'est deu aux gens

Item sur la douzième clause savoir si soubz ce mot *deb-*

Digitized by Google

de guerre, marchans banc-quiers et aultres semblables mais seulement de ce qu'est deu sur le domaine.

De mesme qu'en l'article précédent.

Fait à Bruxelles, le 22 d'aoust 1598.

RICS.

Plus bas :

ALBERT.

Par ordonnance de Son Altesse

VEXXYKEREN. (1)

tes l'on entend comprendre ce quy est deu aux gens de guerre, marchans bancquiers ou aultres semblables.

Item si ces mots *rentes, pensions à vie* et tous aultres quelconques *dons récompenses* et *mercedes* faictz par sa Majesté et ses prédécesseurs se doibvent entendre seullement de ce quy est assigné sur le patrimoine et domaine desdits Pays d'Embas et conté de Bourgoigne en conformité de la résolution apposée en la clause précédente.

Un peu plus tard, quand les Archiducs firent leur entrée solennelle à Bruxelles, le dimanche 5 septembre 1599, Gilles Martini, Conseiller pensionnaire de cette ville, les harangua au nom de la province de Brabant et ce fut encore le Président Richardot qui le remercia au nom de Leurs Altesses. On voit qu'il était en quelque sorte l'orateur officiel et avait la réputation d'un homme instruit et éloquent. Si nous en jugeons par les discours

(1) Cette pièce, signée par l'Archiduc Albert lui-même, ainsi que les discours prononcés par le président Richardot, déposés par ordre des Etats d'Artois dans les Archives de cette Assemblée, existent encore au dépôt du Pas-de-Calais ; l'archiviste, M. Richard, a bien voulu nous donner communication de ces divers documents, retrouvés par lui ; ils nous ont été très-utiles pour notre travail.

Digitized by Google

cités plus haut, on sera peut-être plus difficile que ses contemporains ; on voit qu'il avait cultivé les lettres, mais si ses harangues sont écrites avec facilité, si on y trouve parfois des idées et des expressions heureuses, un profond amour et dévouement pour ses souverains, on y rencontre aussi les défauts des orateurs de cette époque: de l'emphase, des expressions triviales, des longueurs et des répétitions. L'éloge qu'il fait de ses maîtres n'est pas conforme au jugement que l'Histoire a porté sur eux ; ainsi, quand il vante la bénignité de Philippe II, il aurait pu se dispenser de dire qu'il ne voulait passer ni pour un parasite ni pour un flatteur. Les quelques lettres politiques qu'on a de lui sont courtes et moins diffuses. Il était en relations avec les savants de son temps et lié d'une si étroite amitié avec Juste Lipse, que celui-ci consentit à se charger de l'éducation de ses enfants.

Voici comment l'apprécie Jean Boguet, dans la dédicace de son *Commentaire sur la Coutume de Bourgogne* : (1)

Personne n'était plus humain, plus docte et plus prudent que lui, on ne faisait rien sans le consulter dans les affaires de l'empire, soit qu'il s'agit de déclarer la guerre ou de conclure la paix. Il le compare à Julien Celse, le favori de l'empereur Adrien, à Marcellus Scœvola, le conseil d'Antonin le Pieux, à l'Africain

(1) Cet ouvrage, imprimé à Lyon en 1604, est l'œuvre de Jean Boguet, de Dole, grand juge à Saint-Claude ; il est dédié à Jean de Richardot, évêque d'Arras et fils de notre Président. L'auteur désirait en faire la dédicace à ce dernier en témoignage, ajoute-t-il, de son admiration pour ses vertus, mais il n'ose et prend le couvert d'un fils chéri pour mieux arriver auprès du père.

Digitized by Google

Pomponius Ulpien, dont les avis étaient de si grand poids auprès d'Alexandre Sévère ; il termine en disant que ses belles actions et sa probité l'ont porté à un tel degré d'honneur et de dignité, qu'on ne peut atteindre plus haut. Cet éloge se ressent de l'exagération qu'on trouve ordinairement dans les dédicaces ; pourtant on doit reconnaître que c'était un homme de valeur et qu'on eut à se louer de ses talents dans plusieurs affaires importantes, comme la paix de Vervins (1) et les autres négociations avec la France et l'Angleterre. L'habileté qu'il déploya lors du traité de commerce fait avec cette dernière puissance lui mérita la bienveillance d'Henri IV et l'amitié de son compatriote Jeannin, Président à mortier au Parlement de Dijon. Ce magistrat prit part également à ces réunions diplomatiques, et dans ses Mémoires, il parle plusieurs fois avec éloge de Richardot. Celui-ci fut moins heureux quand il fut question de traiter de la paix avec la Hollande ; on l'envoya en députation à la Haye avec le marquis de Spinola, capitaine-général des Pays-Bas et trois autres négociateurs. Spinola avait voulu donner à cette ambassade une grande magnificence : sa suite se composait de trois cents personnes et de quarante chariots ; il y avait des pages, des archers,

(1) Montpleinchamp *(Histoire de l'archiduc Albert)* dit que Villeroy traita heureusement de la paix de Vervins avec Richardot, qui inclina le roi d'Espagne à accorder la paix à la France désolée. Richardot vint ensuite avec le duc d'Arschot, etc., à Paris, le 12 juin 1598, pour jurer l'observation de la paix. M. de Robaulx de Sannoy, dans une note de cet ouvrage réédité par lui, dit que ce fut plutôt pour recevoir le serment que devait faire le roi de France de la bien observer.

Digitized by Google

des trompettes vêtus de superbes costumes. Le prince Maurice et le comte Henri de Nassau sortirent de la ville à leur rencontre. Ce dernier fit monter Richardot dans sa voiture (1). Mais leurs efforts pour faire cesser la guerre furent vains et ils durent bientôt quitter la Haye sans avoir réussi. Pourtant les négociations continuèrent, et alors arriva un événement dont notre Président ressentit une vive douleur : par suite de la négligence d'un domestique, les instructions que lui avait données son gouvernement furent prises dans son cabinet et parvinrent au gouvernement hollandais. Il se hâta d'écrire à son ami Jeannin, qui représentait la France et l'aidait dans ces négociations, pour « le supplier très-affectueusement d'employer son autorité pour ravoir ce maudit papier; celà n'est pas un remède suffisant pour son malheur, mais sera toujours une consolation. » Jeannin lui répondit que ces instructions étaient tombées ès mains du prince Maurice, qu'elles avaient été lues en assemblée générale et que chacun avait voulu en avoir copie. Heureusement l'impression produite par cette lecture fut plutôt bonne que mauvaise et ne nuisit en rien à la considération du Président ; en effet, les ambassadeurs des rois de France, d'Angleterre, de Danemarck, du prince Electeur Palatin, du prince de Brandebourg et du Landgrave de Hesse lui écrivirent peu après, le 10 octobre 1608, pour calmer son chagrin, et son Souverain, au lieu de le châtier, le consola bénignement, comme il le dit dans une de ses lettres. Quand les représentants de ces Cours importantes lui écrivaient, ils

(1) Père Ignace. Manuscrit de la Bibl. d'Arras.

Digitized by Google

terminaient en « lui baisant humblement les mains et en priant Dieu de le maintenir en tout heur et prospérité. » On voit l'estime et la considération dont jouissait ce personnage.

Quelque temps après on parvint, avec peine, à conclure une trêve avec la Hollande, mais toutes ces négociations diplomatiques avaient fatigué Richardot, déjà avancé en âge; aussi, quand de nouvelles difficultés l'obligèrent à faire un voyage en France, sa santé altérée ne put y résister et ce fut le dernier acte politique de sa vie. A son retour il mourut à Arras, le 3 septembre 1609 (1), il avait soixante-neuf ans. On voit que jusqu'à sa mort il servit son pays et son roi. On transporta son corps à Bruxelles pour lui faire, dans l'église collégiale de Sainte-Gudule, des obsèques magnifiques. On l'inhuma ensuite dans la chapelle du Saint-Sacrement des Miracles et on plaça sur sa tombe l'inscription suivante :

D. O. M.
Joannes Richardotus.
H. E. S.
Prudentia dignitate aucthoritate summus.
Prudentia :
Quippe jam indè ab origine tumultuum
In militia regia castrisque velut Cyneas,
Laborum ac victoriarum pars fuit.
Rerum deinceps ac negotiorum,
Etiam pacis Gallicæ et Britannicæ
Feliciter confectæ,
Induciarumque Belgicarum.
Quam dignitate : prudentiâ omnique virtute meruit,

(1) C'est à tort que la *Biographie universelle* de Michaud le fait mourir à Bruxelles.

Digitized by Google

Eques auratus, sanctioris curiæ præses
Et a consiliis status.
Qua aucthoritate : ubique valuit, et modeste usus est.
Sic principibus sic populo gratus,
Et cum filiciori patriæ fortuna
Memorandus.
Senior et labore fractus, animo vegetus,
Cum a legatione Gallica rediret,
Atrebati inter amplexus liberorum
Exspiravit
non. sept. M.D.C. IX. (1)

Sa femme avait déjà été enterrée dans cette église et voici ce qu'on lisait sur sa pierre sépulcrale :

Annæ Courcoliæ de Baillencourt
Fœminæ lectissimæ ac pientissimæ,
Moribusque ac vitæ integritate claræ
Quæ dum anxians con mariti curam gessit
Ad castra obsidionis Cameraci profecta,
Ibique morbo correpta
Annum ætatis agens 49
E vivis excessit
Joannes Richardotus
Philippi regi
A rerum status et secretis consiliis
Et Arthesiæ præses,
Dulciss. conjugi conjux mæstissimus
Posuit
Obiit 5 octobris anno 1595.

(1) A la suite on lisait d'abord :

Guillelmus Richardotus
Lembecæ Baro
Patri optimo posterisque P.
V. G. D.
Præses duo in hebdomada sacra.

Puis :

Guillelmus
Lambecæ Baro
Singulis diebus in P. P.
Fieri curavit litterasque in archivo H. E. P.

Digitized by Google

On y voyait également sculptés ses quatre quartiers d'armoiries, qui étaient : de Baillencourt, d'Abbeville, de Wignacourt, de Pronville. (1)

(1) Swertius, *Monum. sepult.*, dit qu'avant de poser cette épitaphe on en avait placé, à une date antérieure, une autre ainsi rédigée :

D. O. M.
Joannes Richardotus eques Philippo II
Rege catholico, rerum status
Et secretis consiliis ac libellis
Et Arthesiæ præses
Mortis haud immemor
Annæ Corcolicæ de Baillencourt
Amantissimæ conjugis
Jam mortuæ ac sibi
Mortuo vixerant
Illa annos IX supra XL hic.....
Obiit autem illa V oct. 1595
Hic utrique viator bene precare.

Sans doute on l'enleva pour la remplacer par les deux pierres tombales dont nous venons de parler et que nous avons transcrites d'après l'ouvrage de Rombault, intitulé : *Bruxelles illustré*, publié en 1779. Déjà du temps de cet auteur, la seconde de ces inscriptions était peu lisible ; nous avons cherché inutilement à les retrouver dans l'église de Ste-Gudule. Seulement, sur le socle d'une statue de dix pieds de haut, sculptée par Duquesnoy et placée dans la nef de cette collégiale, on lit sur un cartouche :

D. O. M.
Memoria Dni
Francisci Richardot
Et uxoris suæ
D. Elisabethæ Van der Hoegen.

Au-dessous se trouvent deux écussons qui ne sont pas ceux de Jean de Richardot.

Digitized by Google

D'après les *Fragments généalogiques* de Dumont, le Président de Richardot laissa dix enfants, savoir :

1° Françoise, qui épousa Conrad Schetz, baron de Hoboke, etc., conseiller, commis des domaines et finances, surintendant des aydes et monstres de Flandre; 2° Marie, religieuse à l'abbaye d'Etrun ; 3° Marguerite, mariée à Antoine de la Jonche, sieur de Dompré ; 4° Jeanne, qui épousa, en 1602, Antoine de la Baulme, chevalier, baron de Poupet, Chaux, etc. Elle acquit la principauté de Steinhuyse par accord avec Catherine de la Baulme, marquise de Lulin; elle n'eut sans doute pas d'enfants, puisqu'elle laissa par testament ce domaine à un de ses neveux ; 5° Jean, évêque d'Arras, mort archevêque de Cambray, en 1615 ; 6° François, seigneur d'Ottignies, tué dans une rencontre près Neuport, en 1610; 7° Pierre, abbé de Saint-Clément d'Epternach; (1) 8° Charles, enlevé à quinze ans par une maladie conta-

(1) D'après le *Nécrologe de Saint-Vaast*, publié sous les auspices de l'Académie d'Arras par M. le Chanoine Van Drival: Pierre de Richardot était né à Malines ; c'est Guillaume Gazet, curé de la Madeleine, qui lui donna les premières leçons de latin, il étud'a la théologie et prit ses grades à Louvain, puis à Paris. Il entra ensuite à l'Abbaye de Saint-Vaast, où il professa la théologie trois ans, y devint sous-prieur en 1606, fut nommé abbé de St-Clément, à Epternach, près Trèves; il fit restaurer les bâtiments du couvent, paya ses dettes et le nombre des moines (ils n'étaient plus que dix) doubla sous sa sage administration. S'il s'occupa des affaires de l'Église, il négligea celles du siècle. Il mourut en 1626, âgé de cinquante-deux ans, après avoir refusé d'être abbé de St-Bertin. Il était affable, ne sachant nuire à personne, charitable, aussi était-il aimé de tout le monde. Ajoutons que s'il était sobre pour lui, il savait, quand il le fallait pour sa dignité, être magnifique.

Digitized by Google

gieuse; 9° Guillaume, qui continua la famille; 10° Antoine, capitaine de cavalerie, mort sans postérité.

Guillaume fut prévôt et chancelier de Douai, seigneur d'Ottignies, baron de Lembeke, créé comte de Gamarage en 1633. On voit que l'Espagne récompensait dans le fils les services rendus par le père. Il eut cinq enfants; son petit-fils Claude réunit tous les titres de la famille, fut sergent-général de bataille, mestre de camp d'un terce d'arquebusiers à cheval, gentilhomme de la chambre du duc de Bavière; il ne laissa pas de postérité de Françoise de Bournonville, sa femme, et vendit, de concert avec sa mère, Claire-Albertine, née comtesse d'Ursel, princesse douairière de Steinhuyse, les domaines de Barly et Corival à Marguerite Le Mettre, veuve d'Antoine Blin, sieur de Wanquetin (14 mars 1698). (1)

(1) Voici cet acte de vente, conservé aux Archives du Pas-de-Calais (Gros d'Arras):

« Furent présents haute et puissante dame Claire-Albertine, née comtesse d'Ursel, princesse douairière d'Esteinhuyse et le sieur Pierre-André Bataille, écuyer, conseiller du Roy, procureur général d'Artois, fondé de procuration de haut et puissant seigneur messire Claude de Richardot, prince de Steinhuyse etc., général de bataille des armées du Roy catholique, faite et passée par devant Guillaume Charlier, notaire et tabellion publicq admis au souverain Conseil de Brabant résidant en la ville de Bruxelles et en présence des témoins y nommés le 22 février de cet an, légalisée par les bourguemestre et échevins et Conseil de ladite ville de Bruxelles ledit jour dont la teneur ensuit mot après autre.

. . . . . .

» Et reconnaissant audit nom et en vertu de ladite procuration pour mieux faire que laisser subvenir aux affaires et nécessitez dudit seigneur constituant et par la voie de nécessité par luy jurée en

Digitized by Google

Plusieurs médailles furent frappées en l'honneur de Jean de Richardot, dont une à l'occasion de son ambassade en Hollande ; sa tête est expressive, il porte selon l'usage de l'époque la moustache et la *royale*, on ne voit

ladite procuration et qu'ils ont réitéré au besoin en son âme es mains des notaires royaux soussignez et que témoigne et exprime ce estre par Me Pierre-André Galhaut advocat au Conseil d'Artois et Emanuel-Antoine Dessinges, marchand bourlier, demeurant en ceste ville d'Arras gens de foy et disans avoir connaissance desdites nécessitez dudit seigneur prince de Steinhuyse, avoir vendu, cédé, quitté, transporté et délaissé du tout dès a présent et a toujours, promis et promettant garantir de tous troubles, douaires, donnations, substitutions, fidéicommis, usufruit, hypothèques, cautions et autres empeschements généralement quelconques à demoiselle Marguerite Le Mettre, veuve d'Antoine Blin vivant Sr de Wanquetin, etc., présente et acceptante acqueresse pour elle, ses hoirs ou ayant cause les terres et seigneuries de Barly et Corival consistant en une ferme, maison, manoirs, jardins, pretz, bois et terres labourables, justice et seigneurie, droit de plantis et de chasse, mouvances de fiefs et rotures, champart, four banal, cens, rentes tant de grains, plumes que deniers, reliefs et droits féodaux et généralement tous les droits et appartenances desdites terres et seigneuries, ainsy qu'elles se comportent et étendent sans aucune chose en excepter, réserver ny retenir, tenues et mouvantes en foy et hommages des seigneurs de Saulty et Aubigny avec reliefs et autres charges suyvant la coutume et la nature desdits fiefs desquels ils sont quittes et deschargez jusqu'à présent. Pour lesdites terres et seigneuries, appendances et dépendances jouir, user et disposer par ladite dame Le Mettre, ses hoirs et ayant cause a toujours pleinement et paisiblement a commencer de ce jourd'huy datte du présent contrat, les arrérages des fermages du jour de Pasque prochain demeurant au profit de ladite dame princesse douairière de Steinhuyse, laquelle en son particulier renonce a tous droits de douaire et autres généralement quelconques qu'elle peut avoir à tel titre

Digitized by Google

de son costume que la collerette et le haut d'un manteau doublé d'hermine. Au revers, on a représenté un personnage en costume de magistrat tendant la main à un cerf (emblème d'une personne qui se laisse séduire

et pour telle cause que ce soit sur lesdites terres. La présente vente, cession et transport faict moyennant .... de denier à Dieu au médiateur .... et de principal la somme de 70,000 livres en ce compris les droits seigneuriaux dus aux seigneurs dominans à cause de la présente vente qui demeurent à la charge dudit seigneur vendeur et desquels se déchargera ladite acqueresse en luy en rapportant quittances pertinantes de sorte que pour raison d'iceulx elle n'en souffrira aucuns dépens, dommages ni intérests. Sur laquelle madite dame Le Mettre retient par ses mains la somme de 4,250 livres, savoir 3,000 livres faisant les deniers capitaux d'une rente héritière laquelle est constituée au profit dudit feu Blin son mari, par contract faict et passé par devant notaires de ceste ville d'Arras le 4 janvier 1690 par Messire Albert-Eugène de Richardot, seigneur d'Aubers, capitaine de cavalerie pour le service de sa Majesté et ladite dame princesse de Steinhuyse sa caution et néanmoins solidairement obligez portant de cours annuel 187 livres 10 sols par an pour une pièche et pour autre 1.000 livres faisant aussy les deniers capitaux d'une autre rente aussy créée au profit dudit Blin par ledit seigneur Eugène-Albert de Richardot portant 70 livres 10 sols par an par contract passé en ceste ville le 21 juillet 1691 et pour trois parties 250 livres pour les cours de rente du temps de Pasques jusqu'à ce jour ; lesquels contracts estant encore en minutes elle a délivré et mis es mains de ladite dame princesse avec une cession desdits droits sans autre garantie suyvie que lesdites rentes sont bien elealement pour par ladite dame en jouir et profiter ainsy et comme elle a trouvé convenir, et le surplus portant 65,750 livres a esté receu comptant par ladite dame princesse douairière de Steinhuyse suivant le pouvoir inséré dans ladite procuration en espèces de monnoie bonne et ayant cours dont elle se tient bien contente et satisfaite en passant quittance à ladite dame Le Mettre à laquelle en conséquence elle a remis de bonne foy

Digitized by Google

par la flatterie) et de l'autre lève un caillou pour frapper un porc (emblème de la sincérité), avec la devise : « *Si sciens fallo,* » si je trompe de propos délibéré. Voici l'explication qu'en donne Van Loon : on fait allusion

entre ses mains tous les papiers, titres et dénombrements, cœulloirs, anciens comptes et aultres titres généralement quelconques qu'elle avoit concernant lesdites terres et seigneuries lesquels ladite dame acqueresse pourra faire saisir, vendre et adjuger sur elle à ses frais et dépens, poursuites et diligences toutefois que bon lui semblera et s'en rendre adjudicataire moyennant tel et sy hault prix que celui convenu ci dessus, soit que les enchères soient portées plus hault ou qu'elles soient à moindre prix. A encore esté convenu que les 160 livres ou environ qui restent à payer on a à déduire au fermier pour nouveaux bâtiments ou réparations faites aux anciens, seront à la charge de ladite acqueresse laquelle devra aussy entretenir le bail dudit fermier pour ce qui en reste à parfaire ainsy que le nouveau pour les neuf années après l'expiration de celui courant, demeurant au profit de ladite dame douairière princesse de Steinhuyse outre et pardessus les fermages, arrérages de cens, rentes, reliefs et droits seigneuriaux dont il est cy devant parlé les deux portions de bois a pied de la couppe dernière qu'elle s'était réservé avec les gros bois de mariens tombant dans ladite coupe qui pœult porter quatre cordes et demy de bois ou environ, ensemble ce qui reste à payer par les adjudicataires de ladite coupe dernière de taillis promettant comme dict est lesdites dame et sieur comparant pour et au nom dudit seigneur vendeur et autant que faire peuvent en vertu de ladite procuration chacun en leur regard, la présente vente tenir, entretenir, faire jouir, conduire et garantir comme dict est contre et envers tous de tous troubles et empeschements quelconques sans obligation des biens, terres et seigneuries dudict seigneur vendeur, accordant sur iceulx toutes hypothèques estre faites pour seuretez dudict garantissement : domicile esleu en la Maison Rouge à Arras et à juges mesmes du Conseil d'Artois renoncans à toutes choses contraires suyvant pouvoir irrévocable et pour et au nom dudit seigneur prince

Digitized by Google

« à la sincérité » dont Richardot fit usage dans les négociations et à cette coutume qu'avaient les ambassadeurs, chez les anciens, lors de la conclusion d'un traité, de tuer un porc en priant Jupiter de verser leur sang comme ils versaient celui de cet animal si leurs intentions n'étaient pas droites, c'est ce qu'ils exprimaient dans les mots reproduits par l'inscription. Sur une médaille en argent relative au même personnage, le revers représente un hibou sur un tronc d'olivier et porte en exergue la devise : « *Insistam* ». La sagesse, figurée par le hibou, oiseau de Minerve, et l'olivier, emblème de la paix font penser que cette médaille fut frappée à l'occasion de la paix de Vervins, dont Richardot fut un des négociateurs; au droit, le buste est entouré de cette légende : « *Richardotus Secr. Cons. præses.* » (1)

comparant pardevant tous officiers de justice et personnes publiques que requis sera y reconnaitre, faire et passer ces présentes de nouveau si besoing, de dessaisir et désister desdites terres et seigneuries vendues, pardevant lesdits officiers de justice de qui elles sont tenues et mouvantes et accorder la saisine, rolle foncier de propriétaire et estre faites baillez à l'acquéresse, ou bien consentir et accorder qu'elle soit tenue et décrétée de droit pardevant justice compétente, ce que lesdites dame et sieur comparant audit nom promettent avoir agréable a toujours.

» Fait et passé à Arras le 14 mars 1698 pardevant les notaires royaux de la résidence dudict Arras soubsignez avecq lesdites dame et sieur comparant et témoins.

» Signé : d'URSEL, princesse douairière de Steinhuyse, BATAILLE, GALHAUT, Emanuel DESSINGES, MOINARD, DE BAILLEUL. »

(1) Notice sur quelques médailles relatives à l'Histoire des Pays-Bas, publiée dans la *Revue de la numismatique belge.*

Digitized by Google

Digitized by Google

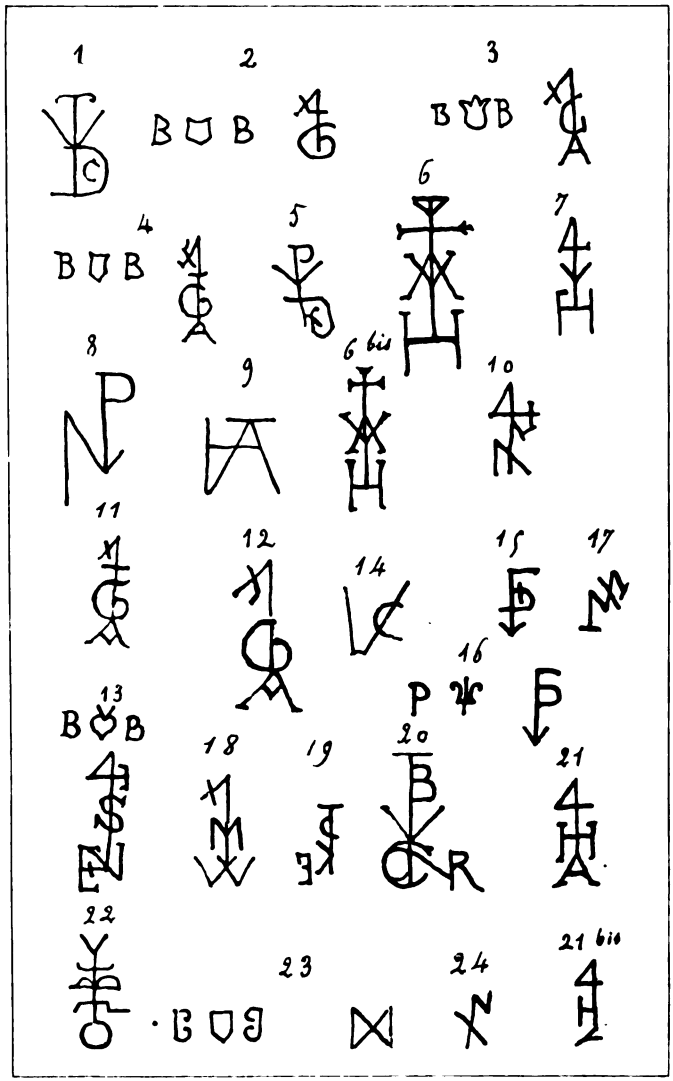

Imp. B. Duvivier, Anvers

Monogrammes de tapissiers
recueillis sur les tapisseries de Rome.

Digitized by Google

INVENTAIRE DESCRIPTIF

des

TAPISSERIES DE HAUTE-LISSE

CONSERVÉES A ROME

PAR MGR X. BARBIER DE MONTAULT

Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

Il y a deux manières d'étudier les tapisseries : rechercher dans les archives les textes qui les concernent ; observer, pour les signaler aux archéologues, celles qui subsistent encore. M. Eugène Muntz, ancien élève de l'Académie française d'archéologie à Rome, me paraît s'être attaché à la première méthode ; j'ai surtout cultivé la seconde. Nous nous complétons donc mutuellement.

La vogue est, en ce moment, à l'étude des tapisseries. Celles de France sont maintenant suffisamment connues, celles d'Italie le sont très-peu. Aussi les investigations sont-elles, actuellement, dirigées de ce côté. Je crois entrer dans la voie tracée en publiant aujourd'hui une série de notes patiemment recueillies depuis 1854.

La question n'est pas absolument neuve, car trois fois

Digitized by Google

je l'ai touchée : dans les *Annales archéologiques* (1), les *Musées et Galeries de Rome* (2) et la *Revue de l'Art chrétien* (3), mais pour ainsi dire incidemment, et non d'ensemble. J'ai décrit des pièces isolées, plus ou moins nombreuses, tandis que, maintenant, je voudrais les classer et n'en oublier aucune.

Le titre que j'ai choisi indique pleinement mon but. Je ne m'arrête qu'aux tapisseries de haute-lisse, celles qui forment tenture et entrent dans la décoration d'un monument ou d'une fête publique. La basse-lisse formerait une dissertation à part (4).

(1) *Annales archéologiques*, t. XV (1855), p. 232-244, 296-306.

(2) *Musées et Galeries de Rome* (Rome, 1870), p. 34-35, 72, 76, 77, 79, 93, 114, 118, 119, 129, 257-261, 368-369, 410, 479.

(3) *Revue de l'Art chrétien*, 2e sér. (1874), t. I, p. 209-216.

(4) Je citerai, entr'autres, l'ornement soie et or, aux armes de Clément VIII, dont tous les motifs ont été fournis par les dessins de Raphaël : cet ornement, qui appartient à la chapelle Sixtine, a figuré à l'Exposition romaine de 1870. A cette date, je faisais insérer dans la *Correspondance de Rome* la note suivante :

« M. Badin, directeur de la manufacture impériale des Gobelins, visite Rome, accompagné de son fils, peintre distingué, et s'extasie devant les trésors de tapisserie qui existent encore dans les basiliques et les palais, surtout au Vatican. Comme son opinion est d'un homme de goût très-compétent, nous aimons à la rapporter en ce qui touche trois œuvres principales. L'une est un devant d'autel de la Sixtine, qui ne sert que le Jeudi-Saint et représente le *Christ mort, adoré par les anges:* M. Badin estime à 40,000 fr. au moins ce morceau de tapisserie, tissé soie et or, qu'il croit dessiné par Daniel de Volterre et exécuté à Florence. La seconde est l'*Athalie*, dont l'auteur est un Français. Exécutée sous Louis XIV, cette vaste composition, qui se trouve dans l'appartement dit des Souverains étran-

Digitized by Google

J'ai limité mes recherches à Rome, car c'est là que j'ai eu occasion d'en étudier un plus grand nombre, de diverses époques et de styles variés. Les plus anciennes remontent au xv^e^ siècle, les plus modernes datent du siècle dernier. J'ai inventorié et décrit deux cent soixante pièces.

Je les classerai selon l'ordre chronologique, qui est le plus rationnel et, quand ce sera possible, par maîtres. Beaucoup, en effet, sont signées. J'ai relevé avec soin les monogrammes, noms et marques des tapissiers, qui constituent un des éléments les plus instructifs de l'histoire de la tapisserie.

Le mot *inventaire* exprime toute ma pensée, qui a été de ne rien négliger de ce qu'il importe de faire connaître ; en y ajoutant l'épithète *descriptif*, j'annonce du premier coup que l'iconographie occupera une large place dans ce travail.

Les tapisseries de haute-lisse étaient autrefois, pour le clergé et la noblesse, un luxe vraiment seigneurial. On les accrochait aux murailles des églises, aussi bien que dans les vastes appartements des palais, où elles formaient une décoration qui rivalisait d'éclat avec les fresques des frises et des plafonds. Cet usage n'existe plus guère ou du moins tend à disparaître dans un avenir peu éloigné. Les princes et les cardinaux ont généralement remplacé les tapisseries historiées par des bandes, cousues ensemble, de damas de soie rouge ou de velours de Gênes.

gers ou de la comtesse Mathilde, au Vatican, a conservé son coloris et garde toute la majesté (un peu de convention) de la grande époque artistique française. La troisième, enfin, est la *Cène* de Léonard de Vinci. »

Digitized by Google

On a enlevé de la chapelle Sixtine et des chambres Borgia les tentures, soie et or, qui pendaient à la partie inférieure des parois, où l'on remarque encore les crochets, entourés d'une rosette de stuc, auxquels on les fixait. Un musée spécial a été créé au Vatican, en vue particulièrement des tapisseries dites de Raphaël, que l'on a complétées, sous Pie VII et Pie IX, par quelques autres spécimens des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Mais ce musée, qu'il sera si facile de développer et de rendre très-intéressant en y admettant une pièce de chaque type, serait resté longtemps à l'état embryonnaire, sans l'intervention personnelle de Léon XIII, qui a pris à cœur de lui donner toute l'extension qu'il comporte. A Rome, on se passionne plus pour l'art en lui-même que pour l'histoire de l'art. Il y avait trop de Raphaël, d'où résultait une certaine monotonie et la place manquait pour des tapisseries d'un autre âge et d'une autre manière. Cet exclusivisme pouvait contenter les artistes, mais non les archéologues qui, comme nous, devancent la Renaissance ou poursuivent leurs études jusqu'aux deux siècles qui l'ont suivie. Grâce à l'initiative du nouveau pontife, les choses ont changé et pleine satisfaction sera donnée à nos plus légitimes désirs. Nous l'en remercions vivement au nom de la science qu'il fait progresser.

Quelques Gobelins des règnes de Louis XIV et de Louis XV, dons des rois de France, tendent encore plusieurs salles dans les palais apostoliques du Vatican et du Quirinal.

Cependant, il y a toujours à Rome un nombre considérable de tapisseries anciennes. Où peut-on donc les voir ?

Digitized by Google

Un séjour prolongé dans la Ville Éternelle permet seul de les étudier, car elles ne sortent que partiellement, à l'occasion des fêtes, surtout pour les processions : elles forment alors l'embellissement le plus agréable des églises et des rues.

Dans les rues, ce sont les particuliers qui les exposent; dans les églises, elles sont rarement la propriété de ces mêmes églises et, à leur roulement continuel d'un lieu dans un autre, je conclus qu'elles font partie du fond des décorateurs, chargés de pourvoir, selon l'occurrence, à l'ornementation du lieu saint.

D'après le *Cérémonial des Évêques*, les tapisseries conviennent aux fêtes (1). On les place de chaque côté de la porte d'entrée et aussi en manière de portière, pour que le regard du passant ne pénètre pas à l'intérieur, surtout quand le Saint-Sacrement est exposé. Elles garnissent encore les tribunes où se tiennent les orchestres, le soir, soit pour les fêtes religieuses, soit pour les réceptions officielles des cardinaux et des ambassadeurs. Quand le Pape se rendait à une cérémonie, les corridors du couvent ou les couloirs de la sacristie se paraient de tapisseries. Pour les voir toutes, il fallait donc être au guet et ne pas laisser échapper les occasions, qui pouvaient ne pas se représenter de longtemps.

Le *Cérémonial* et le *Rituel* insistent pour l'emploi des tapisseries aux processions (2). Dans la pratique, on suit

(1) « Intus quoque, si fieri poterit, parietes ecclesiæ similiter aulæis..... pro festi qualitate contegantur » (*Cær. episcop.*, lib. I, cap. XII, n. 5).

(2) « Ut viæ, per quas processio transire debebit, mundentur et ornentur aulæis » (*Cær. episc.*, lib. II, cap. XXXIII, n. 2).—« Decenter

Digitized by Google

à la lettre cette recommandation ; aussi, quoique le soleil et le grand air aient souvent fané les teintes, il y a une jouissance réelle à parcourir cette longue série qui embrasse quatre siècles.

De toutes les fêtes religieuses de Rome, la plus solennelle et la plus splendide est, sans contredit, la procession de la Fête-Dieu, pour laquelle on fait des décors spéciaux. Dès le lundi de la Pentecôte, on commence à orner le vestibule du palais apostolique du Vatican, la colonnade du Bernin et la galerie couverte qui contourne la place Rusticucci. Au premier aspect, ce chemin paraît immense, et pourtant ce n'est que le strict nécessaire ; car, lorsque le Pape sort de la chapelle Sixtine, la tête de la procession, à laquelle prennent part plus de quinze cents personnes, a déjà atteint les portes de la basilique de Saint-Pierre. Le défilé dure deux heures.

Sur toute la ligne du parcours, les murs et les colonnes sont revêtus de tapisseries anciennes. Une partie des frais de décoration est à la charge du palais apostolique, qui fournit à cet effet une somme de 500 écus (2,675 fr.) ; l'autre partie est payée par les cardinaux présents à Rome ; la taxe personnelle varie de 10 à 12 écus (55 à 64 fr.).

Les tapisseries placées du côté du Vatican appartiennent au garde-meuble du palais ; les autres sont la propriété des tapissiers qui ont le monopole de la décoration.

Autrefois, on exposait les tapisseries faites à Arras sur

ornentur ecclesiæ et parietes viarum, per quas est transeundum, tapetibus et aulæis et sacris imaginibus, non autem profanis aut vanis figuris seu indignis ornamentis » (*Rit. Rom.* de process. in festo SS. Corp. Christi).

Digitized by Google

les cartons de Raphaël ; mais, pour les conserver, on a jugé prudent de les fixer à demeure dans une des galeries du Musée, où on peut les voir à l'aise.

Les tapisseries dont on se sert pour tendre le parcours de la procession, sont de tous styles et dates. Les plus intéressantes et aussi les plus anciennes ont une origine flamande et remontent à la fin du XV^e^ siècle. On s'arrête d'autant plus volontiers à les examiner, qu'elles sont pleines de charme, tant à cause de leur parfaite conservation que des inscriptions, en belle gothique carrée, qui en expliquent l'iconographie et le symbolisme.

Parmi ces tapisseries, les unes offrent des sujets religieux, les autres des sujets mythologiques ou profanes. L'on n'y prend pas garde, car un panneau de tapisserie n'est considéré que comme tenture, peu importe ce qu'il représente. La dimension pour la tapisserie détermine seule le poste qu'elle doit occuper ; aussi s'ensuit-il un mélange des plus singuliers. La règle sur ce point n'est pas observée, car le *Cérémonial* exclut rigoureusement tout ce qui est profane ou indécent (1).

Il est grand temps de procéder à l'inventaire que je vais essayer pour la première fois. A Rome, comme ailleurs, les tapisseries sont l'objet de la convoitise des commerçants, qui les exportent à l'étranger pour en tirer un prix plus avantageux. Depuis vingt-deux ans, mais surtout depuis l'occupation piémontaise, beaucoup ont disparu, sans que j'aie pu en suivre la trace. Je suis cer-

(1) « In quibus (pannis) tamen picturæ intextæ seu pictæ non sint profanæ vel indecentes, quod et in aliis pannis, in apparatu interiori et exteriori ecclesiæ observandum erit » (*Cær. episc.*, lib. I, cap. XII, n. 4).

Digitized by Google

tain même que quelques-unes ont été vendues et je ne l'ai su positivement que quand j'ai demandé à les faire photographier : il était trop tard.(1)

Je nommerai, autant que je pourrai, les propriétaires des tapisseries; mais, comme je l'ai déjà insinué, souvent ce sera absolument impossible, car si une ou plusieurs fêtes les ont fait apparaître, j'ignorais souvent à qui elles appartenaient et je n'avais pas de moyens pour me renseigner sûrement; de plus, le *banderaro* lui-même, consulté, ne connaissait pas d'ordinaire leur provenance et il les tenait de succession, avec tout le matériel de son exploitation.

Je terminerai cette étude par quelques mots sur les imitations de tapisseries, connues en Italie sous l'appellation vulgaire de *tapisseries au jus d'herbes*. Elles sont trop communes pour que je ne leur consacre pas un paragraphe spécial. L'histoire de l'art a là un chapitre qui n'est pas absolument dépourvu d'intérêt et que je crois de tout point inédit.

(1) Quelques-unes, vendues d'abord à Gênes, sont passées ensuite dans la collection du duc d'Albe, puis elles ont été dispersées: je les ai retrouvées à l'exposition rétrospective du Trocadéro.

Digitized by Google

I.

Les tapisseries de la seconde moitié du xv^e^ siècle sont au nombre de onze.

1. La Crucifixion, *à la basilique de Saint-Pierre.*

Ce tableau, ainsi que le suivant, se fait remarquer par une finesse et une grâce charmantes: la haute Renaissance, c'est-à-dire la seconde moitié du xv^e^ siècle, y a laissé la plus suave empreinte.

Je ne sais pourquoi on ne le fait pas voir aux étrangers qui visitent le trésor de la basilique. Pour la première fois, il a fait son apparition à l'exposition religieuse de 1870, où il a produit sur tous les amateurs une sensation profonde: on eût dit que c'était pour le public comme la révélation d'un art inconnu. En effet, le dessin s'y unit à la couleur pour produire une œuvre aussi parfaite que possible. Quant au sentiment chrétien, il semble monté là à son apogée.

La tapisserie est tissée or et soie. Une bordure de fleurs l'encadre.

Les Évangélistes, placés aux quatre coins, assistent, comme témoins et narrateurs, à la crucifixion, qui est figurée à la partie supérieure.

Au-dessous, à l'étage inférieur, la scène de l'Annonciation, qui ouvre la vie du Christ comme sa mort la termine, est accompagnée de plusieurs saints, reconnaissables

Digitized by Google

à leurs attributs : saint Jean-Baptiste montre l'Agneau de Dieu, saint Jérôme est habillé en cardinal, saint Augustin tient son cœur à la main, sainte Catherine d'Alexandrie s'appuie sur la roue de son supplice et sainte Marthe demeure victorieuse du dragon infernal.

Cette tapisserie est de petite dimension. Elle a juste la largeur d'un autel (à cette époque ils étaient peu développés) et ne s'étend pas en hauteur : sa forme est celle d'un rectangle. J'en conclus qu'elle a dû servir de retable. Cet appendice mobile, figuré dans les miniatures au-dessus de la table du sacrifice, n'était pas toujours en métal, en pierre ou en bois. Par la tradition de la chapelle Sixtine, nous sommes autorisés à admettre des retables en tapisserie (1).

2. La Virginité, *au Vatican.*

Les sujets symboliques ne sont pas toujours suffisamment clairs par eux-mêmes ; de là, l'emploi des inscriptions qui en élucident le sens caché.

La tapisserie, offerte à Pie IX par le chapitre de Sainte Marie-Majeure, qui l'a découverte dans ses archives en 1869, se pose comme une des œuvres les plus remarquables de la haute Renaissance, tant au point de vue de la composition que du dessin.

La bordure est parsemée de raisins, le fruit eucharistique, et de roses, la fleur de la Passion, à cause de sa couleur de pourpre.

(1) En 1486, on trouve, dans un inventaire d'Innocent VIII, la mention d'un petit retable tissé : « Item unus parvus (pannus) ex auro, serico et lana, ad usum altaris, cum historia adorationis magorum. » (Muntz, *La tapisserie à Rome au XVe siècle*, p. 6.)

Digitized by Google

Le sujet général est indiqué par un texte emprunté au livre des *Proverbes*. C'est Jésus-Christ lui-même qui, assis sur les genoux de sa mère, presse un raisin dans un calice que tient une jeune fille agenouillée à ses pieds. Là, pendant que les anges font entendre une musique céleste, le divin enfant dit ces graves paroles : « Buvez le vin que j'ai pressuré pour vous, c'est lui qui fait germer les vierges », *Bibite vinum quod miscui vobis*. (1)

Comme si ce témoignage ne suffisait pas encore, un prophète raconte à l'avance, de la jeune martyre, qu'elle a présenté sa main pour la libation et qu'elle s'est abreuvée du sang du raisin. Puis Isaïe ajoute que ce breuvage est amer pour celui qui le boit, car ce sang invite au martyre, tout en donnant des forces pour le supporter.

Porrexit manum suam in libacione et libavit de sanguine uve (2).

Amara erit potio bibentibus illam (3).

Tout me porte à croire que ce tableau fut aussi, dans le principe, un retable d'autel. (4)

3. La Nativité de Notre-Seigneur, *à St-Pierre-ès-Liens*.

Encore un retable, encadré maintenant et accroché à un des murs de la seconde sacristie, dans l'église de Saint-Pierre-ès-Liens, sur l'Esquilin.

(1) *Proverb. Salomon*, IX, 5.

(2) *Ecclesiastic.*, L. 16.

(3) *Isaïas*, XXIV, 9.

(4) Cette tapisserie a été photographiée à Rome.

Digitized by Google

La Vierge est assise sur une haute chaire, comme une grande dame. Sur son giron elle a déposé son enfant, qu'elle adore à mains jointes.

Les anges l'adorent aussi et saint Joseph s'agenouille humblement devant son fils adoptif, ainsi que les deux pieuses femmes qui furent les premiers témoins de cette naissance miraculeuse et que la tradition nomme sainte Anastasie et sainte Marie Salomé.

Tout autour sont groupés des anges en chape, à cheveux blonds, qui chantent, en se joignant aux bergers, venus aussi pour adorer, et en s'accompagnant d'instruments de musique.

La meilleure preuve que cette tapisserie, en style flamand de la fin du XV^e^ siècle, est pleine de sentiment religieux, c'est qu'on aimerait à se prosterner devant elle pour prier.

4. La Création, *au Vatican*. (1)

Au temps de Nicolas V, fut achetée une tapisserie qui représentait la Création du monde et les six premiers jours décrits par la Genèse: *Item unus magnus et pulcher (pannus), cum lana, auro, argento et serico, cum creatione mundi et sex capitulis cum armis Nicolai et Calixti* (2).

Ce texte se rapporte parfaitement, comme date et comme ensemble, à la grande et belle tapisserie de la

(1) Cette tapisserie fait actuellement partie de la collection Richard. Elle a été photographiée et décrite rapidement dans le bel in-quarto intitulé : *Collection de S. A. le duc de Berwick et d'Albe*, Paris, 1877.

(2) Muntz. *La tapisserie à Rome*, p. 3.

Digitized by Google

Création, qui est entièrement consacrée à l'œuvre des six jours. Un détail toutefois m'arrête : je n'y aperçois pas les écussons de Calixte III et de Nicolas V. Je dois dire, pour être juste, que la pièce n'a pas de bordures et que très-probablement, suivant l'usage, les armes étaient tissées dans ces bordures.

Si cette attribution ne semblait pas justifiée suffisamment, peut-être pourrais-je en tenter une autre, et nous aurions là une des deux tapisseries acquises par Alexandre VI et contenant l'une l'Ancien et l'autre le Nouveau Testament : *Imprimis duo panni, ex auro, argento et serico, cum historia veteris et Novi Testamenti.* (1)

J'ai encore le choix dans ce texte, qui reporte au pontificat de Sixte IV : *Imprimis panni duo, cum auro, argento et serico, cum historia veteris et Novi Testamenti et armis Sixti* (2). Seulement, ici encore se présente la même difficulté, les armes de Sixte IV faisant défaut.

La tapisserie de la Création est en style flamand des plus riches.

En haut, au ciel même de la tapisserie, sur un banc à accoudoirs et à dossier, ornementé d'arcatures treflées, siégent les trois personnes divines, toutes égales quant à l'âge et aux vêtements ; leurs cheveux, blonds comme leur barbe, pendent sur leurs épaules, et leur figure a un air de jeunesse. Elles sont couronnées de la couronne impériale, fermée, fleuronnée, doublée à l'intérieur d'une toque bleue, rehaussée de cabochons et surmontée de la croix. Sur leur robe ou tunique, qui leur couvre les

(1) Muntz. *La tapisserie à Rome*, p. 6.

(2) Ibid., p. 5.

Digitized by Google

pieds, rouge pour le Père et le Fils, blanche pour le Saint-Esprit, ils ont une large chape rouge, doublée de blanc et à orfrois d'or, semés de pierres précieuses symétriquement disposées. Le fermail de la chape a la forme d'un diptyque ouvert ou plutôt des Tables de la Loi. Tous les trois, ils appuient sur leur genou le monde, globe bleu cerclé de rouge et dominé par la croix. Ils se disposent à la Création et semblent se consulter. Le Père Eternel, immobile et majestueux, bénit à trois doigts, tandis que le Fils fait avec la main un geste qui indique leur détermination et leur production *ad extra*, comme parle la théologie. Le Saint-Esprit appuie sa main droite sur sa poitrine en signe de consentement. Seul il tient le sceptre, emblême de la puissance souveraine et de la part active qui lui est attribuée dans l'œuvre de la Création (1).

Derrière le trône, porté sur les nuages, se tient debout la cour céleste. Les anges y sont nombreux. Les uns agitent leurs ailes ou les tiennent en repos ; les autres pincent de la harpe, ou accompagnent de l'orgue ceux qui chantent et déroulent les longues feuilles où sont écrits leurs motets de joie. Puis, aux deux extrémités, deux femmes dans l'attitude de la vigilance. Vêtues de robes longues et d'un manteau, voilées du dominical blanc, elles ont le front ceint de la couronne fleurdelisée ou feuillagée. L'une, celle de droite, tient à la main une branche de lis fleuri ; elle est modeste : je la nommerai la *Mansuétude*, tant elle est douce et bonne. L'autre lève les yeux avec assurance et tient avec fermeté son glaive : elle se nomme la Justice, *Justicia*.

(1) « Spiritus Dei ferebatur super aquas » (Genes., I, 2).

Digitized by Google

Au second jour de la Création, les trois personnes divines, chapées et couronnées comme dans la scène précédente, sont assises au firmament, qu'elles viennent de séparer des eaux inférieures. Le sceptre qu'elles ont à la main témoigne que leur œuvre est commune à tous.

Au troisième jour, la terre se couvre, sous la bénédiction divine, d'arbres et de fleurs. On y distingue le chardon, l'iris, le fraisier, le chêne, l'oranger avec ses pommes d'or. Un bouquet de bois ferme le tableau à l'horizon. A la chape, au sceptre et à la couronne s'ajoute une particularité iconographique qui se montre en ce seul endroit: le Père, le Fils et le Saint-Esprit, contrairement à toutes les règles, ont les pieds chaussés. Nous sommes au XVe siècle, et déjà l'iconographie est en décadence. Ses lois ne sont plus ni aussi fixes, ni aussi absolues. Après tout ce n'est pas étonnant: car si, jusqu'à présent, l'artiste a oublié le nimbe, conséquent avec lui-même, il a fort bien pu négliger la nudité des pieds, qui est un des signes caractéristiques de la divinité.

Debout sur la terre, avec le même costume et les mêmes attributs, la Trinité, par sa bénédiction, place et fait briller au ciel le soleil, globe lumineux et rayonnant, la lune plus pâle et, autour d'eux, les étoiles scintillantes de diverses grandeurs. Vue de profil, la chape du Fils a conservé intègre la forme usitée au moyen âge; l'orfroi montant de chaque côté se termine naturellement en capuchon aigu, que l'on peut rabattre sur la tête.

Au cinquième jour, les personnes divines se sont arrê-

Digitized by Google

tées sur les bords ombragés d'un grand fleuve. Elles ont le sceptre et bénissent ; aussitôt les arbres se parent d'oiseaux, le paon se promène et étale avec orgueil son magnifique plumage, le héron cherche sa nourriture; l'eau, couverte de canards et d'oiseaux aquatiques, se remplit d'une variété infinie de poissons, auxquels se mêlent les monstres marins.

Œuvre du sixième jour : l'homme et la femme sortent de la terre et s'avancent reconnaissants vers la Trinité. Ils sont dans la force de l'âge et, quoique innocents, ils cachent de leurs mains une nudité qu'ils n'ont pas encore soupçonnée. Le Fils offre à Adam son sceptre, comme pour lui transférer ses droits et son domaine sur la création, dont il sera désormais le roi. Adam, par un geste expressif, témoigne à la fois sa surprise et son acceptation. A ses pieds, se pressent l'agneau, l'écureuil, le mouton, le lapin, le lion et l'éléphant.

Retournée au ciel, la Trinité montre à l'homme et à la femme le pommier, arbre de la science du bien et du mal, et leur défend de manger de ses fruits. Le Paradis est un verger, dont le palais est un bel édifice gothique.

Au pied de l'arbre, le tentateur, à corps d'animal et tête de femme, présente à Ève la pomme fatale qu'elle accepte et dont elle offre à son mari. Honteux et effrayés de leur faute, les deux coupables se voilent de feuilles de figuier et partent précipitamment, chassés par un ange qui brandit sur leur tête son glaive menaçant.

5. Le Baptême du Christ, *au Vatican*. (1)

J'ai dit que, sous Alexandre VI, deux tapisseries, par

(1) Propriété d'un des exposants au Trocadéro.

Digitized by Google

conséquent combinées de façon à se mettre en pendant, représentaient l' « Histoire », nécessairement fort abrégée, « de l'Ancien et du Nouveau Testament. » En présence de la tapisserie du Baptême, complément, peut-être, de celle de la Création, je serais tenté de croire que nous sommes en possession de l'original décrit par l'inventaire. Le style est identique de part et d'autre. Quoi donc d'étonnant que le dessinateur des cartons et le tapissier aient été les mêmes?

D'ailleurs le sujet se continue parfaitement. Dans la Création, l'homme, chef-d'œuvre des mains de Dieu, succombe et est chassé du Paradis; dans le Baptême, il est régénéré et trouve une vie nouvelle pour son âme mortellement frappée par le péché. Qu'y a-t il autre chose dans les deux Testaments que la chute et le relèvement, la faute et la réparation, la mort et la régénération?

Je ne voudrais pas être affirmatif outre mesure, mais il me semble qu'il existe des indices de rapprochement entre deux pièces similaires et faites pour être mises en parallèle.

D'autre part, je dois faire observer que les inventaires du Vatican enregistrent parfois des pièces isolées, comme l'Adoration des Mages, la dernière Cène. (1) Il est donc possible que le Baptême n'ait pas fait partie d'une série relative à la vie du Christ, mais soit une scène sans connexion avec des scènes évangéliques, antécédentes ou subséquentes. Le motif iconographique était envisagé séparément et, quoique d'une main connue, il peut ne pas indiquer une suite.

(1) Muntz. *La tapisserie*, p. 5.

Digitized by Google

Au ciel, les trois personnes divines, assises sur un trône et vêtues de la chape, portent le sceptre et la couronne Le Père tient le globe du monde, surmonté de la croix ; du Fils au Saint-Esprit court une banderole dont il serait très-difficile de lire les paroles. Au-dessous, deux anges, ailés et chapés, tiennent, dans une auréole circulaire, le Saint-Esprit qui, sous la forme d'une colombe et la couronne impériale en tête, plane, au milieu de la lumière, sur la tête du Christ.

Les pieds dans l'eau, Jésus n'a qu'un simple linge aux reins ; sa tête rayonne et il bénit à trois doigts. Sur la rive, garnie d'iris en fleur, saint Jean avoue humblement qu'il est venu sur la terre quelqu'un plus digne que lui. Hommes, femmes, enfants, tous dans le riche costume du temps, sont attentifs à sa prédication.

La Trinité reparaît, exactement la même, seulement on a mis des ailes au Saint-Esprit. Plus bas, colombe divine nageant dans la lumière éclatante d'une auréole circulaire, il inspire un homme et une femme agenouillés et dans un état d'extase et d'admiration. Sur la robe de cette femme il est écrit: *Instructio*, pour nous apprendre que toute science est un don gratuit de Dieu et que la vraie et solide instruction, émanant directement du ciel, ne peut avoir d'autre source plus féconde et plus durable.

L'Instruction est un personnage symbolique, fort bien à sa place ici, car la science divine doit précéder le Baptême. Saint Jean, dans le désert, commence par prêcher ; il lave ensuite ceux que la grâce a touchés dans l'eau salutaire du Jourdain. Plus tard, quand le Christ donne aux Apôtres leur mission, il unit d'une

Digitized by Google

manière inséparable l'enseignement religieux et l'administration du sacrement : *Euntes in mundum universum, prædicate evangelium omni creaturæ : qui crediderit et baptizatus fuerit, salvus erit* (S. Marc., XVI, 15-16). — *Euntes ergo docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti.* (S. Matth., XXVIII, 19).

Les tapisseries du XV^e^ siècle sont remplies de figures allégoriques ; nous allons en observer d'autres ailleurs.

6. La Résurrection, *au Vatican* (1).

La scène suivante est historique dans sa première partie, symbolique dans la seconde.

Le Père et le Saint-Esprit, chapés et couronnés, sortent à mi-corps des nuages : ils ont pour attributs le globe et le sceptre. Derrière eux, groupe d'anges ; au-dessous, le Christ est ressuscité. Les soldats effrayés prennent la fuite ; quelques-uns, voulant connaître le motif de leur peur, se détournent et regardent. Ils sont armés de toutes pièces, l'un a une masse d'armes et un baudrier. Les trois Maries se rendent au sépulcre, portant à la main des parfums. Sur la robe de l'une d'elles se lit son nom : IACOBE. (2)

Debout, le Christ pose ses pieds nus sur un escabeau recouvert d'un tapis. Sa tête, nimbée de jaune, lance des

(1) Maintenant, propriété de M Erlanger.

(2) Dans ces tapisseries du XV^e^ siècle, on voit souvent, en manière de bordure, autour des vêtements, une succession de lettres qui n'offrent aucun sens.

Digitized by Google

rayons de feu. Pontife suprême, il est vêtu de l'aube et de la chape.

Il apparaît au monde qu'il veut convaincre de folie. Aux quatre femmes qui sont à sa droite, il montre la plaie de sa main droite. Mais aussitôt il détourne la tête, car, de ces femmes coupables, une seule a compris cet enseignement muet, et s'est agenouillée devant lui. Les autres, restées debout, étalent avec orgueil, comme pour séduire, le luxe de leur parure et les perles nombreuses qui rehaussent leur beauté. L'une, plus hardie que les autres, se met en avant pour mieux être l'objet de l'attention. Elle a sur la tête un escoffion chargé de brillants, et, à sa robe, que retient à peine à la ceinture un cordon mal noué, des manches larges et pendantes ; son manteau traîne à terre, et elle a passé sous le bras un oliphant d'ivoire. Son œil vif et son regard effronté justifient son nom, la Volupté, *Voluptas*.

Aux trois femmes qui sont à sa gauche, Jésus-Christ présente sa croix. Elles tendent avec empressement leurs mains vers ce signe libérateur. L'une a des ailes, tant elle est rapide dans son amour, *Velocitas*. L'autre ôte de son doigt un anneau, emblème d'une liaison coupable, et l'offre en sacrifice au Sauveur, seul digne désormais d'être son époux. La troisième jette et brise le sceptre de la vanité qu'elle ne veut plus adorer, long bâton garni d'étoffe et surmonté d'un dragon ailé, *Deita-vanitas*. Mauvaise et pleine de fiel, prompte et colère comme le dragon, la vanité n'est trop souvent qu'un vil morceau de bois desséché, paré de quelques loques apparentes qui font à l'extérieur toute sa beauté.

Digitized by Google

7. Le Credo en action, *au Vatican.*

La tradition rapporte que les Apôtres, avant de se séparer, composèrent le *Credo*. Chacun d'eux rédigea son article : le Symbole de la foi catholique en contient douze, autant que d'Apôtres. Cette tradition fut consignée, au XIII^e^ siècle, dans le *Rational* de l'évêque de Mende, Guillaume Durant.

Au XV^e^ siècle, en France comme en Italie, la représentation du *Credo* devint un thème habituel pour les artistes. Au Vatican, Alexandre VI le fit peindre par Pinturicchio dans une des chambres Borgia (1). L'inventaire de son pontificat parle d'une tapisserie « avec l'histoire du *Credo* » : *Item unus magnus (pannus) cum historia Credo* (2).

La tenture étant unique, il n'y a pas lieu de l'identifier à celles du garde-meuble qui retracent le même sujet, très-probablement d'une manière différente. Dans le premier cas, comme aux chambres Borgia, les Apôtres devaient se succéder, tenant un phylactère où était inscrit leur article. Ici, au contraire, l'article est traduit littéralement par le tableau correspondant : ainsi, un Apôtre parle de l'Ascension du Sauveur et aussitôt on a sous les yeux la scène de l'Évangile.

Ce *Credo* est malheureusement très-incomplet. Sur plusieurs pièces de tapisserie qu'il comporte, il n'en

(1) X. Barbier de Montault, *La bibliothèque Vaticane*. Rome, 1867, p. 192-195, 216-219.

(2) Muntz, *La tapisserie*, p. 6.

Digitized by Google

reste plus que trois, donnant seulement sept articles, c'est-à-dire un peu plus de la moitié du Symbole.

La première comprend trois articles : la Passion, la Résurrection et la Descente aux Limbes, compliquée des apparitions, qui sont des hors-d'œuvre ; enfin, l'Ascension.

Le quatrième article du *Credo* concerne la Passion et la Mort du Sauveur (1).

Pilate, assis, se lave les mains, et proteste qu'il ne prend pas la responsabilité de la condamnation.

Jésus-Christ, couronné d'épines, pieds nus et vêtu de la tunique de pourpre dont on l'habilla par dérision, porte péniblement sa croix. Des hallebardiers l'escortent et le pressent de marcher : un surtout, qui semble personnifier la méchanceté des Juifs, le tire avec brutalité par la corde dont il a serré ses reins. L'artiste le nomme l'Envie, *Invidia*.

Deux saintes femmes accompagnent le Christ et symbolisent la charité d'un Dieu qui, par amour pour les hommes qu'il est venu racheter, souffre avec résignation les humiliations de la Passion ; on lit sur leurs vêtements : *Humilitas* et *caritas*.

A la Crucifixion, le Christ, couronné d'épines, est attaché à une croix en *tau*, surmontée du titre qui le proclame roi des Juifs. Il est entouré de soldats ; Longin lui perce le côté. A gauche, les saintes femmes assistent dans la douleur à ce triste spectacle. La Vierge s'évanouit et tombe dans les bras de saint Jean.

Deux vénérables vieillards déroulent des phylactères

(1) La pièce de la Passion a été achetée par M. Richard.

Digitized by Google

dont les paroles sont effacées. L'un tient le bâton de pèlerin et se nomme saint Jacques-Majeur ; l'autre est Zacharie, *Zacharias*. Dans les chambres Borgia, l'Apôtre dit : *Passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus et sepultus*, et le Prophète : *Aspicient in me Deum suum quem crucifixerunt* (XII, 10).

Descendu de la Croix, Jésus-Christ est déposé dans le tombeau par Joseph d'Arimathie et Nicodème, que suivent saint Jean et quelques saintes femmes. Marie baise les mains de son divin Fils.

Suit le cinquième article, relatif à la Résurrection.

Ressuscité, Jésus-Christ va aux limbes. Son manteau rouge d'ignominie est devenu son vêtement de gloire. Armé de sa croix qui a sauvé le monde, il renverse les portes de l'enfer, d'où sortent les âmes détenues et les démons frémissants : lieu d'horreur, ardent comme une fournaise embrasée.

Rentré au Ciel, Jésus-Christ s'est assis sur son trône. Un ange en chape, agenouillé à ses pieds, accueille les patriarches et les justes qui n'attendaient pour leur délivrance que la venue du Messie. Moïse marche en tête, les Tables de la Loi à la main, et Dixmas, le bon larron, vient le dernier, portant sur ses épaules l'instrument de son supplice. Au fond, bosquet d'orangers. En bas, le prophète Osée et l'apôtre saint Thomas annonçent la mort du Christ et sa descente aux limbes. Osée dit : *O mors ero mors tua. Ozias* (XIII, 14.) Saint Thomas : *Descendit ad infernum. Thonas.*

Sur la tapisserie j'ai lu *Thonas* : l'erreur est manifeste. Dans les chambres Borgia, l'article de la Résurrection est attribué à saint Mathieu, tandis que, sur un tableau du

Digitized by Google

Musée du Vatican, daté de 1466, on le reporte, comme ici, à saint Thomas.

Jésus-Christ apparaît aux Disciples et à la Vierge agenouillés : il leur donne sa paix et les bénit.

Une autre fois, il apparaît aux Apôtres, aux saintes femmes et à sa mère, à laquelle il fait voir les plaies de sa crucifixion. La salle où ils sont réunis est décorée de trèfles et de clochetons.

Passons au sixième article, l'Ascension. (1)

Jésus-Christ est allé reprendre sa place sur le trône de la Trinité. Les trois personnes divines, couronnées et chapées, ont le sceptre à la main. Elles sont assistées des anges et de leurs deux attributs plus particuliers, la Justice et la Douceur, symbolisées par ces femmes que nous avons déjà vues avec le glaive et le lis fleuri. Sur la terre, les Apôtres regardent, comme s'ils pouvaient encore voir quelque chose et tendent vers le Seigneur, déjà arrivé au ciel, leurs mains suppliantes. Amos et saint Jacques-le-Mineur proclament, sur leurs longues banderoles, l'Ascension du Christ:

Ipse est qui ædificat Ascensionem suam in cœlo. Amos (IX, 6.)

Ascendit ad celos, sedet ad dexteram Dei omnipotentis. Jacobus Minor.

Le septième article du *Credo* se réfère au Jugement dernier: il forme une seule pièce, de grande dimension. (2)

Au ciel, le Père et le Saint-Esprit, chapés et couronnés, ayant chacun le sceptre à la main, sont assis

(1) M. Erlanger a l'Ascension parmi ses tapisseries.

(2) Acquise par M. Erlanger.

Digitized by Google

sur un trône commun, derrière lequel se pressent les anges en chape. A droite et à gauche, deux femmes couronnées, dont une est la Justice, *Justicia*, montrent du doigt le Christ qui est descendu pour juger les hommes. Il a la chape et la couronne; dans la main gauche, le glaive pour frapper et punir; dans la droite, le lis fleuri, symbole de douceur, car le Christ sera bon pour ses élus. A ses pieds, les âmes nues lui adressent leurs supplications, et plus bas un guerrier, lisant dans un livre, représente, en face de ceux qui prient et recevront leur pardon, ce monde insouciant, MVNDVS, qui sera châtié pour avoir, jusqu'au tombeau, songé à des frivolités. Il est précédé d'une femme voilée, à laquelle il ne prend pas garde, ou plutôt dont il s'éloigne, car les remords de sa conscience qui l'accuse lui sont importuns, et cette femme, imprudemment chassée, est la Conscience, *Consciencia*. Un Prophète et un Apôtre annoncent le Jugement. Isaïe dit : *Deus ad judicandum veniet. Isaias* (III, 13.) S. Philippe : *Inde venturus est judicare vivos et mortuos. Philippus.*

Le huitième article n'a pas été tissé à part comme le précédent, on lui a adjoint le neuvième; toutefois ces deux tapisseries ont beaucoup moins d'ampleur et n'équivalent guère qu'au tiers de celle qui contient trois articles réunis. Probablement, les tapisseries ayant été faites sur commande, la disposition des lieux où on devait les tendre exigeait cette division ou séparation inégale.

Après la Pentecôte, la catholicité de l'Église.

Quel est l'apôtre qui proclame que la sainte Eglise est catholique, c'est-à-dire universelle? J'hésite à le nommer.

Digitized by Google

Dans les Chambres Borgia, saint Thomas dit: *Santam ecclesiam, santorum communionem*. Mais, sur ces tapisseries, il a déjà figuré pour la descente aux Limbes. Saint Charles Borromée, dans les fresques de sainte Praxède, exécutées en 1575, donne cet article à saint Mathieu. A part le premier et le dernier articles, invariablement assignés à saint Pierre, qui est le chef du collége apostolique, et à saint Mathias, qui remplaça Judas, il y a, dans les monuments, un grand désordre pour l'attribution spéciale de chaque article.

L'Esprit-Saint, ailé, chapé et couronné, descend du ciel sur les Apôtres et les saintes femmes, réunis dans le Cénacle sous la présidence de Marie, qui leur lit des prières auxquelles tous prennent part. Ils joignent les mains et regardent en haut venir le Paraclet qui leur a été promis. Un prophète et un apôtre proclament sur leurs phylactères la divinité de l'Esprit-Saint. Les paroles du premier sont entièrement effacées, mais on peut y suppléer par ce texte des chambres Borgia, au Vatican: *Effundam spiritum meum super omnem carnem* (Joël. II, 28). Celles du second sont: *Credo in Spiritum sanctum*, attribuées d'ordinaire dans le *Credo* à saint Barthélemy.

Née et constituée définitivement dans le Cénacle, sous le souffle et l'inspiration de l'Esprit de vérité, l'Eglise nous montre son chef, ses pasteurs et ses fidèles confiés à ses soins. Assis, en chape et la tiare en tête, le Pape reçoit les suppliques ou placets que lui présentent un homme et une femme agenouillés devant son trône, qu'entourent évêques, cardinaux et une foule de peuple. Plus bas, le prophète Sophonie tient un ciboire à cou-

Digitized by Google

vercle pyramidal, tandis qu'un Apôtre placé à sa gauche chante la catholicité de l'Église : *Credo sanctam Ecclesiam catholicam*. Cette pixide qui contient le pain des enfants de Dieu, n'indiquerait-elle pas cette communion qui les rassemble tous dans une même foi, au même banquet?

8. Le Combat des Vertus et des Vices.

On m'a assuré que cette belle et vaste composition, qui a paru pour la dernière fois à l'Exposition de 1870, a été vendue en Angleterre. J'ai tout lieu de croire que c'est celle qui a figuré, d'abord, en description et photographie, dans la *Collection de S. A. le duc de Berwick et d'Albe*, puis au Trocadéro sous le nom de M. Richard.

Serait-ce la tapisserie qui fut achetée sous le pontificat de Nicolas V ? Voici comment elle est décrite dans l'inventaire du Vatican : *Unus pannus antiquus cum virtutibus et dictis prophetarum, emptus tempore D. Nicolai.* (1).

Ceci s'écrivait sous Léon X, en 1518. Une autre main ajouta postérieurement : *Laceratus et distributus*. En raison de son mauvais état, on la coupa en deux ou plusieurs morceaux. Elle n'existe donc plus intacte ; tout au plus pourrait-on en rencontrer des fragments.

A la partie supérieure de la tapisserie, le Christ est crucifié. Couronné d'épines, il a les pieds et les mains percés de trois clous, et sa croix, surmontée de l'écriteau, a la forme de la lettre T. A droite, et plongées dans la douleur, les saintes femmes entourent la Vierge-mère, qui, plus accablée, tombe de défaillance entre les bras de saint Jean.

(1) **Muntz.** *La tapisserie*, p. 3.

Digitized by Google

Un peu plus loin, debout sur une colline, l'Ancien Testament, sous la figure d'une femme, sonne de la trompette. Sa tête est coiffée d'un turban et son pennon porte, comme meuble d'armoiries, les Tables de la Loi. Voici son nom : VETVS TESTAMENTVM.

Immédiatement au-dessous, Isaïe, le prophète par excellence des humiliations et des grandeurs du Christ, annonce, en le montrant, que, non content de mourir pour notre salut sur la croix, Jésus vient encore, à la tête des vertus, nous défendre contre l'agression des vices : *Ipse veniet et salvabit vos. Ysaie* (XXXV, 4).

A la gauche du Sauveur, une troupe de juifs, prêtres et soldats, causent avec indifférence et tournent le dos à la croix. Un seul, touché de repentir, s'avance pour implorer le pardon du crime auquel il a participé.

Sur la même ligne, le Nouveau Testament fait pendant à l'Ancien. Il est symbolisé par une femme couronnée, NOVVM TESTAMENTVM. Comme son aînée, elle sonne de la trompette. Son emblème est le calice où elle a recueilli le sang de l'auguste victime, qui sert chaque jour à la perpétration du sacrifice.

Isaïe reparaît avec un nouveau texte qui est du prophète Zacharie (XIII, 6). Il dit : *His plagatus sum in domo eorum. Ysaias.* XIII.

Au-dessus de la scène principale, qui est le combat, deux anges, chapés et ailés, déroulent de longs phylactères, pleins de louanges sans doute pour le vainqueur. Il n'en reste plus que ces mots : *Gloriose... prelium... pange...*

Ici commence l'action. Jésus-Christ, roi et modèle des vierges, monte la licorne blanche, dont personne ne

Digitized by Google

peut tromper les chastes instincts. Bardé de fer comme un guerrier, il porte sur son armure une chape, parce qu'il est Pontife, et sur son casque l'humble couronne d'épines qui ensanglanta son chef à sa douloureuse Passion. A sa droite, la Force, ou, si l'on aime mieux, l'Église, à qui il est uni mystiquement, et pour la sauvegarde de laquelle il a pris les armes, est assise sur un lion. Parée avec luxe, elle est revêtue d'un manteau bleu, rehaussé d'hermine, et elle a, sur sa robe rouge ouverte, un riche collier de perles. Reine, elle ceint le diadème et verse du vase qu'elle tient une liqueur abondante.

Seuls, ces deux personnages ne sont pas nommés. L'artiste a cru que, mis en évidence dans la tapisserie, ils seraient sans peine reconnus. Il me semble que, naturellement, le sujet les indique comme figurant le Christ et l'Église. Quant au Christ, l'attribution ne me paraît nullement douteuse ni sujette à controverse; il est suffisamment désigné par la chape et la couronne d'épines, puis par la crucifixion qui domine le tableau et par les prophéties d'Isaïe.

A la suite du Christ s'avance, jeune et beau, le cortége des Vertus, femmes modestes qui, toutes confiantes dans leur auguste chef, n'ont pour armes que les attributs de leur sainteté. La première est la Dilection, *Dilectio :* elle aime tendrement, comme ces pieuses femmes qui, à l'aube du jour, se hâtèrent de porter des parfums au tombeau de leur divin maître. Elle tient l'étendard que, d'ordinaire, on donne au Christ à sa résurrection et qui, marqué d'une croix rouge, montre cet amour persévérant jusqu'à la fin et ne trouvant

Digitized by Google

le rachat de l'homme que dans le sang. L'Humilité, *Oumelitas*, est couronnée, et elle puise ses motifs d'abaissement dans la croix du Sauveur, dont elle fait son emblème. De la Patience, cachée derrière les autres et peu empressée de paraître, nous ne voyons que la tête et le nom, *Paciencia*. La Chasteté, *Castitas*, est sans tache, comme la mule blanche qui lui sert de monture, belle comme le lis fleuri qu'elle porte à la main. La Sobriété, *Sobrietas*, tient une fiole pleine d'eau, et la Dévotion, *Devocio Dei*, est haletante vers les sources d'eau vive qui coulent de la croix, comme le cerf qu'elle monte, et dont les psaumes disent : *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te, Deus* (1). Son autre attribut est une petite croix faite de branchages.

Autant il y a de calme et de joie céleste dans le camp des Vertus, autant nous voyons de passion, de fureur et d'agitation dans le camp agresseur des Vices. L'orgueil, *Superbia*, caractérisé par l'aigle altier de son bouclier et le paon vaniteux qui forme cimier à son casque, lance en avant son cheval plein d'ardeur et brandit son glaive sur le Christ, mais en vain, car il se sent transpercé vigoureusement de sa lance; il perd ses forces et l'oliphant pendu à ses côtés reste muet. Prompte et rapide, l'Envie, *Invidia*, s'empresse de remplacer son chef et de jeter à la face du Christ un brandon enflammé; jalouse, elle excite la colère, sème la discorde, agit dans les ténèbres, bien spécifiée dans la chauve-souris de son armure, le dragon de son bouclier

(1) Psalm. XLI. 2.

Digitized by Google

et par le sanglier ailé et sans frein, s'arrêtant à manger l'herbe du chemin, sur lequel elle chevauche. L'Avarice, *Avaricia*, monte un bouc, a pour cimier de casque une taupe et pour armes au bouclier un bouc. Elle tient un large râteau pour mieux attirer à elle ce qui fait le sujet de ses jouissances secrètes. Suit un personnage sans nom : il combat avec un bâton et a un geai sur son casque. La Colère, *Ira*, est mauvaise et emportée : elle a au casque un épervier; au bouclier, un bouquetin ; pour armes, une hache tranchante et, pour la porter, un animal velu que l'on ne distingue pas bien. La Paresse s'amuse à odorer un bouquet de fleurs ; sur ses cheveux, parés d'une couronne, pose un joli petit chien, avec qui elle partage les ennuis de sa trop longue journée; l'âne de son bouclier justifie pleinement, par sa lenteur et son indolence, son nom : *Acedia*. La Luxure, *Luxuria*, est justement symbolisée dans le porc immonde sur lequel elle est assise et qui, sans frein, broute tranquillement ; dans cette sirène, qui peigne ses cheveux à un miroir pour mieux séduire et qui figure à son blason ; et aussi dans le médaillon où elle contemple le portrait de son amant.

Cette série de dix pièces a un cachet particulier, qui ne permet pas de la confondre avec d'autres tapisseries de la même époque, mais d'ateliers différents. Ainsi, celles que je viens de décrire n'ont aucun lien de parenté avec la suivante, qui ne clôt pas encore cette première période.

Digitized by Google

9. L'Histoire d'Alexandre, *au palais Doria.*

Le palais des princes Doria, situé dans la plus belle rue de Rome, le Corso, possède une galerie hors ligne pour le nombre et la qualité des tableaux. J'y ai observé une seule tapisserie : ce n'est pas assez. On pourrait débarrasser le vestibule de quelques toiles vulgaires ou apocryphes, pour y suspendre les deux pièces, vraiment incomparables, de la légende d'Alexandre le Grand. Nulle part ailleurs, aucune autre tapisserie n'est aussi bien conservée ; elle n'a pas perdu sa fraîcheur native, ce qui est dû en grande partie à sa teinte très-foncée et à son peu d'usage. Elle n'est exhibée que pour la procession de l'église de Sainte-Marie *in via lata*, pendant l'octave de la Fête-Dieu, quelques heures seulement. Aussi est-elle ignorée de la plupart des amateurs ; il faudrait absolument la tirer d'une obscurité pour laquelle elle n'est pas faite et qu'elle ne mérite pas.

L'histoire profane a fourni son contingent de documents aux peintres de Rome, chargés de dessiner les cartons. Au Vatican, il y avait les histoires d'Annibal, de Tullius Hostilius, de Porsenna, etc. (1) Mais, proportion gardée, même à l'aurore de la Renaissance, le profane était tout à fait en minorité et dominé par le sacré.

L'histoire d'Alexandre est toute fabuleuse (2). Les trois

(1) Muntz. *La tapisserie*, p. 6.

(2) Cette histoire est mentionnée trois fois dans des comptes et inventaires : en 1514 et en 1516, dans l'inventaire de Marguerite d'Autriche « Dix pièces de tapisseries d'or, d'argent et de soye, bien riches, de l'histoire et des faits d'Alexandre le Grant, qui sont venues

Digitized by Google

traits, reproduits par la tapisserie Doria, sont tirés de sa légende, très-connue des archéologues et autrefois fort populaire.

Voulant s'emparer des cieux et de la mer, après avoir conquis la terre, Alexandre commence par se faire un véhicule pour monter dans les airs. Pendant trois jours, il prive de nourriture deux griffons, puis leur adapte un joug et les attèle à un chariot, sur lequel il s'assied, ayant soin d'élever de la viande au-dessus de leur tête. Affamés, ils se précipitent pour la saisir et, dans leur ardeur, montent toujours, entraînant à leur suite le conquérant. Celui-ci, pénétré de froid à cause de la hauteur à laquelle il est parvenu, rencontre enfin un génie qui lui dit : « Alexandre, tu ne sais pas les choses de la terre et tu cherches à connaître celles du ciel. Cesse de monter, si tu ne veux pas devenir la pâture de tes griffons. » Il redescend alors vers son armée, après sept jours d'absence.

Sur la première pièce, Alexandre est enfermé dans une cage, pour se prémunir contre la voracité de ses guides, qui ont les regards fixés sur deux morceaux de chair saignante qu'il tient au bout de deux perches. Leur vol est rapide et déjà ils sont dans les hautes régions de l'atmosphère.

Afin d'effectuer son voyage sous-marin, Alexandre commande un grand tonneau de verre, éclairé à l'intérieur par des lampes puissantes. La machine descendue

d'Espaigne », et en 1607 : « à Cattherine Van den Eynde, pour huit pièces de l'histoire de Alexandre le Grand ». Ce sujet était donc très-populaire. (Houdoy, *Les tapisseries de haute-lisse*, p. 143, 150, 154).

Digitized by Google

dans la mer, il étudie la vie des monstres marins. Après quoi, il retourne vers son armée et va battre Porus.

Sur la seconde pièce du palais Doria, on voit un vaisseau voguant sur la mer ; à ce vaisseau est attaché un tonneau de cristal, dans lequel Alexandre est enfermé. Il examine attentivement les poissons qui se pressent autour de lui et constate que les gros mangent les petits (1).

Un peu plus loin, il combat des hommes velus, dont la taille est replète la stature infime et la tête placée à l'endroit de la poitrine : ce sont les Mirmydons.

10. L'Adoration des Bergers, *au Vatican.* (XV^e^ siècle).

Cette Adoration, finement traitée, rentre dans la catégorie des tableaux de chambre (2). Elle est entourée d'une guirlande de roses.

11. La Mort du Pécheur, *au Vatican.* (3)

Assises sur un trône, couronnées, chapées et le sceptre à la main, les trois personnes de la Sainte-Trinité ont pour adorateurs des anges agenouillés, en chape ou en tunique. En avant, jaillit une fontaine que gardent deux femmes, emblèmes des attributs divins : la Justice

(1) Annal. arch., t. XXV, p. 141, art. de M. Julien Durand, intitulé : *la Légende d'Alexandre-le-Grand.*

(2) *Unus quadrus parvus, ex auro, serico et lana, cum historia Annunciationis Virginis* (Inventaire de 1486, cité par Muntz, *La tapisserie*, p. 6).

(3) Achetée par M. Richard.

Digitized by Google

lève sa main comme pour frapper, et la Bonté se détourne pour ne pas avoir à gémir. La Justice, exécutant les ordres célestes, vient sur terre chasser et menacer avec le glaive quatre coupables qui s'enfuient honteusement. L'un est l'homme, *Homo*; des trois autres femmes, l'une se nomme la Faute, *Culpa*, et l'autre odore un bouquet de roses.

L'homme a péché par séduction : jeune, il était oisif et ami du plaisir ; vieux, il a abandonné ses utiles occupations.

Debout et s'appuyant sur sa bêche, le Travail, *Labor*, que les fatigues ont blanchi, écoute les propos d'amour que deux femmes, nonchalamment assises, blondes et les cheveux flottants, les mains passées dans les manches, s'adressent avec intention. Sur la robe de l'une d'elles, on lit : *Natura*. Il y a encore de l'indécision dans le vieillard ; mais pour le jeune homme, *Homo*, il est aisé de voir que déjà les deux femmes qui s'entretiennent derrière lui, ont gagné son cœur.

Repoussé par le ciel, il trouvera asile et protection auprès d'une autre Trinité que j'appellerais volontiers la Trinité du mal. Trois jeunes femmes, couronnées, brillantes de jeunesse et de beauté, partagent ensemble le même trône et ont la couronne en tête et le sceptre en main. Elles siégent en souveraines. Celle du côté droit porte à sa ceinture une aumônière suspendue, une de ses suivantes lui présente un médaillon à portrait. Sur les marches du trône se tiennent la Faute, *Culpa*, qui voit dans le sujet du médaillon qu'elle a à la main, l'origine et la justification de son nom, car Adam et Eve, nus, y sont chassés par l'ange du Paradis ; puis, vis-à-

Digitized by Google

vis, la Luxure, *Luxuria*, qui, montrant le tableau de la Faute, lui fait voir que la femme a été la cause première du péché.

La séduction recommence. La Faute, *Culpa*, marche en s'appuyant sur une lance. Elle porte au bras un livre fermé, passé dans une courroie, et à la main une branche de pommier dont elle mangea imprudemment le fruit. Elle est précédée de la Chair, *Caro*, et d'une autre femme qui, se souciant peu du Travail, *Labor*, va droit au jeune homme, *Homo*, lui offrir une couronne. Quatre autres femmes s'empressent autour de l'homme et le sollicitent; une se baisse pour cueillir des fleurs et lui en compose un bouquet.

Gagné cette fois sans retour, il se laisse prendre par la main et conduire, homme faible, *Homo*, par la Nature, *Natura*, qui tient encore la coupe fatale avec laquelle elle l'a enivré. Il arrive, presque honteux et se découvrant, au trône de la Luxure, *Luxuria*. Demi-nue, celle-ci a comme insignes le sceptre et la couronne, et pour dames d'honneur la Chair, *Caro* et la Faute, *Culpa*, qui pincent de la guitare.

Plus avant, il péchera, au pied même du pommier que gardent, dans le paradis de l'enfer, la Faute, *Culpa* et la Luxure, *Luxuria*. Pour montrer que l'arbre lui appartient, la Faute porte sur l'épaule un bâton et une hallebarde, prête à frapper le téméraire qui viendrait, sans sa permission, toucher à sa conquête. Une troisième femme couronnée prend la main de la Luxure et met un anneau au doigt de la Faute, lien d'union entre ces deux sœurs misérables.

Le châtiment suit de près le crime. Le Monde, *Mundus*,

Digitized by Google

armé d'un fouet de verges, frappe un vieillard, *Tractatus*, la flûte pendue à la ceinture. Celui-ci, à son tour, se jette sur l'infortuné jeune homme, qu'entourent encore les femmes qui occasionnèrent sa perte. On y rencontre la Chair, *Caro*; la Faute, avec sa branche de pommier et la Nature, *Natura*, qui s'entretiennent de sa disgrâce, mais ne paraissent plus disposées à le servir.

Ainsi finit, par une mort imprévue, cette lamentable histoire de l'homme charnel, vaincu par la Luxure et ses indignes compagnes. Leçon frappante, qui avait de plus son interprétation et sa moralité dans ces deux vieillards placés au coin de la tapisserie, et qui déroulaient, avec le calme de la sagesse, sur leurs longs phylactères, leurs enseignements prophétiques.

Cette tapisserie doit reproduire quelqu'allégorie ou moralité en vogue à cette époque et popularisée par la littérature.

M. Thomas Wright a publié, dans l'*Histoire de la Caricature*, p. 256 de l'édition française, une moralité anglaise, qu'il croit, à certains mots et allusions, sinon traduite, du moins imitée de notre langue. Elle a une grande analogie, pour le sujet et les personnages symboliques qui y figurent, avec la tapisserie romaine.

Cette pièce est intitulée: *Le Château de la Persévérance*. « Le héros s'appelle *Humanum genus* (le Genre humain), car les noms des personnages sont tous donnés en latin. A la naissance de cet être intéressant, un bon et un mauvais ange s'offrent pour être ses protecteurs et ses guides. L'enfant mal avisé choisit le mauvais ange, et celui-ci l'introduit dans le *Mundus* (le Monde) et le présente à ses amis *Stultitia* (la Sottise) et *Voluptas* (le

Digitized by Google

Plaisir). Ces personnages et quelques autres l'entraînent sous la domination des sept péchés mortels et *Humanum genus* prend pour compagne de lit une femme nommée *Luxuria*; enfin, *Confessio* et *Pœnitentia* réussissent à le ramener au bien et le conduisent, pour le mettre en sûreté, au château de la Persévérance, où les sept vertus cardinales l'entourent de soins. Dans ce château il est assiégé par les sept péchés mortels, que commande Bélial; mais les assiégeants sont repoussés avec perte. Toutefois *Humanum genus* a vieilli et il est exposé à un autre assaillant: c'est *Avaritia*, qui entre furtivement dans le château en minant le rempart et finit par persuader à *Humanum genus* de quitter la place. De la sorte celui-ci retombe sous l'influence de *Mundus*, jusqu'au moment où arrive l'inexorable *Mors* et où le mauvais ange emporte le malheureux dans les domaines de Satan. La pièce, cependant, ne finit pas là. Dieu apparaît, assis sur son trône et la Clémence, la Paix, la Justice et la Vérité se présentent devant lui. Cette dernière plaide contre *Humanum genus*; mais la défense est si bien présentée par les deux autres qu'en fin de compte le prévenu est acquitté, c'est-à-dire sauvé. »

Digitized by Google

II

Les tapisseries de Raphaël sont l'ornement du Vatican. J'en compte vingt-huit pièces, toutes exécutées au XVI^e^ siècle.

Les principales de ces tapisseries ont une renommée universelle ; aussi une galerie toute entière leur est-elle consacrée dans le palais du Vatican.

Elles coûtèrent 70,000 écus et furent exécutées à Arras ; de là leur nom d'*Arazzi*, qui s'étend également à toutes les tapisseries, quelle que soit leur provenance. Léon X les commanda pour la chapelle Sixtine. Raphaël en fit les cartons et Bernard Van Orlay et Michel Coxis les tissèrent, laine, soie et or.

Les cartons du maître existent encore à Hampton-court et ceux qui ont eu l'avantage de les étudier ne tarissent pas d'éloges à leur endroit. La photographie s'en est heureusement emparée et, grâce à elle, on peut comparer les originaux aux copies.

A part deux ou trois pièces, qui sont certainement authentiques et dignes du peintre d'Urbino, toutes les autres sentent la pacotille et le commerce ; l'ancien directeur des Gobelins, M. Badin, n'a même pas hésité à les qualifier devant moi d'apocryphes. En effet, ou elles n'ont pas été exécutées directement d'après les dessins de Raphaël, ou ses cartons ont été malencontreusement interprétés et horriblement défigurés par les tapissiers.

Digitized by Google

Il y a des personnages qui tournent au grotesque, tellement ils sont épais et vulgaires.

C'est peut-être la première fois que cette rectification, devenue nécessaire, tombe dans le domaine public; mais la vérité a des droits imprescriptibles et l'archéologie n'est réellement utile qu'autant qu'elle se montre consciencieuse et éclairée, sans enthousiasme ni parti pris.

On peut diviser ces tapisseries en deux catégories : la vie du Christ et les actes des Apôtres (1).

Toutes ces scènes ne se suivent pas selon l'ordre historique. Ainsi l'on débute par la mort d'Ananie, qui avoisine la dation des clefs; l'Ascension est placée entre l'Adoration des bergers et celle des Mages; la lapidation de saint Étienne coudoie le massacre des Innocents. Naturellement, je supprime ce classement arbitraire pour reprendre l'ordre chronologique des faits représentés.

Chaque tapisserie comprend, outre un sujet principal, des bordures latérales, chargées d'allégories et de vertus, et en bas, une espèce de soubassement en camaïeu.

Ces tapisseries sont si connues qu'il me suffira de les décrire sommairement.

La vie du Christ se compose de douze pièces: les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sont de la seconde manière de Raphaël.

1. L'Adoration des Bergers.

(1) Voir, sur les cartons de ces tapisseries et leurs imitations en toiles peintes, un excellent article du chanoine Van Drival, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 2e sér., t. I, p. 113 et suiv., et une étude du chanoine Barraud, dans sa *Notice sur les tapisseries de la cathédrale de Beauvais*, Beauvais, 1853, pag. 66 et suiv.

Digitized by Google

2. L'Adoration des Mages. On remarque le cortége de chevaux, de dromadaires et d'éléphants.

3. Le Massacre des Innocents. Il forme à lui seul trois pièces.

4. La Présentation au Temple. Le portique est orné de colonnes vitinées, copiées sur celles que possède la basilique vaticane et que l'on a cru longtemps provenir du temple de Jérusalem, tandis qu'elles sont un don de Constantin qui les fit acheter en Grèce, comme l'atteste le *Liber pontificalis*.

5. La Résurrection.

6. L'Apparition a Madeleine ou le *Noli me tangere*. Le Christ est vêtu en jardinier.

7. Les Disciples d'Emmaüs. Ils sont à table, sous une treille, avec le Christ qui bénit.

8. Jésus-Christ donnant les clefs a saint Pierre et lui ordonnant de paitre son troupeau. Le soubassement représente Pierre et Julien de Médicis fuyant de Florence, dont ils emportent les objets d'art, et le cardinal passant au milieu du peuple, déguisé en franciscain. Aux bordures, le printemps, l'été, l'automne et l'hiver — Armes de Léon X. — Les trois Parques et deux Satyres.

9. L'Ascension.

10. La Descente du Saint-Esprit. Les Apôtres sont réunis dans le Cénacle.

Les sujets suivants sont fournis par les Actes des Apôtres.

11. Lapidation de saint Etienne. Le soubassement

Digitized by Google

représente le cardinal de Médicis, légat du Pape, entrant à Florence.

Deux traits seulement font allusion à la vie de saint Pierre ; les autres sont relatifs à saint Paul.

12. Chute de Simon le Magicien, en présence de saint Pierre et de saint Paul et de sept Apôtres.

13. La Mort d'Ananie. Le soubassement représente le retour à Florence, sa patrie, du cardinal Jean de Médicis. Sur la bordure, armes de Léon X et personnification des vertus théologales, jeunes et pieds nus. La Foi tient un calice couvert de sa patène et une croix, car l'Eucharistie n'est que la continuation du sacrifice du Calvaire ; elle a un diadème dans les cheveux. L'Espérance marche: on voit qu'elle a hâte d'arriver au but, qui est le ciel, vers lequel elle lève les yeux et tend des mains suppliantes. La Charité allaite deux enfants, deux autres vont à elle : elle pose ses pieds sur un vase, qui contient, sans doute, la nourriture qu'elle leur donnera, quand elle se sera prodiguée elle-même.

14. Guérison du paralytique a la porte du temple. Le portique est orné de colonnes vitinées. Le soubassement représente le cardinal de Médicis à la bataille de Ravenne et sa fuite, deux lions affrontés, deux branches d'olivier et le nom du donateur leo. x. pont. max.

15. Conversion de saint Paul. Il est renversé de cheval sur la route de Damas. Au soubassement, le massacre des troupes espagnoles à la prise de Prato, en 1512.

16. Saint Paul et saint Barnabé refusant le sacrifice que les habitants de Lystra veulent leur offrir.

Digitized by Google

Le soubassement représente saint Paul prenant congé de saint Jean pour se rendre à Jérusalem et instruisant les Juifs à Antioche. Au milieu, emblèmes de la maison de Médicis : le lion, les boules, le joug, l'anneau à pointe de diamant et les plumes aux trois couleurs italiennes, blanc, rouge et vert.

17. Saint Paul prêchant a Athènes dans l'Aréopage. Il se tient debout, en face d'un temple circulaire, semblable à celui que Bramante construisit sur le Janicule. Le soubassement représente saint Paul partant d'Athènes et arrivant à Corinthe, où il travaille à la confection des tentes. — Insulté par les Juifs. — Baptisant Crispus, le chef de la Synagogue, avec toute sa famille. — Conduit par les Juifs devant Gallion, proconsul d'Achaïe. Sur la bordure, les armes des Médicis, la Renommée et Atlas portant le monde, le Jour et la Nuit et un cadran italien de vingt-quatre heures.

Une inscription, apposée au bas du n° 17, rappelle que ces tapisseries furent restituées par Anne de Montmorency à Jules III, en 1553, le connétable de Bourbon les ayant enlevées lors du pillage de la ville de Rome, en 1526 :

VRBE CAPTA PARTEM AVLAEORVM A
PRAEDONIB. DISTRACTORVM CONQVISI
TAM ANNAE MORMORANCIVS GALLI
CAE MILICIAE PRAEF. RESARCIENDAM.
ATQ; IVLIO. III P. M. RESTITVENDAM
CVRAVIT. .1553

Partem aulæorum indique que tout n'est pas là et qu'il en manque une partie. Il est probable qu'elle a péri, car

Digitized by Google

on n'a pas signalé ailleurs, jusqu'à présent, d'autres pièces de cette collection.

L'inscription est accompagnée des armes des Montmorency, avec le dextrochère issant d'un nuage et brandissant un glaive, et la devise grecque ΑΠΑΑΝΟC.

Enlevées de nouveau, au commencement de ce siècle, les tapisseries de Raphaël furent transportées en France avec tout le butin exigé par Napoléon Ier. A la Restauration, elles firent retour à Pie VII, qui décida qu'elles ne figureraient plus aux processions et qui créa, en conséquence, pour les conserver, la galerie dite des tapisseries. Une seconde inscription, constatant le fait, fut tissée dans la tapisserie même, en pendant de la précédente, qu'elle répète au début. Je ne puis la passer sous silence, quoiqu'elle soit moderne :

VRBE. CAPTA. PARTEM. AVLAEORVM
A. PRAEDONIB. DISTRACTORVM. CO
NQVISITAM. ANNAS. MOMMORAN
CIVS. GALLICAE. MILITIAE. PRAEF.
RESARCIENDAM. ATQ. IVLIO. III. P
M. RESTITVENDAM. CVRAVIT. 1553
MAGNI. RAPHAELIS. SANCTII. VRBINTIS
PICTVRAS
TEXTIS. AVLAEIS. EXPRESSAS
IVBENTE. LEONE. X. P. M.
AD. VATICANI. ORNAMENTVM
PIVS. VII P. M.
SVMPTV NON. EXIGVO. REDEMPTAS
ET. INSTAVRATAS
IN. SPLENDIDIOREM. LOCVM
ARTIVM. COMMODITATI
COLLOCANDAS. MANDAVIT
A. MDCCC. XIV

Digitized by Google

18. Le Tremblement de terre. Saint Paul est en prison, à Silla.

La collection de la vie de saint Paul se complète par un dessus de porte, placé dans la galerie qui fait suite à la chapelle de S. Pie V. Pourquoi l'isoler ainsi? Ne serait-il pas mieux avec les autres tapisseries dans le musée raphaëlesque? Le dessin est traité dans la seconde manière.

19. Saint Paul frappant de cécité le magicien Elymas. La scène se passe devant le proconsul Sergius Paulus.

J'aurai achevé cette série quand j'aurai décrit la tapisserie des lions, qui est au musée, et celles des cinq sens, qui sont enfermées au garde-meuble.

20. La tapisserie des Lions. La Religion est personnifiée dans une femme, assise sur l'arc-en-ciel, au milieu d'une auréole de lumière. Elle pose ses pieds nus sur le globe du monde qui lui appartient, et où est figurée la terre avec la mer. Reine, elle est couronnée; de la droite elle prend la balance que lui offre la Justice, armée d'un glaive et pieds nus; de la gauche, elle montre le livre des Évangiles, que lui soutient un ange nu et ailé; de ce même côté, la Charité, pieds nus également, allaite un enfant. En bas, deux lions accroupis, portent des étendards flottants; le champ est rouge, brodé aux armes de l'Etat pontifical, qui sont: *un pavillon posé en pal sur deux clefs en sautoir*. Le fond forme un gracieux paysage. A la bordure, armes de Léon X.

21. Les cinq Sens. Ces tapisseries offrent, au milieu, un médaillon entouré, sur fond bleu, de gracieux rin-

Digitized by Google

ceaux, imités de l'antique et garnis de fleurs, de fruits et d'animaux.

Il y en a cinq morceaux qui se distinguent par un sujet spécial, relatif à chacun des cinq sens.

Une femme, accompagnée d'un chien, sent une rose et tient un vase de fleurs sur ses genoux. Elle représente l'*Odorat*.

Une autre femme, qui caractérise le *Goût*, mange une pomme et tient un panier de fruits au bras.

Le *Toucher* est symbolisé par une femme qui donne à manger à un oiseau.

Une femme, au sein nu, qui se regarde dans un miroir, personnifie la *Vue*.

L'*Ouïe* est exprimée par une femme qui chante : elle a près d'elle un violon et une acanthe qui s'épanouit.

III

Je continue l'inventaire des tapisseries du XVI^e^ siècle, et je commence par la plus précieuse, qui est la Cène, de Léonard de Vinci, la première d'une série de dix-neuf pièces.

1. La Cène, *au Vatican*.

Cette tapisserie a une importance capitale, en raison du sujet, de la fabrication et du souvenir historique qui s'y rattache.

Elle représente la Cène, d'après la célèbre fresque

Digitized by Google

peinte par Léonard de Vinci, dans le réfectoire d'un couvent de Milan. La copie est à peu près du même temps que l'original, mais elle a sur lui l'immense avantage d'être infiniment mieux conservée, la fresque se trouvant actuellement dans un déplorable état.

Sa date est déterminée d'une manière certaine par les armes et la salamandre de François Ier, qui en ornent les bordures. Elle a donc été exécutée sous ce monarque et à l'usage de la cour.

Comme elle servit longtemps pour la cérémonie du lavement des pieds, le Jeudi-Saint, elle a non-seulement perdu en partie la vivacité de son coloris, mais surtout elle est déchirée en maint endroit.

Mézerai, dans son *Histoire de France,* fait évidemment allusion à ce noble produit d'un atelier français, quand il écrit: « Le roi (François Ier) fit présent au Pape (Clément VII, lorsqu'il vint à Marseille, en 1532), d'une tapisserie de haute-lice, où se voit la représentation de la Cène de Jésus-Christ ». (1)

Je suis le premier à avoir révélé cette tapisserie précieuse à l'admiration des connaisseurs. Je la fis examiner attentivement, en 1870, par l'ancien directeur des Gobelins, et, après une séance qui fut assez longue, j'écri-

(1) En 1531, Pieter de Pannemacker exécuta pour Charles-Quint un sujet analogue. La *Recette générale des Finances* en parle en ces termes : « A Pieter de Pannemacker, pour une riche pièce de tapisserie d'or, d'argent et de soye, contenant XXVIII aul , où est la Cène que N. S. feist à ses appostres le blanc-jeudi, qu'il avoit vendu à l'empereur à XXXVIIJ l. de XL gros l'aulne, M XXVI l. » (Houdoy, *Les tapisseries de haute-lisse*, pag. 90, 145).

Digitized by Google

vais, d'apres les impressions de M. Badin, la note suivante dans la *Correspondance de Rome :*

« La troisième tapisserie que l'on admire au Vatican, dans l'appartement de la comtesse Mathilde, est la *Cène* de Léonard de Vinci, envoyée par François Ier à Clément VII et exécutée probablement à Fontainebleau, sous les yeux mêmes du célebre peintre milanais. Singularité remarquable, cette composition qui suffirait à remplacer l'original, dégradé et trois fois retouché par des artistes malhabiles, tout en gardant le faire de la tapisserie, rend avec une énergie et une fidélité extrêmes les figures du Christ et des Apôtres. Le fond seul est changé très-heureusement, du consentement de Léonard, qui a substitué à la froideur des murs du Cénacle une riche architecture dont les arcades s'ouvrent sur une délicieuse campagne. Au dire de M. Badin, c'est une des plus belles tapisseries qu'il connaisse et elle mérite d'être restaurée, rentoilée et exposée dans la galerie des tableaux au Vatican. Que si on n'y prend garde, elle se détériorera davantage. Au reste, Rome possède assez de tapisseries de haute-lisse et de très grand prix pour oser ce qu'aucune ville ne pourrait faire, même Florence (nous ne parlons pas de Paris, puisque la Révolution a brûlé tous les Gobelins et même les cartons), pour oser, disons-nous, fonder un musée spécial de tapisseries. Il y a d'ailleurs de la place au Vatican. On comprend bien que les œuvres de l'hospice apostolique de S. Michel feraient bonne figure dans ce musée ».

Digitized by Google

2. Panneaux armoriés.

Ces panneaux, au nombre de quatre, sont fixés dans le palais du Vatican, aux murs de la grande salle de l'appartement des souverains étrangers. Ils offrent les armes et les emblèmes de Clément VII, qui siégea de 1523 à 1534. L'écusson se blasonne : *d'or, à six tourteaux disposés en orle, le premier en chef d'azur, à trois fleurs de lis d'or, 2 et 1, et les autres de gueules,* qui est Médicis. Les emblèmes sont le joug, l'anneau à pointe de diamant et les trois plumes blanche, rouge et verte.

3. Tapisseries de Paul III.

Il y en a trois pièces, figurant le couronnement de la Vierge, saint Jean-Baptiste et saint Jérôme. Elles portent les armes du Pape donateur, successeur de Clément VII (1534-1549) : *d'or, à six fleurs de lis d'azur, 3, 2 et 1,* qui est Farnèse.

4. La Crucifixion, *chez M. Baldassari.*

Cette tapisserie a figuré à l'Exposition religieuse de 1870. Sa raideur dénote le goût allemand. J'en ai vu une qui a quelqu'analogie avec celle-ci, au palais de Caserte, dans le royaume de Naples : elle est encore dans une des chambres à coucher.

Le Christ est attaché à la croix, plantée au sommet du Calvaire. Il tourne le dos à la ville déicide, qui s'étend au loin, prolongée en une habile perspective. La croix de son nimbe rayonne en manière de fleurs de lis, comme pour dénoter sa royauté, et des anges, descendus

Digitized by Google

du ciel, recueillent son sang dans des coupes. Un ange emporte dans ses bras l'âme du bon larron, sous la forme d'un enfant nu et sans sexe, tandis que celle du mauvais larron devient la proie du démon. Longin perce de sa lance le côté du Sauveur et, à cette vue, la Vierge tombe en pamoison, mais saint Jean et les saintes femmes s'empressent autour d'elle et la soutiennent.

Voilà le sujet central. Trois autres détails de moindre importance sont relégués au second plan, donnant le complément de la Passion dans le portement de la croix, la *pietà* et la mise au tombeau.

5. L'Annonciation, *chez M. Corvisieri.*

Cette Annonciation est toute italienne et d'un degré inférieur à la tapisserie précédente.

La Vierge a quitté les coussins moëlleux de son siége, pour s'agenouiller et prier. L'intérieur de son appartement se révèle minutieusement détaillé : ainsi, sur la crédence, voici, à côté d'un chandelier, un livre, une boîte, un mouchoir et un chapelet dont les grains rouges sont terminés par une médaille; car, suivant le témoignage de Benoît XIV, la Vierge aimait à se rappeler les paroles de l'ange et c'est à elle qu'il faut reporter l'origine de cette dévotion, popularisée par l'Apôtre saint Barthélemy.

L'archange Gabriel se tient debout, couronné de roses et un lis à la main, pour indiquer que Marie ne cesse pas d'être vierge, tout en étant mère. Sur le sol fleuri courent ou voltigent une poule, deux cailles et un paon. Un treillis de roseaux que tapissent des rosiers, sert d'appui à de charmants petits oiseaux.

Digitized by Google

Enfin, le bouquet d'œillets placé dans un vase me ferait presque croire que l'original fut dessiné par *Garofolo*, dont cette plante rappelait le nom italien.

6. Le Triomphe de la Prudence.

Cette grande et belle tapisserie, d'une conservation parfaite, a été exhibée, sans nom de propriétaire, à l'Exposition de 1870, pour tendre les murs de la salle papale. Peut-être appartient-elle, pour ce motif, au garde-meuble du Vatican, qui en avait fourni plusieurs autres.

La bordure est très-gaie : des oiseaux, renfermés dans des médaillons, y alternent avec toutes sortes de fleurs et de fruits, roses, iris, pervenches, raisins, grenades, cerises, etc.

La Prudence est assise sur un fauteuil, placé sur un char : elle est couronnée de laurier, vêtue d'une robe bleue et d'un manteau vert bordé de rouge ; de la main droite elle tient une lance et de l'autre un miroir et un serpent. Ce sont ses deux attributs ordinaires : le serpent est défiant et cauteleux ; le miroir lui convient parce qu'il reflète, or la *réflexion* doit toujours précéder l'action. A droite et à gauche, deux hérons, serrant une pierre dans une de leurs pattes levées, symbolisent la vigilance, qui est une des formes de la Prudence.

Le char est traîné par deux monstres imaginaires, assez semblables à des dragons ailés et conduit par l'Athénien Carnéadès, célèbre dans l'Antiquité pour sa sagesse. Le philosophe est travesti en guerrier, la tête coiffée d'un casque empanaché. Debout, il arbore un drapeau rouge, marqué de la lettre P, initiale du nom de

Digitized by Google

la Prudence. A sa gauche est une femme qui tient avec lui les rênes et qui montre le chemin. Ne serait-ce pas la Philosophie, qui apprend aux hommes à se diriger ici-bas?

En avant du cortége marche David, casqué et couronné, la hallebarde au poing et le manteau royal jeté sur les épaules. Il écoute Abigaïl, en robe traînante, agenouillée devant lui et mains jointes.

De l'autre côté, la reine de Saba, drapée dans un manteau fourré d'hermine, couronnée de feuillages, apprend du vieux roi Salomon la sagesse divine.

Derrière Abigaïl, à genoux et les yeux au ciel, Gédéon remercie Dieu qui l'a introduit dans la Terre promise. Tête nue, son casque à ses pieds, il montre d'une main un fléau à battre le blé et de l'autre un *fiasco* plein de graines de raisin et de vin rouge, pour indiquer que, sur ce sol béni, il a trouvé en abondance les aliments nécessaires à la vie.

Cassandre, fille de Priam, vient à la suite; le livre ouvert qu'elle tient à la main et qui symbolise son talent pour prédire l'avenir, la nomme CASSANDRA. Une autre jeune fille, assise à ses pieds, se distingue par ses doigts entrelacés: aucune inscription ne nous révèle son nom.

Plus loin, Cadmus mérite d'être compté parmi les prudents, car il inventa l'alphabet, tua un dragon dangereux et sema ses dents, qui germèrent des hommes armés, avec lesquels il bâtit Thèbes, dont il devint roi. Vêtu en soldat, il se précipite avec impétuosité sur ses deux adversaires, qu'il a couchés sur le sol et qu'il frappe à coups redoublés. La fontaine de Dircé est surmontée d'une statuette de guerrier, à côté rugit le dragon à trois

Digitized by Google

têtes qui dévora les compagnons de Cadmus; chaque tête a une expression différente.

Derrière le char vient Judith, portant triomphalement la tête coupée d'Holopherne; puis suit tout un cortége de jeunes gens et de vieillards, au milieu desquels on voit Titus monté sur un cheval blanc. Son chapeau rouge se distingue par trois feuilles d'olivier disposées en aigrette; c'est l'homme de la paix, après l'avoir été de la guerre. Aussi est-il escorté d'une troupe de cavaliers brandissant des lances ou faisant flotter des bannières.

La paix procure aux humains, outre la tranquillité et le repos, la facilité de se livrer aux sciences. Sur une colline verdoyante dort paisiblement un berger, accosté d'une jeune fille, couronnée d'olivier, qui indique du doigt le ciel à Ptolémée, confondu avec Prométhée, Prometeus. Le jeune homme s'élance et, le bonnet en main, de son bâton d'astrologue, montre les signes du Lion et de l'Ecrevisse. Il dérobe aux astres leurs secrets pour en tirer des pronostics sur la vie de l'homme.

En face se dressent un chêne touffu et un olivier qui donnent leur ombrage à une maisonnette couverte de chaume. En avant, le roi Assuérus, assis sur un trône, remet le sceptre à Esther, en présence de son ministre satisfait et d'Aman confondu.

Près de là, une grotte abrite une fontaine qui coule en murmurant, et du haut du rocher prend son vol vers les régions éthérées, Pégase, cheval blanc et ailé. La fontaine est l'Hippocrène et la colline l'Hélicon, lieux célèbres chantés par la mythologie.

Du sang de Méduse naquit Pégase. Voici Medusa, cou-

Digitized by Google

verte d'une cuirasse et la tête coupée. Persée, des mains de Pallas qui descend exprès du ciel, reçoit le bouclier et la lance qui lui assureront la victoire sur la fille de Phorcus.

Cette tapisserie, traitée en style flamand, produit un grand effet. La manière du dessinateur est excellente et le sujet pique l'attention par son iconographie, moitié symbolique et moitié historique. La vertu victorieuse s'entoure de tous ceux qui, dans l'antiquité profane ou sacrée, lui ont rendu hommage et, dans la conduite de la vie, se sont inspirés de ses enseignements salutaires.

7. Histoire de Judith, *au Vatican.* (XVI^e^ siècle).

L'histoire de Judith, comprise dans quatre grandes tapisseries de haute-lisse, date de la fin du XVI^e^ siècle et reproduit les costumes de cette époque. Le style en est flamand et les lettres affectent encore une certaine tendance à la forme gothique.

1. Judith vient de se lever. Agenouillée au pied de son lit, elle prie et implore le secours du ciel. — Ses suivantes lui apportent sa parure. — Habillée, elles lui présentent un anneau et des bijoux qu'elles sortent de ses cassettes.

SVRGENS : IVDICH : INDVIT : SE :
VESTIMENTIS IOCVNDITATIS SVE (1).

A l'une des extrémités de la bordure inférieure, Saturne s'appuie sur sa faux. Il se nomme *Satornis*, c'est

(1) *Lib. Judith*, x, 3.

Digitized by Google

le Temps décrépit des anciens, sous la forme d'un vieillard ; vis-à-vis, la Discorde, *Discordia*, aux cheveux hérissés de serpents, montre la pomme fatale qui jeta le trouble dans une assemblée céleste.

2. Rencontrée par les soldats d'Holopherne qui explorent le pays, Judith est conduite au camp, qu'elle traverse, pour aller à la tente du général.

INVENTA AB EXPLORATORIBVS
DVCITVR AD HOLOFERNEM (1).

3. Le repas est préparé sous la tente d'Holopherne. Vagaon invite la jeune captive à prendre place auprès de son maître.

VAGAO INVITAT JVDICH
VT MANDVCET CVM HOLOFERNE (2).

4. Judith s'enfuit, emportant la tête de l'ennemi de son peuple. Vagaon écarte les rideaux de la tente d'Holopherne et recule épouvanté, en voyant son cadavre mutilé.

VAGAO INTRAT CVBICVLVM
INVENITQVE. CADAVER ABSQVE CAPITE (3).

(1) La Vulgate porte : *Duxeruntque illam ad tabernaculum Holofernis.* (x, 16)

(2) *Tunc introivit Vagao ad Judith et dixit : Non vereatur bona puella introire ad dominum meum..... ut manducet cum eo.* (XII, 12)

(3) *Tunc ingressus Vagao cubiculum ejus..... videnque cadaver absque capite.* (XIV, 13, 14)

Digitized by Google

Les inscriptions sont disposées sur deux lignes. On remarquera qu'il y a quelques points-milieux, mais très-irrégulièrement, pour séparer les mots.

8. Baptême de Constantin, *au Vatican* (1).

Le pape S. Silvestre est habillé pontificalement: il porte une aube courte, ceinte à la taille; une étole, croisée sur la poitrine; la chape et la tiare à trois couronnes. Il verse l'eau baptismale sur la tête de Constantin, agenouillé et qui a déposé sa couronne à ses pieds. Derrière le Pape vient un diacre qui porte la croix fantaisiste à triple croisillon. En tête de la cour impériale, se tient un page, un cierge à la main.

(1) M. Muntz a signalé, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 5e sér., t. VIII, p. 508 et suiv., « un parement de deux pièces de l'Histoire de Constantin-le-Grand, relevée d'or, d'argent et de soie. » La tapisserie que je vais décrire ne peut appartenir à ces deux pièces, car elle n'a dans son tissu ni fils métalliques, ni fils de soie; d'ailleurs je la crois plus ancienne que le XVIIe siècle.

Louis XIII, est-il ajouté au même endroit, donna au cardinal François Barberini, légat en France, « sept pièces, qui existent encore au palais Barberini et qui représentent: *La Bataille au Ponte Molle*, *La Vue de Constantinople*, *Le Mariage de Constantin*, *L'Entrée de Constantin à Rome*, *Sainte Hélène présentant la sainte Croix au patriarche*. Le cardinal en fit fabriquer cinq autres, qui sont: *La Bataille contre Maxence*, *L'Apparition du Labarum*, *Constantin mettant ce signe sur les bannières*, un *Portement de trophées*, un *Neptune*, ce dernier pour montrer la domination de Constantin sur les mers. »

Digitized by Google

9. Les Mois de l'année, *chez le comte Moroni.*

Sur douze mois, qui n'existent peut-être pas au complet, je n'en ai vu que deux : février et novembre. Ces tapisseries, de la fin du XVI^e^ siècle, furent tendues, le 12 avril 1856, pour le passage du Pape, qui se rendait à Sainte-Agnès, le long de la villa du comte Moroni, sur la voie Nomentane.

Février. — Ce mois est indiqué par son signe habituel, les deux Poissons et son nom latin FEBRVARIVS. Aux écoinçons soufflent les vents BOREAS et CIRCIVS. La neige tombe. Un homme réchauffe ses doigts avec son haleine et des femmes vont en traîneau.

La déesse FEBRVA personnifie le mois de février. Elle a un sceptre en main, des sandales aux pieds et un nimbe polylobé autour de la tête. Elle préside aux occupations qui se font en ce temps de l'année et qui paraissent se concentrer autour du foyer domestique

Un homme se chauffe au feu de la cheminée que sa femme attise et sur lequel est posée une chaudière — Un autre apporte du bois, pendant que les femmes filent ou coupent l'étoffe pour en faire des vêtements; les enfants s'amusent à activer le feu, en soufflant avec leur bouche. — Au dehors, un paysan fend du bois, que son fils emporte dans une brouette.

Novembre. — Ce mois est caractérisé par le signe du zodiaque qui lui est propre, le Sagittaire.

Aux écoinçons, la bise commence à souffler: SVPERNA. En bas, un chasseur, abrité par une hutte en feuillage, prend les oiseaux à la pipée. Un autre s'en va, suivi de son chien et emportant un oiseau dans une cage.

Digitized by Google

L'allégorie du mois, en raison des nuits qui deviennent longues, est figurée par un cercle où des têtes d'anges à quatre ailes sont mêlées aux étoiles.

Le sujet principal est la glandée. Un paysan, muni de son attirail champêtre, besace, couteau pendu et cornet à bouquin, bat un chêne pour en faire tomber les glands qu'attendent les pourceaux.

Quoique le printemps et l'été soient passés, la saison des amours règne encore. Est-ce Vénus, avec un arc et des flèches, qui perche dans ce chêne? La chose n'est pas impossible, d'autant plus qu'au tronc s'appuie le dieu Silvain, SILVANVS, qui joue de la syrinx pour charmer une bergère qui, assise près de lui, semble l'écouter volontiers. Mais il y a quelque probabilité aussi que cette divinité protectrice est Diane chasseresse, par allusion au plaisir de cette saison, déjà exprimé par la pipée.

Près du chêne s'approche une mendiante, car le froid qui débute rend la vie dure et elle vient demander l'aumône au couple joyeux qui n'y prend pas garde.

Plus loin, une paysanne mène sa vache aux champs, où elle trouvera encore à paître quelque peu.

10. LES SAISONS, *à la Chiesa Nuova*.

Les quatre saisons sont exprimées par quatre traits empruntés aux occupations de chacune d'elles.

En *hiver*, on patine ou on joue sur la glace et les spectateurs s'appuient, pour ne pas tomber, sur des palissades à roulettes qu'ils poussent devant eux.

Au *printemps*, on cause d'amour par groupes de deux.

En *été*, a lieu la moisson.

En *automne*, on fait la vendange et on tue le porc.

Digitized by Google

Cette tapisserie est marquée d'un monogramme (*voir la planche, n° 1*), qui se décompose ainsi : un D, avec un petit c à l'intérieur ; dessus un V, dans lequel se dresse un T. Elle porte les armes des Vidoni.

11. Le Portement de croix, *au musée du Vatican.*

Jésus-Christ, portant sa croix sur ses épaules, rencontre sa mère sur le chemin du Calvaire.

La bordure, ornée de rinceaux et d'oiseaux, se distingue par les armoiries d'un cardinal de la maison de Médicis. Aux angles inférieurs, des sauterelles pincent de la harpe.

12. Histoire d'Alexandre, *au palais Chigi.*

Nous touchons à la fin du XVI^e^ siècle.

La bordure est décorée de feuillages.

Un distique élucide le sujet :

CERNITIS ALIGEROS CRVDELIA BELLA PARANTES
INDICAT HOC ASIE PERPETVVM EXITIVM.

Une femme vient d'accoucher : on lui porte dans son lit un brouet qu'une servante a cuit au feu dans un poêlon. — On s'apprête à laver l'enfant, puis il est présenté au roi Philippe, son père.

« Les dieux ont préparé », par cette naissance, « des guerres cruelles, qui amèneront à jamais la ruine de l'Asie. » Pour symboliser la dévastation causée par le fléau, le peintre a entouré la triple scène de maisons en feu.

La signature est double : elle donne d'abord les deux initiales B B, séparées par un écusson, ce qui est la signa-

Digitized by Google

ture de Bruxelles, et un monogramme, où un G, à dos arrondi, est surmonté d'une espèce de 4 à l'antique *(Voir la planche, n° 2)*.

13. Le Triomphe de la Renommée, *au Vatican*.

Le char qui portait le Temps est renversé : une chouette se perche sur sa faux devenue inutile. Une Renommée ailée ouvre la marche, en sonnant de la trompette et tenant en main un rameau, en signe de triomphe. A sa suite se presse une foule nombreuse d'hommes et de femmes qui, dans leur course rapide, renversent les trois Parques et s'avancent joyeux, à pied ou à cheval, vers le temple de Mémoire, qui est circulaire et entouré de portiques. Tous ont des couronnes sur la tête et des palmes en main. Un de ces hommes emporte sur son dos une femme nue, par allusion, peut-être, à l'enlèvement mémorable des Sabines.

Une autre tapisserie reproduit le même sujet, avec cette variante que la Renommée tient un étendard et une trompette. Le Temps est réduit à l'état de squelette, que trainent deux éléphants ailés.

14. Sujet historique, *au palais Doria*.

Cette tapisserie est de la fin du XVI^e^ siècle. A la bordure est tissée la Charité, Caritas, qui allaite deux enfants et la Foi, Fides, qui montre la croix du Sauveur.

15. L'Enlèvement des Sabines, *au palais Doria*.

Belle tapisserie soie et or, au trumeau d'une cheminée, dans la galerie des glaces.

Digitized by Google

IV

Nous abordons maintenant le XVII[e] siècle, qui nous fournit un contingent de soixante-dix pièces, d'autant plus important que les signatures abondent. Je commence par quelques sujets bibliques.

1. Histoire d'Abraham.

Abraham et Sara, agenouillés devant un autel, offrent à Dieu le sacrifice d'un bélier. Un ange leur apparaît et leur annonce la naissance d'Isaac.

2. Histoire de Jacob et de Joseph.

Cette tapisserie est divisée en trois pièces, avec bordure en camaïeu.

Isaac bénit Jacob, pendant que son frère Esaü est à la chasse. — Autour, on voit l'arche s'arrêtant sur le mont Ararat; — Noé, après le déluge, offrant un sacrifice au Seigneur; — la construction de la tour de Babel.

La signature porte deux B, séparés par un fleuron et un monogramme dans lequel un A est surmonté d'un G et enfilé dans la hampe d'une espèce de 4 *(Voir la planche, n° 3)*.

Joseph se dérobe aux sollicitations de la femme de Putiphar, assise sur son lit et lui laisse son manteau.

Il est descendu, par ses frères, dans une citerne.

Signature du tapissier, un peu différente de la précé-

Digitized by Google

dente. Les initiales ont entr'elles un écusson et le G est surmonté d'un trait horizontal qui, en épigraphie, indique une abréviation (*Voir la planche, n° 4*).

Les armoiries, tenues par deux enfants, se blasonnent: *d'azur à une croix d'argent, cléchée et cantonnée de quatre besans d'or.*

3. Histoire de Samson.

Elle se développe en six pièces:

Samson tue un ours en l'étouffant.

Il déchire la gueule d'un lion avec ses deux mains.

Enfermé dans la ville de Gaza, il en enlève les portes.

Il défait les Philistins avec une mâchoire d'âne.

Il s'entretient avec Dalila. On l'invite à un festin.

Il saisit les colonnes, qu'il renverse, et fait crouler la maison où le retiennent les Philistins.

La signature est identique à celle déjà signalée plus haut, pour la tapisserie de la Bénédiction de Jacob.

4. Histoire de David.

David, poursuivi, échappe à la fureur de ses ennemis en descendant par une fenêtre: l'arche est portée au milieu du camp.

La bordure représente les quatre vertus de Foi, Justice, Prudence et Tempérance.

5. Histoire de Salomon.

Elle est en deux pièces:

Il veille à la construction du temple. Il vient en personne inspecter les travaux, pendant que les ouvriers

Digitized by Google

sont occupés. les uns à bâtir, les autres à sculpter et tailler la pierre.

Il reçoit avec de grands honneurs la reine de Saba, qui le visite, attirée par sa réputation de sagesse ; elle s'agenouille devant lui.

Passons à l'histoire profane.

6. Le Sacrifice d'Iphigénie.

Le feu est allumé sur l'autel, au milieu du camp. Diane descend du ciel et substitue une biche à la jeune fille, imprudemment sacrifiée par son père, qui est dans l'admiration d'un tel prodige.

VERVM. VIRGINIS. ANIMVM. INTEGRVM. DEA. MISERATA.
CERVAM. IMMOLANDAM. SVBYCIT. ET. IPHIGENIA. SERVATVR.

La signature monogrammatique présente un D arrondi et barré, qui coupe une longue hampe, dans laquelle s'enfile un V et qui se termine en P *(Voir la planche, n° 5)*.

7. Histoire de Méléagre.

Méléagre offre à Atalante, qu'il va épouser, la hure du sanglier qui ravageait le pays de Calydon.

Caput apri Calydonii Meleager Atalantæ dedit.

8. Histoire de Pompée.

Pompée est mis à mort dans un bateau, par Achille Septimius.

Pompeius in navicula ab Achille Septimio interficitur.

Digitized by Google

9. Histoire de Caccus.

Caccus présente un rouleau sur lequel sont écrits les noms des conspirateurs.

Datur Cakkus..... conspiratorum nomina continens.

10. Sacrifice.

Le feu est allumé à un autel pour les sacrifices.

Incendunt aras en quos tenet ardua virtus
Elysii utros sint placidas cognoscere sedes.

11. Funérailles et Apothéose.

..... *Jam funeris horæ*
Assiduis precibus vitam prolongat in ævum.

12. Histoire d'Antiochus.

En deux pièces :

Antiochus, couronné, se tient debout en face d'un autel, où une femme, vêtue de blanc et couronnée de fleurs, fait des libations. Il préfère s'exposer sur la mer agitée que de se livrer à l'amour.

Antiochus irato mari se commitere quam blandienti amori vela spandere tutius existimavit.

Antiochus cède sa chère Stratonice à son fils agonisant qui se meurt d'amour pour elle, sur les conseils du médecin.

Filius amans et silens, Vafea medicus, pater indulgens.

13. Histoire d'Auguste.

Auguste, couronné de lauriers, reçoit une reine agenouillée devant lui, mais se bouche les oreilles avec de la cire par prudence.

Digitized by Google

Augustus Reciam Nili, sirenem, cera prudentiæ aure obserata contemnit.

14. Histoire de Cyrus.

Cyrus renvoie la captive Panthée pour ne pas se laisser séduire par ses charmes.

CIRVS. NE A CAPTIVA
CAPEBETVR, (1) PANTHEAM
FVGIENDO VICIT.

15. Sujet historique.

Une reine, sceptrée et couronnée, s'avance avec sa cour à la rencontre d'un roi qu'elle reçoit sous le portique de son palais.

La bordure représente des scènes d'amour, Arioste pinçant de la harpe, Diane chasseresse, Léda et son cygne, Jupiter et son aigle.

La signature indique la provenance de Bruxelles B B, et le monogramme est identique à celui figuré dans la planche, sous le n° 12.

Nous sommes rendus ici tout-à-fait à la fin du XVII^e siècle, au règne de Henri IV.

16. Bataille.

Signée B. B M.....RKVS D.....

17. Sujet historique.

Un roi, assis sous un dais qui pend à la voûte, tient un étendard marqué d'un aigle et reçoit l'aigle qu'une femme lui offre.

(1) *Sic*, pour *caperetur*.

Digitized by Google

Signature : B écusson B et monogramme spécial *(Voir la planche, n° 24)*.

18. Trait d'histoire.

Un guerrier se découvre devant une femme qui porte des fruits. Sur sa poitrine est un écusson ayant pour meuble *un ours appuyé sur un bâton*. La scène se passe sous un portique chargé de festons et une treille garnie de fruits.

La signature, au double B, avec une espèce de radis entre les deux initiales de Bruxelles, se complète par un monogramme, où je lis ENS, avec le 4 final *(Voir la planche, n° 15)*.

19. Combat a la lance et a l'épée.

Sur la bordure sont figurés des chiens, des écureuils, des fleurs, des fruits et des trophées d'armes.

La signature monogrammatique se voit dans la planche, au n° 18.

20. Bergers.

Le monogramme donne V et C *(Voir la planche, n° 14)*.

21. Traits d'histoire. (1)

Les trois pièces ne sont pas une suite. La première et la seconde sont marquées de la lettre P, suivie d'une fleur de lis et d'un monogramme qui donne les trois initiales F D V. Serait-ce François Van den Hecke? Mais il y manque la lettre H. D'ailleurs est-ce bien un D? On

(1) Le sujet n'est pas toujours facile à déterminer, quand l'inscription explicative fait défaut.

Digitized by Google

peut y voir également un P *(Voir la planche, nos 15, 16)*.

La troisième pièce se distingue par un monogramme particulier et sans forme de lettres *(Voir la planche, n° 17)*.

22. Deux Guerriers.

Cette tapisserie garnit un trumeau de cheminée au palais apostolique du Quirinal.

23. Les Triomphes.

La série se compose de trois pièces:

Le Triomphe de la Guerre. — La guerre est l'ennemie des arts libéraux, représentés par l'orgue, la sphère céleste et le caducée.

ARTES
REPRIMIT BELLVM
A QVIBVS SVSTINETVR

On lit sur une cassette le nom d'Aristote, Aristoteles.

Le Triomphe de l'Amour. — Un homme et une femme causent d'amour sous les arbres. Deux femmes passent sur un char rapide, que traînent des chevaux blancs, conduits par des génies. Elles sont assises et l'une d'elles tient à la main une branche d'olivier. D'autres femmes les accompagnent en faisant résonner joyeusement leurs tambourins. Au ciel, un dieu, monté sur un char à deux lions, est frappé par leur beauté et par leurs chants de plaisir. L'Amour vient de dompter la Force même.

Le Triomphe de l'Or. — L'Amour a besoin, pour vivre, de Cérès et de Bacchus. Plutus ou l'or en triomphe et lui enlève ses traits.

Digitized by Google

ABSENTE
CERERE ALGET AMOR BACCHOQ3 GELASCET
TOTVS VT A PLVTO SPICVLA RAPTA
SCIET

24. Histoire de Moise.

Elle est au palais Colonna, en quatre pièces:

Moïse sauvé des eaux.

Moïse devant le buisson ardent, où il adore Dieu.

Frappant le rocher dans le désert.

Élevant le serpent d'airain au milieu du campement des Hébreux.

Dans la troisième salle du même palais, quatre autres pièces empruntent leurs sujets à l'histoire ancienne.

25. Vertus.

Les vertus, personnifiées et enveloppées de fleurs, ornent des bordures sur trois pièces distinctes.

La Charité, CARITAS, pieds nus, tient un cœur à la main et montre du doigt le ciel qui l'inspire et auquel elle reporte toutes ses affections.

La Justice, JVSTITIA, assise sur un char traîné par des satyres, a pour insignes le glaive et les balances.

La Tempérance, TEMPERANTIA, verse de l'eau sur un vase plein de feu pour l'éteindre.

L'Espérance, SPES, que traînent des satyres, se distingue par une faux et une faucille; elle se rend à la moisson qui est prête.

La Force, FORTITVDO, vêtue de la cuirasse et coiffée du casque, s'adosse à une colonne et met en avant son bouclier pour se protéger.

Digitized by Google

Trois vertus figurent sur la seconde pièce : la Charité, CHARITAS, qui tient sur ses genoux deux petits enfants qu'elle fait embrasser ; l'Espérance, SPES, avec son attribut ordinaire, l'ancre ; la Gloire, GLORIA, debout sous un pavillon et étendant les mains pour montrer les vases garnis de fleurs qui l'entourent.

Sur la troisième pièce, l'Astronomie, qui étudie sur une sphère les lois des globes célestes, est flanquée de la Charité, allaitant deux enfants, et de la Tempérance qui cherche, en versant de l'eau, à modérer ou éteindre la flamme pétillante qui jaillit d'un vase.

26. La Nativité.

Feu Mgr Ruinart de Brimont, chanoine de Saint-Pierre, montrait avec fierté une petite tapisserie suisse, datée de 1607, et représentant les Bergers prosternés devant l'Enfant Jésus qui vient de naître.

En légende, à la bordure :

MARIA TELEDE EREN ERSTEN SONE. VND WAND
EN IN WINDEL. VNDE LEDE EN IN EIN KRVBE. VENTE
SE HADDEN SVS NEN RVM IN DER HERGERGE. L. Z.

27. Histoire de Sémiramis.

Elle est en deux pièces, chacune signée d'un monogramme que j'ai déjà signalé au n° 19 et qui est ainsi composé : un double V, d'où s'élance le 4 traditionnel, dans la hampe duquel s'enfile la lettre M *(Voir la planche, n° 18)*. Au palais des princes Chigi.

Sur la première pièce : DEPOSITIO
SEMIRAMIS

Digitized by Google

Sur la seconde : STERNVNTVR
VLÆ

28. Trait d'histoire (?)

Une femme, avec une corbeille de fruits qu'elle jette sur une table. Deux domestiques entrent furtivement, pendant la nuit, dans la pièce, sans doute pour dérober ces fruits.

A la bordure, création d'Adam et d'Eve, assassinat d'Abel.

Signature en monogramme, avec les lettres C, O, N, R, V, B, T (*Voir la planche, n° 20*). Ce tapissier était de Bruxelles : B écusson B.

29. Histoire de Masinissa et de Scipion.

Cette histoire comprend huit pièces.

Masinissa, roi d'une contrée de l'Afrique, perce de sa lance Syphax, roi de Numidie, qu'il a renversé de cheval.

Masinissa Syphacem in prælio capit.

Il entre en triomphateur, au son de la trompette et enseignes déployées, dans la capitale de la Numidie.

Masinissa Numidam triumphans ingreditur.

Sophonisbe, femme du roi vaincu, se jette aux pieds de Masinissa qui lui donne une main à baiser pour lui faire sentir sa dépendance et de l'autre l'étreint doucement pour lui exprimer son amour.

Il épouse Sophonisbe : on fait un festin.

Masinissa Sophonisba in uxorem ducit.

Assis sur un trône, il envoie dans une coupe d'or le breuvage empoisonné qui doit faire périr Sophonisbe, ennemie des Romains auxquels il est allié.

Digitized by Google

Eodem poculo Masinissa fidei in Romanos libertati Sophonisba litavit.

Il est reçu par Scipion qui lui rend de grands honneurs.

Masinissa Scipionem adicit.

A genoux, il reçoit la couronne que lui offre le Sénat. La scène se passe sous un portique à colonnes vitinées, en présence de l'armée qui porte des drapeaux, des aigles et des couronnes.

Senatores Masinissæ coronam offerunt.

Scipion, vainqueur de ses ennemis, l'est aussi de lui-même par la continence. Il repousse la belle captive et les coupes pleines de vin qu'on lui apporte.

Hostium corpora Scipio ferro, animos continentia vincere voluit.

La signature en monogramme surmonte les deux initiales A, H, du chiffre 4 (*Voir la planche, n° 21*). Ailleurs, je la rencontre légèrement tronquée (*Ibid., n° 21 bis*).

30. Les Saisons.

Cette série est incomplète; il y manque une pièce, le *Printemps*. Les trois autres saisons forment trois pièces.

L'*Hiver*. Le soleil est entré dans le signe du Capricorne; nous sommes donc au mois de novembre. Les bûcherons abattent les arbres; un vieillard s'en va sur son âne, avec un fagot de bois. Un domestique porte du bois à la cuisine, où l'on fait bouillir la chaudière. Un autre, vieux, couvert de fourrures, se chauffe les pieds, jambes croisées, à un brasier. Un autre, les mains derrière le dos, tourne les reins vers la cheminée, près de laquelle s'endort un chat. Une bonne femme file sa quenouille,

Digitized by Google

pendant que ses deux fils jouent aux cartes sur une table.

L'*Eté*. Le soleil est dans le signe de la Vierge, ce qui indique le mois d'août. Les moissonneurs coupent le blé avec leurs faucilles, le mettent en gerbes ou le chargent sur une charrette attelée de bœufs. D'un autre côté, on voit des pêcheurs qui prennent des poissons dans des filets.

Une femme, assise sous un figuier, tient une corne d'abondance, pleine d'épis, de poires, de grenades, de cerises et de raisins : elle personnifie l'été. Sur la bordure figurent des poissons et les attributs de la moisson.

L'*Automne*. Le soleil est arrivé au signe du Scorpion, ce qui désigne le mois d'octobre.

Une femme nue, ceinte de pampres et de raisins, une panthère sous les pieds, met dans un vase les raisins qu'on lui offre : c'est la personnification de l'automne.

Un homme, grimpé dans une échelle, cueille les raisins d'une vigne qui s'est enlacée aux branches d'un pommier, tandis qu'une femme remplit son panier de ceux qu'elle prend à un cep qui rampe à terre. On charge un âne de deux baquets pleins de raisins. L'âne broute pendant qu'on foule le raisin dans une cuve, un homme qui a trop bu est couché ivre. La bordure représente des bacchantes, des masques de Bacchus, des gens ivres et des porcs.

31. Scènes mythologiques.

La mythologie fournit le sujet de six pièces de tapisserie.

1. *Les trois Déesses.* — Junon, Pallas et Vénus se con-

Digitized by Google

sultent, pendant qu'un guerrier leur offre un sacrifice.

La signature nous est connue : c'est celle que donne la planche au n° 4, mais ici elle présente une légère variante dans le croisement du 4 et la barre du G (*Voir la planche, n° 11*). J'ai retrouvé la même signature sur une verdure.

2. *Broderie de Pallas.* — Cette déesse excelle dans les travaux à l'aiguille.

Divina Palladis arte picturam superavit acus.

3. *Apollon ou le soleil levant.* — Apollon conduit dans le ciel son char d'or, traîné par quatre chevaux ailés. La bordure reproduit les attributs du printemps, ce qui ferait songer à une collection des saisons ou des mois : ici nous serions en avril, au moment où le soleil renaît.

4. *Offrande à Diane.* — Des chasseurs poursuivent à l'arbalète un cerf qui se jette à l'eau. Ils offrent des hures de sanglier et des massacres de cerf, sur un autel, à une statue de Diane chasseresse.

5. *Royauté de Jupiter.* — Jupiter, assis sur les nuages, son aigle à ses pieds, et entouré des douze signes du zodiaque, tient un sceptre et lance la foudre, pendant qu'il envoie Mercure en message dans un port commerçant, où l'on voit des maisons en construction.

La signature est à peu près celle figurée dans la planche sous le n° 3 (*Voir la planche, n° 12*).

6. *Vénus et Cupidon.*

32. La Circoncision et l'Adoration des Bergers, *chez M. Falconi.*

La scène se passe dans l'étable. St Joseph vient de

Digitized by Google

circoncire avec un couteau l'Enfant Jésus, que la Vierge a tenu sur ses genoux pendant l'opération rituelle. Deux femmes apportent de l'eau pour laver le sang qui a coulé. Les anges, tenant les instruments de la future Passion, semblent dire au Christ que là est le commencement de ses douleurs et de l'effusion de son sang. (1)

Les bergers s'approchent pour adorer le fils de Dieu naissant. Il faut avouer qu'ils se présentent un peu tard, puisque nous sommes au huitième jour et que l'ange les a avertis la nuit même où le Sauveur venait au monde dans l'étable de Bethléem.

Le dessin de cette tapisserie est mauvais et le ton fade.

33. Histoire de David.

Elle forme six pièces d'une bonne exécution, surtout pour les figures. Les bordures sont feuillagées et parsemées d'allégories. Le monogramme affecte une forme très-compliquée *(voir la planche, n° 22)*.

34. La Vierge, *chez M. Meucci.*

Elle est imitée de celle que fit Lebrun pour le séminaire St-Sulpice, mais avec la gorge découverte.

(1) Dans un sermon publié en 1758 par le P. de Isla, on voit quelque chose d'analogue. « Lorsque la très-sainte Marie portait dans son sein son divin fils Jésus, l'archange Gabriel, qui lui servait d'escorte et de garde-du-corps, l'accompagnait partout sous la forme humaine ; il lui montrait une superbe croix qu'il portait au cou et sur laquelle l'Enfant Jésus jetait de temps en temps ses yeux de colombe. » (Gab. Peignot, *Predicatoriana*, p. 263.)

Digitized by Google

35. Salomon et la Reine de Saba.

Vue à l'Exposition de 1870. Signée B B Le. C

V

Les tapisseries de Jacques de la Rivière seront l'objet exclusif de ce paragraphe, qui se réfère encore au XVII[e] siècle.

M. Eugène Muntz a rendu un service réel à la science, en révélant le premier l'existence à Rome d'un atelier spécial pour la fabrication des tapisseries, et en nommant le fondateur et protecteur, le maître tapissier et ses aides. Archéologue studieux et sagace, il a publié à ce sujet, dans la *Chronique des Arts* (1876, n° 26), un petit article excellent, que je crois opportun de reproduire ici à peu près en entier, parce que j'aurai ensuite à le corroborer de quelques observations qui me sont personnelles.

Cet article est intitulé : *L'atelier de tapisseries du cardinal François Barberini, à Rome.* On verra de suite, en le lisant, combien de renseignements curieux il contient.

« L'année 1625 est une de celles qui comptent dans l'histoire des relations intellectuelles de l'Italie avec la France. C'est l'année où le neveu d'Urbain VIII, le cardinal légat François Barberini, arrive, chargé d'une mission importante, à la cour de Louis XIII, en compagnie

Digitized by Google

de plusieurs des savants ou littérateurs les plus distingués de son pays pour lesquels ce voyage devint le point de départ de liaisons intimes avec les savants ou artistes parisiens. On remarquait dans le nombre, Jérôme Aleander, un des plus chers amis de Peiresc, le chevalier del Pozzo, le protecteur du Poussin, César Magalotti, etc., etc. Un précieux recueil épistolaire, conservé à la Barberine, montre aujourd'hui encore combien ces relations furent fécondes et durables.

» Mais ce qui pour le moment nous intéresse davantage, c'est de voir l'influence exercée sur le légat et sa suite par les trésors d'art de notre pays et notamment par les productions de la tapisserie. Quelque belles que fussent les tentures appartenant à la cour pontificale, elles paraissent n'avoir pas pu se mesurer, ni pour la variété, ni pour le nombre, avec celles dont regorgeaient le Louvre, le château de Fontainebleau, les églises, les hôtels des particuliers. L'auteur du journal du voyage ou *diarium*, dont la Bibliothèque Nationale de Naples et la Barberine possèdent chacune un exemplaire manuscrit, ne néglige jamais de mentionner, voire de décrire, les *arazzi* qu'il aperçoit dans ses visites. Au couvent de Saint-Magloire il signale : *Una camera et un salotto parata d'arazzi regii con oro e seta di squisito disegno, fra quali vi era particolarmente riguardevole un pezzo dov'era espresso la navigatione naufragosa di S. Paolo, verso Malta e il miracolo della vipera buttata nel fuoco;* à Fontainebleau, il remarque des *arazzi tessuti con oro e seta con l'historia di dodici mesi dell'anno di bellissima maniera*, et bien d'autres encore.

» La vue de tant de merveilles, et sans doute aussi le

Digitized by Google

spectacle de l'activité qui régnait alors dans les fabriques du roi, fit naître chez le cardinal le désir de doter la Ville Eternelle d'un établissement analogue, capable de traduire en tapisserie les compositions des peintres de la cour pontificale, entre autres de Pierre de Cortone. Mais avant de rien entreprendre, il procéda à une espèce d'enquête industrielle, afin de recueillir des informations certaines sur la qualité des laines des divers pays, sur les différents systèmes de teinture, etc., etc. Florence et Venise, Avignon et Paris furent mis à contribution et fournirent les renseignements qu'on leur demanda. Plus égoïste, plus pusillanime, Bruxelles refusa de livrer son secret, si tant est qu'elle en possédât un. Cela se passait vers 1630.

» Il y a environ trois ans, j'ai eu le bonheur de découvrir à la Barberine, où elle était ensevelie depuis plus de deux siècles, cette correspondance curieuse à tant de titres. Un extrait en a été publié depuis dans la *Revue des Sociétés savantes*, et M. Darcel y a joint un commentaire des plus instructifs. J'ignorais alors si le cardinal avait donné, ou non, suite à son projet, et j'évitai de me prononcer sur ce point, quoique la ténacité de son caractère, son activité vraiment féconde, les immenses ressources dont il disposait, rendissent l'affirmative peut douteuse.

» L'automne dernier, en examinant un paquet de vieilles factures de tapissiers, je mis la main sur deux feuilles volantes qui, à première vue, me parurent se rapporter au projet en question. C'étaient effectivement les comptes de l'atelier de tapisseries que le cardinal avait fondé, et dont personne jusqu'ici ne semble avoir soupçonné l'existence .....

Digitized by Google

» Nous y voyons, en effet, que cet établissement, placé sous le patronage du pape ou du moins sous celui de son tout-puissant neveu, fonctionnait déjà en 1635. Il avait pour directeur Jacques della Riviera, dont le nom semble déceler une origine française, à moins que les mots della Riviera ne s'appliquent à la rivière de Gênes. Sous ses ordres travaillaient deux tapissiers, l'un français, Antoine, l'autre flamand, Michel. Ces derniers traitaient parfois directement avec les agents du cardinal; ils signèrent entre autres avec eux une convention qui leur assurait, à l'insu de leur chef, un salaire supérieur à celui qui leur avait été accordé d'abord. Autant que j'ai pu en juger, l'entreprise avait d'ailleurs un caractère essentiellement provisoire ; on loua, par exemple, pour y loger nos deux tapissiers, une chambre des plus modestes, dont le loyer n'était que de trois écus et demi pour cinq mois.

» Le premier ouvrage sur lequel nous possédions des données certaines est une Nativité, destinée, ainsi que les autres pièces que je vais décrire, à l'autel de la chapelle du Palais Apostolique. Cette tenture, qui mesurait trente aunes carrées et un cinquième, était terminée au plus tard le 23 décembre 1635, jour où elle fut remise au fourrier du pape. Elle coûta en tout 535 écus, 57 baïoques et demi. La main-d'œuvre était comprise dans cette somme pour 271 écus, 8 baïoques, c'est à-dire à raison de 9 écus l'aune carrée. Une gratification de 25 écus fut en outre accordée à M^e^ Antoine et à M^e^ Michel.

» Le second travail avait plus d'importance et comprenait six pièces que notre document décrit comme suit : *Sei pendenti d'arazzo di seta, oro et stami, fatti*

Digitized by Google

con figure, e con armi di N. Signore per il baldachino dell'altare della cappella pontificia.

» Comme on le voit, les sujets ne sont pas indiqués. Je n'ai réussi à les découvrir que pour deux de ces tentures, et cela grâce à un inventaire de 1644, conservé aux Archives d'Etat de Rome. Voici en quels termes y sont enregistrées ces deux pièces, identiques, il n'est pas permis d'en douter, avec celles qui sortaient de l'atelier de Mᵉ Jacques della Riviera :

« *Arazzo uno con oro, e seta, e stame tessuto in Roma con la Resurrettione del Signore, alto ali* (sic) *cinque e un quarto, largo ali cinque e tre quarti compresaci la cimosa, in tutto ali trenta, qual serve all' altare di capella con sua tela bianca di dentro.*

» *Arazzo uno con oro, seta e stame, tessuto in Roma, figurato con l'andata di N. Signore in Jerusalemme...* (Le reste comme ci-dessus.)

» Deux aides de Pierre de Cortone fournirent les cartons, copiés sans doute sur quelque composition de leur maître ; ils reçurent en échange la modique somme de douze écus.

» Quant à la dépense totale pour les six pièces, qui avaient exigé un travail de onze mois, et qui furent livrées le 26 janvier 1637, elle ne s'éleva qu'à environ 600 écus, dont 345 pour le tissage proprement dit.

» Ici s'arrêtent malheureusement nos informations, et les destinées ultérieures de l'établissement fondé par le neveu d'Urbain VIII nous sont inconnues. Ces ateliers naissaient et disparaissaient avec beaucoup plus de facilité qu'on ne l'admet d'ordinaire, et il faudra singulièrement modifier les idées que nous nous faisons

Digitized by Google

de l'influence des grands centres de productions, quand nous aurons réussi à savoir au juste combien de rivaux en miniature ils ont compté de l'autre côté des Alpes. »

Ce texte fort érudit nécessite de ma part certaines explications qui rentrent davantage dans ma compétence.

M. Muntz hésite sur le nom du maître tapissier qu'il nomme, d'après les documents, Jacques, ou mieux *Giacomo della Riviera;* car, après avoir dit qu'il « semble déceler une origine française, » il abandonne cette opinion, la seule vraie, pour essayer de justifier ce surnom, puisque c'en est un, en le faisant originaire de « la rivière de Gênes. » Je vais donner une preuve péremptoire comme quoi cet artiste était Français : la signature de ses produits.

Qu'y voit-on, en effet ? Ces quatre mots abrégés et séparés, non par des points-milieux, comme le pratiquait l'épigraphie romaine, mais par des points qui indiquent des mots écourtés : IAC. D. L. RIV.

Jac. peut être ici pour *Jacobus* ; mais la suite répugne à un nom latin. J'y lis donc tout naturellement *Jacques*, avec l'initiale I, qui, en épigraphie, remplace habituellement le J. De plus, s'il s'agissait d'un Italien, il eût écrit GIAC., commencement de *Giacomo.*

Supposons encore qu'il soit Gênois, il n'écrira pas *de la* en deux syllabes distinctes, mais à l'italienne, *della*, en un seul mot.

Enfin *Riviera* est la traduction littérale du français *Rivière.*

Dès 1858, en décrivant dans la *Revue de l'Art Chrétien* (t. III, p. 528) les tapisseries du palais Barberini, j'avais demandé aux savants à quel nom pouvait correspondre

Digitized by Google

cette signature, dont, en fin de compte, j'étais tenté de faire *Riutti*, parce que, plus tard, on rencontre un tapissier de ce nom; personne ne donna de réponse à ma question, et c'est seulement en lisant M. Muntz, qui a ignoré la signature et les œuvres de Jacques de la Rivière, que je trouve, après tant d'années, la solution désirée.

M. Muntz cite trois documents qui établissent que Jacques fit pour la chapelle Sixtine un baldaquin et trois retables représentant la Nativité du Sauveur, son entrée triomphale à Jérusalem et sa Résurrection glorieuse. Je connais assez le Vatican pour affirmer que ces pièces n'existent plus, ou du moins sont hors d'usage et alors reléguées dans des coins retirés du garde-meuble, d'où on ne les exhume pas. En tout cas, elles ne figurent certainement pas dans la collection des retables de la Sixtine, que j'énumérerai plus loin.

Les baldaquins ne se font plus en tapisserie, mais en velours galonné et frangé d'or, avec armoiries brodées aux deux extrémités de chacune des pentes. Je n'en connais actuellement que deux de ce genre : l'un, au trône de la cathédrale de Bénévent, don de Benoit XIII; l'autre, au Vatican, exécuté sous Pie VI, et formant le trône du Pape à la cérémonie du lavement des pieds le Jeudi-Saint, et aux consistoires publics.

Quant aux baldaquins d'autel, je n'en puis citer un seul. M. Muntz dit que « ce travail comprenait six pièces. » Cela se conçoit facilement : il en faut quatre pour les quatre pentes du dais, une pour le ciel et une sixième pour le retable.

Tout autel, dit le Cérémonial des évêques, doit être muni d'un dais rectangulaire, assez ample pour couvrir

Digitized by Google

la table de l'autel et la première marche. Au fond et en face du célébrant, on tend une tapisserie dont le sujet varie selon la fête. Régulièrement le dais doit être de la couleur du jour (1). En le faisant en tapisserie, il n'avait pas de couleur propre et alors convenait à toutes les fêtes.

Plus heureux que M. Muntz, j'ai vu et étudié les œuvres subsistantes de Jacques de la Rivière, qui montent à dix-huit pièces, les unes relatives à la vie du Christ, et les autres à celle du pape Urbain VIII. Les deux dernières seulement ont émigré du palais Barberini, qui, à l'origine, les posséda toutes, au palais Sciarra; considérées comme objets d'art, elles font partie d'une riche collection de tableaux et sont encadrées, ce qui empêche de voir les signatures. Les Sciarra étant une branche de la famille Barberini, rien d'étonnant que, dans un partage, on ait démembré une suite historique.

Les tapisseries du palais Barberini ont toutes été exposées, à l'occasion d'une fête, en 1854, dans l'intérieur de Ste-Marie *in Trastevere*, dont le cardinal

(1) « Umbraculum seu baldachinum..., quod appendi in sublimi debet supra altare.... forma quadrata, colore, ubi commode fieri possit, conformi colori cæterorum paramentorum, pro temporum ac celebritatum varietate. » (Cær. Episc., lib. I, cap. XIV, n. 1). « Quod si altare parieti adhæreat, applicari poterit ipsi parieti supra altare pannus aliquis cæteris nobilior et speciosior, ubi intextæ sint D. N. J. C. aut gloriosæ Virginis vel Sanctorum imagines, nisi jam in ipso pariete essent depictæ et decenter ornatæ: desuper vero in alto appendatur umbraculum, quod baldachinum vocant, formæ quadratæ, cooperiens altare et ipsius altaris scabellum, coloris cæterorum paramentorum. » (Ibid., lib. I, cap. XII, n. 13).

Digitized by Google

Barberini était alors titulaire. Ce sont des œuvres fort estimables et qui dénotent un talent réel.

Les armes d'Urbain VIII figurent aux quatre coins. Elles se blasonnent : *d'azur, à trois abeilles montantes d'or, ombrées de sable et posées deux et une.* Au milieu du grand côté, en haut, brille un soleil, que les Barberini avaient adopté pour cimier de leur écusson. Le reste de la bordure est occupé : à droite, par la Foi, qui tient une croix ; à gauche, par l'Espérance, qui joint les mains ; en bas, par la Charité, qui allaite un enfant.

La vie du Christ se partage en onze sujets.

1. L'Annonciation. L'ange Gabriel porte une étole croisée sur la poitrine et un lis à la main. En haut, à la bordure, on remarque une charrue traînée par deux abeilles que conduit une troisième. La signature se lit ainsi : IAC. D. L. RIV.

2. L'Adoration des Bergers.

3. L'Adoration des Mages. Même signature qu'au n° 1.

4. Fuite en Egypte. Ce sujet est élucidé par cette inscription :

ÆGYPTVS
SANCTIFICATA

Dans la perspective du paysage figurent la Mer rouge, MARE RVBRVM, la Thébaïde, THEBAIS et Alexandrie, ALEXANDRIA.

La signature varie un peu. Il n'y a pas de points et le I qui suit le D pourrait bien n'être qu'un L manqué, à moins qu'on ne veuille y voir le *di* italien, mais qui ici

Digitized by Google

serait une faute, car *di* n'est pas l'équivalent de *della* (1).

IAC DI RIV

5. Le Baptême de Notre-Seigneur.

6. La Transfiguration.

7. La Cène.

8. L'Agonie au Jardin des Oliviers.

9. La Crucifixion.

Signature : IAC. DL. RIV, variante évidente du n° 4, qui se trouve être une altération du n° 9.

10. La Résurrection.

11. La remise des Clefs a saint Pierre. Même signature qu'au n° 1.

La vie d'Urbain VIII comprend six pièces également armoriées : il devait y en avoir davantage pour combler les lacunes, par exemple sa création de cardinal et son exaltation au souverain pontificat.

(1) Un autre tapissier français, P. Fèvre, qui travaillait à Florence à la même époque, variait également sa signature. comme il est facile de le constater sur les belles tapisseries, laine et soie, exposées dans une des galeries du musée des Offices. La pièce de la Nuit est signée plus longuement : P. FEVERE. PARISIIS:. F. FLOR. (*Parisiensis fecit Florentiæ*) 1639.

La seconde signature, qui se lit au bas de l'*Histoire de Joseph*, est double : elle donne d'abord les deux initiales du prénom et du nom P. F., puis le prénom abrégé et le nom en entier suivi du traditionnel *fecit* : P. FEVRE. F

Dans cette dernière signature, le nom doit être correctement orthographié, tandis que, dans la précédente, l'intercalation de la voyelle E semble fautive, car elle n'est motivée ni par la tradition graphique ni par la prononciation. De telles variantes doivent être mises sur le compte de l'ouvrier : on rencontre sur les tapisseries françaises des erreurs analogues.

Digitized by Google

12. Education a Pise et carrière de Rome. Elevé à Pise, Maffeo Barberini reçut le grade de docteur aux applaudissements d'un nombreux auditoire. Attiré à Rome par un de ses oncles, il devint abréviateur du parc majeur et référendaire de la signature, double charge confiée uniquement à la haute prélature.

PISIS. ADOLESCENS
INVSITATA. HOMINVM. FREQVENTIA. ET. PLAVSV
LAVREAM. SVMIT. MOX. ROMAM. PROFECTVS
PER. ABBREVIAT. ET. REFEREND. (1) MVNERA
DEDVCENTE. PATRVO. AD. ALTIORA. CONTENDIT

13. Sa Légation a Urbino. Par ses soins, le duché d'Urbino, pendant sa légation, retourne aux Etats de l'Eglise.

DVM. ECCLESIÆ. DITIONEM
RECEPTO. VRBINATE. DVCATV. AVGET. PRÆFECTVRA
NON. TAM. FAMILIAM. SVAM. QVAM. ROMAM. ORNAT

14. Mission de Thadée Barberini. Urbain VIII envoie son neveu Thadée au-devant de la reine de Hongrie.

THADD. NEP. AD. REGINAM. HVNGARIÆ
AVGVSTIVS. EXCIPIENDAM. MITTIT

15. Consécration de la Basilique de Saint-Pierre, en 1626. Urbain VIII, chapé et la mitre précieuse en tête, est assisté d'un diacre, d'un sous-diacre et d'un prêtre qui tient devant lui le Pontifical; suivi des cardinaux mitrés, chacun avec le vêtement propre à son ordre; escorté

(1) *Abbreviatoris et Referendarii.*

Digitized by Google

de la garde suisse, la hallebarde au poing et la cuirasse sur la poitrine et entouré de ses camériers. Avec la pointe d'une crosse, il écrit les lettres de l'alphabet latin sur la cendre étendue en croix sur le pavé de la basilique. On distingue, dans la perspective, les croix de consécration aux piliers latéraux et le baldaquin monumental qui surmonte le maître-autel.

16. Fortification du Château Saint-Ange, en 1627. Urbain VIII visite les travaux exécutés au château Saint-Ange, à Rome. L'architecte lui présente le plan des quatre bastions à la Vauban qui flanquent le môle d'Adrien et auxquels furent donnés les noms des quatre Evangélistes. Le pape porte l'habit ordinaire, soutane blanche, rochet, mozette rouge, étole semée d'abeilles et calotte rouge, dite *camauro*. Sur sa tête un laquais étend un parasol rouge, du genre qualifié *ombrellino*, qui est un insigne.

17. Portrait du Pape. Ce portrait paraît fort ressemblant, si l'on en juge par les tableaux contemporains. Urbain VIII, assis sous un dais à ses armes, bénit de la main droite. Vêtu pontificalement, il a une chape brodée et, sur sa calotte rouge, la tiare à trois couronnes.

18. Deux Frises aux armes d'Urbain VIII. Elles sont dans une des salles de l'appartement des souverains étrangers, au Vatican. Peut-être est-ce un des débris du baldaquin mentionné précédemment?

Digitized by Google

VI

L'histoire de Jules César est répartie entre douze pièces, dont deux marquées de la tiare; d'où je conclus que toute la série a dû être exécutée à Rome, probablement dans l'atelier fondé par le cardinal Barberini, mais sous la direction de tapissiers flamands.

1. César au camp. Monté à cheval, il renvoie toutes les femmes du camp.

Cæsar uxoribus..... castra tendit.

2. Passage du Rubicon. Il est suivi de son armée : une nymphe qui sort de l'eau lui montre le chemin.

La signature consiste en deux B minuscules, séparés par un écusson et un *delta*.

Jacta alea est, transit Rubiconem, monstra secutus
Coelica : sic fervens occupat Ariminum.

3. Siége. César fait le siége d'une ville : ses soldats sont munis d'arbalètes.

Cæsar Homphos expugnat.

4. Lutte avec Pompée. César se prépare à marcher contre son rival.

Coesar contra Pompeium exercitum parat.

5. Bataille de Pharsale.

Praelia Pharsalicis plusquam civilia campis
Prosternunt vires, Roma cruenta, tuas.

6. César a Brindisi. Suivi de son armée, il passe la rivière à Brindes.

Incubat Italiae minitans refugitque senatus
Brundusium properans totaque Rhoma tremit.

Digitized by Google

7. Recherche d'un Trésor. César enfonce une porte d'or, croyant trouver un trésor.

Aurum putat Cæsar.

8. César consultant une devineresse. César quitte la maison d'une sorcière qui, entourée d'armes, de têtes de mort et de livres magiques, lui a fait voir, aux flambeaux, des montres, des chauves-souris et des papillons, sortant d'une chaudière embrasée.

Cæsar fugitat fur..... subito bestia quod fuera....

9. Combat contre un géant. César, malgré les flèches et les lances, se précipite sur un géant que tout le monde redoutait et qu'il tue après l'avoir renversé. Les drapeaux portent la devise S P Q R ou l'aigle à deux têtes.

Julius hic Cæsar gigantem interficit amplum
Quem nemo occidere viribus haudt poterat.

Cette pièce est signée de deux B retournés, regardant un écusson et de la réunion de deux triangles se rejoignant par la pointe (*V. la planche, n°* 23). J'insiste sur les deux initiales, qui indiquent une origine belge : les tapissiers ont dû les retourner, après leur séjour à Rome, comme modification de la marque première.

10. Préparatifs pour la guerre. César fait embarquer ses soldats.

Cæsar navibus milites transvehi jubet.

11. Prédiction de sa mort. Spurine sort d'un bois, une torche à la main, et prédit à César sa triste mort.

Spurina aruspex Cesaris necem predicit.

Digitized by Google

VII

Bernardin Van Hassel est auteur de sept pièces de tapisserie qui appartiennent au Mont-de-Piété. Six racontent l'histoire de Moïse. Le dernier sujet offre un sens tellement vague que je n'ose le préciser.

Cet artiste, dont le nom dénote une origine flamande, travaillait au XVII^e^ siècle : il encadre ses sujets d'une bordure architecturale, où gambadent des enfants et s'accumulent des fruits. Son style est correct, mais son coloris un peu fade : si mes souvenirs sont exacts, le jaune y domine trop.

La signature est trois fois répétée avec quelque variante. Les deux finales ^KO^, inscrites en vedette après la première syllabe BER, indiquent clairement qu'il faut lire BERNARDINO et non BERNARDO comme pourrait le faire supposer le n° 7.

Les inscriptions, qui six fois expliquent le motif iconographique traduit en laine de couleur, sont rédigées en latin et écrites sur plusieurs lignes. L'une d'elles, à la quatrième pièce, se fait remarquer par une sentence morale, appropriée au sujet.

1. Moïse sauvé des eaux. La fille de Pharaon, suivie de sa cour, retire Moïse de la corbeille d'osier dans laquelle il fut exposé sur les eaux et l'adopte pour son fils.

MOISES EX AQVIS EDVCITVR
SVPER AQVAM REFECTIONIS
POPVLVM EDVCATVRVS.

Digitized by Google

Cette pièce est signée simplement du prénom BER^no.

2. Passage de la Mer Rouge. Pharaon et son armée sont submergés au passage de la Mer Rouge. Moïse, sur le rivage, le front lumineux, montre au peuple le prodige de sa délivrance.

PHARAO SVPERBVS ASCENDERE
CVPIEBAT ET IN PROFVNDVM
DESCENDIT QVASI LAPIS.

3. Moïse frappe le rocher dans le désert.

SILEX ICTIBVS MOYSI OBEDIENS
ERVBESCAT COR HOMINIS
DEI BENEFICYS CONTVMAX.

Signature du tapissier : BERN° VANASSEL. F^t (*fecit*).

4. Les Tables de la Loi. Moïse reçoit de Dieu, sur le Sinaï, les Tables de la Loi, écrites en caractères hébraïques.

MOISES ACCIPIT
FACIT AC DOCET
LEGEM

5. Récolte de la manne. La manne tombe du ciel; les Hébreux s'empressent de la ramasser au commandement de Moïse, qui tient à la main sa verge miraculeuse.

6. Le Serpent d'airain.

Moïse élève, au milieu du camp, un serpent d'airain, figure de l'exaltation de J.-C. sur la croix (1).

7. L'Artiste. Un homme, monté dans une échelle, dessine sur un mur avec du charbon.

Signature : BERN° VANASSEL. F^t.

(1) « *Et sicut Moyses exaltavit serpentem in deserto, ità exaltari oportet filium hominis.* » S. Joann. III, 14.

Digitized by Google

VIII

François Van den Hecke est un maître tapissier de Bruxelles, qui a travaillé au XVII^e^ siècle et dont Rome possède actuellement huit pièces, d'un bon style.

Sa signature est fort simple : d'abord les initiales B B, séparées par l'écusson traditionnel ; puis le prénom et le nom, soit en entier, soit désignés par des initiales. Une seule fois, au n° 8, la lisière bleue offre le monogramme, qui se compose des trois initiales F, V et H. F se confond avec le premier jambage de H, qui lui-même sert de support à une espèce de 4, dans lequel s'enfile le V *(Voir la planche, n° 7)*.

Les deux triomphes appartiennent à l'église des saints Jean et Paul.

1. Triomphe de la Vertu. Le sujet est fixé par cette inscription :

DE. CVNCTIS. VIRTVS
ETIAM. DE. MORTE
TRIVMPHAT

La Vertu est représentée sous les traits d'une femme, assise sur un char que traînent quatre gros enfants joufflus, qu'à leurs attributs on reconnaît pour la Justice, qui tient le glaive nu et la balance ; la Prudence, qui se symbolise dans le serpent et le miroir; la Tempé-

Digitized by Google

rance, dont le verre est plein de vin, mais qu'elle éloigne d'elle; enfin la Force, qui, le casque en tête, porte une colonne sur ses épaules. Assise donc sur ce char, d'un si singulier attelage, casquée et cuirassée, les pieds posés sur le monde, la Vertu tient en main le glaive remis dans son fourreau et un long sceptre ou bâton de commandement. Elle passe, fière et rapide, sur des tas de cadavres et de mourants qui cherchent en vain à l'arrêter ou à se soustraire à ses menaces.

Elle écrase le Temps, embarrassé dans son manteau tout historié des signes du zodiaque et qui laisse tomber de sa main défaillante sa faux brisée; la Volupté, dont le front est paré de diamants; la Fortune, aux yeux bandés, qui s'appuie sur son inutile aviron; et enfin l'Envie, furie qui agite et fait siffler les serpents de sa chevelure.

Au ciel, pour chanter ce triomphe, trois personnes, deux vieillards et une femme âgée, ouvrent leurs livres ou s'apprêtent à écrire les exploits dont elles sont les témoins.

2. Suite du Triomphe.

Le sujet se continue sur une seconde pièce, dont voici la légende :

ILLECEBRAS. VIRTVS
SORTEM. PATIENTIA
CALCAT.

La Vertu y est victorieuse ainsi que la Patience.

La Patience, les cheveux épars, s'appuie sur la croix. Elle foule à ses pieds la Fortune aveugle, qui joint aux

Digitized by Google

emblèmes connus de la roue et de l'aviron, celui d'un livre fermé. Devant elle, un homme et une femme s'entretiennent et la regardent: celle-ci se désigne comme la Tempérance, à la verge et au frein qu'elle tient à la main.

Plus loin, la Vertu, forte de la cuirasse qui couvre sa poitrine, et du bouclier qui protège son bras, poursuit, le glaive levé, quatre petits Amours ailés qui s'enfuient à toutes jambes. L'un, Cupidon, perd en tombant son carquois et ses flèches; l'autre, son livre, son écritoire et sa plume: le troisième, le sceptre et la couronne des rois; le dernier, son hochet et le médaillon où se voit la tête d'un César couronné.

Au ciel, trois anges posent sur la tête de la Vertu, comme récompense de sa victoire, un serpent arrondi en couronne, tandis que l'un montre l'ancre, en témoignage de son espérance, et l'autre la croix, comme gage de sa foi. Un vieillard, le front ceint de lauriers, met son pied à la roue du char pour y monter et siéger près de la Vertu, dont il a enregistré, sur ses tablettes, les belles actions.

On lit sur la lisière les initiales B B F. V. H., qui sont celles de François Vanden Hecke.

3. Les éléments.

DANT ELEMENTA
HOMINI. NATVRAM. ET
NOSCERE. CAVSAS

dit l'inscription explicative.

L'*Eau* est représentée par un fleuve, vieux et barbu,

Digitized by Google

couché au milieu des joncs qui le couronnent : il s'appuie sur son urne et verse de l'eau avec une coquille.

Le *Feu* jaillit d'un briquet, qu'un homme bat, et sert à allumer un brasier. Un homme tient un globe céleste qu'il mesure avec un compas.

L'*Air* est encore symbolisé par une femme qui tient à la main un oiseau et montre le ciel couvert de nuages.

Enfin, la *Terre* est personnifiée par une femme, couronnée d'épis et tenant à la main une corne d'abondance.

Ce panneau est signé B écu triangulaire B F. V. D. H.

4. La lutte entre la raison et l'erreur. Une légende latine précise le sujet :

ERROREM. ET. RATIONEM
INTER. CVI. PAREAT
HAVD SCIT.

D'une part, l'on voit des hommes qui dansent et jouent du tambourin, du triangle, de la cornemuse et des castagnettes. Vis-à-vis, une femme jette des fleurs. Dans la crainte d'être séduit, un homme quitte ce lieu de plaisir.

La Raison est personnifiée par une femme qui tient un frein pour réprimer et une baguette pour châtier.

Comme elle est victorieuse, trois autres femmes la couronnent de lauriers.

Signature : F. E X F V H
B écu ovale B

5. Traits d'histoire. Un roi, descendu de cheval et suivi de licteurs, la tête couverte, s'incline devant un vieillard qui sort d'un bois.

Signature : FRANCHOIS. VANDEN. HECKE

Digitized by Google

6. Un roi, couronné de laurier, consulte un prêtre, debout devant l'autel du sacrifice.

Même signature.

7. Querelle de deux guerriers.

Signature : .F. V. HECKE

8. Histoire de Jacob Cette histoire, ainsi spécifiée : HISTORIA. IACOB., devait être plus complète, car nous n'avons ici que la lutte avec l'ange.

La pièce est marquée au monogramme du nom.

IX

Nous voici en présence d'un nom flamand, qui a été latinisé.

Les tapisseries fabriquées aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, par François Spiringhe, se reconnaissent à leur style particulier, aux sujets qu'elles représentent, à leurs bordures chargées de pampres et de raisins, que becquètent des oiseaux, au monogramme du fabricant sur le liseré et à sa signature qui paraît sous cette forme, compliquée d'un monogramme :

Hécusson D FRANCISCVS. SPIRINGIVS. FECIT

Le monogramme est très-bizarre et ne paraît pas faire allusion au nom : il comprend les deux premiers jambages de N, le second coupé par la hampe d'un 4, auquel se soude un V (*Voir la planche, n° 10*).

Digitized by Google

Les sujets choisis de préférence par Spiringhe sont des traits d'histoire, tels qu'un combat à l'arc, le triomphe d'un empereur couronné par la victoire, des batailles, etc.

Les pièces sont nombreuses. Je regrette de n'en avoir pas dressé la liste.

X

Je réunis ici les œuvres de deux tapissiers flamands qui paraissent avoir travaillé ensemble dans le même atelier, si l'on en juge par leur signature apposée en commun sur une série consacrée aux premiers temps de l'histoire romaine. Il y en a dix pièces ; la onzième, dont le sujet n'est pas bien déterminé, appartient à Eggermans.

Daniel Eggermans et Henri Van Assche travaillaient aux débuts du XVIII^e^ siècle. Les initiales B B indiquent que leur atelier était à Bruxelles. C'est, en effet, de cette capitale qu'est datée la relation envoyée par le nonce des Pays-Bas au cardinal Barberini et qui mentionne, parmi les fabricants en renom, *Franc° Vannsnachers* (1). Le nom est ici mal orthographié : les tapisseries romaines le rétablissent tel qu'il doit être. Hendrick est évidemment de la même famille que François.

La médaille de Saint-Michel, figurée sur la bordure des n^os^ 1 et 10, dénote de la manière la plus certaine la

(1) *Rev. des Sociétés sav.*, 5^e^ sér., t. VIII, pag. 519.

Digitized by Google

provenance; c'est une œuvre fabriquée à Rome, à l'hospice apostolique. On remarquera que les initiales B B, séparées par un écusson, suivent le nom au lieu de le précéder et que la première lettre est retournée. Ce sont des Bruxellois qui s'établissent sur la rive du Tibre, mais qui gardent leur marque de fabrique, tout en la modifiant légèrement.

Or, d'après M. Muntz, la manufacture pontificale de Saint-Michel ne fut installée qu'en 1702, par le pape Clément XI, à l'hospice de Saint-Michel (1). Si cette date est exacte, je dois dire que le style des deux Flamands est plutôt celui du XVII^e^ siècle que du XVIII^e^.

La pièce n° 9 donne un monogramme de Hendrick Van Assche. Comme je trouve ailleurs un autre monogramme où se combinent les trois initiales H V A, je n'ai pas d'indécision pour lui attribuer cette forme nouvelle, quoiqu'il soit insolite que le même artiste ait deux signatures différentes (*Voir la planche, n° 9*). Peut-être la première se rapporte-t-elle à son séjour à Bruxelles; la seconde serait celle de Rome.

1. Le Tibre. Le Tibre, personnifié à la manière des fleuves antiques, est couché au milieu des roseaux : il s'appuie sur son urne, d'où s'épanche le fleuve qui arrose la ville de Rome.

Tibris romanam urbem alluens.

2. Romulus et Rémus. Les deux jumeaux, couchés sur les bords marécageux du Tibre, sont allaités par une louve.

(1) *Chronique des Arts*, 1876, n° 26.

Digitized by Google

ROMVLVS. ET
REMVS. LACTANTVR
A LVPA

Ce panneau est signé : DANIEL. EGGERMANS. F. *(fecit)*.

B écusson B

3. Rivalité des deux frères. Romulus et Rémus, vêtus en guerriers, se disputent.

4. Le vol des oiseaux. Ils examinent au ciel le vol des oiseaux, qui se montre favorable à Romulus.

ROMVLVS. FRATREM
SVPERAT. AVGVRIO

5. Offrande après la victoire. Romulus offre à Jupiter les dépouilles opimes.

ROMVLVS. SPOLIA. OPIME
IOVI. FERETRIO. DICAT

Ce panneau est signé B écusson B H. VAN. ASSCHE avec une variante du monogramme (*Voir la planche, n° 6 bis*).

6. Apothéose de Romulus. Il est enlevé au ciel par Jupiter, transformé en aigle : le camp est inondé de lumière.

ROMVLVS
INTER DEOS
ASSVMITVR

Signature de Daniel Eggermans.

7. Vision. Romulus apparaît à Julius Proculus.

ROMVLVS PROCVLO
JVLIO DIVVS APPARET

Digitized by Google

8. Enlèvement des Sabines.

9. Combat entre les Romains et les Sabins. Les femmes Sabines se jettent entre les deux armées et montrent leurs enfants aux combattants.

RAPTÆ PRÆLIVM
DIRIMVNT

La signature : HENDRICK. VAN. ASSCHE est suivie du monogramme qui donne les initiales H servant de support à une croix, V et A superposés et enfilés dans la hampe de la croix (*Voir la planche, n° 6*)

10. Un chasseur est dépouillé de son butin.

VENATORI. PRÆDAM
RAPIVNT

Signature : DANIEL. EGGERMANS. F. ℬ écusson B.

A la bordure, le médaillon à l'effigie de l'archange saint Michel, par lequel est dénotée la fabrication à l'hospice apostolique.

11. Sacrifice aux dieux. Signé du nom de Daniel Eggermans, comme au n° précédent.

XI

La manufacture pontificale d'*arazzi* établie à Saint-Michel, outre les tapisseries marquées à la médaille de l'archange, a produit d'autres œuvres que je vais grouper ensemble : un appartement au Capitole, les retables de la Sixtine, un trône papal et une Cène.

Digitized by Google

Au Capitole, la salle du trône a ses murs couverts de tentures de haute-lisse, exécutées d'après les dessins de Rubens et du Poussin. Je compte quatre grandes pièces, dont les sujets sont empruntés à l'histoire romaine, et des dessus de porte à l'effigie des grands hommes de l'antiquité.

1. Rome triomphante. Le modèle du carton a été pris sur une statue en marbre qui orne la cour du Capitole et qui provient des thermes de Titus. Rome, personnifiée par une femme assise et vêtue en guerrière, domine deux esclaves et le symbole d'une province.

2. Epreuve d'une vestale. La vestale Tuzia porte l'eau du Tibre dans un crible, comme preuve de sa virginité.

3. Romulus et Rémus. Les deux jumeaux sont allaités par une louve sous le figuier du Vélabre. Cette pièce a été copiée sur le tableau de Rubens, que l'on admire à la pinacothèque du Capitole.

4. Le pédagogue des Falisques. Convaincu de trahison par Camille, il est honteusement fouetté par ses écoliers.

5. Dessus de portes. Les panneaux de tapisserie figurent, en buste, Fabius Maximus, Camille, Paul Emile, Scipion l'Africain, Pompée et Jules César.

6. Retables de la Sixtine. Les retables de la chapelle Sixtine ont la forme de tableaux rectangulaires : une bordure feuillagée imite un cadre sculpté. On les applique sur un fond de velours rouge qui les fait ressortir. L'effet, à distance, est assez satisfaisant; mais, examiné de près, le travail laisse beaucoup à désirer.

Digitized by Google

Les armoiries du pape qui a commandé le retable sont tissées à la partie inférieure.

Actuellement, il existe vingt-un retables, qui se répartissent entre trois pontificats.

A celui de Clément XI (1700-1721), il faut reporter la Trinité, dessinée par Pierre de Petris; la Purification de la Vierge, d'après André Procaccini, et la Pentecôte, dont le carton est de Joseph Chiari.

Clément XIII (1758-1769) a fait cadeau de l'Immaculée Conception, de l'Annonciation, de l'Adoration des Bergers, de la Circoncision, de l'Adoration des Mages, de la Résurrection de Lazare, de la Cène, de la Crucifixion, de la Résurrection du Sauveur, de la mission donnée aux apôtres, de la dation des clefs à saint Pierre, d'après Joseph Passeri, de l'Assomption, en double, et de la gloire des saints au ciel.

Pie VI (1775-1799) a fait tisser l'Annonciation, l'Adoration des Bergers, la prédication du Christ et l'Ascension.

7. Le trône papal (1) usité aux consistoires publics et au lavement des pieds, le Jeudi-Saint, comprend un dais carré à fond jaune, dont les arabesques en couleur sont imitées de Raphaël. Le dossier est formé par une copie de la tapisserie des Lions, dont nous avons vu l'original au musée du Vatican.

Cette pièce a, dans sa bordure, les armes de Pie VI et l'inscription suivante :

Pius sextus pont. max. restit. cur. anno pon. sui XII.

(1) Benoit XIII, en 1725, a fait don à la cathédrale de Bénévent, d'un trône complet en tapisserie, housse du siége, dossier et dais. Le fond est de couleur fade, rehaussé d'ornements divers, de la date et des insignes pontificaux.

Digitized by Google

8. La Cène, d'après Léonard de Vinci. Elle date du pontificat de Pie VI, dont elle porte les armes. Le coloris en est détestable, et la perspective blafarde substituée au fond de l'original, nuit beaucoup aux personnages.

XII

Les murs de la troisième salle du premier étage, à la villa Albani, maintenant propriété du prince Torlonia, sont couverts de tapisseries de haute-lisse finement exécutées à Rome, au siècle dernier, d'après des tableaux flamands. Les scènes sont aussi gaies que le coloris en est frais.

Nous rencontrons, sur ces cinq pièces, datées de 1743 et 1761, les noms de deux tapissiers romains Pietro Duranti et Santi Riutti.

1. Départ du soldat a qui on met les éperons.

2. Soldats a la taverne. Signé :

PETRVS DVRANTI
FECIT ROMÆ. A. D. MDCCXLIII.

3. Appel des soldats. Ils sont bivouaqués, le tambour bat. Signé : .SANTI. RIVTTI. FECIT. ANNO. MDCCLXI.

4. Danses villageoises et repas champètre. Signé: SANTES. RIVTTI. FECIT. ANNO 1761

5. Homme se chauffant a une cheminée.

Il est fort possible que ces cinq pièces, qui s'adaptent

Digitized by Google

parfaitement à la disposition intérieure, aient été faites exprès pour cet appartement, qui, dans le principe, servit de chambre à coucher ou de boudoir. Trois sujets sont relatifs à la vie des camps, si bien dénommée *la misère du soldat;* les deux autres concernent la vie champêtre et font songer à un tout complet qui aurait représenté les saisons. Ici il n'y en a que deux : l'*hiver*, à cause du feu ; l'*automne*, où l'on boit le vin nouveau et qui appelle les jeux après les travaux achevés.

J'ajouterai ici, pour le XVIII^e^ siècle, trois tapisseries qui ont figuré à l'exposition religieuse de 1870.

DÉCOLLATION DE SAINT JEAN-BAPTISTE. La tête coupée, exécutée au petit point, dénote un talent remarquable comme travail, mais l'aspect en est horrible.

ECCE HOMO. L'exécution en est détestable; l'original est du Guide.

CHARITÉ. Elle est traitée dans le genre de Boucher. La mère adoptive caresse avec beaucoup de grâce l'enfant nu qui boit à son sein. On ne peut être plus réaliste.

XIII

On nomme *tapisserie de verdure* ou simplement *verdure*, une tapisserie où la couleur verte domine et qui reproduit surtout des paysages, des bosquets, des arbres, des scènes champêtres, en un mot, la nature sans grands personnages.

J'en ai noté vingt-cinq pièces, tout à fait dignes d'in-

Digitized by Google

térêt. En remontant à la Renaissance, je ne crois pas avoir atteint le xv^e^ siecle, indiqué dans les inventaires du Vatican sous Innocent VIII :

« *Item sex panni ex virdura inter magnos et parvos.* » (1)

1. Château avec sa chapelle : style de la Renaissance.

2. Ville, avec maisons à pignons et pont fortifié : style de la Renaissance.

3 Dix pièces, de la fin du xvi^e^ siècle, aux armes Vidoni, représentant des chasses au faucon, au buffle, au cerf et à l'ours.

4. Chasse à courre et au faucon (fin du xvi^e^ siècle).

5. Verdure, dont la bordure représente les quatre vertus de Charité, d'Espérance, de Tempérance et de Force (fin du xvi^e^ siècle).

6. Verdure, avec la Charité, la Tempérance et l'Astronomie à la bordure (fin du xvi^e^ siècle).

7. Vases de fleurs sous un portique (xvi^e^ siècle).

8. Un château, au milieu d'un paysage (xvii^e^ siècle).

9. Scène champêtre : bergers (xvii^e^ siècle).

10. Parc de chameaux (xvii^e^ siècle).

11. Château, entouré d'un jardin, avec bosquets et fontaines surmontées de statues de femmes qui versent l'eau par leurs mamelles (xvii^e^ siècle).

12. Paysage, où courent des cerfs, des lions et des lionceaux (xvii^e^ siècle).

13. Château, analogue pour le style et le plan à celui

(1) **Muntz.** *La tapisserie*, p. 6.

Digitized by Google

que bâtit le cardinal de Richelieu, près de sa ville natale : il est entouré de douves où l'on va en bateau et adossé à un parc (XVII^e siècle).

14. Dîner sur l'herbe, près d'un château (XVII^e siècle).

15. Jardin : un homme avec une échelle et une femme avec une serpe, sous une treille (XVII^e siècle).

Je donne la signature monogrammatique dans la planche, au n° 19. J'y lis les lettres E, K, C, T.

16. Grues mangeant des grenouilles (XVIII^e siècle).

XIV

De toutes les tapisseries des XVII^e et XVIII^e siècles, celles qui fixent le plus l'attention, comme correction de dessin et fini d'exécution, sont incontestablement celles des Gobelins. Elles le méritent à juste titre pour la beauté des types, puisque toutes sont les œuvres de nos grands maîtres des deux derniers siècles, et aussi pour la vivacité de leur coloris, qui n'a pas encore perdu sa fraîcheur. Au milieu des bordures sont les armes de France, couronnées, ailées et entourées de palmes et des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit; aux extrémités, les L enlacées de Louis XIV, pour celles qui appartiennent à son règne.

1. Joseph. Habillé à l'orientale, il reçoit ses frères agenouillés et confus qui l'embrassent. Les armes de France sont posées sur un globe ailé, surmonté de la

Digitized by Google

couronne royale, accosté de deux palmes croisées et entouré des colliers du Saint-Esprit et de Saint-Michel. Aux quatre angles, L enlacées.

Joseph se fratribus manifestat.

2. Jugement de Salomon. Il rend à la vraie mère le fils qu'elle réclamait.

3. Suzanne. Accusée par deux vieillards devant le peuple, Suzanne prie le ciel de prendre sa défense.

4. Esther. Elle s'évanouit dans les bras d'Assuérus.

5. Athalie. Cette tapisserie est peut-être la plus belle de toutes sous tous les rapports.

6. Le Christ confiant a saint Pierre le soin de paitre son troupeau.

7. Règne de Louis XIV. Il y a deux pièces :

Audience donnée à l'ambassadeur d'Espagne. Dans un magnifique salon, paré de vases, de tapis et de tableaux, Louis XIV, debout, chapeau à plumes blanches sur la tête, assisté à sa droite de son premier ministre et à sa gauche du grand aumônier de France, en soutane et manteau violets, entouré de sa cour, reçoit en audience l'ambassadeur d'Espagne qui lui parle humblement. L'inscription est en lettres d'or sur fond bleu :

AVDIANCE. DONNÉE. PAR. LE. ROY
LOVIS. XIIII. A. LAMBASSADEVR. DESPAGNE
POVR. DECLARD. (*sic*) AV.. NOM. DV. ROY. SON
MAISTRE. QVA. LADVENIR. LES
AMBASSADEVRS. DESPAGNE. NENTRER^{ONT}
PLVS. EN. CONCVRENCE. AVEC. LES
AMBASSADEVRS. DE. FRANCE

Digitized by Google

Le mariage de Louis XIV. Il se trouve dans la cinquième salle du palais du Quirinal, tandis que les autres pièces sont au Vatican.

Les tapisseries suivantes sont du XVIII^e^ siècle et toutes au Vatican, dans le garde-meuble.

8. Fuite en Egypte. La Vierge descend un chemin ombragé de grands arbres; elle porte dans ses bras l'Enfant-Jésus endormi. L'âne suit, chargé des bagages. Joseph, arrêté sur le bord du lac, stipule avec les bateliers le prix du passage. L'un d'eux se découvre respectueusement. Le paysage qui s'étend au loin est traité avec une grande finesse. Sur le lac même est un moulin, avec sa chaussée et une modeste habitation.

Cette tapisserie a un cachet particulier de style flamand.

9. Saint Pierre. A genoux, il reçoit du Christ la mission de paître les agneaux et les brebis.

10. Saint Paul et saint Barnabé. Ils refusent le sacrifice qu'on veut leur offrir et déchirent leurs vêtements, déclarant aux habitants de Lystres qu'ils ne sont pas des dieux.

Cette tapisserie et la précédente ont été imitées de celles de Raphaël qui sont au Vatican, mais avec une infériorité sensible dans le tissu et aussi quelques changements dans les fonds. La bordure porte, au milieu, les armes de France, sommées de la mitre et de la crosse tournée en-dehors; aux coins, dans la partie supérieure, un écusson qui se blasonne: *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois trèfles de même, 2 et 1*, et dans la partie inférieure, deux C enlacés et couronnés.

Digitized by Google

11. Baptême de Jésus-Christ. Le sujet est expliqué par ce texte de S. Luc:

CHRISTUS
A IOANNE
BAPTISATUR
LVC C III

Signée : *RESTOUT*, qui fournit les cartons, cette tapisserie fut exécutée aux Gobelins, par COZETTE, en 1758, qui a signé également : *COZETTE. EX extraxit 1758.* Elle est marquée aux armes de France.

Les pièces suivantes servent de tenture dans les appartements du pape.

Au palais du Quirinal, il existe quatre grands Gobelins :

12. Le lavement des pieds aux apôtres par le Christ. Signé : RESTOVT 1755

13. La pêche miraculeuse. Signé : AVDRAN 1759

14. J.-C. chassant les vendeurs du temple. Signé : AVDRAN 1759

15. La Cène. Signé : AVDRAN

Au Vatican, dans la salle des gardes-nobles, on voit le long des murs :

16. La guérison du paralytique. Signé : AUDRAN

17. La résurrection de Lazare. Signé : AUDRAN 1759

18. Madeleine parfumant les pieds du Sauveur.

19. Histoire d'Alexandre.

La série des Gobelins peut se clore par une tapisserie en plusieurs pièces tendue dans les salons de réception de l'ambassade de France, au palais Colonna. Elle re-

Digitized by Google

présente les guerres et triomphes d'Alexandre-le-Grand, d'après les tableaux de Lebrun, que possède le musée du Louvre.

J'ajouterai encore les pièces non historiées qui tendent le grand salon de l'Académie de France, fondée par Louis XIV et actuellement établie sur le Pincio, à la villa Médicis.

XV

Les tabliers sont une spécialité romaine. On nomme ainsi des bandes de tapisserie ou de damas, plus longues que larges, qui s'attachent aux balcons et à l'appui des fenêtres pour les fêtes publiques, carnaval, processions, etc.

Le prince Torlonia possède une collection fort intéressante de tabliers en tapisserie, où le sujet, restreint à un grand médaillon, occupe le milieu : le champ, de couleur bleue, est semé de gracieuses arabesques. Les médaillons sont historiés d'amours ou de scènes mythologiques. J'ai compté quatorze pièces de ce genre, toutes du siècle dernier.

Les signatures affectent trois formes différentes :

La première est celle du lieu de fabrication, Bruxelles, tant de fois constatée ailleurs :

B écusson B

La seconde ajoute les initiales du tapissier :

B écusson B U. L.

Digitized by Google

La dernière supprime le commencement pour ne laisser subsister que la suite, mais sans point final.

U. L

XVI

Les tapisseries au jus d'herbes ne sont autre chose que des toiles peintes. On choisit pour cela des toiles d'un fil un peu gros, qui ne dissimule pas la couleur, claire et sans empâtement, de manière à laisser apercevoir toute la trame, en sorte qu'à distance, on croirait avoir sous les yeux une tapisserie véritable. La couleur est préparée avec le suc de certaines plantes, qui lui donnent à la fois du mordant et de la limpidité.

Ce genre de peinture n'a pas eu encore son historien.

L'exposition de 1870 a manifesté plusieurs séries du siècle dernier, vraiment remarquables, tant au point de vue de la couleur et de l'habileté du dessin que de la conservation, qui était irréprochable.

Les autres tapisseries donnaient en substance l'Ancien et le Nouveau Testament : Noé, Moïse et Abraham, types du Christ.

Je ne puis oublier, dans cette énumération, les toiles qui garnissent un des salons du cardinal de Falloux et une salle basse au couvent de Tor di Specchi.

Rien ne doit être négligé dans une étude complète sur l'art ancien, même ce qui, au premier abord, ne semble pouvoir se classer que dans les objets de troisième ordre.

Digitized by Google

NOTE DE L'ACADÉMIE D'ARRAS.

Le travail qui précède a été lu dans une série de séances de l'Académie et inséré dans les Mémoires de cette Société, parce que tout ce qui touche aux Tapisseries de haute-lice intéresse Arras, dont les œuvres sont d'ailleurs souvent rappelées et décrites dans cette étude.

Un document qu'a découvert il y a peu de temps M. Richard dans les Archives du Pas-de-Calais trouve ici naturellement sa place. Il prouve, une fois de plus, l'ancienneté de la culture de ce bel art à Arras. Il remonte en effet à 1313, et il suppose une possession tranquille qui fait remonter la véritable origine beaucoup plus haut.

« De par la Comtesse d'Artois.

» Receveur. Encore vous mandons que vous faciez » toutes manieres comment que ce soit que Sauvales » n'ait de faute d'argent ou de finance legiere à Tourout, » car nous n'arions mie ailleurs (esprin) (1) si bon mar- » chie, ne ni trouveroit on si bien ce qui nous faut.

» Faites nous faire à Arraz six tapis deliez tes et de la » longueur que li dis Sauvales vous dira.

» Notre Sirs vous gart. Done a Hedin le quart jour » de Julet ».

(1) Ce mot est en marge et écrit après coup. Il est difficile à lire parce que la ligature l'a endommagé.

Digitized by Google

Ce Mandement est attaché à la quittance suivante, par une ligature en parchemin, du temps.

« Jou Isabiaus Caurrée con dist de Hellennes fais » savoir a tous que j'ai eu et recheu de Mahieu Cosset » recheveur d'Artois trente et noef livres et treze sols » par. pour v dras en haute lice et II behus (1) achatés a » mi a pluiseurs fuers pour la pourveance del hostel » Robert d'Artois fil madame. De laquelle monnoie je » me tienz bien apaije.

» En tiesmoing de ce j'ai mis men seel a ces lettres, » données a Arras l'an de grase M. III^{c} et XIII el mois » d'Octembre. »

Sceau d'Isabeau Caurrée. (*Ce sceau est publié par M. Demay, n° 1255.*)

(Archives du Pas-de-Calais, A, 313.)

On a réuni beaucoup d'autres documents sur l'histoire des Tapisseries d'Arras; ils seront publiés dans une nouvelle étude sur ces Tapisseries, qui est en préparation.

(1) On trouve souvent cette expression : des *Bahuts* de tapisserie. dans les comptes des Ducs de Bourgogne.

Digitized by Google

PLANTATION

DE

L'ARBRE DE LA LIBERTÉ

A ARRAS, EN 1792

PAR E. LECESNE

Membre résidant

Le 29 avril 1792, Arras fut le théâtre d'une grande fête, à l'occasion de la plantation de l'Arbre de la Liberté. La mode de ces plantations s'était répandue dans toute la France (1), et Arras comptait trop d'esprits ardents pour que cette idée n'y fût pas promptement adoptée. Sur l'initiative d'un grand nombre de citoyens, la question ayant été mise en délibération, le 25 avril, dans une réunion spéciale du Conseil général de la commune, un

(1) La même fièvre s'est déclarée en 1848. N'a-t-on pas vu alors le vénérable cardinal de la Tour d'Auvergne, obligé de venir bénir l'Arbre de la Liberté sur la même estrade où figurait le chef des loges maçonniques d'Arras, revêtu de ses insignes ? La troisième République a eu le bon sens de s'abstenir de ces démonstrations puériles.

Digitized by Google

membre prononça le discours suivant : « Des citoyens, amis de la Constitution, vous ont proposé l'inauguration d'un arbre qui, planté au milieu de cette commune, seroit consacré à la Liberté. Ils vous ont invités à diriger la cérémonie ; ils l'ont fait, pour manifester aux contradictions, (*sic*) qu'ils chérissent et veulent le bon ordre ; ils l'ont fait sans doute aussi pour confondre la pusillanimité, qui s'effraie de tout, et les détracteurs qui calomnient tout ce qui donne aux âmes et sert à élancer le patriotisme et l'esprit public.

» Le corps municipal a vu avec satisfaction des citoyens zélés pour la chose publique offrir de planter au milieu de vous un symbole qui annonce à tous les citoyens, à tous les étrangers, que cette commune aussi veut fortement la liberté, et qu'elle en révère les attributs. Nous les avons vus, ces mêmes citoyens, devancer d'une manière bien touchante les précautions qu'une agitation apparente et momentanée vous auroit ordonné de prendre ; nous les avons vus proposer eux-mêmes de différer la fête, et aussi nous en remettre par écrit le projet pour le soumettre à notre bureau. Comment est-il arrivé cependant que ce projet a été tout-à-coup imprimé et distribué (1)? Il est donc vrai que le zèle ne mesure pas toujours bien la marche grande et combinée du patriotisme !

» Les hommes libres doivent essentiellement s'attacher à donner à leurs fêtes un caractère grand et élevé ; ils doivent en écarter tout ce qui peut faire accuser le peuple

(1) La réponse était assez facile : On avait voulu forcer la main à la Municipalité.

Digitized by Google

de n'aimer la liberté qu'autant qu'on l'amuse par des spectacles. La liberté en effet tient lieu de tout, et l'amour que l'on a pour elle doit suffire pour remplir tous les cœurs. Dans les fêtes, l'amour seul assure l'allégresse. Il faut les parer, ces fêtes, d'emblêmes uniquement moraux et propres à célébrer la gloire des vertus publiques ; il faut en bannir tous les masques qui rappellent la haine, les vengeances, la menace ou les dissensions: l'amour du bien public méprise ces passions des esclaves, son caractère est d'être toujours juste, jamais persécuteur, constamment bienveillant. L'homme public sait combattre tous ses ennemis, mais il ne veut haïr aucun de ses frères : tout son zèle s'attache à leur prouver par sa conduite, par ses discours, par son désintéressement, qu'il n'ambitionne que d'agrandir le goût des actes vertueux. Un pareil prosélytisme plait à toutes les âmes honnêtes, et, s'il ne peut s'exercer sans quelque magie, il ne peut effaroucher que des têtes malades ou faibles. Ces sentiments sont faits pour tous les bons cœurs, ces sentiments sont les vôtres ; ils vous crient que la fête proposée doit être majestueuse, grave et posée ; que son unique produit doit être de développer de plus en plus l'attachement des citoyens à la chose publique.....

» Il faut adopter une fête qui, par sa sublime simplicité, célèbre le patriotisme et le goût des choses grandes et convenables à la dignité d'un peuple libre. Des devises fières, neuves et laconiques, des chants, de la musique, tout cela convient à une pareille fête ; y convient beaucoup mieux que le brillant tapage de l'artillerie, qui ne se fit jusqu'ici entendre, lors des combats, que pour obliger servilement les flatteurs et leurs idoles.

Digitized by Google

Des groupes de vieillards, d'enfans, de jeunes filles, des groupes d'artisans, de cultivateurs, tout ce qui rappelle l'industrie, la richesse des nations, la prospérité naturelle, tout ce qui respire l'union, tous ces tableaux consolateurs et attachans, bien dessinés, bien exécutés, bien variés et fondus entre eux, embelliront la cérémonie et lui donneront un caractère vrai de civisme. Ils conserveront une douce et aimable tranquillité, propre à provoquer peut-être les regrets, mais à coup sûr l'admiration (1) des villes voisines. »

Ces paroles entraînèrent sans doute l'assemblée, car, dans le procès-verbal, il n'est pas fait mention d'autre discours, et il est dit que « ce qui est ci-dessus exposé est adopté. » (2) S'il faut juger de l'éloquence municipale d'alors par cet échantillon, on n'en aura certes pas une opinion très-avantageuse. L'orateur s'y abandonne trop souvent à un fatras ridicule, et dans ces grands écarts la langue n'est pas toujours respectée. Néanmoins, en y regardant de plus près, on est frappé de la conviction profonde qui règne dans ces paroles, et elles suscitent quelques réflexions. C'est évidemment un artiste qui s'exprime ainsi. Il veut que les fêtes aient désormais un but utile et moral; il les embellit, non plus par de vaines et pompeuses décorations, mais par des emblèmes qui frappent l'esprit et le cœur. Une école nouvelle pose ici ses principes en matière d'art appliqué aux réjouis-

(1) Il y a dans le texte : *l'administration*, mais c'est sans doute une erreur de copiste ; à moins qu'on ne suppose que l'administration d'Arras voulait exciter les autres à l'imiter.

(2) Deuxième registre aux délibérations du Conseil général de la commune (Archives municipales).

Digitized by Google

sances publiques. La Révolution a largement pratiqué ce système ; elle l'a même usé à force de s'en servir : elle lui a fait surtout le plus grand tort en l'adaptant à l'exhibition de ses saturnales. Mais au commencement, il fut heureusement inventé et changea des traditions surannées.

Dès qu'ils eurent obtenu, ou plutôt enlevé l'assentiment de la Municipalité, les organisateurs de la fête ne perdirent pas un moment pour réaliser leur projet. Les préparatifs s'opérèrent même ostensiblement avant la décision des Autorités. Aussi tout fut achevé à jour fixe, et le résultat répondit à ce qu'on espérait. Le public avait été averti par l'avis suivant : « Citoyens, c'est en réjouissance de la destruction des abus, c'est en reconnaissance de la liberté conquise que nous nous rassemblons pour planter l'Arbre de la Liberté. C'est par elle et la douce Egalité que nous devons préparer le règne des lois. La majesté du peuple doit seule présider à cette fête civique. Nous pensons que les citoyens, se rappelant les horreurs de l'ancien régime, et voulant jouir des bienfaits de la Constitution, emporteront dans leurs foyers cette joie vive qui naît de la conquête de la liberté et de l'espérance du bonheur, fruits heureux de la paix, de la concorde, de la fraternité et du respect inaltérable de la loi. En conséquence, avec l'agrément de la Municipalité, la fête aura lieu le dimanche, 29 de ce mois. Tous les citoyens qui désireront y contribuer et figurer ou faire figurer leurs enfants dans les groupes, voudront bien aller au bureau de lecture de la Société des Amis de la Constitution : ils y trouveront tous les jours, et à toute heure, un des commissaires de la

Digitized by Google

Société, dans la maison commune, dite vulgairement *le Gouvernement*. Les citoyens et citoyennes pourront aussi s'adresser, pour s'inscrire et souscrire, chez les commissaires de la Société et même aux sociétaires. Les commissaires sont Messieurs Duponchel, Grigny, Daillet, Vasseur, Lebas, Bourdois, Barbet, Solon et Meurisse. » Ces noms en disent assez : c'est la nouvelle couche sociale, prête à remplacer celle qui était actuellement maîtresse du terrain.

Ainsi la plantation de l'Arbre de la Liberté se faisait en dehors de l'administration, on lui demandait seulement de prêter son concours. C'était une manifestation toute spontanée des citoyens, ou plutôt commandée par la Société des amis de la Constitution, qui comprenait parfaitement qu'il ne fallait perdre aucune occasion de se mettre en évidence. Au jour indiqué, la fête eut lieu avec beaucoup d'éclat; le service d'ordre était fait par des citoyens armés, des troupes de ligne et des gardes nationaux, qui avaient consenti à escorter la marche et à former la haie. Le cortége était ouvert par un groupe considérable de tambours, « figurant, dit le programme, le tapage occasionné par les abus, et roulant plutôt que de battre, pour annoncer l'orage qui gronde. » Puis venait un gros de cavalerie, précédé de quatre trompettes, « sonnant alternativement l'une après l'autre, afin d'annoncer l'approche de l'Arbre de la Liberté. » Sur les étendards, ornant les trompettes, étaient attachées des banderoles où on lisait ces mots : *Réveil des nations*; *Despotisme épouvanté* ; *Fanatisme aux abois* ; *Tyrans anéantis*. Le détachement de cavalerie se composait de quarante hommes, avec deux chefs, rangés dans les grandes rues,

Digitized by Google

sur les deux côtés de la marche, et allant deux à deux.

On voyait ensuite les groupes arrangés pour la circonstance. Ils étaient au nombre de dix. (1) Le premier se composait d'hommes vigoureux, habillés en forgerons, en gardes françaises et des Suisses. Ils traînaient des chaînes, des cordons bleus et rouges et des armoiries brisées. L'un d'eux portait une espèce de pyramide, au bout d'une hallebarde, avec cette inscription : *Dieu nous fait tous égaux.* Ce groupe avait pour but « d'avertir le peuple que, pour maintenir cette égalité sacrée, il doit faire sentir à ceux qui seroient tentés d'y porter atteinte, qu'il connoît ses droits éternels et qu'il ne peut les conserver que par l'union et la force. » Le deuxième groupe présentait « des hommes et des femmes armés de toutes manières et de tous les costumes, se tenant habituellement sous le bras et de temps en temps se mettant en attitude d'hommes qui se défendent. » Ce groupe était nombreux ; il entourait des canonniers traînant les deux pièces qui stationnaient ordinairement sur la Petite-Place, devant le corps-de-garde de l'Hôtel-de-Ville. Sur l'affût de ces canons, on avait attaché deux guidons portant cette inscription : *La résistance à l'oppression est le plus saint des devoirs.* Le troisième groupe montrait « tous les crimes aux prises avec des hommes libres. » Comme il eût été trop long de montrer *tous les crimes*, et qu'on n'eût peut-être pas trouvé *assez d'hommes libres* pour les combattre, on s'était borné « par raison d'économie », dit le programme, à exhiber « quelques hom-

(1) Les noms de tous ceux qui ont fait partie de ces groupes existent encore aux Archives départementales (Liasse fêtes nationales).

Digitized by Google

mes masqués aux prises avec des gardes nationaux, des soldats de troupe de ligne et quelques citoyens. Ces derniers devaient naturellement triompher: il leur était recommandé « d'agir de temps en temps en vainqueurs. » Mais parmi les crimes il y en avait un pour lequel on était impitoyable et qu'on représenta sans économie: c'était le fanatisme. Il était « en masque blanc et noir, large chapeau rabattu et vêtu d'une longue robe noire et verte. On avait eu soin de le charger de chaînes; mais par intervalle il allongeait le bras de dessous sa robe avec un poignard et une torche, qu'il s'empressait de cacher, tandis qu'il paraissait avoir les deux mains jointes. » Cette mimique eut beaucoup de succès et le fanatisme, comme tous les Basiles de comédies, ne cessa d'être salué par les huées de la foule. Dans le quatrième groupe on voyait la pierre de la Bastille. Le Directoire du département en avait obtenu une (1) plus ou moins authentique, comme toutes celles qui furent distribuées alors avec tant de profusion, et il l'avait prêtée pour la circonstance. « Autour de ce monument épouvantable, continue le programme, qui rappelle toutes les horreurs et les scélérates lâchetés du despotisme, quatre-vingt-trois citoyens ou gardes nationaux, épées et sabres à la main, devaient entretenir un cliquetis continuel de leurs armes croisées. » Après eux, venait la pierre, portée par quatre citoyens sur un brancard. Des deux côtés étaient écrits ces mots, sur un soubassement : *Cette pierre enferma la vertu et cacha tous les crimes*. Vers la fin du groupe, on voyait un citoyen armé d'une pique, au bout de laquelle

(1) Elle a été conservée et existe encore au Musée d'Arras.

Digitized by Google

était un écriteau en banderolle, portant d'un côté : *La Bastille n'est plus*, et de l'autre : *La Liberté est née.*

Le cinquième groupe était destiné à rappeler les travaux du Champ de Mars. Pour cela, quelques ouvriers en bonnets de travail, ayant un tablier de cuir et munis de pelles en bois, dansaient en rond autour de plusieurs violons, qui jouaient l'air de la contredanse du *Carillon National*. C'est cet air de contredanse, dont les travailleurs du Champ de Mars avaient fait le refrain si connu : *Ça ira*, qui allait accompagner les aristocrates à la lanterne. Le sixième groupe offrait le mélange des troupes de ligne et des gardes nationaux, sans doute en signe du bon accord qui devrait toujours exister entre l'armée et le peuple, mais qui souffrait en ce moment de fréquentes atteintes. Les figurants de ce groupe s'avançaient, tantôt d'un pas grave, au son de *la Marche du Huron*, tantôt ils devaient porter les armes à volonté en chantant l'air *Ça ira*. Au centre, flottait un drapeau orné de rubans tricolores, sur lequel on lisait ces mots : *Salut de nos frères et force à la loi;* les soldats et les gardes nationaux portaient alternativement cet étendard. Il paraît que tous ces premiers groupes signifiaient dans la langue symbolique des ordonnateurs du cortége, que « le salut public étoit assuré par la loi » : il s'agissait maintenant de démontrer que « le règne de la liberté commençoit. » Dans cette intention, on avait formé le septième groupe « de vieillards, sur huit de front, armés de piques, chapeau retroussé à la Henri IV, cocardes et plumets. » Il est peut-être assez difficile d'expliquer ce que les chapeaux à la Henri IV, avaient de commun avec le règne de la liberté, mais ce qui est certain, c'est que ce groupe avait

Digitized by Google

pour but d'encourager les citoyens déjà avancés en âge à s'engager dans le bataillon des vétérans, que devait comprendre la formation de la garde nationale. Au milieu, marchaient quatre vieillards costumés en habitants des campagnes et ayant chacun une bêche « Ils devoient, pour se conformer à la lettre des instructions, paraître se disposer à planter l'Arbre. » Un cinquième vieillard avait à la main une pique, avec une banderole sur laquelle était écrit : *Nous allons le planter pour toujours.*

C'est à cet endroit qu'apparaissait l'Arbre de la Liberté. Il était escorté de quarante jeunes garçons et de quarante jeunes filles, marchant sur deux files ; les garçons avaient de huit à dix ans ; ils étaient accompagnés de leurs pères, tuteurs ou oncles; les jeunes filles étaient vêtues de blanc, avec ceintures tricolores, elles étaient conduites par leurs mères ou maîtresses. On trouve pour toutes les cérémonies des enfants enchantés de se montrer sous de beaux costumes, et des parents jaloux de condescendre à ce désir, qu'il s'agisse de fêtes patriotiques ou religieuses. En tête de ces deux files, on portait un étendard, avec ces inscriptions, d'un côté : *Nous le cultiverons;* de l'autre : *Nous le respecterons.* Au milieu de cette double haie, venait l'Arbre de la Liberté, porté sur des leviers de bois, par vingt jeunes gens vigoureux, en veste et culotte blanches, bonnet de police ou bonnet blanc sur la tête, et cocarde nationale. Le tuteur destiné à soutenir le jeune arbre, figurait sur le même brancard. Une verge de fer et un bouquet, dit de liberté, devant surmonter l'Arbre, étaient tenus par le jeune homme chargé de présider à la plantation. Ce jeune homme se trouvait entre quatre jeunes enfants des deux sexes,

Digitized by Google

vêtus aussi de blanc ; chacun tenait à la main une branche d'ormeau et une pomme de grenade couronnée de vigne : on a soin d'indiquer que ce sont les attributs des assemblées populaires. A la suite de l'Arbre de la Liberté, les trois derniers groupes présentaient un caractère moins théâtral. La Société des amis de la Constitution s'était tout naturellement donné la place la plus rapprochée de l'Arbre, qui était pour ainsi dire son enfant. Un de ses membres agitait une bannière, ayant pour devise : *La liberté ou la mort*, « qui est, suivant le programme, celle de tous les bons François. » Deux autres membres portaient alternativement deux tables en forme de livre, sur lesquelles on lisait d'un côté : *Déclaration des droits de l'homme* ; et de l'autre, *Constitution Françoise*. Le Président de la Société était Augustin Robespierre, (1) et ceux qui tenaient la Constitution étaient coiffés du bonnet rouge. Le neuvième groupe présentait un pêle-mêle d'artisans de tous les états, et de marchands; le plus grand nombre étaient armés de piques et avaient les instruments de leurs professions : c'était la cohue populaire, qu'il avait bien fallu admettre, mais qui déparait un peu la pompe du spectacle. On voyait aussi, dans ce groupe, quelques cultivateurs du canton, avec des gerbes au bout de leurs fourches. Comme aucun groupe ne

(2) Robespierre (Augustin-Bon-Joseph), dit Robespierre jeune, n'a dû sa notoriété qu'à celle de son frère. Il naquit à Arras, le 21 janvier 1763. Après avoir recueilli la bourse que son aîné laissait vacante au collége Louis-le-Grand, il revint dans sa ville natale et s'y fit recevoir avocat. Il fut procureur-syndic de la commune d'Arras, et un des fondateurs de la Société des Amis de la Constitution, dont il devint Président.

Digitized by Google

pouvait se passer de devise, on avait donné à un paysan une longue perche armée de fer, à laquelle pendait un carton avec ces mots, sur les deux faces : *Sous le règne de la liberté et de la loi, nous verrons naître l'abondance, fleurir l'industrie et le commerce.* (1) Le dixième et dernier groupe était formé de jeunes gardes nationaux, rangés en bataillon, avec un drapeau ayant pour devise : *Espérance et Patrie.* Enfin, la marche était fermée par un gros de cavalerie, du milieu duquel s'élevait un étendard, avec cette inscription : *La vigilance est la vertu des peuples libres.*

Le cortége partit, à trois heures précises, de la salle de la Société, qui était à l'église Saint-Etienne. Il remonta la rue Neuve-Saint-Etienne, jusqu'à la place de la Basse-Ville; là, il tourna à droite, et déboucha par le pont de grès qui existait encore, il y a quelques années, vis-à-vis la grille principale du Grand-Quartier. Puis il se dirigea vers la rue Sainte-Claire, suivit toute la rue d'Amiens, prit par la Terrée-de-Cité et passa sous la porte de Cité, qui n'était pas complétement démolie. Il descendit ensuite la rue St-Jean-en-Lestrée, jusqu'à la rue St-Maurice, qu'il parcourut d'un bout à l'autre, ainsi que la rue de Méaulens. Enfin, il remonta les rues de l'Abbaye et de Ste-Croix et déboucha sur la Grande-Place. Il passa de là sur la Petite-Place, où il devait s'arrêter. Les gardes nationaux et les troupes de ligne avaient été massés en bataillon carré au milieu de cette place. Dès que le cortége parut, le bataillon

(1) L'année suivante, la disette réquisitionnait tous les grains dans les campagnes, et le maximum anéantissait toutes les transactions.

Digitized by Google

s'ouvrit et se rangea en haie, laissant au milieu un vide de quarante pieds. Quand on y fut entré, une halte se fit, et les membres de la Société des Amis de la Constitution se dirigèrent vers la maison commune. Le Président y monta et invita « les Magistrats du peuple à venir, au milieu d'eux, partager leur allégresse et leur enthousiasme pour la liberté. » Les officiers municipaux descendirent et se placèrent en avant du livre de la Loi, à l'endroit où s'étaient tenus jusque-là les Amis de la Constitution, qui s'écartèrent « pour rendre un hommage public aux Autorités constituées. » Au reste, tout en leur faisant cette politesse, on ne leur laissait pas oublier qu'ils étaient surveillés, car « on les entoura des deux côtés, le long des gardes nationaux et des troupes de ligne qui protégeaient la marche. » Les juges du tribunal, les juges de paix, les assesseurs et les juges de commerce avaient aussi été invités à la cérémonie. Ils suivirent les officiers municipaux et prirent place à droite et à gauche du livre de la Loi. Pendant que ces dispositions s'établissaient, la musique jouait l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?* assez approprié à la circonstance. Puis le cortége se remit en route pour aller chercher les corps administratifs, le Directoire du département et celui du district. On sait que tous deux occupaient des bâtiments situés dans la rue des Trois-Faucilles. Pour s'y rendre, on se dirigea par la rue des Balances. Les deux corps constitués ayant été prévenus de l'arrivée du cortége, y entrèrent, en se plaçant « en arrière de ceux qui portaient le livre de la Constitution, le Département à droite, et le District à gauche. » Enfin, on regagna la Petite-Place par la rue

Digitized by Google

de St-Géry, et, quand on y fut arrivé, on s'apprêta à l'accomplissement de l'acte pour lequel on était rassemblé. Les soldats, qu'on appelait par euphémisme « les défenseurs de la patrie, » avaient refoulé le peuple tout autour de la Place, et réservé un grand espace vide, qui fut occupé par tous ceux qui avaient figuré dans le cortége et qui se rangèrent sur quatre files. Dès que cet arrangement fut achevé, la cérémonie commença.

Les vieillards portant des bêches s'avancèrent près de la fosse, qui avait été préparée ; les enfants se rangèrent contre le puits, (1) ainsi que les hommes à qui avait été confiée la pierre de la Bastille ; il en fut de même des Amis de la Constitution, qui se tinrent tout autour. Alors, le groupe portant l'Arbre déboucha à droite et s'arrêta sur le bord de la fosse. Les corps administratifs se placèrent derrière lui, tout près du lieu de plantation, et le Président des Amis de la Constitution prononça un discours, dont voici les points les plus saillants : « Citoyens, si les despotes de l'univers, que la Révolution françoise dévore d'inquiétude sur leurs trônes ébranlés, étoient les témoins de notre vive allégresse, à l'aspect du signe sacré de l'insurrection d'un peuple contre les tyrans, ils se hâteroient de déposer leurs sceptres de fer; ou plutôt, si les mortels infortunés, soumis à leur cruelle domination, assistoient à cette fête, que les circonstances graves où nous nous trouvons rendent plus imposante et à laquelle elles donnent un caractère prononcé de grandeur et d'énergie, ils

(1) C'est celui qui a existé, jusqu'à ces derniers temps, auprès de l'Hôtel-de-Ville, et qui est remplacé par une fontaine.

Digitized by Google

secoueroient violemment leurs chaînes honteuses ; en un instant toutes les nations seroient libres et l'hydre de la tyrannie disparaîtroit pour jamais de notre globe. Si nous ne pouvons encore nous réjouir du spectacle consolant du bonheur de l'espèce humaine, il nous est permis, du moins, de regarder ce jour comme le présage certain de notre victoire. La pompe de cette cérémonie tyrannicide, l'ardeur des citoyens à y concourir, les emblèmes multipliés de leur courage prouvent que les François veulent la liberté et que par conséquent les François auront la liberté. Mandataires du peuple, fonctionnaires publics, vous tous qui êtes dépositaires d'une portion de l'autorité déléguée par la souveraineté nationale, gardez-vous d'élaguer cet arbre immortel, souvenez-vous qu'il ne naît point de branches parasites, que tout est fruit sur l'Arbre de la Liberté..... Que toutes nos démarches n'aient qu'un seul but, les progrès de la Révolution, et que notre union invincible ne laisse jamais altérer les droits de l'homme et du citoyen.

» L'agitation de l'air conserve la salubrité de l'atmosphère, et l'orage est quelquefois nécessaire pour dissiper les vapeurs pestilentielles dont il est surchargé (1) : conservons le mouvement nécessaire à la santé du corps politique ; ce mouvement toujours dirigé vers l'utilité générale ne sera jamais dangereux (2). Citoyens armés, braves guerriers, défenseurs de la patrie ! nous effeuillerons l'Arbre de la Liberté pour tresser des couronnes

(1) N'y a-t'il pas dans cette pensée un avant-goût des doctrines de la Terreur ?

(2) Les journées du 20 juin et du 10 août ont donné un cruel démenti à ces assurances.

Digitized by Google

à la vertu ; chacun de nous s'empressera d'en décorer nos fronts victorieux, et pour en écarter les êtres malfaisans qui pourraient en flétrir les feuilles de leur souffle impur, nous répéterons sans cesse les cris de *Vive la Nation ! Vive la Liberté !* »

La parole d'Augustin Robespierre était aussi déclamatoire que celle de son frère, mais elle était beaucoup moins puissante. Elle fut pourtant accueillie avec un grand enthousiasme et les acclamations durèrent plusieurs minutes. Quand elles eurent cessé, on procéda à la plantation de l'arbre. Les quatre vieillards s'acquittèrent de ce soin, avec l'aide des jeunes gens. Puis, quand l'arbre eut été élevé et le tuteur placé contre lui, les vieillards allèrent présenter leurs bêches au Maire, aux Présidents des corps administratifs, aux Présidents des tribunaux de district et de commerce et au plus ancien des juges de paix, et ils leur dirent, « au nom du peuple françois » : *Nous voulons être libres, nous vous chargeons d'affermir, de consacrer la liberté que Dieu nous a donnée et que nous défendrons jusqu'à la mort.* Alors des musiciens chantèrent le serment : *Nous jurons tous de vivre libres ou de mourir,* dont le peuple répéta en chœur le refrain. Pendant qu'on s'occupait à fixer solidement l'arbre et son tuteur, à y attacher la bannière et le bonnet de la Liberté et à poser les piquets qui devaient le garantir contre la malveillance, la musique, placée entre les deux corps de garde, recommença ses airs patriotiques, et mêla le terrible *Ça ira* au sentimental *Où peut-on être mieux.* Les citoyens avaient aussi été invités à composer des chansons pour la circonstance ; plusieurs beaux esprits avaient donné l'essor à leur

Digitized by Google

verve poétique, en sorte que les chanteurs n'avaient que l'embarras du choix. Chacun se mit à entonner l'hymne qui lui convenait le mieux, ce qui dut faire une assez grande cacophonie. Mais l'harmonie populaire tenait lieu d'accords parfaits. Ce fut au milieu de ces chants d'allégresse qu'on reconduisit la pierre de la Bastille au Département et les Autorités, chacune au siége de ses séances. Quand l'escorte fut revenue, la musique, « entourée de gardiens pour qu'elle ne fût pas foulée », se mit à jouer « des danses et des farandoles, signe de gaieté et de fraternité », et les citoyens et les citoyennes mêlés, se livrèrent aux plaisirs de tous les épanchements chorégraphiques. La cérémonie se termina ainsi par une ronde des plus échevelées. Le soir, la ville fut éclairée par une illumination générale. On avait recommandé aux auteurs de chansons « d'y mettre toute l'énergie du patriotisme, afin d'exprimer l'horreur qu'inspire la tyrannie à des hommes libres et d'éviter avec soin les personnalités. » Voici comment un des poètes artésiens répondit à ce désir :

Les François sont debout, l'airain vomit la foudre,
L'affreuse Bastille n'est plus :
Le trône est à son tour bientôt réduit en poudre,
Capet et les siens sont vaincus.
Ah ! quelle éclatante conquête ;
Nous recouvrons la liberté,
Elle est bien digne qu'on la fête ;
Chantons cette Divinité.
O Liberté ! sous ton empire ;
Nous jurons de vaincre ou mourir,
Tu ravis tout ce qui respire ;
Non, sans toi, point de vrai plaisir.

La prohibition des personnalités ne comprenait sans doute pas Louis XVI.

Digitized by Google

EDOUARD PLOUVIER

NOTICE BIOGRAPHIQUE

par

LE Cte CH. D'HÉRICOURT

Membre correspondant

MESSIEURS,

Quand un écrivain célèbre meurt, la presse, pour satisfaire la curiosité publique, s'empare de sa vie : on voit paraître alors des biographies fantaisistes, des études hâtives et incomplètes, qui défigurent le caractère de l'homme et des œuvres qu'elles prétendent faire connaître. Mais, semblable à l'ami qui laisse s'éloigner la troupe des indifférents avant de visiter la tombe de celui qu'il pleure, le critique, surtout s'il a connu et aimé l'auteur qu'il compte étudier, attend que le calme, je dirais volontiers le silence, se soit fait autour de son nom : alors seulement il fait connaître les notes et les souvenirs qu'il a pu rassembler sur sa vie, ainsi que les impressions qu'il a ressenties en lisant ses œuvres. Sans doute le nombre de ceux auxquels il s'adresse est petit, mais il sait que les familiers et les admirateurs du défunt accueilleront avec un affectueux empressement son étude

Digitized by Google

consciencieuse, et cette pensée l'amène facilement à ne pas regretter la foule, qui aurait recherché dans son écrit un aliment à sa banale curiosité.

Telles sont les raisons, Messieurs et chers Collègues, qui m'ont fait attendre jusqu'aujourd'hui à payer à Edouard Plouvier une dette d'amitié et à vous présenter la notice biographique d'un écrivain que je regarde comme une des gloires modernes de notre vieille Cité.

I

EDOUARD PLOUVIER naquit à Arras, rue St-Géry, au mois d'août 1820; ses parents étaient originaires de Souchez, petit village à trois lieues d'Arras, qu'il visita souvent pendant son enfance, « semant, comme il le dit, dans les vergers, au bord des sources fleuries, dans le cimetière qui entoure sa petite église, bien des souvenirs rêveurs et joyeux. »

Plouvier n'avait que quatre ans quand son père fut nommé conducteur de la diligence qui faisait le service d'Arras à Amiens. Sa famille vint alors habiter cette dernière ville, rue des Verts-Aulnois, où sa mère entreprit un petit commerce d'épicerie.

A six ans, on lui fit suivre les cours de l'école de M. Sujol, rue Gresset, — un nom de favorable augure, — et peu après il fut envoyé à la pension Lenouel. Dans ces deux établissements, il se fit remarquer par la précocité de son intelligence et son amour pour l'étude. Il ne se mêlait guère aux jeux de ses camarades et passait ses récréations à lire,

Digitized by Google

choisissant de préférence les poètes. On ne saurait s'étonner, dès lors, qu'à neuf ans déjà il s'essayât à rimer, et qu'à douze il composât des vers qui furent remarqués par ses professeurs. Souvent le père de Plouvier, qui avait ses entrées au théâtre d'Amiens, l'y conduisait, jetant ainsi les premiers germes de sa vocation dramatique : et plus souvent encore, il l'emmenait sur sa diligence, dans son éternel voyage d'Amiens à Arras.

Heureux moments ! qui laissèrent une profonde trace dans l'âme de Plouvier, et dont il ne pouvait jamais parler sans émotion.

« Ce fut un temps tout rose, dit-il dans un de ses contes où l'on retrouve, à côté des créations de l'imagination, bien des pages de sa jeunesse.... Pour moi, aucun présent ne vaut, nul avenir ne vaudra ce passé, passé si vite au bruit des roues roulant, des ferrailles cliquetant, des grelots fredonnant de la diligence du père Pierre... »

Et quelques lignes plus bas il ajoute, comme pour faire connaître l'influence qu'eurent ces voyages sur son imagination et ses écrits :

« Les yeux perdus dans les profondeurs bleues du firmament, j'ai, dans les chaudes nuits de l'été ou dans les nuits brillantes de l'hiver, interrogé tour-à-tour les pléiades des mondes qui gravitent vers Dieu à travers l'infini ; j'ai écouté les chansons que chantent les mille voix de l'harmonieuse nature, selon les heures, les mois et les saisons ; j'ai subi les sereines influences du grand air, des champs et des bois, des prairies et des montagnes ; j'ai trouvé la poésie partout et sans cesse, à toute minute du jour et de la nuit, à chaque village, entre chaque forêt, à chaque tour de roue de ma maison voyageuse... »

Ces beaux jours durèrent jusqu'en 1833, époque où le

Digitized by Google

père de Plouvier, ayant obtenu une place plus avantageuse, vint avec sa famille se fixer à Paris. Edouard fut alors placé chez Me Ansart, ami de ses parents. Un poète dans le cabinet d'un avocat, c'était Pégase sous le joug.

« Le noble animal est attelé, dit Schiller, mais à peine sent-il la charge inaccoutumée, qu'il s'élance d'un fougueux essor et jette, enflammé d'un noble courroux, la charrette au bord du précipice. »

C'est ce qui arriva bientôt à notre poète : la copie des actes de procédure, l'étude des affaires juridiques, bonnes tout au plus à lui fournir des sujets dramatiques, l'ennuyait, et bientôt il dit adieu à la basoche. Il obtint plusieurs places qu'il ne put garder. « Les yeux fixés vers les nuages, il quittait la trace des roues ; » sa nature l'emportait, il rimait, il chansonnait, mais ne pouvait s'astreindre au travail régulier et méthodique des bureaux.

Trois ans s'écoulèrent ainsi pendant lesquels Ed. Plouvier vécut dans la plus complète insouciance de l'avenir, ne rêvant que théâtre et poésie. Mais son père fut, sur ces entrefaites, privé de son emploi, et la gêne, pour ne pas dire la misère, se fit sentir dans la famille.

Il fallut songer à fixer cette nature indépendante et à assurer l'avenir du jeune rêveur, qui avait déjà seize ans. Ses chansons ne se plaçaient pas; une pièce qu'il avait présentée au théâtre Comte avait été refusée; la bureaucratie ne paraissait point lui plaire. On résolut de lui faire apprendre un état manuel. Une amie de sa mère, dont le mari possédait une corroierie, rue Oblin, proposa de le recevoir chez elle comme apprenti. Trois ans plus tard, quand il serait ouvrier, elle promettait de le faire voyager avec son fils et même de l'associer à sa maison. Ces conditions étaient trop avantageuses pour être refusées, et les parents les acceptèrent sans consulter leur fils.

Digitized by Google

La corroierie est un bel état : c'est un de ces anciens métiers qui ont leur histoire, et Plouvier a pu dire avec raison :

> Le corroyeur est gentilhomme
> Dans l'armorial du labeur.

Mais c'est aussi parfois un état bien répugnant.

Le jeune apprenti ne pouvait surmonter les dégoûts que lui faisaient éprouver l'emploi des dégras, ni surtout la nécessité d'aider les tanneurs au travail du chevalet ou au déchargement des peaux ; l'atelier lui répugnait, et, rentré à la maison, il avait hâte de quitter ses habits imprégnés de l'odeur des cuirs et du tan. Et pourtant, tout en maniant la marguerite, qu'il devait chanter plus tard, il composait des vers et des romances qu'il allait, sa journée faite, proposer, sans succès, aux libraires ou aux éditeurs.

Enfin pourtant, trois de ses romances, dont *Frère et Sœur*, furent achetées et payées quarante francs. C'était peu, mais jamais argent ne procura autant de joie à Plouvier que cette première paye de la muse. Il aimait à raconter comment sa mère, au retour du travail, lui avait remis un louis, puis un second et comment toute cette soirée il s'était vu riche et célèbre, lui qui ne devait connaître que a célébrité.

Vers le même temps, il écrivit à Henri Bertaud, rédacteur en chef du *Musée des Familles*, pour solliciter un rendez-vous passage Colbert ; il le lui accorda. Plouvier y vint en habits de travail, et pendant quelque temps, soit timidité, soit honte de son costume, il suivit Henri Bertaud sans oser l'aborder. Et pourtant, quand il se fit connaître, sa distinction et l'élégance de son langage lui valurent le plus cordial accueil.

Bertaud n'accepta pas, il est vrai, Plouvier comme secré-

Digitized by Google

taire, ainsi qu'il le lui demandait, mais il l'engagea à composer quelque article, promettant de le faire insérer dans son journal.

C'est ainsi que parurent quelque temps après dans le *Musée des Familles*, *les deux Frères trappistes*, charmante nouvelle, qui se trouve reproduite dans les *Contes pour les jours de pluie*, sous le titre de l'*Abbaye de la maison de Dieu.*

Plouvier était toujours apprenti corroyeur et toujours bien malheureux de l'être : son métier lui paraissait aussi répugnant qu'au début; il continuait à se rendre à l'atelier par obéissance et par affection pour ses parents, mais il aspirait à quitter une situation qui lui déplaisait et dont il souffrait même beaucoup.

Un jour il dut nettoyer le tonneau au dégras : c'était la première fois qu'il était employé à cette besogne rebutante et ce fut la goutte d'eau qui fit déborder la coupe. Rentré chez lui tout couvert de cette graisse fétide, il déclara qu'il ne voulait plus travailler dans la corroierie.

Ses parents n'essayèrent point de combattre sa détermination et le laissèrent se placer dans les bureaux du journal le *Capitaliste*, où il fut employé à coller les bandes et à inscrire les adresses. C'était entrer dans la presse par une bien petite porte. Mais, peu après son admission, il fut fortuitement mis à même de fournir quelques renseignements au directeur du journal, et celui-ci, frappé de son intelligence, le fit passer à la rédaction. Il n'avait que dix-sept ans

Ici commence, Messieurs et chers Collègues, à proprement parler, la carrière littéraire d'Ed. Plouvier, et c'est pour moi la partie la plus délicate de la tâche que j'ai entreprise. La critique est, en effet, un art où je suis bien inhabile; aussi, pour suppléer à mon inexpérience, me verrai-je souvent dans la nécessité de recourir à ceux de

Digitized by Google

nos écrivains qu'on regarde comme les maitres dans cette science difficile.

Je dois également déclarer que ma foi religieuse et mes convictions politiques ne me permettent pas d'approuver toutes les théories soutenues par Ed. Plouvier : il est dans dans son œuvre plus d'un vers, plus d'une page qui sont en opposition avec mes sentiments ; mais il convient d'ajouter que tout ce qu'il a écrit, il l'a pensé, et qu'il a toujours poursuivi avec la plus complète bonne foi le bien et le vrai. Cette réserve faite, je reprends mon récit.

En même temps qu'il écrivait dans le *Capitaliste*, Plouvier collaborait à plusieurs des journaux littéraires si nombreux à cette époque. Il faisait partie de ces jeunes gens que j'appellerais volontiers les pupilles du romantisme ; esprits littéraires et poétiques, venus après la grande lutte, professant la plus sincère admiration pour Victor Hugo, dont ils étaient les amis, mais plus éclectiques que leurs devanciers, et n'ayant pas, comme eux, le culte exclusif du maitre. Pour la plupart ils étaient pauvres ; aussi acceptaient-ils la besogne que l'occasion leur fournissait, écrivant en vers, écrivant en prose, composant, selon le jour, des nouvelles à la main, des articles de critique, des courriers de théâtre, des biographies, en un mot, butinant pour vivre par toutes les branches de la littérature. C'était cette bohême dont Murger ne nous a donné qu'une description bien inexacte et dont il a rétréci les horizons. Il nous a dit, en effet, les amours faciles de quelques habitants de ce pays de la fantaisie, mais il ne nous a pas parlé de leur travail opiniâtre, de leur recherche de l'idéal, du culte pour la poésie que tous ont professé.

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs et chers Collègues, que je vous rende compte des nombreux articles que Plouvier publia à cette époque, ni même que je vous en

Digitized by Google

fasse connaître la liste. Qu'il vous suffise de savoir qu'on retrouve le nom de notre poète ou ses pseudonymes (Epée, Cagliostro, Paul Verner), dans plus de vingt journaux.

Du reste, beaucoup de ces productions de jeunesse, écrites à la hâte, n'ajouteraient rien à sa gloire littéraire; et comme de plus il a pris soin de réunir dans trois volumes que nous examinerons plus tard, celles de ses œuvres qui lui parurent dignes d'être conservées, nous devons, il me semble, accepter son jugement et laisser de côté celles qu'il avait lui-même condamnées à l'oubli.

Ce fut également à cette époque que Plouvier composa ces romances et ces chansons qui furent si populaires; qu'on chanta partout, dans les salons et dans les mansardes, dans les maisons d'éducation comme dans les ateliers et dans la rue. Qui ne connaît, pour n'en citer que quelques-unes : *Exil et Retour*, *Où vas-tu beau Nuage*, *Caïn, les quatre Ages du Cœur*, *le Bal d'Enfant*, *la petite Provence*, *David devant Saül*, *l'Alleluia d'Amour*, et j'en passe des meilleures. Dans ces petits poèmes, quelle poésie, quelle grâce et quel sentiment. On y trouve les qualités charmantes qui devaient faire plus tard le succès du *Livre du Bon Dieu*.

Laissez-moi vous citer le début du *Fuseau de ma Grand'Mère :* c'est un des plus gracieux refrains que je connaisse :

Ah ! le bon temps qui s'écoulait
Dans le moulin de mon grand-père.
Pour la veillée on s'assemblait
Près du fauteuil de ma grand'mère.
Ce que grand-père racontait,
Comme en silence on l'écoutait ;
Et comme alors gaiment trottait,
Le vieux fuseau de ma grand'mère.
Comme il trottait !
Et quel bon temps ! quel temps c'était !

Digitized by Google

Et toute la pièce se continue ainsi. Les couplets ne le cèdent en rien au refrain ; on y trouve toujours cette aimable simplicité et cette facilité qui font le charme du talent de Plouvier.

Je voudrais pouvoir vous citer en entier cette petite romance, ainsi que celles du *Lion en cage* et du *Chemin abandonné*, qui toutes deux contiennent des descriptions si fraîches et si colorées. Mais je dois me borner : le cadre de cette notice me le commande. Je ne saurais, du reste, oublier que Plouvier est cité parmi les plus célèbres poètes de l'amour, et il convient dès lors de l'envisager sous cet aspect.

Dans ce genre, surtout, notre poète s'est montré Artésien ; il a procédé souvent comme les anciens trouvères qui illustrèrent notre ville d'Arras : comme eux, il enchâsse son couplet d'amour dans quelque gracieux paysage et il associe à son chant les oiseaux, les fleurs et les saisons. Parfois, pourtant, il prend un essor plus grand et c'est alors la nature entière et son renouveau qu'il célèbre. L'*Alleluia d'amour* vous fera connaître cette seconde manière de notre poète, qui est de beaucoup la plus originale et la plus élevée.

Sous le chaud soleil qui rayonne,
Versant au monde la gaieté ;
A travers les champs où résonne
La bonne chanson de l'été,
Voyez s'en aller dans l'espace
Ce couple beau comme le jour ;
Saluez, c'est l'amour qui passe ;
Alleluia, vive l'amour !

Un souffle ardent ouvre les roses
Qu'il rencontre sur son chemin,
Et de celles tantôt écloses,
D'autres roses naîtront demain.

Digitized by Google

Aucune ne demande grâce,
Chacune se livre à son tour ;
Saluez, c'est l'amour qui passe ;
Alleluia, vive l'amour !

Écoutez ce battement d'ailes
Qui frissonne dans l'infini,
C'est un ménage d'hirondelles
Qui cherche la place du nid.
Dans leur vol rien ne les dépasse,
Ce nid sera fait dès ce jour ;
Saluez, c'est l'amour qui passe ;
Alleluia, vive l'amour !

Quelques expressions, dans cette pièce, ont pu trahir la pensée de l'auteur, mais je sais peu de strophes qui soient plus chaudes et plus harmonieuses que celles-ci. Il est à remarquer que toutes les poésies amoureuses de Plouvier ont une grande simplicité et je dirais volontiers une chasteté à laquelle on ne doit pas s'attendre dans des œuvres de ce genre. Nous ne nous en rappelons aucune qui célèbre les orgies ou les folles amours et nos souvenirs ne doivent pas nous tromper : l'homme avait trop de délicatesse de sentiments pour permettre au poète de traiter ces sujets.

Bien que Plouvier ait eu une grande admiration pour Béranger et qu'il semble jusqu'à un certain point l'avoir choisi comme maître, jamais il ne tenta d'imiter ce talent grivois. Ses chansons sont, à coup sûr, inférieures par la forme à celles de Béranger, mais on y trouve une émotion naïve et un sentiment vrai, bien préférables à la fausse bonhomie du chantre de *Lisette* et des *Gueux*.

Notre chansonnier se rapprocherait plutôt d'Hégésippe Moreau ; mais du Moreau simple et aimable, de l'auteur de la *Fermière* et non du poète de combat. On trouve, en effet, dans l'un et l'autre de ces écrivains, les mêmes

Digitized by Google

aspirations, la même sensibilité et bien qu'ils aient un talent distinct, on sent que tous deux ont bu aux mêmes sources.

Quelques-unes de ses romances furent réunies sous le titre des *Plébéiennes*, *des Fêtes et Couronnes*. D'autres formèrent le petit recueil des *Refrains du Dimanche*, que Plouvier publia avec Vincent. Mais néanmoins le plus grand nombre n'ont pas été rassemblées. Plouvier avait l'intention de former, avec les meilleures, un volume qui devait s'appeler les *Chansons de Jeunesse* et qu'annonça longtemps la librairie Dagneau. A ces romances il comptait joindre quelques-unes des poésies qu'il avait fait paraître dans les journaux littéraires ou qu'il avait en portefeuille. Il aurait consacré une partie de ce livre à la description de Paris ; il voulait montrer ces mille drames qu'on rencontre dans la rue sans souvent les remarquer, et rendre les émotions qu'il avait ressenties dans ses courses à travers la ville.

Il y a, dans ces petits poèmes, une impression touchante et vraie qui émeut et charme à la fois. Ces épopées intimes, qui sont peut-être les poésies les plus parfaites de Plouvier, ont malheureusement paru dans des journaux maintenant oubliés et presque introuvables. Aussi, pour vous faire connaître cette face du talent de notre poète, je suis dans la nécessité d'avoir recours à la citation. Laissez-moi vous lire la pièce intitulée le *Cercueil de l'Enfant*, et je ne doute pas que vous n'éprouviez, comme moi, le regret que des œuvres si charmantes restent oubliées.

Hier, dans une rue étroite et très-peuplée
D'ouvriers et d'enfants, sur le bord d'une allée,
J'ai vu sur une chaise, un tout petit cercueil.
Aux passants, aux voisins, rien ne disait un deuil,
Si ce n'est sur la bière une serviette blanche,
Un crucifix de cuivre et plus bas une branche
De vieux buis, qui trempait dans un verre ébréché ;

Digitized by Google

C'était tout — Cet enfant qui dormait là couché,
Et dormait pour longtemps, avait joué peut-être
Devant cette maison ; il allait disparaître,
Personne n'y songeait ! et les autres enfants
Jouaient un peu plus loin, légers et triomphants.
On allait, on venait tout comme d'habitude,
Sans que rien du défunt troublât la solitude,
Sans que d'un seul passant le pas se ralentit
Auprès de ce cercueil..... il était si petit.
Pourtant, si l'on eût fait silence dans la rue,
Sortant... je ne sais d'où, quelque voix éperdue
Eût fait entendre alors de ces cris, de ces pleurs,
Qui reprochent à Dieu de trop âcres douleurs ;
Pleurs ardents sillonnant un visage livide,
Cris de mère, mordant les draps d'un berceau vide.
Mais on n'entendait rien... Moi seul je m'arrêtai,
Je saluai la bière, et d'un œil attristé
Je contemplai longtemps la serviette jaunie,
Le crucifix, le verre et la branche bénie.
Dans ce verre, sans doute, en plus d'un heureux jour,
On avait bu l'espoir, le repos et l'amour...
Doux symbole chrétien, cette petite branche,
On l'avait de l'église apportée un dimanche.
Sur ce linge, aujourd'hui suaire glacial,
Peut-être on avait fait le repas nuptial.
Et ce christ, il devait protéger la mansarde...
Maintenant ces objets auxquels nul ne prend garde,
Ne parlent plus d'espoir, de repos ni d'amour ;
Ils disent seulement que la mort, ce vautour,
Dans le nid, sous l'abri des plumes maternelles,
Prend l'oiseau frais éclos avant qu'il ait des ailes.

. . . . . .

C'est alors qu'un vieillard qui passait, me voyant
Arrêté, s'arrêta ; son air était riant.
Mais quand il aperçut cette modeste bière,
Les apprêts de départ faits pour le cimetière,

Digitized by Google

Il parut éprouver le même grand respect
Qu'eût à l'enfant vivant inspiré son aspect.
Pour rendre à l'enfant mort un solennel hommage
Il découvrit son front, et comme en son grand âge
Il avait conservé la candeur de la foi,
S'avançant dans l'allée, il agit mieux que moi :
Il plia le genou, sur la serviette blanche,
Avec de l'eau bénite, il secoua la branche ;
La main ferme encor, mais l'œil humide, je crois,
Il fit très-lentement le signe de la croix.
Enfin, un homme noir se fit voir à l'entrée
De la rue, il portait du tombeau la livrée ;
Et le vieillard partit. Je le suivis longtemps
Ce vainqueur de la vie : il avait bien cent ans.

Comme vous le voyez, Messieurs, Ed. Plouvier appartenait à l'école romantique, et dans cette pièce on en trouve les qualités et les défauts : sincérité de sentiments, simplicité d'expressions, richesse des rimes ; mais aussi recherche de l'antithèse, enjambements dans les vers, impropriété et quelquefois incorrection des termes.

Quoiqu'il en soit, c'est un beau morceau de poésie qui, sorti d'une plume émue, fait partager une émotion au lecteur.

Le vrai poète doit à la fois ressentir et savoir exprimer ses impressions, sans quoi il n'est qu'un rimeur plus ou moins habile ou un rêveur incompris. Dans cette pièce, comme du reste dans bien d'autres, Plouvier montre qu'il possédait cette double qualité. Il sait trouver la poésie des événements les plus ordinaires, et il dégage l'émotion confuse que tout le monde ressent, en la mettant en lumière par son talent et la rendant plus touchante ; semblable à l'habile ouvrier qui, par son art, fait du diamant brut et sans feu une pierre étincelante, il transforme l'idée com-

Digitized by Google

mune et l'impression banale en lui laissant toutefois assez d'elle-même pour que nous reconnaissions l'avoir pensée, pour que nous nous rappelions l'avoir sentie. L'émotion est la source de toutes ses œuvres poétiques, et on peut leur appliquer ces vers de Musset :

> Sachez-le, c'est le cœur qui parle et qui soupire
> Lorsque la main écrit — c'est le cœur qui se fond,
> C'est le cœur qui s'étend, se découvre et respire.

On ne saurait, dès lors, s'étonner de la variété de son talent. Il n'est guère de genre où il ne se soit essayé, et à côté des joyeuses chansons et des poésies mélancoliques dont je vous ai parlé, on trouve des vers d'une grande énergie de pensée et de forme. Ces vers ont été la plupart inspirés soit par l'indignation, soit par les sentiments patriotiques de l'auteur, soit par ses convictions politiques. Je pourrais citer, parmi les meilleures de ces pièces : *la Folle du Bal*, *la Rédemption du sol*, *le Confiteor républicain*, et *le Chant des Rédempteurs*, que vous avez couronné dans votre concours de 1855. Je n'ai donc pas à m'arrêter à cette manière, que vous connaissez : je me suis, du reste, peut-être trop étendu sur les poésies de Plouvier, j'ai hâte de vous parler de ses œuvres dramatiques et de reprendre le récit de sa vie. Mais, auparavant, je dois vous dire quelques mots du *Livre du Bon Dieu*, recueil de romances qui parut en 1856 et qui obtint un grand et légitime succès.

Il se compose de dix poésies, qui, toutes indépendantes les unes des autres, sont cependant réunies par l'idée qui a présidé à l'œuvre. Plouvier a voulu y célébrer la grandeur de Dieu, son amour pour les hommes, et tour à tour il a chanté, en les personnifiant, les astres, les saisons et quelques-uns de ses attributs :

D'abord, c'est *Madame la Terre*, dans le sein de laquelle

Digitized by Google

se trouve tout ce dont nous pouvons avoir besoin. Puis, c'est le *Chevalier Printemps*,

Vêtu de vert, de bleu, de rose,
Le nez au vent, l'œil allumé,
Plus frais que la fraîche rose,
Plus parfumé qu'un jour de Mai.

Le charmant étourdi va, ranimant le monde, lançant chemin faisant sur les gazons, dans les bosquets, des guirlandes et des fleurs. On l'appelle parfois l'espérance, le renouveau, l'ère d'amour ; « c'est la plus belle page du doux livre de l'Éternel. » Il est remplacé par *Monseigneur l'Été*, qui change les fleurs en fruits et vient tenir les promesses du Chevalier Printemps. Puis, arrive sa *Majesté l'Automne*, la face barbouillée de lie, et bientôt le *bonhomme Hiver*. Celui-ci apporte les plaisirs des villes, et ramène les soirées intimes, mais surtout sa mission est de voir, « au nom du Divin » Maître, si l'on sait faire encore la charité. »

Ensuite, c'est la Chanson de l'*ami Soleil*, cet ambassadeur du Bon Dieu ; celles de sa *Majesté la Lune*, des *Anges*, de la *Mère Providence*, que le bruit d'une larme éveille.

Le Recueil se termine par une hymne en l'honneur du *Père*, appelant au festin éternel ceux qui ont fait le bien, ceux qui ont cherché le vrai, et n'attendant pour y admettre les révoltés, qu'une larme qui lui permette de leur pardonner.

Je ne puis mieux faire, pour apprécier le *Livre du Bon Dieu*, que vous citer ce que Mme Georges Sand écrivait à l'auteur le lendemain du jour où elle l'avait lu : « Ces » chansons sont des poèmes divins ; et si le monde n'est » pas idiot, elles resteront comme les meilleurs échos de » notre temps. »

Sans doute on ne saurait nier que l'affection a inspiré en

Digitized by Google

partie ces lignes, mais on ne doit pas, non plus, y voir simplement l'expression de l'amitié : l'accueil bienveillant que fit le public à cet ouvrage, les éloges unanimes de la critique ne le permettent pas.

II

Plouvier n'avait jamais renoncé à écrire pour le théâtre : il pensait toujours à réaliser ses rêves de jeunesse ; il voulait voir ses œuvres représentées sur la scène et obtenir ces bravos qu'il avait, à Amiens, accordés tant de fois aux pièces jouées devant lui.

Il débuta dans la carrière dramatique, en 1850, par un proverbe en deux actes, intitulé : *Une Discrétion*, qu'il présenta à la Comédie-Française et qui fut accepté à l'unanimité par les Sociétaires. Quand il connut cette heureuse nouvelle, il vint s'asseoir sur un des bancs du jardin du Palais-Royal, où quatorze ans auparavant il avait tant pleuré en apprenant que le théâtre Comte avait refusé ses premiers essais. Il craignait alors d'être obligé de renoncer à sa vocation ; et maintenant, maintenant il allait être joué sur la première scène française. Il était impossible de souhaiter mieux, et ce début permettait de tout espérer dans l'avenir.

La pièce réussit et la plupart des critiques du lundi lui furent favorables.

« Ce jeune Edouard Plouvier, dit à ce propos Jules Janin, » dans un feuilleton des *Débats*, j'en suis fâché pour lui, n'est » pas un homme sans style et sans fantaisie ; il sait tenir une

Digitized by Google

» plume et conduire une intrigue : il a le fil et la main preste, » il rit bien et n'est pas mal amoureux: bref, toutes sortes de » bonnes et avenantes qualités. »

L'année suivante, Plouvier donna à la Porte St-Martin, une petite comédie : *Steeple Chasse*, et à l'Ambigu-Comique un drame en cinq actes, intitulé : *Les Vengeurs*.

L'intrigue de cette dernière pièce est sombre et les détails en sont parfois mélodramatiques, mais la grandeur de l'idée qui l'a inspirée fait oublier les défauts.

Melchior Tremmer veut se venger de la Maison d'Arandal, par qui son père a été déshonoré, sa fiancée séduite, et un frère tué dans un duel déloyal. Il s'associe, pour accomplir son œuvre, au docteur Christian qui, lui aussi, a voué une haine mortelle à cette Maison; car le personnagele plus considérable, nous dirions volontiers le chef de la famille, la duchesse de Maurvenne, refuse de lui faire connaître sa mère. Poisons, poignards, embûches, tout est mis en œuvre par ces deux hommes pour satisfaire leur vengeance. Mais les trâmes qu'ils ont ourdies ne servent à rien : avant qu'elles n'aient amené la perte de leurs ennemis, un événement imprévu et en dehors de tous calculs les rend inutiles. Dieu, jaloux de sa justice, frappe les coupables, démontrant la vanité des vengeances humaines et rappelant la parole des Livres Saints : *Mihi vindicta*.

L'idée philosophique donne de l'unité à la pièce, qui, sans elle en manquerait peut-être un peu et paraîtrait confuse, car les acteurs secondaires y sont multiples. Nous sommes, en outre, peu habitués à ces larges plans, qui rappellent les grandes conceptions de Shakspeare et ne ressemblent en rien aux données toujours restreintes des pièces françaises. Jules Janin, Ed. Thierry, Louis Lurine, Th. Gautier, de Calonne, et les principaux feuilletonistes louèrent unanimement le drame.

Digitized by Google

Une piquante coïncidence ajouta, pour les amis de l'auteur, un intérêt particulier à la première représentation de cette pièce. Le matin même avait eu lieu le mariage d'Edouard Plouvier avec la célèbre artiste, Lucie Mabire, qui remplissait dans *les Vengeurs* le principal rôle, celui de la marquise de Maurvenne.

Le 27 avril 1852, *la Chanvrière* fut représentée au théâtre des Folies-Dramatiques. L'année suivante, Plouvier collabora aux *Moutons de Panurge,* revue composée par plus de vingt auteurs pour les Délassements-Comiques, au moment où ce théâtre, privé de directeur, sans crédit et sans manuscrit, allait être obligé de fermer. Ce fut lui qui rendit compte des principales pièces jouées pendant l'année, et il sut s'acquitter avec bonheur de cette tâche délicate. Les vers dont il fit précéder l'étude de *l'Honneur et l'Argent*, de Ponsard, sont, sans contredit, des meilleurs qu'ait inspirés la lutte de la richesse contre le beau et le bien. On sent que l'auteur a écouté cette parole secrète, comme il le conseille lui-même, parole

Qui s'élève parfois dans l'âme du poète ;
Voix de Dieu, conscience ou sentiment du vrai
Qui dit en certains jours au poète inspiré :
Poète, dans tes vers assez de rêveries,
Assez de vains soupirs aux échos des prairies;
Assez de sylphes blonds, d'archanges au front pur,
Assez de ciels d'opale, assez de lacs d'azur ;
Ramène tes regards sur la terre et contemple :
Le devoir, la vertu, n'ont bientôt plus un temple,
Et l'intérêt repu montre au siècle présent,
L'honneur prêt à mourir sous les pieds de l'argent.
Grandis à la hauteur de ton saint ministère,
O poète; à l'honneur entonne un hymne austère
Et que ton cœur s'écrie en un courroux pieux :
Muse aux accents d'amour abandonne la terre ;
Muse aux accents d'airain descends du haut des cieux.

Digitized by Google

Ce fut à cette époque (1853 et 1854) que Plouvier rassembla en deux volumes, *Contes pour les jours de pluie* et *la Bûche de Noël*, ceux de ses articles et de ses nouvelles qu'il jugea devoir être conservés. Le premier de ces recueils est précédé d'une préface de Georges Sand, dont je veux vous extraire quelques lignes. Je ne saurais, en effet, trouver de critique plus autorisé, et d'autre part, je vous ai prévenu, Messieurs et chers Collègues, de mon intention d'avoir souvent recours à l'esprit des autres et au jugement des maîtres.

« Voici une série de contes charmants qui amusent et attendrissent. Ils sont d'un talent jeune par le cœur, mûr par la réflexion. Ils sont d'un goût romantique, ils ne sont point d'un esprit *satanique*.

. . . . . .

» Ce qui nous a plu dans les contes qu'on va lire, c'est l'absence d'affectation, c'est la bonne foi et cette douceur de l'âme, qui est une qualité bien appréciable, après tant de féroces tentatives faites par des esprits, peut-être excellents, pour paraître détestables.

» Celui qui a écrit ce recueil a cependant souffert, on le voit bien, beaucoup souffert peut-être ; mais il n'a renié ni le ciel, ni les hommes. Son talent a conservé de la grâce, et c'est un signe certain que son cœur a gardé de la jeunesse. Grande rareté par le temps qui court, grand mérite aussi..... »

Ce recueil contient neuf contes : *le Sphinx*, qui parut plus tard dans *les Plumes d'or*, sous le titre du *Silencieux* ; *Impéria* ; *la Rose d'automne* et *Ce que vaut un diamant faux*, que Plouvier réédita à la suite de *la Belle aux cheveux bleus* ; *le Rire de Marie* ; *un Paradis perdu*, qui donna l'idée de la comédie *les Fous* ; *l'Abbaye de la Maison-Dieu*, qui est la première œuvre de notre poète ; enfin *le Prix du sang* et *une Ride sur un lac*.

Digitized by Google

Je ne vous analyserai pas ces charmants contes, car des contes ne s'analysent pas. La donnée est souvent, en effet, peu de chose et le plaisir qu'ils nous font éprouver vient surtout du groupement des détails et de la grâce du récit. Sous la plume du critique, un conte devient comme la fleur dans la main du botaniste : une matière sans forme, sans charme et sans parfum. Lisez-les, c'est le seul moyen de les connaître et « vous y prendrez, je n'en doute pas, un plaisir extrême. »

La Bûche de Noël, surtout, vous intéressera, car vous y trouverez des scènes et des descriptions de nos pays, et bien des pages de l'enfance de Plouvier, qu'il vous sera facile de dégager de la fiction qui les entoure. Il semble, du reste, qu'il ait voulu nous prévenir de la large part que tenaient dans ces contes, les impressions et les souvenirs de jeunesse, en nous reportant à ses premières années, dans la dédicace à sa mère qu'il a inscrite en tête de son livre.

« Vous rappelez-vous, ma mère, dit-il, qu'autrefois, à » Amiens, vers le soir, avant l'heure où vous faisiez faire la » prière à vos enfants, et tandis que notre père était au loin » sur la grande route, songeant à nous tous, nous apportions » un à un nos têtes blondes autour de votre chaise, et » nous vous demandions des histoires ? Il y a de cela plus » de vingt ans, ma mère, et mon cœur ému s'y croit encore, » et le vôtre aussi s'en souvient, n'est-ce pas ?

» L'hiver, c'était au coin de la cheminée, et surtout lors- » qu'on y voyait flamber *la Bûche de Noël*, que vous con- » sentiez à délier les cordons de votre sac aux souvenirs ; » l'été, l'heure joyeuse des récits nous trouvait au dehors, » à côté du seuil de la maison, où nous restions jusqu'à la » nuit close.

. . . . . .

» Aujourd'hui, maman, que tous vos petits se sont épar- » pillés, sauf ceux-là qui s'en sont allés au pays du bon

Digitized by Google

» Dieu, le prier pour les autres ; aujourd'hui, c'est moi » qui veux vous raconter des histoires ; je suis l'aîné, et » c'est à moi de payer à vos cheveux blancs la dette de » nos cheveux blonds : il y a bien assez d'autres dettes » que les enfants contractent envers leur mère et qu'ils » ne peuvent acquitter jamais ! Heureusement pour leur » conscience, Dieu est assez riche pour solder, là-haut, tous » les comptes humains.

» Je vous dédie donc ce petit volume, ô ma mère. Ce n'est » pas un livre, ce n'est pas un travail, ce n'est pas une » œuvre d'art, tant s'en faut, et la critique ne saura même pas » son existence, mais la critique n'a rien à voir dans ces » choses d'amour, et ce volume est tout amour, ma mère, » pour les vieilles croyances, pour nos amis d'autrefois, » pour notre cher Artois, surtout pour les enfants. »

. . . . . .

J'ai voulu, par cette citation, vous faire connaître l'esprit qui a inspiré ce recueil et vous mettre à même de juger le style et la manière d'écrire de l'auteur.

On retrouve dans la prose de Plouvier les mêmes défauts et les mêmes qualités que dans ses vers : beaucoup de grâce, beaucoup de poésie, mais l'emploi de termes impropres et l'amour de l'antithèse. Sa phrase est longue comme le parler des gens du Nord, ce que nous ne saurions reprocher à notre conteur. Quant à la donnée de ses contes, elle n'est nullement compliquée : ce sont des récits sans prétention, qui doivent leur charme à la simplicité et aux sentiments délicats qu'ils renferment.

Les remarques que nous venons de faire sur ces deux recueils de contes, s'appliquent également à un troisième que Plouvier fit paraître en 1861, sous le titre de *la Belle aux cheveux bleus*. Dans ces contes, toutefois, les scènes se passent à Paris et il n'est plus parlé de notre Artois. C'est peut-être

Digitized by Google

pourquoi ce livre, dont la forme est plus châtiée, dont la composition est plus savante, ne m'a pas autant plu que les deux autres.

J'avais l'intention de suivre, en écrivant cette biographie, le conseil de Mme Valmore, qui veut qu'on fasse de la vie comme de la couture, point à point, c'est-à-dire, m'attacher à l'ordre chronologique. Je me suis écarté de cette règle pour étudier le poète, puis, pour vous parler du conteur; mais dans la suite, nous n'aurons plus à l'abandonner, et nous examinerons les œuvres dramatiques d'après leurs dates.

Pendant l'année 1854, Plouvier fit représenter deux comédies : l'une, avec la collaboration de Jules Adenis, *Ne touchez pas à la hache*, qui fut jouée aux Folies-Dramatiques et reprise plus tard au Vaudeville sous le titre de : *Toute seule.*

La seconde, *Songe d'une nuit d'hiver*, eut les honneurs du Théâtre-Français. L'action de cette pièce se passe à Venise, dans un de ces anciens palais où les couloirs secrets, les portes dérobées, les nombreux balcons se prêtent si facilement aux intrigues. Angelo, jeune poète dont le drame a été sifflé, dont les vers ne se sont pas vendus, qui a été trompé dans ses amours, va se tuer : Il veut quitter « un monde tombé » dans les mains des méchants, où la vérité se cache, la pu» deur agonise et la vénalité triomphe. » Une jeune actrice, la Cléosina, qui habite le même palais et qui a surpris le secret d'Angelo, entreprend avec l'aide de ses camarades de le rattacher à la vie. Angelo entend ses vers chantés et applaudis; on loue ses livres, on l'entoure, on le fête dans sa pauvre chambre, pour un moment richement ornée.... Il marche de surprise en surprise jusqu'à minuit, où toutes les merveilles qui l'entouraient disparaissent. Mais bientôt Cléosina vient lui donner l'explication de cette féerie, et comme il est amoureux et aimé, il ne songe plus à se tuer.

Digitized by Google

Quant à la morale de la pièce, l'auteur nous la dit en terminant :

C'est qu'on calcule mal en se faisant mourir.
A neuf heures sonnant de la vie on s'échappe ;
A neuf heures un quart chez vous le bonheur frappe,
Et comme on n'entend plus, on ne va pas ouvrir.

Bien que cette pièce ait de très-grands mérites, nous n'avons nullement l'intention de la comparer à la poétique féerie de Shakspeare, que son titre rappelle. La Rosalinde n'a ni l'esprit, ni la malice de Puck : et l'on doit préférer aux vers d'Angelo ceux de la chanson des Fées et des romances d'Obéron. Quoiqu'il en soit, *le Songe d'une nuit d'hiver* est une comédie bien faite et fort amusante, et à coup sûr la meilleure de Plouvier.

A dater de cette époque, notre auteur fait paraître chaque année quelque ouvrage dramatique et l'on voit se succéder sur les scènes du Vaudeville, de la Porte-St-Martin, des Variétés, et de l'Ambigu : *Trop beau pour rien faire*, vaudeville en un acte (1855), le *Sang-Mêlé*, grand drame (1856), une *Crise de Ménage* (1857), le *Pays des Amours*, comédie mêlée de charmants couplets (1858), les *Orphelines de St-Séver*, pièce écrite en collaboration de Llaunet (1858); *l'Outrage*, qui fut composé avec Barrière (1859), *Feu le Capitaine Octave* (1859); *Toute Seule*, dont nous avons parlé plus haut (1860), enfin *l'Ange de Minuit* (1861), dont la donnée est si étrange, et qui eut un succès si grand que je ne puis m'empêcher de vous en dire quelques mots.

Ary Kœrner est un docteur de grand talent, qui n'a pour clientèle que les pauvres. Un soir qu'il se trouve sur les bords de l'Isar, il voit arriver, à travers les brouillards de la rivière, une femme vêtue de blanc et montée sur une barque noire, qui s'avance sur les flots, sans voile

Digitized by Google

ni batelier. Cette femme, c'est la Mort, que souvent Ary a forcée de reculer. Elle vient lui proposer un pacte, qu'après quelques hésitations, le docteur accepte : chaque fois qu'il la verra au chevet d'un malade, il devra s'éloigner, et par contre, il aura bientôt réputation et richesse ; sa mère sera l'otage de la Mort.

Les obstacles qui entravaient la fortune du docteur disparaissent bientôt, et tous ceux qui s'opposaient à son bonheur meurent les uns après les autres. Ary, qui est devenu riche et célèbre, va épouser la fille du comte de Stormberg. Déjà il se dispose à entrer dans la chapelle du château, où se doit célébrer le mariage, quand il voit la Mort apparaître et menacer sa fiancée ; mais il ne se laissera pas ainsi enlever celle qu'il aime, sans essayer de la sauver ; la Mort frappera alors sa mère. Dans cette terrible alternative, reconnaissant que son savoir est inutile, Ary s'adresse à Dieu, et la prière obtient ce que la science n'avait pu gagner : le fantôme s'éloigne en lui faisant connaître que le pacte est rompu.

Cette courte analyse ne peut faire comprendre les grands effets produits par cette personnification de la Mort, que l'on voit apparaître à chaque acte. Sous des costumes variés, sous des titres différents, elle se mêle à l'action : tantôt elle sera la messagère de la Providence, tantôt la Justice, tantôt l'Amour qui tue. C'est une création toute romantique, et nous dirions volontiers toute allemande. Ce drame rappelle les œuvres de Grillparzer et les contes d'Achim d'Arnim. Henri Heine dit quelque part que les fantômes ne sauraient habiter la France : que s'ils passaient le Rhin, ils perdraient tout leur prestige. Ed. Plouvier a prouvé le contraire par son *Ange de Minuit*. Les représentations ne furent interrompues que par suite de la maladie de M^lle^ Méa, qui interprétait le principal rôle de la pièce et qu'on ne put remplacer.

Digitized by Google

Un opéra intitulé *Nahel*, dont Litolff fit la musique, fut représenté à Bade pendant l'été de 1863, et au mois de septembre de la même année, on joua au Gymnase *les Fous*, comédie en cinq actes, qui n'obtint que peu de succès. Cette pièce avait pourtant de grandes qualités, et certaines scènes des quatrième et cinquième actes sont très-belles.

Mais Plouvier allait prendre une éclatante revanche et donner ses deux meilleures œuvres, *le Comte de Saules* (Ambigu, 6 avril 1864), et *Madame Aubert* (Odéon, 13 mars 1865) à la suite desquelles il obtint la croix de la Légion-d'Honneur.

Le premier de ces drames attaque l'adultère ; le second, le demi-monde : la loi morale, qui veut que la punition naisse de la faute même, fournit les péripéties. Le comte de Saules ainsi que Madame Aubert ont eu un fils, et c'est de ces enfants que leur vient l'expiation.

Ainsi que Plouvier le fait dire à l'un de ses personnages : « les enfants, les innocents, les cœurs purs, on n'y pense » pas dans la faute, on les trahit dans la passion, et un jour, » ils nous jugent, ou bien ils payent pour nous. » Ce père, cette mère, voient leurs fils malheureux ; ils souhaitent les secourir, ils voudraient se sacrifier pour eux, mais ils ne le peuvent, dans la crainte de les compromettre. De là naissent des situations déchirantes, dont l'auteur a su tirer un grand parti avec tact et mesure et sans jamais tomber dans la déclamation.

Le Comte de Saules est celle des deux pièces que nous préférons : tel paraît aussi avoir été l'avis des critiques, qui lui accordèrent les plus grands éloges. Jules Janin, notamment, n'hésite pas à déclarer que le quatrième acte est des meilleurs qu'on ait écrit. La fin du second acte nous a semblé également très-remarquable : cette scène où les deux coupables s'accusent mutuellement du départ de leur

Digitized by Google

fils et de l'abandon dans lequel ils vont se trouver, m'a rappelé, par sa simplicité et par son grand effet dramatique, les meilleurs endroits du *Philosophe sans le savoir*, le chef-d'œuvre de Sédaine.

Ce drame avait été présenté à la Comédie-Française, et le mauvais vouloir d'un personnage influent, dont nous n'avons pas à parler, l'empêcha d'y être représenté. Ce fut un chagrin et un malheur pour Plouvier, qui avait espéré occuper sur notre première scène, la place à laquelle son talent lui donnait droit, et qui se voyait contraint par la nécessité, de continuer à écrire pour les théâtres des boulevards.

Notre poète se remit courageusement à l'œuvre et il donna bientôt après, le *Ménétrier de St-Vaast* (Théâtre Beaumarchais, 1865), qui fut suivi de *Mangeur de Fer* (Ambigu-Comique, 1866). Le titre de ce drame était heureusement choisi, et bien fait pour attirer le public auquel il s'adressait. Le peuple est un enfant, et, comme les enfants, il veut des histoires de voleurs. Il aime les hommes décidés, que rien n'arrête, qui se rient des difficultés, qui se jouent de la justice et de ses agents. Comme nous, qui, autrefois, applaudissions Polichinelle battant le commissaire, il prend parti pour eux et leur accorde toutes ses sympathies. Ce n'est pas parce qu'ils sont criminels ; c'est parce qu'ils ont la force et l'adresse, deux genres de supériorité que chaque jour on est obligé de reconnaître. Il applaudirait d'honnêtes gens qui sauraient déployer la même ruse et la même énergie que les bandits. Du reste, il ne serait pas content si le diable ne venait, à la fin, enlever Polichinelle ; c'est-à-dire, si la pièce ne se terminait pas par le châtiment du vice et le triomphe de la vertu. Quant au héros de Plouvier, il remplissait toutes les conditions pour réussir : forçat en rupture de ban, empoisonneur, assassin, il s'échappe du bagne pour

Digitized by Google

poursuivre, pendant cinq actes, le projet qu'il a formé d'enrichir sa maîtresse avant de l'épouser.

Bien que très-sombre, le drame est littéraire, la vraisemblance est toujours sauvegardée, les scènes de sentiment ne sont pas déclamatoires et le style est soigné. Aussi les feuilletonistes, même les plus sévères et les plus hostiles au mélodrame, accordèrent-ils des éloges à la pièce, qui fut, du reste, fort applaudie et reprise plusieurs fois avec succès.

Mangeur de Fer fut suivi de *Madame Patapon*, vaudeville en un acte, puis de la *Princesse Rouge* (Ambigu, 24 décembre 1868), dont le principal personnage a été inspiré par ce grand seigneur anglais, si connu à Paris dans les bals de barrières, sous le nom de Mylord l'Arsouille.

En 1872, Plouvier donna deux drames : *la Salamandre* (Odéon) et *le Centenaire* (Ambigu); en 1874, *la Dragonne*, qui fut sa dernière œuvre. *Le Centenaire*, qu'il écrivit en collaboration de d'Ennery, obtint un grand succès à Paris, et nous savons qu'à l'étranger, où il fut représenté, notamment en Russie et en Amérique, il reçut le même accueil bienveillant.

Cette pièce fut composée à Antibes, où d'Ennery avait emmené Plouvier, moins pour travailler avec lui que pour le forcer à se soigner. En effet, en 1867, Plouvier avait été atteint d'une hémiplégie et les médecins avaient recommandé les ménagements les plus grands. Il devait surtout éviter les excès de travail qui avaient occasionné cette maladie.

Hélas ! malgré le dévouement de sa femme, malgré les soins affectueux de ses enfants,(1) l'état de notre poète s'était

(1) Plouvier a eu de son second mariage quatre enfants, et souvent il donna leur nom aux personnages les plus sympathiques de ses drames et de ses comédies. Il semblerait qu'il ait voulu mettre ses ouvrages sous la protection de ceux qu'il aimait tant et dont il se savait tant aimé.

Digitized by Google

bien empiré. La guerre, le siége de Paris, les malheurs de la France, avaient porté à sa santé un coup dont elle ne devait pas se remettre, et avaient même beaucoup affaibli ses facultés d'écrivain. Non-seulement le travail lui était nuisible, mais encore il était devenu pénible pour lui, et de jour en jour plus difficile. Malgré le succès du *Centenaire*, son caractère si joyeux, si aimable s'assombrissait: Plouvier voyait le mal augmenter ; il comprenait que tout était fini pour lui, et que jamais il ne retrouverait la force d'écrire un ouvrage aussi important. A proprement parler, il assistait à l'agonie de son intelligence, agonie qui dura quatre ans.

Ce fut le 12 novembre 1876 qu'il mourut. Ses obsèques eurent lieu à Notre-Dame-de-Lorette et son corps fut porté au cimetière du Père-Lachaise. Deux discours furent prononcés sur sa tombe, l'un au nom de la Société dramatique, par M. de Najac, l'autre, au nom de la Société des Gens de lettres, par M. Jules Claretie.

L'assistance à cette triste cérémonie était considérable, car les amis de Plouvier avaient tenu à lui donner cette dernière marque d'affection, et le nombre de ses amis était grand ; aussi M. Claretie a-t-il pu dire en terminant son discours :

« Ils sont tous là, en effet, près de lui ceux de ses amis que la mort ne lui avait pas encore pris; tous, depuis les compagnons de la jeunesse, jusqu'à cet éternel ami qu'il chanta si bien et qui vient, comme l'eût voulu Plouvier, briller sur sa tombe et donner ses rayons aux funérailles du poète :

Quand l'un de nous se sent malade,
Il demande l'ami soleil ;
En recevant son accolade,
Il retrouve un teint plus vermeil.
Mais si le Ciel veut qu'il succombe,

Digitized by Google

S'il doit partir malgré nos pleurs,
Tous les jours, visitant sa tombe,
L'ami soleil y met des fleurs !

» Et qu'Ed. Plouvier ne craigne l'oubli de personne : sur les fleurs que fera pousser le soleil qu'il a chanté, il y aura longtemps, il y aura toujours les larmes de ceux qui l'ont aimé ! »

Et maintenant, Messieurs et chers Collègues, si je devais vous faire apprécier le talent dramatique de Plouvier, je serais fort embarrassé. Plouvier est, dans ses pièces comme dans ses vers, comme dans ses contes, lui-même et rien que lui-même: un poète qui n'a eu pour maître que la nature. C'est avant tout un esprit original: jamais il ne s'est inspiré des œuvres des autres et jamais, on peut le dire, il n'a sacrifié au goût du public S'il s'est essayé dans des genres aussi différents qu'il l'a fait, c'est qu'après avoir terminé un ouvrage, il le voyait si loin de l'idéal rêvé, qu'il en était découragé et voulait essayer un nouveau moule d'où sa pensée sortirait entière et complète.

Ses plus grands succès ne l'éblouirent point. Il se reprochait toujours de n'avoir pu qu'imparfaitement rendre et exprimer ce qu'il avait senti. C'est là le secret de ces excès de travail qui causèrent sa mort, et on peut dire de lui que l'idéal l'a tué, éloge que bien peu d'écrivains ont mérité.

En terminant cette Notice, je ne répondrais sans doute pas à votre attente, si, après avoir parlé de l'écrivain, je n'ajoutais pas quelques mots sur l'homme. Ed. Plouvier était, avant tout, un cœur aimant et dévoué. J'ai trouvé, en examinant ses papiers et sa correspondance, des traces nombreuses du bien qu'il avait fait durant sa vie. Tantôt c'était un collègue qu'il aidait dans ses travaux, tantôt un ami auquel il prêtait de l'argent, quand lui-même se trouvait dans la gêne, ou bien quelque malheureux pour

Digitized by Google

lequel il allait solliciter et faire des démarches. La famille a conservé pieusement les petits carnets sur lesquels il avait l'habitude d'inscrire chaque matin l'emploi de sa journée. C'est là, surtout, où j'ai pu apprécier combien il était généreux et combien il sacrifiait facilement aux autres, un temps précieux pour lui.

Quant à la vie qu'il menait à Paris, elle était bien simple : Plouvier sortait peu, il allait le moins possible dans le monde et consacrait à sa famille les heures qu'il ne donnait pas au travail. C'est, sans doute, à cette vie retirée qu'il dut de conserver la fraicheur d'émotions et l'aimable simplicité qui font le charme de son talent.

Le dimanche, il recevait ses amis. Il nous disait ses espérances, racontait ses souvenirs et surtout demandait des conseils Toujours défiant de lui-même et mécontent de ses œuvres, il les soumettait volontiers au jugement de ses visiteurs et accueillait avec grand plaisir les observations qu'on lui faisait. C'est dans ces petites réunions que j'ai pu apprécier son caractère aimant et loyal et reconnaître combien était juste ce que j'entendis un jour dire de lui : « Plouvier est bon pour tout le monde, et tout le monde l'aime, il suffit de le rencontrer pour désirer de devenir son ami. »

Plouvier a laissé plusieurs ouvrages inédits, parmi lesquels les *Filles du Père Marteau*, comédie qui fut représentée sur le troisième Théâtre-Français, le 4 avril 1878 et jouée peu de temps après à Vienne. Je n'ai pu voir cette pièce, qui, du reste, n'a pas été imprimée. J'ai seulement appris son succès par les journaux, quand je quittais Marseille pour me rendre à Constantinople, et dès lors je ne saurais en parler.

Digitized by Google

BERNARD BOIARDI

18e Évêque d'Arras

1316-1320

Par M. G. de Hauteclocque

Membre résidant

Depuis quelques années, l'histoire des Evêques d'Arras a été l'objet de recherches qui ont produit d'intéressantes notices sur la plupart de ces prélats. Pourtant, la vie de plusieurs d'entre-eux est restée peu connue ; à l'aide de documents nouveaux (1), nous allons donner quelques détails sur un homme de savoir et de talent, qui occupa le siége épiscopal de notre ville et dont le nom de famille était resté ignoré jusqu'aujourd'hui.

Bernard Boiardi, qu'on a appelé parfois à tort Bertrand, devait être d'origine italienne, d'après la terminaison de son nom (2). Pourtant ce n'est pas toujours une raison décisive,

(1) Les plus importants nous ont été indiqués par M. Bertrandy, archiviste de Seine-et-Oise, dans une brochure intitulée : *Un Evêque supplicié ;* Paris, Dentu, 1865.

(2) M. Bertrandy croit, d'après les fonctions qu'il occupa d'abord, qu'il était de l'Auvergne, mais n'en donne aucune autre preuve.

Digitized by Google

puisque Gérard Pigalotti, son prédécesseur sur le siége épiscopal d'Arras, était Français. Quoi qu'il en soit, Bernard occupa d'abord des canonicats à Brioude et à Clermont-Ferrand, puis devint archidiacre de Saintes. Ces changements de diocèse, pour exercer de nouvelles dignités sacerdotales, n'étaient pas rares à cette époque.

Il jouissait d'une grande réputation dans le droit canonique, aussi le Pape Jean XXII, qui lui-même était fort versé dans cette science, et étant de Cahors avait pu entendre parler de son mérite, résolut de l'employer dans une affaire délicate et importante dont il s'occupait depuis quelque temps.

L'évêque de Cahors, Hugues Géraldi, avait été mis en jugement pour concussions et dilapidations des biens et bénéfices ecclésiastiques ; cet Evêché étant fief de la Couronne; le roi de France prétendait avoir des droits sur le temporel, aussi Philippe-le-Bel, Louis-le-Hutin, puis Philippe-le-Long s'occupèrent-ils activement de ce procès, de concert avec l'autorité ecclésiastique, et Géraldi fut condamné. Fut-il imprudent ou coupable? Il est difficile de le décider ; on sait, par le procès des Templiers, que la politique et le désir de mettre la main sur de riches domaines, ne furent pas toujours étrangers aux jugements prononcés à cette époque.

Le Pape avait nommé commissaire-enquêteur Bernard, alors archidiacre de Saintes, avec Pierre Tertoris, chanoine de St-Antonin de Rouergue. Sans doute pour le récompenser il ne tarda pas à l'investir d'une charge plus importante encore. Gérard Pigalotti, évêque d'Arras, dont l'épiscopat n'est guère connu, étant mort (1), Bernard Boiardi fut élu à sa place le 24 novembre 1316. La bulle d'institution qui nous donne son nom de famille, est datée d'Avignon, le 8 des calendes de décembre de l'an premier du pontificat de

(1) Il fut enterré dans l'Eglise des Dominicains, à Arras.

Digitized by Google

Jean XXII. Après sa nomination à l'évêché d'Arras, il continua ses fonctions dans l'information contre Géraldi, mais on lui adjoignit deux nouveaux commissaires, comme le constate une autre bulle, donnée à Avignon, le 3 des calendes de mars de l'an premier du pontificat de ce même Pape (1). Par une troisième bulle du 5 des ides d'avril 1317, Bernard, Evêque d'Arras, Galhard, Evêque de Rieux et Pierre Desprès, chanoine de Saintes, furent chargés d'administrer les biens de Hugues Géraldi, après en avoir fait une exacte recherche, et de punir ou d'absoudre ses familiers et ses complices.

Par des lettres citées dans la *Gallia Christiana* et datées d'Avignon, le 2 avril de cette même année, Bernard prend le titre de : par la grâce de Dieu, Evêque d'Arras et auditeur des lettres contradictoires *(auditorem litterarum contradictarum)*. C'était, croyons-nous, un emploi de juge canonique, que les fonctions importantes qu'il venait de remplir avec talent, lui donnaient le droit d'exercer. Elles l'empêchèrent probablement aussi d'assister au Concile de Senlis, tenu en 1318, et présidé par Pierre de Courtenay, archevêque de Reims, et où quatre des suffragants de celui-ci, assistèrent : Jean de Beauvais, Guy de Tournay, Pierre de Senlis et Enguerrand de Thérouanne. On s'y occupa de l'invasion des biens ecclésiastiques, et, sans doute, l'affaire de l'Evêque de Cahors n'y fut pas étrangère ; on ordonna de cesser l'exercice du culte dans les domaines possédés indûment, et on pro-

(1) Cette bulle est reproduite dans la collection de la Bibliothèque Nationale de Paris, connue sous le nom de : *Manuscrits de Suarez (n° 8969)*. Cet important recueil in-folio, composé au XVII^e^ siècle, contient de nombreux documents sur l'Histoire ecclésiastique du Midi de la France. Malheureusement l'écriture, le manque de tables et de titres, l'ordre peu méthodique suivi par l'auteur, rendent les recherches longues et difficiles, ce qui est regrettable, vu le grand nombre de pièces inédites qu'il renferme.

Digitized by Google

nonça l'excommunication contre les spoliateurs et les détenteurs (1).

Bien que Bernard ne figure plus dans le procès de Géraldi, il paraît avoir peu résidé dans son diocèse, puisque Gazet, dans son *Histoire ecclésiastique des Pays-Bas*, dit que les Cartulaires de l'Eglise d'Arras n'en parlent pas, et M. Guesnon, dans la *Sigillographie de la ville d'Arras*, n'indique aucune charte de lui. Meyer, Beuzelin, dans leurs Annales, etc, ne citent rien qui ait rapport à son administration diocésaine ; d'après la *Gallia Christiana*, il est fait une simple mention de lui dans l'exorde *in prœmio* de la glose des *Clémentines*, au mot *cetero*. Dom Legris, dans ses *Ephémérides ecclésiastiques* restées manuscrites, mais citées par d'autres auteurs, dit que l'Evêque d'Arras permit en 1318, aux chanoines de St-Eloi, de mettre le rochet quand ils étaient dans les hautes-stalles du chœur. Ce doit être une erreur de date, puisqu'il ajoute que c'est Pierre de Chappes qui accorda cette autorisation : or, il ne fut nommé Evêque qu'en 1320.

Le Pape, qui appréciait notre prélat et aimait à l'employer dans les négociations délicates, préféra sans doute le conserver près de lui. Quand après la mort de Henri VII, l'empire fut devenu vacant, les électeurs ne s'étant pas mis d'accord pour lui donner un successeur, le Souverain Pontife dut nommer comme vicaire impérial en Italie, Robert de Naples. Les luttes incessantes des Guelfes et des Gibelins rendirent son autorité impuissante, aussi Jean XXII, après avoir employé la douceur et les exhortations, fit partir des légats avec des troupes pour soutenir l'autorité de l'Eglise et du vicaire impérial (2). D'après la *Gallia Christiana*, Bernard fut envoyé

(1) Fleury, *Histoire Ecclésiastique.*

(2) *Histoire Universelle de l'Eglise Catholique*, par Rohrbucher, ome x.

Digitized by Google

en 1318 en Italie, avec Aymeric de Chatellux, archidiacre de la Vienne, résidant à Tours, et Hubert, Evêque de Bologne, pour maintenir et conserver la ville de Ferrare, et tout le Comté, sous l'obéissance du Pape.

Nous ne savons rien sur la mort de notre Evêque, ni sur le lieu où il fut enterré. Ferry de Locre (1), Beuzelin (2), le font mourir en 1318, mais cela n'est pas possible, puisque le Père Ignace (3) dit qu'il existait dans les archives du Chapitre un acte par lequel, après la mort de Bernard, on nomma pour vicaires-généraux, le siége vacant, le prévôt, le chantre du Chapitre et l'un des archidiacres. Cet acte, signé du prévôt et du sieur de Crehy, doyen, est daté du jour de St-Martin d'hiver, 1320 ; or, Beuzelin dit : « *Ad mortem ejus* (de Bernard) *ecclesiæ provectum post dies paucos video Petrum Campensem.* » Ce prélat est donc mort en 1320.

Son successeur fut Pierre de Capis ou de Campis, connu sous le nom de Pierre de Chappes ou de Champ ; il fut Chancelier de France, et mêlé aux évènements politiques de cette époque.

(1) *Chronique de Belgique*, page 450.

(2) *Annales de la Flandre-Belgique*, citant les tables de l'Eglise d'Arras.

(3) *Mémoires sur le Diocèse d'Arras*, tome III.

Digitized by Google

II

SÉANCE PUBLIQUE DU 2 AOUT 1878

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS D'OUVERTURE

par

M. PARIS, Président

MESSIEURS,

Je saisis avec empressement l'occasion qui m'est offerte de vous renouveler, d'une manière solennelle, l'expression de mes sentiments de reconnaissance. Lorsque vos suffrages bienveillants m'appelèrent à la présidence de l'Académie d'Arras, la distinction que vous m'accordiez, d'une façon si spontanée et si gratuite, me toucha d'autant plus profondément que les circonstances en doublaient le prix à mes yeux. Vous me donniez, en effet, une marque personnelle d'estime qui devait m'encourager dans l'accomplissement de devoirs difficiles à remplir; vous m'apportiez, au milieu de graves préoccupations, un souvenir amical, et vous sembliez dire à l'absent: Accomplissez votre tâche; après les fatigues de la navigation, quel que soit le sort

Digitized by Google

des événements, vous trouverez ici un port. Pouvais-je refuser de me rendre à votre appel? Et cependant, Messieurs, si je n'avais écouté que la voix de la raison, je me serais souvenu qu'on ne doit accepter un mandat qu'à condition de le remplir efficacement ; je me serais dit qu'alors même que les intervalles de la vie publique me permettraient d'être présent à vos séances, mes prédécesseurs me rendraient la tâche fort difficile. Comment ne pas me rappeler, non sans quelque inquiétude, le mérite varié et l'égale distinction avec lesquels, pendant dix-huit années, trois de nos Collègues ont exercé des fonctions dont votre confiance se plaisait à les investir à tour de rôle? Qui ne sait quelle utile direction a imprimée à nos travaux ce modèle des académiciens et des sages qui, retiré loin de la ville, « *procul negotiis* », continue de vivre par le cœur et par la pensée au milieu de nous? Ne sommes-nous pas encore sous le charme de l'élégant et facile écrivain qui, sans jamais faire de blessure, sait orner de traits piquants tous les sujets qu'il traite? Membre du Barreau et de l'Académie, je suis placé au premier rang pour apprécier — et je le fais avec une respectueuse affection — les éminentes qualités de ce magistrat qui semble né pour présider toute compagnie dont il fait partie, tant il tempère l'autorité par l'aménité avec laquelle il l'exerce.

Je me suis fait trop tard ces objections. J'y répondrai, pour me consoler, qu'investi momentanément d'une charge dont tant d'autres rempliraient beaucoup mieux les devoirs, je ne me suis pas engagé à remplacer ceux à qui je succède. Mon unique soin sera de me montrer digne d'eux ; je parviendrai, je l'espère, à atteindre ce

Digitized by Google

but, en me rappelant leurs exemples et en comptant sur votre sympathie.

Lorsque j'ai pu revenir parmi vous et prendre possession du fauteuil de la présidence, j'ai constaté, avec un orgueil désintéressé, que jamais vos séances n'ont été mieux remplies que pendant l'année académique à laquelle cette réunion sert de clôture Je me garderai bien de passer en revue les travaux si nombreux dont nos procès-verbaux renferment la vivante analyse : notre Secrétaire-général serait fondé à penser que j'empiète sur ses attributions. Il me permettra cependant de remplir une lacune que son rapport présentera nécessairement, et de féliciter M. le chanoine Van Drival de la récente publication du *Nécrologe de St-Vaast*. Ce septième volume de nos documents inédits sert de complément au *Cartulaire de Guimann*, que M. Van Drival a mis au jour en 1875; il fournira les matériaux les plus utiles à l'histoire de cette riche et savante Abbaye, à laquelle la ville d'Arras doit sa naissance, et dont les destinées se lient d'une manière si intime aux fastes de nos contrées. Une fois de plus, notre Secrétaire-général a bien mérité des amis de l'érudition.

Après nous être applaudis des excellents résultats de nos travaux intérieurs, pourquoi faut-il reconnaître que le mouvement littéraire que les Académies de province favorisaient jadis autour d'elles ait aujourd'hui si peu d'extension? Il est vrai que les poètes continuent de répondre à notre appel et que, parmi les pièces de vers adressées à l'Académie d'Arras, nous pouvons signaler une œuvre de longue haleine : la traduction du poème didactique de Manilius, *les Astronomiques*, qui présentent,

Digitized by Google

en dehors de la difficulté vaincue, de nombreux passages où brille le mérite de la forme. Mais sur les sujets qui touchent à l'histoire, à la science, à l'érudition, aucun Mémoire n'a été produit, et cependant, Messieurs, ni les programmes intéressants, ni les encouragements ne manquent à vos concours. Les besoins multiples d'une vie agitée suppriment-ils donc ces loisirs dont nos pères avaient le secret et l'emploi ? Les paroles empreintes de tristesse qu'Horace mettait dans la bouche de ses contemporains :

... Rem facias, rem ;

seraient-elles devenues la devise des générations nouvelles ? Les patientes et fructueuses recherches auxquelles nos archives ouvrent un champ si vaste n'auraient-elles plus qu'un attrait proportionnel au profit matériel que l'on en tire ? Des préoccupations d'un autre ordre mettent-elles obstacle à des études qui exigent, avant tout, la serénité des horizons sans nuage ? Je pose ces questions sans avoir la prétention de les résoudre ; mais je les pose sans esprit pessimiste et sans découragement.

Les Sociétés qui se livrent, comme notre Académie, maintenant séculaire, au culte des Lettres, des Sciences et des Arts, auraient encore quelque prix, alors même que les travaux de leurs Membres figureraient seuls à leur avoir. Elles auraient la satisfaction d'apporter chaque année leur pierre, si modeste qu'elle soit, à l'édifice intellectuel qu'élève, sans interruption, une nation, toujours grande, malgré des revers momentanés;

Digitized by Google

elles contribueraient à développer, par l'exemple, ce sentiment qu'on a si bien appelé la confraternité, grâce auquel, oubliant ce qui peut nous diviser, pour ne songer qu'à ce qui nous rapproche, nous entretenons, dans notre petite république des Lettres, des relations pleines de cordialité. C'est ainsi, Messieurs, que nous contribuons, pour notre part, à une œuvre plus que jamais nécessaire, qui peut se résumer en deux mots : Instruire; apaiser.

Digitized by Google

RAPPORT

sur

LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT LES DEUX ANNÉES 1876-77 ET 1877-78

par

M. le Chanoine VAN DRIVAL

Secrétaire Général

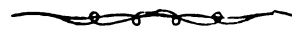

MESSIEURS,

Les Académies et Sociétés historiques des départements ont pris, depuis un demi-siècle surtout, un grand développement, et tous les jours de plus en plus elles revêtent un caractère d'évidente utilité. D'ordinaire, elles traitent peu les questions générales, elles s'attachent au contraire avec une prédilection marquée aux choses de l'histoire locale, et c'est ainsi qu'elles se rendent utiles, en cherchant, en élucidant, en précisant les faits, en les restituant à leur milieu, comme aux mobiles vrais qui les ont produits. La vérité se fait jour, les jugements *à priori* deviennent impossibles, les appréciations saines sont, peu à peu, victorieuses des préjugés d'école, et l'on voit clair dans l'histoire du passé. Et d'ailleurs, n'est-ce pas

Digitized by Google

sur place que l'on doit examiner les faits ? N'est-ce pas là que l'on possède les documents détaillés, documents que l'on peut examiner à loisir, étudier avec calme, pour bien les comprendre et leur faire dire ce qu'ils disent en réalité, sans les dépasser et sans les amoindrir? Telle est l'œuvre principale à laquelle s'est vouée dès l'origine l'Académie d'Arras, et aujourd'hui plus que jamais, elle est toute à la publication annotée et critique des anciens textes, comme à l'examen approfondi des hommes et des choses d'autrefois ; s'aidant souvent des autres branches d'une saine érudition pour arriver à découvrir la vérité, rien que la vérité.

Si, en effet, nous examinons d'abord les travaux de l'Académie au point de vue de l'histoire, c'est surtout dans cette catégorie que nous trouverons, depuis notre dernière réunion publique, une abondance remarquable de communications et de documents.

M. le comte Ch. d'Héricourt nous montre, par exemple, l'instruction gratuite et obligatoire établie à Saint-Omer dès le XVI^e^ siècle. Le même correspondant nous donne une série de Chartes relatives à l'Ordre des Templiers de Haute-Avesnes. M. Mannier envoie toute une série d'identifications de noms de lieux qui achèveront de préciser plusieurs points de topographie restés indécis dans l'édition que j'ai donnée du *Cartulaire de Guimann*.

M. Proyart commençait, il y a deux ans, une étude sur un Evêque d'Arras du XIII^e^ siècle, Raoul de Neuville : il termine en ce moment ce travail, qui touche à bien des questions de discipline, d'administration intègre, et qui montre avec quelle liberté d'action chacun pouvait et savait jadis défendre ses droits.

Digitized by Google

M. Lecesne a traité plusieurs fois des questions historiques plus rapprochées de nous. L'époque de la Révolution à Arras a fait l'objet spécial de ses recherches très-curieuses et fort complètes. Sûrement il les publiera un jour, et tous pourront jouir alors de l'intérêt saisissant qu'offrent ces pièces inédites et bien groupées, dont nous avons eu la primeur. M. Paris a trouvé le temps d'ajouter à ces communications quelques détails puisés aux dépôts du Gouvernement, et si l'on joint à ces travaux les communications qui sont fournies de temps en temps par d'autres de nos Collègues, on peut dire que l'on a, dès maintenant, une histoire exacte de cette période de notre histoire à Arras.

D'ailleurs, aucune période n'est négligée. C'est ainsi que les horreurs du règne de Louis XI, à Arras, sont stigmatisées avec une vigueur extrême et une justice admirable par les religieux bénédictins de St-Vaast dans leur Nécrologe, comme auparavant nous avions vu leurs prédécesseurs lutter pour leur indépendance contre Louis VII et contre les comtes de Flandre, ce qui prouve que ces religieux de Saint-Vaast, qui ont fait pièce à pièce la ville d'Arras, n'étaient point précisément des courtisans.

C'est ainsi encore que, grâce à M. Lecesne, nous connaissons maintenant, pour l'histoire d'Arras au XVII^e^ siècle, la vie et les actions du comte de Mondejeux. Assurément tout n'était pas à louer, il s'en faut, dans les choses de ce temps, et s'il y avait d'admirables faits d'armes, il y avait en même temps des scandales énormes et des abus administratifs non moins grands.

Des études détaillées sur les cantons de Laventie, d'une

Digitized by Google

part, et de Saint-Pol, de l'autre, nous ont été communiquées par MM. de Hauteclocque et Cavrois ; elles sont destinées au *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais*. Une notice historique sur l'ancien Chapitre d'Arras a été présentée par M. Proyart; elle entre dans beaucoup de détails qui font connaître la vie intime, les possessions, les droits divers de ce corps considérable et nous donnent une juste idée de son organisation. M. de Hauteclocque nous a lu une étude sur Richardot, Président du Conseil d'Etat des Archiducs Albert et Isabelle; il a ainsi complété l'histoire que déjà il nous avait donnée de l'administration des Archiducs.

A propos de Richardot, M. Wicquot a réclamé pour l'Evêque d'Arras de ce nom l'honneur d'avoir fondé l'Université de Douai, et il nous a lu une étude sur le Collége Saint-Vaast à Douai, fondation des Bénédictins d'Arras, suivie avec un grand zèle jusqu'à la Révolution, témoignage vivant et parlant du goût qu'avaient les religieux de l'Abbaye de Saint-Vaast pour les œuvres de l'intelligence. M. Wicquot se propose de continuer cette étude, qui vous a vivement intéressés. A ce genre de l'histoire se rattachent les biographies qui ont été lues au cours des séances.

Citons plus particulièrement celle de Plouvier, qui pourrait également se placer dans la littérature, et celle de M. Lenglet, due à M. le Gentil, accueillie avec une vive sympathie par l'Académie, qui a vu revivre, dans cette œuvre pleine de cœur, un Collègue sincèrement estimé pour sa droiture, son esprit de justice, son désintéressement. La biographie de Plouvier a été donnée par M. d'Héricourt. L'histoire de la part prise par le clergé

Digitized by Google

à la diffusion de l'instruction a été exposée par M. Robitaille, et, dans une autre circonstance, j'ai pu citer textuellement les règlements de plusieurs époques concernant les écoles du Chapitre d'Arras. Ces documents sont utiles : ce sont des faits, et c'est de faits que vit l'histoire, et non point d'hypothèses ou de raisonnements.

Comme monographie historique, citons ici la Prévôté de Saint-Michel, par M. le Gentil : c'est un travail complet sur un point particulier, mais ce sont précisément ces détails qui donnent l'idée fidèle des choses et les montrent telles qu'elles ont été.

Si maintenant nous envisageons une autre branche des connaissances humaines cultivée par l'Académie d'Arras, nous pourrons, à la fois, citer ses travaux sur l'art et l'archéologie, cette dernière série d'études se rapportant en même temps à l'histoire et à l'art.

M. Boulangé a rendu compte de la riche collection de M. Terninck : il a surtout décrit avec une précision qui vous a vivement intéressés, les magnifiques bijoux mérovingiens qui forment l'ornement principal de cette collection, en ce moment à l'Exposition universelle. Une petite statuette en plomb, de l'époque gallo-romaine, vous a été présentée par M. le Gentil, ainsi que d'autres objets photographiés par M. Grandguillaume, et toujours vous avez accueilli avec sympathie ces communications.

M. de Linas vous a donné lecture de plusieurs extraits de son grand ouvrage sur l'Orfèvrerie cloisonnée et ses origines : ce long travail est aujourd'hui presque terminé, et il figurera avec honneur à une place de choix dans votre bibliothèque.

Nous avons été assez heureux pour rétablir toute une

Digitized by Google

liste authentique de hautelicheurs ou fabricants de tapisseries de haute-lice à Arras, de 1422 à 1520. Cette liste, insérée dans la *Revue des Sociétés savantes du Ministère de l'Instruction publique* est venue se joindre aux documents recueillis à Rome par Mgr Barbier de Montault, pour ajouter à l'histoire des tapisseries d'Arras, que cette Académie a la première publiée, sujet qui aujourd'hui est devenu de mode et provoque tant de publications.

C'est dans cette catégorie que je vous demanderai la permission de placer mon étude à la fois historique et artistique sur les bâtiments actuels de l'Abbaye de Saint-Vaast. Vous avez bien voulu en entendre la lecture, quoique ce travail ait paru sous d'autres auspices que les vôtres. Ensemble nous avons admiré cette magnifique construction, où nous sommes en ce moment même réunis ; l'importance en est de premier ordre ; c'est un des plus beaux ornements de la ville d'Arras. M. Cavrois vous a lu une Notice sur les Porcelaines d'Arras, sur des produits artistiques d'une ville qui en a compté tant d'autres ; M. Dancoisne vous a envoyé toute une œuvre considérable sur la Numismatique religieuse du département. Vous avez encouragé par vos souscriptions l'album des Archives qui doit être publié à la suite de l'Exposition universelle de cette année ; vous avez également souscrit au buste de Plouvier, qui est là sous nos yeux, et toujours vous accordez avec empressement votre concours à toute œuvre d'art. N'est-ce pas l'un de vous qui a généreusement fondé ce prix des beaux-arts, si recherché, et que tant de Sociétés nous envient ?

Dans la littérature proprement dite, vous n'avez pas été sans produire ou provoquer de bons travaux. Je n'en

Digitized by Google

veux d'autre preuve que cette œuvre considérable que tout à l'heure vous allez couronner, la traduction de Manilius. Traduire complètement ce long poème du siècle d'Auguste, lutter heureusement contre les difficultés spéciales, et de plus d'un genre, qu'il renferme, n'est pas une tâche facile ; assurément on peut dire que c'était là un labeur littéraire au premier chef.

Les poésies, souvent remarquables, que vous distinguez chaque année dans vos concours sont encore œuvre littéraire : de même en est-il de cette curieuse étude d'une journée dramatique chez les P.P. Jésuites d'Arras, au siècle dernier, communication dont M. Paul Lecesne a nourri agréablement une de vos séances.

Les sciences ne sont pas souvent représentées dans l'Académie d'Arras. Il est vrai que d'autres Sociétés plus spéciales reçoivent les travaux scientifiques : nous avons pourtant çà et là nos séances émaillées de rapports sommaires, de notes précieuses, de remarques toujours bien accueillies, venant de ceux d'entre nos Collègues qui sont, par position et par goût, adonnés à ces travaux.

Je ne dois pas oublier de dire, en finissant ce rapport, que songeant à votre bonne administration intérieure comme à votre propre histoire, vous recueillez avec soin tout ce qui peut la compléter. Aussi est-ce avec joie que vous avez accueilli l'un des registres de vos séances, retrouvé par M. Caron. Grâce à ce registre, vos procès-verbaux sont complets depuis 1737 jusqu'à 1878 : Dans ce laps de cent quarante-et-un ans, il n'y a plus qu'une lacune de trois à quatre mois, et nous espérons bien la combler.

Digitized by Google

Comme toujours vos relations avec les autres sociétés françaises et étrangères ont continué : elles se sont même accru d'une façon notable. Pour les sociétés françaises, les rapports sont rendus faciles par le Ministère de l'Instruction publique : espérons qu'il en sera un jour de même pour les sociétés étrangères. Il y a beaucoup à faire à ce point de vue, et pourtant il est bien à désirer que ces relations soient facilitées. Souvent, en effet, une question est étudiée, bien étudiée, loin du pays que nous habitons, et il n'est pas sans intérêt de le savoir vite : parfois aussi la réciproque se présente et il est alors avantageux aux étrangers de connaître ce qui se fait chez nous.

Ces relations générales sont utiles pour nous maintenir tous dans les grandes lignes de la science et surtout de l'érudition. Mais il est un autre genre de relations plus intimes et plus immédiatement utiles que nous cherchons à développer. C'est le groupement des sociétés par régions composées d'éléments historiques similaires ; c'est l'étude concertée entre les sociétés d'une même série de départements ayant une histoire commune. Cette union de travaux sera féconde, parce qu'elle n'embrassera pas trop d'espace, parce qu'elle agira sur des éléments connus, déterminés. Sûrement elle donnera des histoires spéciales plus vraies et mieux comprises ; elle répandra même des germes d'union et de paix : car souvent on ne s'entend pas avec le passé, parce qu'on le considère trop en bloc et sans distinguer les époques si profondément variées dont il se compose, parce qu'on ne le connaît que d'une manière superficielle, comme on voit dans le présent bien des hom-

Digitized by Google

mes ne pas s'estimer mutuellement parce qu'ils ne se connaissent pas.

En résumé, Messieurs et chers Collègues, je crois être exact en disant que notre Société travaille avec persévérance et qu'elle est fidèle à sa vieille devise : *Flores fructibus addit.* Elle cherche sans doute avant tout les fruits, mais elle ne néglige pas les fleurs.

Digitized by Google

DISCOURS DE RÉCEPTION

de

M. L. CAVROIS

DES RAPPORTS DE L'ANCIEN CONSEIL D'ÉTAT AVEC LA PROVINCE D'ARTOIS

MESSIEURS,

L'étude qui sera le sujet principal de ce discours, nous a fait découvrir un document que je vous demande la permission de prendre pour exorde; cette pièce remonte à l'apogée du règne de Louis XIV : elle va nous dire qu'au milieu de toutes les gloires qui ont donné au XVII^e^ siècle une place incomparable dans nos annales nationales, les préoccupations de cette grande époque se portaient déjà vers l'histoire locale, que nous affectionnons tout particulièrement. Il est curieux de voir Colbert lui-même, Ministre et Secrétaire d'État, adresser la circulaire suivante à tous les Intendants du royaume et prouver ainsi que rien ne lui était étranger. Voici le langage qu'il leur tient :

« Le Roy faisant des gratifications aux gens de Lettres,

Digitized by Google

» et sa Majesté estant protecteur de l'Académie fran-
» çoise, et ayant establi diverses Académies des Sciences
» et des Arts, il seroit fort à souhaiter que dans toutes
» les provinces du royaume, il se trouvast quelques hom-
» mes de littérature qui s'appliquassent à quelque
» science particulière ou mesme à l'histoire de chaque
» province ; et comme, s'il y en avoit de ce genre,
» Sa Majesté pourroit peut-être leur faire quelque gra-
» tification à proportion de leur mérite, je vous prie
» d'examiner si dans l'étendue de votre Généralité il n'y
» a aucune personne de cette qualité, et en ce cas de
» me le faire sçavoir ; et mesme, quand vous ne trouve-
» riez pas de ces personnes advancées en âge et qui
» eussent employé tout leur temps à quelque science
» ou à quelque littérature particulière, si vous trouviez
» quelque jeune homme de vingt-cinq à trente ans qui
» eust du talent et de la disposition d'esprit à s'appliquer
» à la recherche de tout ce qui pourroit composer
» l'histoire d'une province ou à quelqu'autre science,
» vous pourriez l'exciter à entreprendre ce travail, et
» à redoubler son application à la science ou à la
» recherche qui seroit de son goût ou de son génie ;
» et en ce cas, suivant son travail et son mérite, je
» pourrois luy obtenir quelque gratification de Sa Ma-
» jesté. » (1)

Cette citation, Messieurs, ne trace-t-elle pas l'historique abrégé de votre savante Compagnie ? Sous cette impulsion venue d'en haut, l'Académie d'Arras naquit, en effet, quelques années plus tard, et, malgré les vicis-

(1) Lettre de Colbert, en date du 19 juin 1680.

Digitized by Google

situdes qu'elle a traversées, elle réussit encore, après un siècle et demi d'existence, à unir ensemble les hommes que leur commun amour de l'étude rapproche déjà si naturellement. Acceptant et appliquant le programme même de Colbert, vous n'ouvrez pas seulement vos rangs à ceux qui ont puisé dans une longue vie, toute consacrée à la science, ces trésors d'érudition que nous admirons; mais vous agréez aussi pour collaborateurs ceux qui ne peuvent guère avoir, en raison de leur âge, que le désir de s'instruire, et telle est la situation du récipiendaire qui a l'honneur de vous parler en ce moment. Il sait qu'à votre école, il aura beaucoup à apprendre : il en a déjà fait l'heureuse expérience depuis le jour de sa nomination, puisqu'en vertu d'une tolérance dont il ne saurait assez vous remercier, vous l'avez admis à vos réunions hebdomadaires avant sa réception officielle dans votre Société. En retour il vous promet, en empruntant encore le langage de Colbert, de « redoubler son application à la science »; et, quant à l'insigne honneur que vous voulez bien lui accorder aujourd'hui, il vous demande la permission d'en faire deux parts : l'une, celle du mérite qui doit justifier votre choix, il vous l'abandonne complétement, puisqu'elle n'existe que par votre extrême indulgence; mais la seconde, celle de la reconnaissance, il la retient tout entière et avec d'autant plus d'empressement qu'elle constitue pour lui tout à la fois un plaisir et un devoir.

En prenant possession de ce fauteuil académique, notre pensée se reporte vers celui qui nous y a précédé :

Digitized by Google

nous ne lui consacrerons que quelques lignes aujourd'hui, parce que nous nous proposons d'écrire et de réunir dans un seul travail la biographie complète des hommes distingués qui ont occupé cette place avant nous et dont nous voudrions, au moins, rappeler les noms. Le premier d'entr'eux est M. Du Bois de Duisans, membre du Conseil d'Artois, l'un des fondateurs de votre Académie, en 1737. Il fut remplacé, en 1788, par M. Thieulaine d'Hauteville, alors Major des ville et cité d'Arras, que nous retrouvons en 1817 parmi les réorganisateurs de cette Société. Viennent ensuite : en 1818, M. le docteur Duchâteau ; en 1844, M. Godin, Archiviste en chef du département ; enfin, en 1873, M. le docteur Brémard, que son état de santé empêcha de prendre à vos travaux la part qu'il ambitionnait ; car, ainsi que l'a justement dit celui d'entre vous qui prit la parole sur sa tombe : « cloué sur un lit de douleur, il n'oubliait pas ceux qui l'avaient admis avec un empressement légitime. » Malheureusement, M. le docteur Brémard succomba aux atteintes du mal qui le minait, sans même avoir achevé le discours de réception par lequel il devait inaugurer la série des communications qu'il vous destinait. Mais, à défaut de travaux académiques, nous nous ferons un pieux devoir de proclamer qu'il joignait à des connaissances médicales très-approfondies, un dévouement qui fut poussé même jusqu'à l'héroïsme, soit pendant les épidémies qui ont affligé notre ville, soit au milieu des ambulances, où sont venues s'entasser les nobles victimes de notre malheureuse guerre contre la Prusse.

Digitized by Google

Puis-je mieux faire maintenant, Messieurs, que de suivre l'exemple que vous nous avez donné en pareille circonstance, c'est-à-dire de vous parler de nos études de prédilection? Vous avez déjà tellement parcouru le champ de l'histoire de notre vieil Artois, « que les derniers venus n'y trouvent qu'à glaner », selon le mot de La Fontaine, que nous répétons avec une légère variante. Cependant, si vous voulez bien nous autoriser à ajouter quelques épis à la gerbe magnifique que vous avez formée, nous allons essayer de vous esquisser rapidement une question qui n'a pas encore été traitée, et sur laquelle notre attention s'est portée, à raison même de la carrière administrative que nous avons suivie pendant plusieurs années et que les événements ont interrompue : nous voulons parler des rapports du Conseil d'État avec l'ancienne province d'Artois.

Le Conseil d'Etat s'appelait aussi *Conseil du Roi*, dénomination qui se justifiait, surtout à une époque où le Souverain pouvait dire : « l'État, c'est moi. » Son origine remonte à la fondation même de la monarchie française, car dès ce moment nous voyons le chef des Francs s'entourer de conseillers appelés à délibérer sur le gouvernement du royaume naissant. Sans doute les attributions de ce Conseil n'étaient alors ni aussi définies, ni aussi multiples qu'elles l'ont été dans la suite, mais l'idée première et la raison d'être de cette assemblée furent connues de nos premiers ancêtres. Pendant plusieurs siècles, l'autorité royale cumulait l'exercice de tous les pouvoirs — politique, militaire, financier, administratif, judiciaire, — grâce à cet auxiliaire puissant que le prince s'était donné. Mais, lorsqu'une civilisation

Digitized by Google

plus avancée rendit d'une part cette charge trop lourde et fit voir ensuite les inconvénients de cette centralisation excessive, on commença à comprendre qu'il ne fallait pas réunir dans les mêmes mains l'Administration et la Justice, et on créa les Parlements, qui furent investis de ce qu'on appela la Juridiction *déléguée*, par opposition à la Juridiction *retenue*, que le Souverain continua de réserver à son Conseil.

Dès ce moment nous voyons poindre la triple attribution du *Conseil d'État*, ou plutôt des *Conseils du Roi*, car cette haute Assemblée se subdivisa en plusieurs sections, ayant un pouvoir propre, sous l'autorité commune du prince. C'est ainsi que furent créés successivement : le *Conseil des dépêches* ou de l'Intérieur, — le Conseil des *Finances* et celui du *Commerce*, — enfin le Conseil *des Parties*, ou Conseil *privé*, chargé spécialement du contentieux; (1) mais, pris dans son ensemble, l'ancien Conseil du Roi avait, comme notre Conseil d'État moderne, trois grandes attributions auxquelles on peut rapporter toute son action : ce sont les attributions *législatives*, *administratives* et *contentieuses*. Nous allons voir comment chacune de ces attributions a été exercée à l'égard de notre province d'Artois.

I. — Que l'ancien Conseil d'État ait eu des attributions *législatives*, personne ne l'ignore; mais ce qu'on n'a peut-être pas assez remarqué, c'est qu'il les exerçait dans toute la plénitude du pouvoir. D'où procédait, en

(1) *Collection de Décisions*, par Denisart, 1777, *verbo* Conseil du Roi.

Digitized by Google

effet, cette grande et sainte chose qu'on appelle LA LOI, c'est-à-dire l'ensemble des préceptes qui régissent une nation et que Montesquieu nomme « la raison humaine, en tant qu'elle gouverne tous les peuples de la terre »? (1) La loi avait alors une quadruple origine, à savoir : les Édits et Ordonnances royales, les Coutumes, le Droit romain ou Droit écrit, et le Droit canonique. Nous n'avons pas à examiner ici dans quels cas ou dans quelles provinces ces diverses législations étaient appliquées, mais nous devons constater que les Ordonnances ou les Édits émanaient seuls de l'autorité royale, qui était aussi l'unique pouvoir législatif. Et quel était le véritable auteur des Ordonnances et des Édits, sinon le Conseil d'État!

La sagesse de ces dispositions en a fait maintenir plusieurs qui nous régissent encore aujourd'hui, malgré toutes nos commotions politiques et sociales, telles que l'Édit de 1669 sur les eaux et forêts, l'Ordonnance de 1681 sur la marine, et le Règlement de 1738 sur la procédure au Conseil du Roi.

Il serait aussi fastidieux que difficile d'énumérer toutes les lois que le Conseil d'État a élaborées en vue de notre province d'Artois, car le champ de son action sous ce rapport n'avait d'autres limites que celles mêmes que le roi s'imposait. Un auteur du XVI^e^ siècle nous montre bien toute l'étendue de ses attributions, qu'il mentionne peut-être d'une façon un peu confuse ; mais ce qu'il dit du Conseil des Pays-Bas, dont l'Artois faisait alors partie, était vrai du Conseil d'État français. Guichardin constate,

(1) *De l'Esprit des Lois*, liv. I^er^, ch. III.

Digitized by Google

en effet, que de tous les Conseils, « le premier est celui » d'Estat, avec lequel se conseille et délibère le gouver- » neur, des choses appartenantes à l'Etat du Prince, et » au publique : et illec se traicte de la paix et de la » guerre, et de tout le gouvernement des pays. En ce » Conseil se consultent tous advertissemens qu'on reçoit » de tous costez, les intelligences et affaires qu'on a avec » les voisins ; on y retient et casse les colonelz et capi- » taines, on y traite des fortifications, munitions et pro- » visions d'armes, d'envoyer et recevoir Ambassadeurs. » Icy sont rapportéz tous les plus difficiles négoces des » autres Conseils du pays. Ce Conseil a la superinten- » dance de tout ce qui touche au gouvernement et pro- » tection des Pays-Bas, tant dedans que dehors d'i- » ceux. » (1)

Ainsi qu'on vient de le voir, les attributions législatives étaient particulièrement l'apanage du Conseil d'Etat proprement dit, appelé aussi *Conseil d'en haut* et des *Affaires étrangères*.

Indépendamment des ordonnances et des édits, qui seuls étaient revêtus de la signature royale, le Conseil rédigeait aussi des arrêts, lesquels étaient rendus au nom du roi et en sa présence, mais étaient simplement signés par un secrétaire.

Nous allons citer quelques documents législatifs qui intéressent notre province, et d'abord l'arrêt du Conseil, en date du 4 août 1754, qui distrait l'Artois de la Généralité d'Amiens, pour l'unir à l'Intendance de Lille ; c'était un acte de haute sagesse, comme nous le verrons

(1) *Sommaire de la description des Pays-Bas*, 1596.

Digitized by Google

tout à l'heure, en étudiant les conditions administratives de nos pays du Nord. Cet arrêt fut suivi de l'édit de 1758, qui réunit les Recettes générales des finances d'Artois à celles de Flandre. Puis, en remontant dans notre histoire, nous voyons le Conseil d'Etat fixer lui-même les bornes de notre province, dans laquelle il fait entrer le pays de l'Alleu en 1717, de même qu'il avait, en 1661, limité le territoire dépendant du comté de Saint-Pol, et détaché l'abbaye de Cercamp du bailliage d'Amiens pour la rattacher au Conseil d'Artois. C'est lui qui étend, en 1664, le ressort de ce dernier Conseil aux villes et territoires de Dunkerque, de Gravelines et de Bourbourg, lui attribue pleine et entière juridiction en matière criminelle, sans appel à aucun autre tribunal, et proclame, par l'édit de 1693, l'hérédité de ses offices; (1) c'est lui, enfin, qui trace aux Etats d'Artois leurs droits et leurs devoirs, notamment dans le vote des impôts et la levée des milices (Arrêt de 1724), affirmant ainsi tour à tour sa supériorité hiérarchique sur toutes les autorités locales de cette province.

II. — A côté de son pouvoir législatif, le Conseil du roi avait de vastes attributions *administratives*, qu'il exerçait principalement comme Conseil des *Dépêches*, des *Finances* et du *Commerce*. Pour faciliter son action à l'intérieur et sur chacune des provinces du royaume, il avait un représentant dans toutes ces circonscriptions qu'on appelait des *Généralités*, division territoriale qui semblait surtout établie pour la perception de l'impôt :

(1) Décisions de Denisart, *verbo* Artois.

Digitized by Google

ce représentant. c'était l'Intendant. Il est vrai que depuis le retour de la ville d'Arras à la France, en 1640, jusqu'en 1661, la *Commission d'Intendant de police, justice et finances* fut remplie par le premier Président du Conseil d'Artois; mais, à dater de cette époque, les Intendants furent choisis parmi les Maîtres des requêtes au Conseil d'Etat, ce qui établit un lien direct entre cette haute assemblée et le premier magistrat de notre province. Bien plus, l'Intendant devenait quelquefois Conseiller d'Etat, sans cesser ses fonctions; car, ainsi que le remarque un savant auteur (1): « Maîtres des requêtes » ou Conseillers d'Etat, les Intendants restaient toujours » attachés au Conseil d'Etat, où ils continuaient à faire » chaque année un service trimestriel ; ils étaient rem- » placés dans les Intendances par les subdélégués géné- » raux, qui administraient sous la responsabilité des » Intendants. »

Est-il besoin de faire remarquer quels hommes éminents ce système a produits? Instruits à une telle école, ils arrivaient dans notre province avec la connaissance parfaite des lois et des principes qu'ils devaient appliquer: à la science du légiste, ils joignaient le tact et la prudence de l'administrateur, sans parler du dévouement dont ils firent preuve pour améliorer la situation morale et matérielle des populations; c'était le résultat de leur stage au Conseil d'État, qui les avait initiés aux plus importantes affaires du pays et les avait mis en communication avec toutes les sommités politiques de leur

(1) M. de Boyer de Sainte-Suzanne, *les Intendants de la Généralité d'Amiens.*

Digitized by Google

temps. Pour confirmer ce que je viens de dire, ne me suffit-il pas, Messieurs, de vous nommer les Bignon, — les Chauvelin, dont le dernier protégea le berceau de votre Académie, — les Le Fèvre de Caumartin et les de Calonne, qui ont laissé au milieu de nous d'impérissables souvenirs !

Aussi Louis XVI résumait ainsi la situation en parfaite connaissance de cause : « L'Administration des Pays » d'États, à quelques exceptions près, le régime des » Intendants, à quelques abus près, est ce qu'il y a de » mieux dans mon royaume. »

Ce mot, Messieurs, s'applique tout entier à l'Artois, qui était précisément un *pays d'États*, jouissant du régime représentatif et votant librement ses impôts. Vous savez qu'on appelait au contraire *pays d'Élections*, les provinces sur lesquelles l'autorité royale levait directement les contributions annuelles : pour ces dernières, qui formaient les trois quarts du territoire français, l'impôt fixé par le roi était d'abord réparti d'office par le Conseil des Finances entre les généralités, et ensuite par l'Intendant entre les circonscriptions des élections et des paroisses. Mais, dans les pays d'États, l'Intendant ne pouvait que solliciter des États de la province une somme qui était désignée sous le nom de *don gratuit*. En fait, notre assemblée provinciale ne se refusa jamais à cette contribution patriotique ; elle alla même quelquefois plus loin dans le vote des subsides, puisque nous la voyons, d'abord en 1690, offrir au Roi un régiment de dragons qui s'appela le *régiment d'Artois*, et plus tard, lors de la guerre d'Amérique, en 1778, faire construire et équiper une frégate qui fut aussi nommée la *frégate l'Artois*. Il n'en est pas moins

Digitized by Google

acquis que l'Intendant, ainsi placé en face de l'indépendance légale des États d'Artois, devait être doué d'un grand talent de persuasion et d'une solide éducation administrative pour obtenir par la voie gracieuse ce que, dans d'autres départements, il avait de plein droit. C'est ici le lieu de faire remarquer que notre province n'avait pas d'Intendant pour elle seule : anciennement, l'Artois et la Picardie étaient administrés par le même magistrat, ce qui rendait encore plus délicate et plus complexe la mission de l'Intendant, puisque le premier était un *pays d'États*, et la seconde, un *pays d'Élections*. L'arrêt du Conseil du Roi, de 1754, que j'ai rappelé plus haut, vint changer heureusement cet état de choses, en détachant le comté d'Artois de la généralité d'Amiens et en l'unissant à l'Intendance de Flandre, qui avait les mêmes usages et les mêmes lois que lui.

Nos grandes voies de communication datent du régime des Intendants, qui en établirent le premier réseau avec des ressources restreintes et surtout à l'aide de la *corvée*, à laquelle nous sommes tous soumis aujourd'hui sous le nom de *prestations en nature*, ce qui prouve que dans beaucoup d'institutions il ne faut condamner que l'abus. Le contrôleur-général Orry se justifiait, en disant des corvéables : « J'aime mieux leur demander des » bras qu'ils ont, que de l'argent qu'ils n'ont pas. » A quoi Turgot répondit, dans le préambule de l'édit de 1776, par lequel Louis XVI abolit cet impôt : « Ceux qui » faisaient ce raisonnement oubliaient qu'il ne faut de- » mander à ceux qui n'ont que des bras, ni l'argent

Digitized by Google

» qu'ils n'ont pas, ni les bras qui sont leur unique moyen » pour nourrir eux et leur famille. » (1)

Quoi qu'il en soit, c'est ainsi qu'avaient été créées nos routes, qui arrachaient à Madame de Sévigné ce cri d'admiration : « Ce ne sont pas des chemins, ce sont des » mails et des promenades ; on marche sans s'arrêter. » Les intendants ont fait des merveilles. » (2)

Si les Intendants remplissaient un rôle important en matière de *finances*, ils avaient aussi l'honneur d'exercer la *justice* relativement aux affaires de leur compétence personnelle, et, dans ce cas, ils jouissaient du privilége singulier « de l'aller rendre dans les siéges » présidiaux et tous autres siéges royaux où ils entrent » et président quand ils le jugent à propos, quelque » matière qui s'y agite. Ils ont droit d'assister aux con- » seils que tiennent les gouverneurs, commandants et » lieutenants-généraux des provinces et d'y donner » avis. » (3) Ce pouvoir devait souffrir des exceptions en Artois, à cause de nos juridictions privilégiées.

L'appel des décisions de l'Intendant ou de son subdélégué-général était porté au Conseil d'Etat, de même que l'Intendant jugeait lui-même en dernier ressort les ordonnances de ses subdélégués d'Arras et des autres villes de notre province.

Enfin, nous avons dit que l'Intendant avait des attribu-

(1) *Conférence sur l'Histoire de l'Administration*, par M. Aucoc, président au Conseil d'Etat.

(2) *Introduction à l'Etude du droit administratif*, par M. Aucoc.

(3) ***Revue hist. de Droit français et étranger*, M. Dareste, 1855.**

Digitized by Google

tions de *police*, — police de sûreté pour protéger les intérêts civils, administratifs et politiques, — police militaire pour le recrutement des armées, et même, en temps de guerre, pour la solde et les approvisionnements des troupes, origine de ce que nous appelons précisément aujourd'hui le *Service de l'intendance*.

Voyez-vous maintenant comme l'action administrative du Conseil d'Etat pénétrait jusque dans les dernières ramifications du réseau de la France par la voie de ses Intendants, qui devaient savoir se plier à toutes les circonstances, et traiter les moindres questions avec la même sollicitude que les plus graves ; car, ainsi que l'a spirituellement dit un Ministre de l'Intérieur : « Il n'y a » pas de petits intérêts pour les intéressés, et une simple » question d'alignement, qui n'est pour l'administration » qu'un détail, est souvent celle qui préoccupe le plus » le citoyen qu'elle concerne, et qui lui inspirera le plus » de mécontentement contre une administration négli- » gente, le plus de reconnaissance pour une adminis- » tration active et vigilante. » (1).

Aussi, Necker résumait ainsi les qualités diverses d'un Intendant accompli, en disant : « Le génie de l'adminis- » trateur consiste à découvrir ce qu'on ne vous montre » pas, à parcourir plusieurs objets à la fois, à saisir » avec facilité différents rapports, et à classer avec ordre » une grande diversité de connaissances. » Ajoutez à cela la passion du bien public, le respect de tous les droits, le dédain de la popularité mal acquise et des faveurs imméritées, et vous aurez une idée d'ensemble

(1) *Introduction à l'Etude du droit administratif*, par M. Aucoc.

Digitized by Google

de cette magnifique institution qui, je le répète, émanait directement du Conseil du roi.

Sous l'inspiration des Intendants, le Conseil d'Etat prit un grand nombre de mesures utiles à notre province : comme Conseil des dépêches, il fixe, en 1768, les éléments des assemblées municipales du comté d'Artois, et décide « que le corps des villes d'Arras et de Saint-Omer » seront composés d'un mayeur et de dix échevins » ; il exerce sur les paroisses ce qu'on appelle plus ou moins exactement la *tutelle administrative*, et met fin aux souffrances de la guerre par son arrêt de 1669, qui « ordonne la » liquidation des dettes de communautés des Pays con- » quis»; il donne aux communes l'autorisation de plaider, d'aliéner, d'emprunter ; il autorise l'exploitation des mines de charbon ; il confie la police et l'administration des marais et des biens communaux à l'Intendant, jusqu'en 1764, et aux Etats d'Artois à partir de cette époque ; il édicte le célèbre arrêt du 25 février 1779, qui régit encore aujourd'hui les parts de marais de l'Artois. Comme Conseil royal des finances, il règle, par arrêt de 1665, le cours des monnaies en Artois ; il indique, chaque année, à l'Intendant, quelle somme ce dernier doit obtenir des Etats de notre province pour équilibrer sa répartition de l'impôt. Enfin, comme Conseil du commerce, il réglemente l'agriculture et les diverses industries de notre pays, notamment par son arrêt de 1685, sur les étoffes fabriquées à Arras ; celui de 1759, qui fixe le nombre des imprimeurs dans les provinces d'Artois et de Flandre; celui de 1770, sur la vente des grains, et celui de 1784, qui modère l'imposition de la porcelaine d'Arras.

Digitized by Google

III. — Pour achever cette étude, il nous reste à examiner les attributions *contentieuses* que l'ancien Conseil d'Etat exerçait sous le titre de *Conseil privé* ou *Conseil des parties*.

Les arrêts de ce tribunal suprême étaient rendus, comme ceux des autres conseils, au nom du roi, qui n'assistait cependant pas à ses séances, mais y était réputé présent ; c'est pour ce motif qu'il y avait toujours à côté du chancelier, sous la présidence effective duquel se tenait l'assemblée, un fauteuil vide dans lequel Sa Majesté était présumée entendre le rapport.

En principe, ce Conseil, dominant toutes les juridictions du royaume, était *Cour de Cassation* en toute matière, judiciaire ou administrative. On pouvait toujours y recourir pour excès de pouvoir ; c'est ce que Colbert rappelle notamment dans une lettre qu'il adressait aux Intendants en 1682 : « Sa Majesté, leur disait-il, m'or-
» donne de vous escrire qu'elle veut que vous exami-
» niez avec soin toutes les affaires dont vous avez pou-
» voir de connaître, et que vous observiez de n'en pren-
» dre connaissance et de n'en juger aucune sans avoir
» auparavant examiné si vous en avez pouvoir ou non,
» vu que vous sçavez qu'il n'y a point de plus grand
» défaut que celuy-là. »

Le Conseil des parties était, nous l'avons vu plus haut, le tribunal d'appel des décisions prises au contentieux par les Intendants. D'autre part, les arrêts du Conseil d'Artois, qui dominait toutes les juridictions de cette province, pouvaient à leur tour être réformés par

Digitized by Google

Parlement de Paris, mais en matière civile seulement, et être portés ensuite au Conseil d'Etat pour l'interprétation des lois et ordonnances qui appartient à la puissance souveraine, suivant la maxime : *Ejus est interpretari, cujus est legem condere.* Enfin, les Etats d'Artois eux-mêmes pouvaient être soumis à la juridiction contentieuse du Conseil du roi. Originairement, toutes les affaires où ils étaient intéressés, ressortissaient au Conseil des parties ; mais le Conseil provincial d'Artois finit par obtenir le jugement de ces différends, non sans des luttes et des difficultés que le Conseil d'Etat dut encore trancher et terminer. Notre histoire locale nous offre plusieurs exemples de ces *conflits d'autorité*, notamment lorsqu'au siècle dernier les Etats voulurent soumettre à l'impôt tous les officiers de justice de notre province, et que ceux du Conseil d'Artois s'y refusèrent et réussirent à prouver leurs droits à l'exemption.

Le Conseil du roi jugeait aussi les *conflits de juridiction* qui pouvaient surgir entre deux Cours ou deux tribunaux inférieurs, indépendants l'un de l'autre et placés dans des ressorts différents, par exemple entre le Conseil d'Artois et l'Intendant de la province, ou entre ce Conseil d'une part, et d'autre part le Chapitre de la Cathédrale d'Arras, ou le Parlement de Paris, ou les Requêtes du Palais, ou la Cour des Aides. Dans tous ces cas, il y avait lieu à *Règlement de juges.*

Relativement à cette question, nos annales artésiennes nous ont conservé le souvenir de procès célèbres dont nous allons avoir occasion de vous reparler, à propos du dernier et bien important privilége de l'ancien Conseil d'Etat, à savoir du *droit d'évocation.* Evoquer

Digitized by Google

une contestation, c'était en ôter la connaissance à ceux qui devaient la juger selon le droit commun et se l'attribuer à soi-même, ou en renvoyer l'examen à un autre tribunal. Le Conseil du Roi usait évidemment avec modération de ce pouvoir, dont l'abus eût jeté la perturbation dans toute la hiérarchie judiciaire : l'histoire d'Artois ne nous en offre que de très-rares exemples, par cette excellente raison, c'est qu'en principe et en vertu même de la capitulation de 1640, confirmée sur ce point par la déclaration de 1661, les peuples du ressort du Conseil d'Artois n'étaient pas soumis à la faculté de l'évocation et ne pouvaient jamais être traduits que devant leurs juges naturels. Cependant, et malgré ces prescriptions, les Abbés commendataires de Saint-Vaast, ne résidant presque jamais à Arras, essayèrent plusieurs fois d'exercer ce qu'on appelait le *privilège de committimus*, qui leur permettait d'attirer tous les procès qui les concernaient, devant un juge unique, ordinairement celui de leur domicile. Ce système, qui offrait de graves inconvénients, avait pourtant un avantage, celui de ne pas diviser l'examen de contestations similaires et d'arriver par conséquent à une justice plus prompte et plus économique : notre code de procédure civile n'a pas eu d'autre intention en autorisant l'exception de litispendance dans les affaires connexes. (1)

L'abbé Maximilien de Bourgogne avait obtenu des premières Lettres de *committimus* qui furent cassées par arrêt du Conseil d'État en 1651 ; mais son successeur, le cardinal d'Este, réussit, en 1663, à se faire accorder des

(1) Art. 171 du code de procédure civile.

Digitized by Google

Lettres d'évocation générale que le Conseil du Roi confirma en ces termes, et dans les conditions ci-après: « Le Roy, estant en son Conseil, a évoqué et évoque » à soy et à sondit Conseil tous les procès et différents » meus et à mouvoir pour raison des droits, domaines » et revenus de ladite Abbaye de Saint-Vaast d'Arras » et iceux circonstances et deppendances; a renvoié et » renvoie en première instance au Conseil d'Artois pour » y estre par luy faict droit deffinitivement, luy en » attribuant à cet effet toutte cour, juridiction et con- » noissance; et par appel audict grand Conseil où les » parties procéderont en conséquense desdictes Let- » tres d'évocation généralle du dix-huitième de juillet » 1663. » (1)

S'autorisant de ces précédents, le cardinal de Rohan demanda la même faveur et obtint notamment, du Conseil d'État, l'évocation au Parlement de Paris de son procès avec les religieux de Saint-Vaast relativement au partage des biens de l'Abbaye (1720). (2)

Les mêmes motifs conduisant aux mêmes résultats, on comprend que les Abbés des autres monastères d'Artois cherchèrent à jouir d'un semblable privilége: nous citerons en particulier le cardinal de Polignac, commendataire de l'Abbaye d'Anchin (1726).

Par une raison analogue, Louis de Bourbon, comte de Clermont et Abbé de Marmoutier-lès-Tours, demanda aussi des Lettres d'évocation au grand Conseil pour

(1) Archives départementales. — Conseil d'Artois, série B, reg. 14. — Bultel, *Notice sur le comté d'Artois*, p. 168.

(2) Archives départementales. *Loc. cit.*

Digitized by Google

les procès qui pouvaient surgir à raison de deux prieurés d'Artois dont il avait la collation : il eut à lutter contre une vive opposition formée tant par le Conseil d'Artois que par les États, qui ne craignirent pas de rappeler, dans leurs cahiers de 1708, que « la province accorde » annuellement des dons gratuits en vue de la manu» tention de ses priviléges. » Néanmoins, le Cardinal, qui était d'ailleurs prince du sang, resta vainqueur dans ce débat, auquel mit fin un arrêt du Conseil du Roi, en date du 27 avril 1723. (1)

Nous constaterons en terminant que le Conseil d'Etat s'est quelquefois réservé la connaissance d'affaires se présentant dans des conditions toutes différentes : nous voyons, par exemple, en 1736, le Roi évoquer à son Conseil les contestations qui s'étaient élevées entre les fermiers des impôts d'Artois et certains contribuables; (2) mais les rares exceptions que nous venons d'énumérer ne font que confirmer le droit *de non evocando*, qui était la règle ordinaire de la province d'Artois. (3)

Telles sont, Messieurs, les grandes lignes du vaste sujet que nous voulions traiter devant vous : il ne pouvait entrer dans notre plan d'épuiser une matière qui exigerait tout un volume, mais il nous a semblé que cet exposé des principes, complété par les principaux détails d'application, suffirait à vous montrer que le Conseil du Roi eut à s'occuper souvent de notre province et le

(1) Archives départementales. — *Loc. cit.*

(2) Archives départementales. — B, 706.

(3) Bultel, *op. cit.*, p. 156.— Maillart, *Coutumes d'Artois*, p. 121.

Digitized by Google

fit avec une rare intelligence. Modérateur éclairé de l'action gouvernementale, collaborateur dévoué du chef de l'État, il a, suivant un mot que nous aimons à répéter, rendu de tels services sous l'ancienne monarchie, que « pour signaler tous ses travaux législatifs, admi-» nistratifs et juridiques, il faudrait refaire l'histoire de » France ! » (1)

Ce que le Conseil d'État fut pendant les siècles passés, il continue de l'être aujourd'hui, malgré l'ingratitude de ceux qui, non contents d'avoir amoindri ses prérogatives, notamment dans la préparation des lois, voudraient même le supprimer tout-à-fait. Ils oublient que la pondération des pouvoirs est la condition de l'existence même des sociétés bien organisées.

Que ce Conseil, après avoir abandonné à la Cour de cassation la juridiction judiciaire, ne se réservant que le contentieux administratif, ait également partagé ses attributions législatives avec les grands corps de l'État, rien de mieux ; mais qu'il en soit dépouillé complétement, ou que son intervention ne soit plus que facultative, voilà ce que nous considérons comme un vice auquel on ne saurait trop tôt remédier. Ne diminuons pas à plaisir le patrimoine de nos gloires nationales, et laissons ce triste soin à ceux qui ne sont pas Français. Pour nous, qui appartenons à l'Artois par toutes les fibres de notre être, nous nous plaisons à associer dans un même hommage cette belle province, que nous aimons plus encore à mesure que nous l'étudions davantage, et cette haute magistrature du Conseil d'État

(1) *Le Conseil d'État avant et depuis 1789*, par M. Aucoc, 1876.

Digitized by Google

qui, fidèle à sa renommée traditionnelle de science, d'indépendance et d'impartialité, s'est toujours montré le digne protecteur des grands intérêts de notre patrie!

Digitized by Google

RÉPONSE

au

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. L. CAVROIS

Par M. PARIS

MONSIEUR,

Je suis heureux d'exercer pour la première fois, dans une Séance publique, les fonctions de la présidence, en vous souhaitant la bienvenue et en vous exprimant les sentiments que l'Académie d'Arras a pour vous.

Vous croyez devoir la remercier de l'honneur qu'elle a fait à votre jeunesse et à votre amour de l'étude. Ces deux qualités, que nul ne vous contestera, se complètent, en votre personne, par une troisième, que Colbert avait soin d'énumérer dans sa lettre de 1680 et que la modestie vous a empêché de découvrir. Le grand Ministre invitait les Intendants du royaume à « rechercher quelque jeune homme de vingt-cinq à trente ans qui se

Digitized by Google

montrât appliqué à la science et qui eût du talent, lui promettant, suivant son travail et son mérite, quelque gratification de Sa Majesté. »

L'Académie d'Arras a reconnu que vous possédiez le talent recherché par Colbert ; elle a constaté le mérite de vos essais historiques, et c'est en connaissance de cause, croyez-le bien, qu'elle vous a jugé digne de prendre place dans ses rangs.

Après avoir témoigné votre reconnaissance à l'Académie, vous reportez, avec raison, votre pensée vers vos prédécesseurs, et en particulier vers le professeur émérite, le médecin dévoué dont nous déplorons encore la perte.

..... *Vitaï sibi lampada tradunt,*

disait le poète. Nous recevons de ceux qui marchaient avant nous dans la carrière le flambeau que nous passerons aux mains de ceux qui nous suivent ; nous apprenons de nos aînés à ne pas en laisser s'éteindre la flamme et à entretenir dans nos âmes l'amour du vrai, du beau et du bien, qui fut la lumière de leur vie.

Avant qu'une mort prématurée eût rendu vacant le fauteuil que le docteur Brémard pouvait se promettre d'occuper pendant de longs jours, vous aviez appelé l'attention de l'Académie. N'était-elle pas témoin de l'activité que vous aviez déjà déployée en mainte circonstance ? N'applaudissait-elle pas à vos premiers succès ? Vous avez omis de nous parler de vos travaux, et je vous soupçonne d'avoir détourné, à dessein, notre curiosité, en choisissant pour sujet de votre discours

Digitized by Google

les rapports de l'ancien Conseil d'État avec la province d'Artois.

Permettez-moi d'établir ici vos titres, au moins dans l'ordre littéraire, et de montrer au public que le choix de l'Académie n'a pas été déterminé par de simples espérances. « Les derniers venus ne trouvent qu'à glaner, » dites-vous après La Fontaine ; c'est quelquefois vrai, mais les épis que vous avez ramassés sont si nombreux qu'on en ferait une gerbe, et qu'ils exciteraient, à coup sûr, la jalousie de certains moissonneurs.

Reçu docteur en droit dès 1863, vous publiez bientôt une étude historique : *O'Connell et le Collége anglais à Saint-Omer*. Cette brochure renferme des renseignements intéressants sur les quarante recteurs qui, trois siècles durant, administrèrent la savante colonie,

« Que nous donna l'exil et que l'exil remporte. »

Chassés de leur patrie, en 1592, par l'intolérance de la Réforme, les jésuites du Collége anglais se virent proscrits, en 1793, par l'intolérance de la Révolution. Douze de leurs professeurs et cinquante-deux élèves furent incarcérés à Arras et ensuite à Doullens. Vous auriez pu suivre sur nos registres d'écrou la longue chaîne de leurs infortunes. Peu s'en fallût que le futur libérateur de l'Irlande ne figurât parmi ces élèves transformés en prisonniers d'État : il avait quitté les bancs du Collége anglais depuis un an à peine. En vous livrant à ces recherches, vous n'aviez, sans doute, d'autre but que de satisfaire le légitime sentiment de curiosité qu'avait éveillé en vous, élève du collége Saint-Bertin,

Digitized by Google

à Saint-Omer, la vue de l'ancien Collége anglais, converti en hôpital militaire et préservé ainsi de la pioche des démolisseurs. La Société des Antiquaires de la Morinie encouragea vos débuts et vous ouvrit ses portes.

Déjà, l'Académie d'Arras exerçait sur vous une mystérieuse attraction. Dans une dissertation lue à notre séance du 19 janvier 1866, vous vous plaisiez à retracer ses origines. « L'histoire de l'Académie depuis sa fondation jusqu'à nos jours, » que nous devons à la plume infatigable de notre Secrétaire général, fera sans doute oublier au public votre simple esquisse ; mais l'Académie d'Arras se souviendra de cet hommage, le jour où vos titres seront mis dans la balance.

Bientôt vous êtes nommé auditeur au Conseil d'État. Vous trouvez le secret de ne pas vous laisser absorber par les études si attrayantes qui se rattachent à l'administration et au contentieux. Les vacances mêmes deviennent pour vous une occasion d'explorations nouvelles. Des relations de famille vous ont-elles appelé sur les bords de la Saintonge ? Vous payez votre tribut à l'hospitalité en faisant revivre l'antique seigneurie de Barbezieux, et vous obtenez ainsi l'entrée de la Société archéologique de la Charente. Mais vous ne resterez pas en dette de reconnaissance. Des recherches plus approfondies vous permettent de donner à votre brochure les dimensions d'un volume : *Barbezieux, son Histoire et ses Seigneurs*. A la suite des barons de l'époque féodale et des illustrations de l'âge monarchique : les Richelieu, les Louvois, les La Rochefoucauld, vous donnez place, dans votre galerie, aux sous-préfets et aux maires de tous nos régimes. Il est bon assurément que le culte des morts

Digitized by Google

ne nous fasse pas oublier les vivants ; ne craignez-vous pas, toutefois, que les fonctionnaires du Barbezieux moderne pâlissent quelque peu en présence des grands personnages du temps jadis?

Votre carrière administrative, qui vous offrait de si lointaines perspectives, a été, presqu'au début, interrompue par les événements. L'Académie d'Arras serait tentée de vous consoler de ce revers, — si vous n'aviez eu la sagesse de vous en consoler vous-même, — en songeant que désormais vous appartenez tout entier à l'Artois et que nous sommes appelés à recueillir le profit de la situation nouvelle que vous avez su vous créer à Arras. Ce n'est pas pour vous, Monsieur, que la retraite se confondra jamais avec l'inactivité. Ne vous attachez-vous pas à tout ce qui vous entoure? Et cet attachement ne se traduit-il pas en œuvres de toute nature?

Voici que le premier pasteur du diocèse a entrepris la restauration de traditions pieuses, et que, dans les sanctuaires où se pressaient nos pères, il s'efforce de donner aux cérémonies du culte un éclat rajeuni. L'ardeur de votre foi lui assure en vous, Monsieur, un ouvrier de la première heure. Non content de retracer le récit des faits merveilleux dont la ville des Atrébates a été le témoin, il y a plus de sept siècles, vous rassemblez les monuments qui en ont conservé le souvenir à travers les âges. Je laisse à l'école des Chartes le soin de rechercher si l'authenticité de certains documents que vous reproduisez est incontestable ; j'aime mieux passer sur les détails et dire, sans crainte d'appel ni de pourvoi en cassation, que le Recueil auquel vous avez donné le titre de *Cartulaire de Notre-Dame-des-Ardents*, réunit et com-

Digitized by Google

plète les matériaux mis au jour par plusieurs de nos Collègues, et donne à la fois satisfaction aux âmes pieuses et aux érudits.

Votre *Notice sur les Mayeurs et les Echevins d'Aire-sur-la-Lys* relie, comme l'*Histoire de Barbezieux*, le passé au présent. Grand a dû être l'étonnement de la ville d'Aire, lorsque vous lui avez rappelé qu'elle compte, dans ses Annales, jusqu'à vingt-huit personnages plus ou moins célèbres. Les habitants d'Aire vous sauront gré d'avoir mis tant de leurs noms en lumière. Il est vrai qu'en compensation, vous les obligez à céder à Saint-Omer l'honneur d'avoir vu naître l'auteur du livre *De Morinis*. Désormais, on ne dira plus : « *Adhuc sub judice lis est.* » La déclaration de Jacques Malbrancq lui-même, retrouvée par vos soins sur le registre du noviciat des jésuites de Tournai : « *Ego Jacobus Malbrancq Audomarensis,* » me parait être une de ces pièces probantes qui font dire au juge : la cause est entendue. Aire se consolera d'avoir perdu ce fleuron de sa couronne, en songeant aux illustrations qui lui restent, depuis sainte Isberghe, fille de Pépin et sœur de Charlemagne, depuis le sire Jean d'Aire, qu'un manuscrit de Froissart a signalé parmi les compagnons de dévouement d'Eustache de Saint-Pierre, jusqu'au grand chirurgien qui, sur les champs de bataille de l'Afrique et de la Crimée, a prodigué tant de dévouement à nos soldats blessés : je salue, comme vous, le baron Baudens.

Vous étiez naturellement appelé à siéger dans la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais. Vos Notices sur le cloître Notre-Dame et sur M. le chanoine Parenty, — un nom qui nous est resté cher —

Digitized by Google

votre Histoire des communes des cantons de Pas et de Laventie, montrent assez que la Commission a trouvé en vous un esprit curieux de recherches et ami de la vérité. Votre collaboration sera d'autant plus utile, qu'au lieu de vous contenter, comme tant d'écrivains, d'un rapide travail de compilation facile, vous vous habituerez de plus en plus à puiser aux sources et à soumettre vos découvertes au contrôle d'une critique sévère.

Hoc opus, hic labor est.... ..

Si la Commission des Antiquités départementales nous a devancés en vous disant : soyez des nôtres, ce n'est pas que nous ayons apprécié moins favorablement vos écrits. Mais le nombre des Membres de l'Académie est rigoureusement fixé, vous le savez, par les réglements ; nos rangs ne s'ouvrent que pour nous permettre de combler des vides toujours regrettés. Le choix alors devient un embarras, et l'on est parfois amené à se tirer d'affaire en alléguant que la jeunesse peut attendre, maxime assurément préférable à la devise aujourd'hui plus en vogue : place aux jeunes. L'attente était pour vous, Monsieur, d'autant plus facile, que l'Académie, couronnant votre Mémoire sur Jean de la Vacquerie, vous avait accordé une récompense et un gage.

J'ai, à dessein, interrompu l'ordre chronologique de vos écrits et réservé une place spéciale à la biographie de Jean de la Vacquerie. Je me suis rappelé que la Commission chargée d'examiner le concours ouvert sur ce sujet n'a présenté, à l'appui de ses conclusions, qu'un rapport verbal dont il n'est pas resté trace. C'était en

Digitized by Google

1870, date néfaste, qui explique la dérogation apportée à nos usages. Le deuil de la patrie absorbait toutes les âmes. Réparons à votre égard, puisqu'une si bonne occasion se présente, une omission involontaire.

Quels éléments nouveaux avez-vous apportés à l'histoire de celui qu'on pourrait appeler le grand pensionnaire d'Arras? Dans une étude dont l'ensemble est digne d'éloges, quels points la critique signalerait-elle à votre attention? Quelles modifications vous engagerait-elle à y apporter, si, remettant sur le métier votre ouvrage, vous vous attachiez à ce sage conseil :

> Polissez-le sans cesse et le repolissez ;
> Ajoutez quelquefois, et souvent effacez.

Vous nous avez démontré que la famille la Vacquerie appartient à l'Artois, que selon des présomptions équivalant presqu'à un acte écrit, Jean de la Vacquerie est né à Arras et qu'il procédait de noble extraction; vous nous avez expliqué, à l'aide d'une distinction que beaucoup d'écrivains ont méconnue, comment Jean de la Vacquerie, né en la cité d'Arras, a pu être reçu bourgeois de la ville d'Arras; des recherches patientes, faites dans les anciens comptes des revenus, vous ont révélé les lieux qu'il habita : « la maison du Moulin d'or, située » en la cité, la maison et hôtel du Pavillon, séans en la » grande rue de Ronville, au devant de l'église St Jean. » Avec trop de libéralité, je pense, vous l'avez gratifié d'un fief au faubourg Ronville, en vous autorisant simplement du nom que portent, sur un plan de 1580, des fourches patibulaires appelées « justice de Vacquerie. » Jusqu'au

Digitized by Google

jour où Jean de la Vacquerie, licencié ès-lois, fut nommé Procureur-général d'Artois, on ne sait rien de sa vie; vous avez essayé en vain de combler cette lacune: les fleuves, près de leur source, ne sont souvent que d'obscurs ruisseaux. La juridiction auprès de laquelle la Vacquerie exerça les fonctions de Procureur-général était bien la Cour féodale du comte d'Artois, la Cour-le-Comte, qui devint plus tard la Gouvernance et qui, comprenant un ressort d'appel considérable: la Gouvernance de Béthune, la Sénéchaussée de St-Pol.... ressortit tour à tour à la Prévôté de Beauquesne et au Conseil de Malines. On aimerait à connaître, avec quelques détails, quelles étaient les attributions du Procureur-général d'Artois. Craignant de vous arrêter en chemin, vous vous contentez de dire que « la Vacquerie remplit ses fonctions avec tant d'éclat, qu'un poste plus élevé lui fut offert à l'Échevinage d'Arras. » Avec nos idées modernes, nous avons peine à croire qu'un Procureur-général d'Artois se soit élevé en devenant Conseiller pensionnaire d'un simple Échevinage. Mais ce n'est pas l'étendue des deux juridictions qu'il faut ici comparer: le rôle du Conseiller pensionnaire ne s'exerçait pas uniquement en matière contentieuse, toutes les affaires de la ville étaient soumises à son examen. En rappelant quel rang occupait alors la capitale de l'Artois, on comprend que la Vacquerie n'ait pas hésité à accepter les offres du Magistrat. Nous devons regretter que la partie juridique et administrative des travaux de la Vacquerie, soit restée, malgré vos investigations, à peu près inconnue: les agitations de la vie publique nous permettent seules d'apprécier et ses talents et son caractère.

Digitized by Google

Pourquoi faut-il, Monsieur, que vous vous soyez effacé, de propos délibéré, devant les travaux déjà publiés sur cette partie si tragique de notre histoire locale? La Bruyère a bien écrit, au début de son livre : « Tout est dit, et l'on vient trop tard.... » Il n'en a pas moins poursuivi sa tâche et fait un chef-d'œuvre: *les Caractères*. Ne regarderez-vous pas comme trop étroites les limites dans lesquelles vous avez enfermé votre sujet? Ne vous semblera-t-il pas que Jean de la Vacquerie apparaîtrait avec un relief plus puissant, si le xv^e^ siècle, largement dessiné, faisait fond de tableau, et si un exposé complet des événements faisait revivre les personnages au milieu desquels il se détacherait au premier plan? Vous trouveriez de même, dans le droit public de ce monde féodal auquel Louis XI porta de si rudes coups, plus d'une réponse aux questions délicates que soulève la conduite de la Vacquerie. Le Conseiller pensionnaire d'Arras a-t il veillé, sans défaillance, aux intérêts de cette ville? A-t-il défendu jusqu'au bout la cause de Marie de Bourgogne, comtesse d'Artois? Comment a-t-il pu, sans forfaire à sa conscience et à la religion du serment, passer au service de Louis XI, destructeur d'Arras? En un mot, l'hermine du premier Président du Parlement de Paris se montre-t-elle sans souillure aux regards de la postérité? Tel est le problème à résoudre.

Vous avez clairement exposé la première phase des négociations ouvertes, au nom de Louis XI, à l'abbaye de St-Eloi. Philippe de Comines invoque « le droit de » retour et le moyen de confiscation ». La Vacquerie le désarme en lui prouvant que Marie de Bourgogne tient l'Artois « de vraye ligne » et en invoquant la trêve

Digitized by Google

conclue entre le Roi et Charles le Téméraire. Dans la seconde entrevue, au faubourg Méaulens, que vous vous contentez de mentionner, les ambassadeurs de Louis XI choisissent une meilleure thèse : déjà ils avaient obtenu que le Roi occupât la cité d'Arras, ville de l'évêque, ne ressortissant pas au comte d'Artois, et qu'il nommât des officiers chargés d'administrer la province et de rendre la justice, jusqu'à ce que M^lle^ de Bourgogne eût fait son hommage ; c'était, il faut le reconnaître, l'application correcte du droit de garde-noble. Les délégués royaux n'étaient-ils pas fondés à stipuler que la ville d'Arras traitât avec le Roi sur des bases semblables? Jean de la Vacquerie fut de cet avis, et sous les réserves faites par la Cité, il promit, au nom des habitants de la ville, obéissance au Roi. En présence de cet accord, constaté par des documents authentiques, ne pensez-vous pas qu'il faut reléguer dans ce monde légendaire qui côtoie sans cesse l'histoire, la prétendue résistance apportée par la Vacquerie aux officiers du Roi, chargés de recevoir, à l'abbaye de St-Vaast, les serments des bourgeois, et la scène dramatique dont vous empruntez le récit à des « notes » plus romanesques qu'historiques? « Et nos serments? » Ces mots résument la conduite de la Vacquerie; s'ils ont été prononcés, ils ont dû l'être à St-Eloi, ils n'ont pu l'être à St-Vaast.

Cependant la ville d'Arras assiégée, conquise, traitée avec la dernière rigueur, vit expulser ses habitants, disperser son corps échevinal, abolir jusqu'à son nom et ses armes. Dans le conflit de ces graves événements, la Vacquerie reste sourd aux sollicitations, fidèle à la foi jurée. D'après les textes indiscutables que vous emprun-

Digitized by Google

tez aux « comptes des revenus » et aux « mémoriaux », on le voit entreprendre, vers le Roi, voyages sur voyages et « besongner » sans relâche « pour les affaires de le ville ». La dernière de ces démarches, parfois fructueuses, est enregistrée le 14 juillet 1479. A partir de ce jour, les mémoriaux sont muets. C'est que le Magistrat a été remplacé par des Commissaires royaux; c'est qu'Arras, devenu Franchise, se peuple de colons appelés par contrainte à remplacer ses bourgeois bannis. Il n'y a plus d'Arras: *fuit Ilium!*

Alors seulement, Louis XI fit offrir à la Vacquerie un siége au Parlement de Paris. La Vacquerie accepta. Peut-être aimerions-nous mieux le voir protester, sur les ruines d'Arras, contre l'abus de la force, ou conserver, à l'écart de la vie publique, la retraite qu'il avait d'abord choisie en Cité.... Gardons-nous, toutefois, d'oublier qu'à cette date, la conquête avait réuni la ville d'Arras à la couronne, que la trêve conclue le 18 juin 1478 avec Maximilien avait laissé au Roi le duché de Bourgogne, la Picardie et l'Artois; que la charge de Conseiller pensionnaire avait pris fin nécessairement avec l'existence même de l'Echevinage. Jean de la Vacquerie pouvait donc se croire délié des engagements qu'il avait contractés sur « le Livre des Serments ». Ne méconnaissons pas, enfin, que passer au service de Louis XI, un des créateurs de l'unité française, c'était passer au service de la France.

L'histoire de la Vacquerie au Parlement de Paris, que vous poursuivez pendant deux règnes, nous apprend à mieux connaître le grand magistrat que Michel de l'Hôpital et Loysel citent comme un modèle. Tout entier

Digitized by Google

à ses fonctions de Conseiller, de Président de Chambre, de premier Président, s'il rentre dans la vie publique, c'est pour rendre à ses anciens compatriotes un nouveau service, en signant à Arras, sorti de son tombeau, le traité de paix du 23 décembre 1482; c'est pour renouveler, aux Etats de Tours, l'alliance entre le peuple et la royauté; c'est pour négocier, à la veille de la guerre d'Italie qu'il déplore, un accord avec Henri VII, d'Angleterre. Il termine, enfin, le 21 juillet 1497, une glorieuse existence, « plus riche d'honneurs et de réputation, dit un de ses panégyristes, que de biens de fortune. »

N'étais-je pas autorisé à dire que la médaille d'or accordée à l'auteur du Mémoire sur la Vacquerie était le présage de votre entrée à l'Académie d'Arras? Le discours que vous venez de prononcer achève de nous faire voir combien nous devons nous féliciter de notre choix. Il vous appartenait, à plus d'un titre, d'étudier les rapports de l'ancien Conseil d'Etat avec la province d'Artois. Mais « la matière, avez-vous dit, exigerait tout un volume », et je devrais écrire tout un volume, si j'entreprenais de vous répondre. Laissez-nous espérer qu'après avoir esquissé les traits principaux de ce sujet si vaste, vous écrirez quelque jour un livre de tout point excellent, dans lequel vous nous montrerez par quelles phases diverses la province d'Artois, pays d'Etats, a été complétement assimilée à la France.

C'est ainsi, Monsieur, que vous ferez succéder les œuvres de votre maturité aux essais de votre jeunesse, et que nous pourrons vous appliquer, avec une légère variante, la devise de l'Académie d'Arras : « *Fructus floribus addit.* »

Digitized by Google

RAPPORT

sur le

CONCOURS DE POÉSIE

(1877)

PAR M. LE BARON DE SÈDE

Membre résidant

MESDAMES, MESSIEURS,

Un hasard très-heureux pour lui permettait, il y a quelques mois, à votre Rapporteur d'assister, dans la vieille Métropole du Midi, aux fêtes annuelles qui s'y célèbrent, le trois mai, en l'honneur de Clémence Isaure.

Près de six siècles n'ont ni vieilli, ni refroidi l'enthousiasme de ces assises de la poésie, où de tous les points de la France, et au nombre de huit à neuf cents, arrivent les odes, les poèmes, les idylles, les hymnes, les ballades, les fables, les sonnets; c'est-à-dire toutes les formes, tous les rythmes, tous les sujets, toutes les voix, toutes les harmonies; tout ce que, dans les élans divers de leur inspiration, tant de poètes croient être digne des fleurs d'or bénites sur la tombe de la Muse Toulousaine.

Digitized by Google

L'Académie des Jeux Floraux siège en grande pompe, avec ses huissiers vêtus de rouge, et au milieu de tout ce que l'aristocratie du talent, de la naissance, de la fortune, de l'Eglise, de l'Armée, de la Magistrature compte de plus élevé, dans une ville de cent quarante mille habitants ; au milieu surtout de ces femmes élégantes et parées qui portent toujours, là où elles daignent se montrer, — dans le Nord comme dans le Midi, Mesdames, — le charme, la grâce, la vivante poésie qui sont leur séduisant et magique apanage.

A Toulouse particulièrement — et souvent ailleurs, — elles revendiquent le souvenir de leur illustre aïeule et se mêlent, parfois avec éclat, aux luttes brillantes des tournois littéraires.

L'antique cité elle-même est véritablement en fête. Les vastes salles du Capitole, ce vieux souvenir de Rome, malheureusement défiguré par l'architecture du dernier siècle, sont trop étroites pour contenir la foule sympathique qui les envahit et salue, en passant, tous les nobles ancêtres que la piété de leurs descendants a voulu honorer, en perpétuant leur souvenir et leurs images, dans la salle dite *des illustres*.

C'est au nom de la poésie, c'est en son honneur, c'est pour attester solennellement son culte, que toute l'élite de la population s'émeut ainsi et se presse à ces jeux « de la gaie science » ; c'est pour elle que revivent, dans toute leur splendeur, avec toute leur originalité, et mêlés de religieuses manifestations, ces souvenirs et ces traditions du moyen-âge, contemporains des premiers efforts et des premiers succès dans la grande renaissance de l'esprit humain.

Digitized by Google

Cette renaissance avait eu ses précurseurs parmi des poètes dont le nom est resté souvent inconnu, mais qui ont façonné aux règles de la prosodie et aux retours harmonieux de la rime, la langue romane, si florissante aux onzième, douzième et treizième siècles, et dont les dérivations, plus heureuses au-delà des Alpes et des Pyrénées qu'en deçà, se sont élevées à la dignité de langues littéraires et définitives ; tandis que la vieille aïeule dépérissait et s'éteignait dans une multitude de dialectes, vivants encore, mais ravalés à l'humble condition de patois.

Comme toutes les races déchues, ces idiômes abatardis ont cependant les orgueils de leurs origines, et parfois des retours d'éloquence et de noblesse qui, çà et là, signalent certains noms attardés au culte de la muse primitive de ces contrées.

Les savants ne dédaignent pas de chercher dans l'obscurité poudreuse des bibliothèques les épaves conservées de ce lointain passé, et nous voyons, grâce aux généreux efforts des Académies méridionales, revivre de temps en temps, au grand jour de notre siècle, quelques-unes des œuvres poétiques de la littérature romane primitive.

Elle a parfois aussi d'éclatantes solennités, sortes d'assises où se donnent un rendez-vous international les félibres romans, ainsi que l'attestent les fêtes littéraires célébrées il y a peu de mois à Nîmes, et dans lesquelles se groupaient de nombreuses députations de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal.

Cette littérature n'a jamais cessé, du reste, de prêter ses formes imagées et les riches couleurs de son langage, aux poètes de la cité languedocienne, dont la troupe était

Digitized by Google

devenue nombreuse et vaillante, lorsque la noble dame Isaure institua pour eux ces joutes de l'esprit dont l'écho résonne jusqu'à nous, et se perpétue à travers les temps.

Si elle obtient encore de tels honneurs, Messieurs, c'est que la poésie n'est pas détrônée, c'est qu'elle continue à occuper dans notre siècle si positif, dans notre société si troublée, une place importante, et qui justifie les empressements du public et les encouragements des Académies, vigilantes gardiennes de tout ce que l'histoire du pays nous a légué de précieux, de tout ce qui peut étendre et moraliser, à la fois, le vaste domaine de la pensée.

Quand cette pensée s'égare dans tant de sentiers obscurs et vers tant d'abîmes dangereux, c'est un consolant spectacle de la voir, souvent encore, rechercher les saines inspirations, et trouver dans le culte de ce qui est véritablement beau, d'éloquents entraînements et de salutaires victoires.

Dans les sommets où se plaît la poésie, il semble qu'on respire un air plus pur et qu'on vit sous un ciel moins troublé.

La nature y apparaît dans son éternelle et souveraine jeunesse; l'âme s'y élève et s'y dégage des mélanges terrestres; les horizons s'élargissent et laissent entrevoir ces perspectives infinies qui, dépassant les limites étroites de notre monde, montrent à l'imagination fascinée et à l'âme agrandie, les invisibles et mystérieuses profondeurs de l'infini et de la foi.

Nous disons de la foi, car la poésie, d'essence divine, ne saurait vivre sans dépasser les bornes de la matière,

Digitized by Google

et sans entrevoir les merveilleuses et splendides vérités du ciel.

C'est elle qui, dans les temps antiques, créa de toutes pièces la savante et brillante théogonie du paganisme ; c'est elle qui, s'inspirant de croyances qu'elle pressentait, sans les connaître, devina, parfois, quelques-unes des vérités immortelles qui s'imposent à l'esprit humain.

Si son rôle est plus modeste aujourd'hui, que de vastes champs lui restent encore !

N'a-t-elle point à traduire les sentiments intimes de l'âme, les douces rêveries et les charmantes extases de la jeunesse, les joies du cœur et ses abattements.

Le sourire et les larmes lui appartiennent également, et si elle embrasse, dans son vol, les immenses perspectives qui la sollicitent, ne la voit-on pas aussi, comme un écho sonore et vrai, redire tout ce qui intéresse et passionne l'humanité.

Casimir Delavigne, en définissant son propre génie, peignait, en quelque sorte, la poésie elle-même, lorsqu'il s'écriait, en parlant de la France :

> J'ai des chants pour toutes ses gloires,
> Des larmes pour tous ses malheurs.

C'est dans ses chants patriotiques, c'est dans ces *Méséniennes*, que les douleurs nouvelles de la patrie rajeunissent, et qu'on ne saurait trop relire, c'est dans ces nobles et viriles élégies que le poète, trop injustement oublié, résumait ainsi les élans de son cœur.

Digitized by Google

Un même sentiment a inspiré celui dont l'œuvre s'inscrit sous le n° 1, — nous entendons le numéro d'arrivée, — dans le concours de 1877.

Lui aussi a souffert dès maux de la patrie, lui aussi a voulu nous retracer un des navrants épisodes de l'invasion étrangère.

Son poème, intitulé *Le Châtiment du Traître*, esquisse l'histoire d'un misérable qui, ayant livré à l'ennemi, et à prix d'or, un de nos corps francs, reconnaît son propre fils, dans le chef de ces braves lâchement vendus.

La facture de ce poème révèle une certaine facilité, mais aussi, malheureusement, une vulgarité dont la prose se contenterait à peine.

Qu'on en juge par les deux strophes finales, celles où le drame se dénoue :

> Le traître voudrait fuir et son front pâlissant
> Se penche malgré lui devant ces magnanimes,
> Mais instinctivement il jette à ses victimes
> Un oblique coup-d'œil et se hâte en passant.
>
> Son regard a glissé sur le visage austère
> Du jeune capitaine... O justice du Ciel !
> Un tremblement saisit cet homme criminel :
> C'est son fils ! — Et l'enfant est vendu par le père.

Quelles que soient donc les sympathies de l'Académie pour l'intention de l'auteur, quelque désir qu'elle ait d'encourager l'expression des sentiments français, elle doit, en mêlant son indignation à celle qu'inspire toujours la trahison, regretter de ne pas entendre, dans l'œuvre soumise à son jugement, des accents dignes du sujet choisi.

*
* *

Digitized by Google

La pièce qui porte le n° 2 se présente avec la devise : *Artem impendere vero.* Elle paraît être du même auteur que la précédente, si l'on en juge par l'identité de l'écriture.

Elle a aussi avec ce poème certaines autres parentés, bien que, par moment, le ton s'élève davantage et la poésie s'y montre par quelques détails plus heureux.

Sous ce titre: *Symphonie*, le concurrent nous présente un homme dévoré de haine et d'ambition, s'élançant vers minuit — c'est l'heure fatidique — à la poursuite d'un rival dont il veut tirer vengeance. Il erre toute la nuit, et les diverses harmonies de la nature, la splendeur des astres, le chant du rossignol, le réveil matinal, les bruits mystérieux de la feuillée, le parfum des fleurs, les carillons pieux de l'angelus, la vue du cimetière champêtre, peuplé d'humbles croix, calment peu à peu sa fureur.

..... L'homme irrascible
Etait vaincu : son front brillait rasséréné,
Des pleurs mouillaient ses yeux : il avait pardonné.

On le voit, la méditation philosophique et religieuse qui nous occupe est d'une irréprochable moralité, et ici encore l'intention ne peut que mériter des éloges. Mais, si, parfois, certains traits de ce grand et calme tableau de la nuit et du matin, esquissés par une main incertaine, nous laissent entrevoir quelques pâles rayons, les ombres dominent, la vérité de l'image s'obscurcit dans d'ambitieuses et inexactes comparaisons, et l'ensemble nous laisse plutôt l'impression confuse d'un insuffisant croquis que celle d'un lumineux tableau.

Digitized by Google

Voici pourtant quelques vers dignes d'être cités : A propos des cloches.

Le bronze, messager de joie ou d'agonie,
Disait un chant dont rien n'exprime l'harmonie,
Qui, tendre tour à tour comme un cri maternel,
Triste comme un soupir, pressant comme un appel,
Plaintif comme l'accent d'une âme prisonnière,
S'étouffait en sanglots, s'élançait en prière,
Puis en gai carillon, doux symbole d'espoir,
S'envolait dans l'azur....

* * *

Permettez-moi, Messieurs, de réserver la pièce inscrite sous le n° 3, sur laquelle nous aurons à revenir, et d'arriver immédiatement, pour suivre l'ordre d'inscription, au n° 4.

Cet ouvrage, qui a pour titre : *Un Rêve inachevé*, est un éloge, en vers, d'un poète dont l'Académie d'Arras, à tous les points de vue, déplore la mort prématurée.

Elle partage le sentiment de sa glorieuse aînée, l'Académie française, qui a jugé le nom d'André Chénier, digne d'un grand hommage, en le donnant, cette année, pour sujet de son concours.

Ce nom, en effet, qui s'illumine d'un double éclat, est celui d'un vrai poète et d'un martyr.

Le couteau sanglant de quatre-vingt-treize ne s'arrêtait devant aucun scrupule ; et soit qu'elles portassent la couronne royale, ou l'auréole sacrée de la jeunesse, de la beauté et du génie, les nobles têtes le trouvaient également inflexible.

C'est ainsi que roula, sur l'échafaud révolutionnaire,

Digitized by Google

celle d'André Chénier, celle de ce poète attendri qu'immortaliseraient à elles seules les stances *A la jeune captive*.

Le poème qu'il a inspiré à l'un de nos concurrents, et que nous avons à juger, est sans contredit l'œuvre d'un écrivain expérimenté et familier avec l'art des vers.

Les siens s'emprisonnent avec facilité dans la mesure et dans la rime. L'épithète abonde, l'image s'entasse sur l'image, tous les astres, depuis les soleils les plus lumineux, jusqu'aux étoiles les plus pâlissantes, toute la gamme chromatique, à partir des nuances les plus douces jusqu'aux tons les plus accentués, sont mis à contribution pour définir le talent, pour rappeler les principaux ouvrages et le tragique assassinat d'André Chénier.

On manque souvent l'effet voulu en exagérant la richesse des détails, en soumettant la langue à des efforts excessifs, en égarant le vol de la muse sur des sommets inaccessibles.

Elle se perd alors dans des vapeurs dorées, nous le voulons bien, mais qui ôtent à la poésie ses contours et ses reliefs, qui la noient dans l'inexactitude et l'effacement d'images incertaines et parfois insaisissables.

C'est un des plus communs défauts de la littérature contemporaine. Elle abuse d'une stérile facilité et ne soumet pas suffisamment à la critique de l'esprit, aux saines investigations de la logique, une phraséologie sonore mais qui ne résiste pas à l'analyse sérieuse, selon les règles essentielles du langage.

Cependant, tout en faisant à la sévérité due à de tels défauts une part légitime, nous ne saurions méconnaître certains mérites dans l'ouvrage qui nous occupe.

Digitized by Google

Bien qu'il se rattache davantage à la forme dythirambique qu'à celle du poème, sous le nom duquel son auteur le présente, cet ouvrage offre, dans le plan, une certaine méthode et passe à grands traits en revue les œuvres principales du poète dont il célèbre la mémoire.

La pensée s'élève souvent à de justes considérations, et le début ne manque ni d'ampleur ni de vérité.

Mettant en parallèle les hommes qui accomplissent leur tâche et élèvent leur monument tout entier, ceux qui, semblables à Horace, peuvent s'écrier :

Exegi monumentum,
Ære perennius,

et les infortunés que la mort arrête dans leur œuvre et amoindrit dans leur gloire, notre poète dit des premiers :

Il est doux de laisser dans son œuvre accomplie
Son âme toute entière avec tous ses secrets ;
Et, semeur que couronne une tâche remplie,
D'avoir pu récolter tout l'or de ses guérets.
Il est beau de mourir dans un sillon de gloire,
Athlète plein de jours, par la lutte éprouvé,
Et de toucher au but en léguant à l'histoire,
Impérissable honneur, le monument rêvé.

Puis, portant sa pensée vers les seconds, il ajoute :

Mais combien en retour, pleins d'une ardente sève,
Beaux fronts que d'un baiser le génie effleura,
Sont tombés foudroyés au milieu de leur rêve
Qu'un autre plus heureux, peut-être achèvera !
Ils avaient l'âme grande ; ils se sentaient des ailes ;
Mais atteints brusquement par l'implacable sort,
Ils se sont débattus dans ses serres cruelles
Et leur élan n'a pu mesurer son essor.

Digitized by Google

Il est naturel, et nous pardonnons à l'auteur qui l'a choisi pour héros, d'avoir agrandi un peu le rôle littéraire et la puissance du génie d'André Chénier. Toutefois, même en poésie, il est une mesure nécessaire.

Est modus in rebus.

N'est-ce pas amoindrir l'éloge, au lieu de le renforcer, que de dire avec notre concurrent, faisant allusion à l'origine grecque de son poète ?

Salut, belle Sycos ! Ravissante merveille,
Des sons mélodieux ont séduit ton oreille ;
De tes rives s'exhale un parfum printanier,
Sur tes bords trop heureux, ô ruche hospitalière,
Quel est cet étranger qui chante ? — C'est Homère ? —
Oui, c'est André Chénier !

Cependant, hâtons-nous de le dire, l'Académie Française semble avoir accepté cet excès d'enthousiasme. Il est vrai qu'il lui a été présenté sous la forme d'une allégorie charmante, qui laisse la responsabilité du jugement à l'aréopage des Muses, indulgentes comme il convient à de jeunes et belles déesses, pour un mortel lui aussi jeune et beau.

Mais revenons à notre auteur.

Après avoir salué Chénier du grand nom d'Homère, il rabat un peu de son admiration, contrairement aux règles de la progression, et trouve, peut-être, une note plus vraie, en parlant simplement du souffle homérique, dont s'animent les chants de ce poète.

Digitized by Google

Oui, dans ses chants ailés passe un souffle homérique,
Son vers a bien l'ampleur de l'épopée antique
Et c'est bien dans un bloc de ton marbre, ô Paros,
Que Chénier a taillé ses agrestes héros.
Mais comme en s'inspirant de la beauté suprême,
Sur la trace adorée il sait rester lui-même !
Qu'à méditer les Grecs il consume la nuit,
C'est bien son propre cœur que son rythme traduit.

Ailleurs, le concurrent résume avec un certain bonheur les traits divers du génie qu'il célèbre.

Ainsi, dans cette ombre tranquille
Savourant de nobles plaisirs,
Entre l'élégie et l'idylle
Chénier partageait ses loisirs.
Mais souvent de plus hautes cimes
Attiraient vers leurs fronts sublimes
Son rêve, infatigable essor.
Dans l'élan de sa fantaisie,
D'un coup d'aile sa poésie
Atteignait la nue aux flancs d'or !

Puis, arrivant aux jours de deuil et aux crimes sinistres, à ces sanglantes boucheries dont le souvenir épouvante dans le passé, dont la crainte n'est pas absolument absente dans l'avenir, il s'écrie :

Hélas ! l'arbre gonflé de sève
Allait tomber dans sa beauté.
Un écueil menaçait le rêve
Dans sa chère sérénité.
Quand Chénier, rempli d'espérance,
Dictait ces hymnes dont la France

Digitized by Google

Devait toujours se souvenir,
La mort, dans un immense orage,
Interrompit soudain la page
Qu'il promettait à l'avenir !

Ah ! ne peut-on attendre encore ?
Trois jours ! trois jours ! il est sauvé !
De cette magnifique aurore
Ecartez le glaive levé.
Ne croyez pas que Dieu pardonne
Si la France de sa couronne
Laisse arracher ce pur fleuron.
Epargnez ce crime à la France !
Conservez-lui cette espérance !
Gardez cette étoile à son front !

Eh quoi ! dans cette ombre plaintive
N'entendez-vous pas ces adieux !
Le cœur d'une jeune captive
S'épanche en flots mélodieux.
. . . . . .
Qu'un peu de pitié vous inspire !...
Mais non !... comme un dernier zéphire
Va s'exhaler la fin du jour.
Le long de ces corridors sombres
Glisse le recruteur des ombres...
O poète, voici ton tour !

Dans l'abîme de sang, tombe, ô tête sublime !
De nos troubles amers déplorable victime
La Révolution, dans un élan maudit,
T'a broyé sous son char et tu l'avais prédit.
Du moins tu n'es pas mort tout entier, et ton âme
En planant sur nos fronts nous brûle de sa flamme.
Ton siècle n'avait pu dans son ardente main
Peser ce que brisa ton aveugle destin.

Digitized by Google

Nous avons fait à l'œuvre qui nous occupe d'importants emprunts. En choisissant nos citations dans les meilleurs passages, nous n'avons pu dissimuler les défauts dont nous parlions il y a un instant, et qui se révèlent particulièrement dans les deux derniers vers, absolument incompréhensibles.

Qu'est-ce, en effet, qu'un siècle qui n'a pas pu peser, dans son ardente main, ce que brisa le destin aveugle du poète ?

On cherche en vain dans l'obscurité de cette image, ou plutôt de cette énigme hardie, la pensée de l'auteur, et l'on est réduit à répéter :

Sunt verba et voces, prætereaque nihil.

Nous le regrettons, car l'œuvre, dans son ensemble, n'est pas, vous l'avez vu, Messieurs, sans un incontestable mérite.

Ce mérite vous a paru tel que vous avez voulu en récompenser l'auteur par une mention honorable, avec médaille d'argent.

*
* *

Un poète fécond, dont nous avons, malgré nous, su le nom, avait envoyé au concours quatre pièces dont le recueil était inscrit sous le n° 5. Toutes se distinguaient par la facilité de bon aloi, par la grâce et l'esprit, par la verve, non pas gauloise, mais simplement française — ce qui vaut mieux — et, en définitive par une saine et salutaire philosophie.

Elles avaient pour titre : *La Loterie du marquis de Coutanges*, morceau rempli d'*humour* et finissant dans

Digitized by Google

des notes émues ; *Le Carillon du nouvel an*, chant de joie et vaste prière, au seuil de ces périodes qui sont pour tous une grâce de Dieu ; *Epître à un philosophe*, charmant plaidoyer *en faveur des champs ;* et enfin, malheureusement, *Une partie d'échecs sous la Terreur.*

Nous disons malheureusement, non que la pièce soit mauvaise, tant s'en faut, mais parce que, courant plusieurs Académies à la fois, elle vient d'être couronnée par la Société d'encouragement au bien, ce qui l'exclut de nos concours.

Ils n'admettent pas, en effet, le partage, et veulent des œuvres qui leur soient exclusivement réservées.

En apprenant le nom du lauréat de la Société précitée, M. Henri Galleau, l'un des poètes que nos médailles ont été déjà chercher plusieurs fois, et qui est de taille à prendre de nombreuses et vaillantes revanches, nous avons dû retirer du concours toutes les poésies formant le recueil adressé par cet auteur. Il cessait de se trouver dans les conditions de notre programme, c'est-à-dire, d'obéir à la loi de l'anonyme, qui est une garantie tout à la fois pour les concurrents et pour ceux qui ont à se prononcer sur leurs œuvres.

* * *

Nous serions, peut-être, en droit de nous demander si l'ouvrage inscrit sous le n° 6, et dont le titre est : *Vercingétorix*, ne se présente pas comme l'épave d'un concours dont le héros gaulois avait été l'objet, il y a quelques années, si une mention formelle inscrite en tête de la copie ne certifiait qu'il s'agit d'une œuvre inédite et vierge de tout examen antérieur.

Digitized by Google

Certes, le sujet choisi est un de ceux qui peuvent prêter à la poésie les élans les plus patriotiques et par conséquent les plus élevés.

Elle est digne des respects et des hommages de la postérité, cette grande figure de notre valeureux ancêtre: et particulièrement, quand les deuils de la patrie demandent à être consolés, il semble qu'elle apparaît dans son lointain passé, avec un double et plus intense rayonnement.

Mais cette grandeur même exige de plus dignes hommages, et pour célébrer une si haute gloire, il faut des accents véritablement inspirés.

Le souffle épique, les élans enthousiastes de l'ode manquent également à la pièce qui nous occupe, ou du moins, ne s'y soutiennent pas assez. car nous aimons à reconnaître que certaines strophes — mais elles sont trop rares — ne manquent ni de chaleur ni d'éloquence.

Citons celles qui nous paraissent les meilleures:

Quoi! la gloire serait dans l'amour du carnage,
Dans le sang et les pleurs des vaincus qu'on outrage,
Dans la force écrasant le droit des nations?
Non; la vengeance germe au milieu des ruines
Et fait gronder, avec les colères divines,
Ses sourdes imprécations.

Au lieu de ces bourreaux que des forfaits couronnent,
Qu'on célèbre plutôt les guerriers qui rayonnent,
Mourant pour leur pays, l'honneur, la liberté.
Qu'on aime à contempler la sereine figure
De Vercingétorix, cette gloire si pure,
Ce chef qu'Homère eût exalté!

* * *

Digitized by Google

Sous le nom de *Mahaut d'Artois*, nous arrive une chronique, tirée, paraît-il, d'un historien franc-comtois, Gollut, dont aucun écrivain de notre pays ne confirme le récit.

Cette Mahaut, d'après notre concurrent, serait une

Étrange incendiaire,
Qui fit, par charité, brûler trois cents manants.

Et il nous raconte, en vers assez faciles, parfois même trop familiers, qu'une grande famine désolant le pays d'Arbois, où se trouvait la féodale demeure de la comtesse d'Artois, celle-ci, dans l'impossibilité de continuer la mission pieuse de charité qui avait, jusque-là, fait d'elle « une sainte princesse, ange de bienfaisance, autrefois du Jura providence adorée, » s'était résolue à un fort singulier dessein.

Elle convia la foule affamée à un splendide banquet, dans lequel furent prodigués les mêts les plus exquis, les vins les plus rares; puis, s'éloignant, elle fit incendier le manoir, dont les murs et les plafonds, enduits de résine — on ne connaissait pas le pétrole, — flambèrent et dévorèrent les malheureux vassaux de la comtesse.

Nous aimons à penser, pour la mémoire de la dame d'Artois, que son prétendu historien n'est qu'un sombre romancier, et sa légende un de ces contes terribles dont, avec les méfaits des sorcières, on épouvantait jadis, à la campagne, les longues veillées d'hiver.

L'Académie n'aurait pu accueillir un tel poème que s'il s'était distingué par une naïveté réelle et une sorte de sincérité digne des vieux conteurs du moyen-âge.

Digitized by Google

L'originalité lui fait défaut et la vulgarité de la forme ne peut remplacer cette qualité essentielle.

*
* *

Vous auriez peut-être, Messieurs, trouvé dans quelques-unes des œuvres dont nous venons de vous entretenir, un mérite suffisant pour justifier, sinon des récompenses, au moins des encouragements.

Mais l'Académie a reçu, sous le n° 3, un poème qui se distingue à la fois et par le choix heureux du sujet et par la manière dont il a été traité.

Vos suffrages se sont arrêtés sur ce poème, auquel vous avez accordé la médaille d'or de deux cents francs.

Il a pour titre : *En face de l'Océan.*

C'est en contemplant, nous-même, ses immensités profondes, c'est au bruit incessant de ses flots sonores, tantôt prolongeant leurs mugissements irrités, tantôt s'apaisant en doux murmures, comme les brises du printemps ; c'est en présence de la vague soulevant ses montagnes mouvantes, couronnées d'écume et semblables à des sommets neigeux, ou caressant la rive de ses molles et flexibles ondulations ; c'est, en un mot, aussi, en face de l'Océan, que nous lisons les vers jugés dignes de votre récompense.

Ah ! sans doute, si élevée que soit la pensée poétique, si féconde que semble l'imagination, combien ne sont-elles point dépassées par la réalité !

La parole est impuissante à rendre le saisissant tableau de la mer.

Et cependant, le génie de l'homme a vaincu ce terrible élément.

Digitized by Google

Dès les âges primitifs, et sur toutes ces vastes côtes qui dentellent les limites de la terre, il s'est révolté devant l'obstacle imposé à sa domination, et tous ses efforts ont tendu à le franchir et à dompter les flots irrités.

Dans l'incessant combat qu'il leur a livré, tour à tour victorieux ou vaincu, il ne s'est point lassé ; et si, dans les lointains obscurs d'une histoire souvent fabuleuse, nous entrevoyons déjà les merveilleux prodiges de la navigation, quel orgueil ne nous est pas permis en présence des conquêtes décisives de notre siècle?

Que devons-nous admirer le plus, ou de ces forteresses terribles qui promènent sur les mers, d'un bout à l'autre du monde, la frontière élargie des empires; ou de ces esquifs légers, dominant la tempête, et opposant à la colère des vents la force irrésistible de Fulton; ou de ces savants appareils, qui asservissant à la volonté de l'homme la foudre elle-même, font à travers les flots, de ses fluides mortels, devenus dociles, les courriers rapides de sa pensée ?

N'avons-nous pas vu l'audace heureuse d'un Français marier des mers que le Créateur avait séparées, et dans son infatigable élan, la science moderne ne se prépare-t-elle pas à supprimer les détroits pour rapprocher des peuples amis et confondre plus intimement leur existence et leurs intérêts ?

S'il fallut, selon la parole d'Horace, un cœur trois fois cuirassé de chêne et d'airain (1) à celui qui le premier

(1) *Illi robur, et æs triplex*
Circa pectus erat, qui fragilem truci
Commisit pelago ratem
Primus....

Digitized by Google

affronta les fureurs de l'Océan, c'est presqu'en souriant aujourd'hui, et pour nous servir du mot barbare à la mode, par des trains de plaisir, que les foules désœuvrées et curieuses se jouent de lui, et le foulent pour ainsi dire aux pieds : tantôt dans de rapides excursions, tantôt en demandant à ses plages salubres et à ses flots généreux tous les bienfaits de la santé.

L'auteur dont le travail nous occupe n'a peut-être pas suffisamment mis en relief ces divers aspects, mais il a suivi l'homme, à travers les temps, dans ses conquêtes successives, et nous a montré la France, notre France bien-aimée, à l'avant-garde des conquérants.

Un sentiment patriotique et religieux plane sur l'ensemble de sa composition ; souvent son souffle s'élève, sa pensée s'épure et s'élargit, dans le relief de vers énergiquement frappés.

Sans doute, l'expression ne reste pas toujours dans les hauteurs voulues ; quelques passages prosaïques déparent l'ouvrage, quelques périphrases malheureuses, telles que « l'aliment végétal », pour désigner la grande conquête de Parmentier, se trouvent çà et là : Mais l'ensemble, malgré ces faiblesses, se maintient dans des régions philosophiques et morales et à un diapason littéraire qui justifient vos suffrages.

Digitized by Google

(PIÈCE COURONNÉE)

EN FACE DE L'OCÉAN

Belle-Ile-en-Mer, 25 mai 1876.

I

Où sont ces bois flottants que manœuvrait la rame,
Ces troncs d'arbres creusés, nos primitifs canots ?
Voyez, arche moderne, avancer sur les flots
Cette machine à feu dont la vapeur est l'âme !
L'aquilon à sa marche en vain veut résister,
Le *steamer* (1) passe et dit : « *qui pourrait m'arrêter ?* »
Pour lui — de longs efforts éclatante victoire —
Le grand mot *impossible* est un mot dérisoire....
L'*impossible*, aujourd'hui, le sera-t-il demain ?
Sur le fleuve du temps suivez le genre humain :

Toujours pour quelque peuple il se lève une aurore !
Demain, l'œuvre de Dieu s'empressera d'éclore
Dans les sillons de l'avenir !
Demain nous résoudra quelque nouveau problème ;
Et l'homme encor muré dans un étroit système,
Sera bien forcé d'en sortir !...

Du premier grand voyage — interrogez l'histoire —
Souverains de l'Egypte, à vous revient la gloire ! (2)
Dans le céleste Empire, et longtemps avant nous,
La jonque obéissait aux voiles de bambous ;
Si la Chine, aujourd'hui, reste stationnaire,
Toi, France, ouvre ta voile au souffle humanitaire !

(1) Prononcez stimeur.

(2) Voyage autour de l'Afrique exécuté par ordre de Néchao, six cents ans environ avant l'ère chrétienne.

Digitized by Google

De la palme des arts revendiquant l'honneur,
Il est beau de porter aux quatre coins du monde
De la fraternité la semence féconde ;
Va donc semer partout ton esprit et ton cœur !...

C'est le commerce aux mains avides
Qui de vous attend ses destins ;
Voguez, voguez, vaisseaux rapides,
Vers tous les rivages lointains...
Ce qui manque à nos champs fertiles,
Allez le demander aux îles
Où règne un éternel printemps ;
Et, chargés de moissons nouvelles,
Devancez, pourvoyeurs fidèles,
Ce courrier qu'on nomme : — le Temps !

Les siècles ont marché : — l'humanité commence
A revenir enfin de sa longue démence,
Car les peuples jadis par la haine aveuglés
Même de leurs voisins se tenaient isolés ;
La marine, aujourd'hui, sur les deux hémisphères,
Jette un puissant réseau d'intérêts solidaires....
Des plus heureux climats l'échange des produits
Ne suffit plus à l'homme ; — il lui faut d'autres fruits :
Ceux des doctes labeurs, qu'en tous lieux la science
Sur l'aile des vaisseaux porte à l'intelligence !
Tel que l'astre du jour, éclatant ou caché,
Toujours, — vif ou plus lent, — le progrès a marché.

Par la soif du savoir, l'instinct des découvertes,
Sur les flots, dans les airs, que de routes ouvertes !
L'homme, « *ce dieu déchu* », d'un regard scrutateur
Cherche à se rapprocher de son divin auteur :
Est-il rien qu'il ne sonde ? — Il pénètre la terre
Afin de feuilleter ses archives de pierre ;
Tandis que le marin d'un œil moins anxieux
Interroge l'espace, et les vents, et les cieux...

Digitized by Google

Notre âge dans sa marche, aujourd'hui plus certaine,
A, du génie humain, élargi le domaine ;
Au grand souffle des temps s'agrandit la raison,
Et le soleil éclaire un plus vaste horizon !

II

LA CARTE DES MERS

Ils sont inscrits partout tes titres de noblesse,
O navigation !.. pour la nef en détresse
C'est ta main qui du phare allume le flambeau !
Je suis tes pavillons, et partout se présente
Un nom, un souvenir de la patrie absente,
Une date, un trophée, une croix, un tombeau...

De la zône torride à ces déserts de glace,
Où l'immobilité, c'est la mort !.. où l'audace
Pousse l'homme et lui dit : — Ouvre-moi des chemins ;
Partout où l'Océan étend son vaste empire,
Là même, où le soleil n'a qu'un pâle sourire,
On voit se dérouler tes nobles parchemins...

J'aime ces noms semés par le vaisseau qui passe :
C'est le *Port du salut !* — c'est le *Hâvre de grâce ;*
L'*Archipel des amis*, — l'*Ile des bons accueils !*
C'est le *Cap des adieux* ou de *miséricorde !..*
Et la carte des mers, ainsi partout s'accorde
Avec la vie errante à travers mille écueils...

Quel cœur assez étroit, quelle âme routinière
Ne tressaille à l'aspect de ta sainte bannière,

Digitized by Google

O siècle du progrès et de la charité !
Chacun de tes vaisseaux portant d'un pôle à l'autre
La manne de l'esprit, le flambeau de l'apôtre,
Sert les desseins secrets de la divinité !

Un rosaire au côté, seul avec son bréviaire,
Voyez, voyez là-bas, sous le cercle polaire,
Debout sur les glaçons, et la croix pour appui,
Ce héros de la foi, cet homme évangélique, (1)
Dans l'ardeur de son zèle entonnant le cantique
Que l'Orient chantait *trois mille ans avant lui !* (2)

Béni le voyageur, parmi les fils de l'homme,
Qui le premier ravit au sol américain
L'*aliment végétal* (3), que tout peuple renomme,
Ce pain de chaque jour pour qui n'a pas de pain...

Hommage, hommage à vous, aventuriers sublimes,
Explorateurs des mers, conquérants des abîmes !
Hommage à toi, Colomb, que la voix du saint lieu,
— Devant ton long martyre et cette foi profonde
Qui voulut à la croix donner un nouveau monde —
Proclame hardiment l'*Ambassadeur de Dieu !*

Honneur au dévouement ! — Honneur à l'héroïsme
Qu'enfantent la science et le patriotisme !
A vous, objets touchants de regrets et d'orgueil,
Vous, dont le cœur battait pour toute grande chose,
Vous, qui du genre humain avez servi la cause,
Et dont les os sacrés n'ont pas même un cercueil !..

(1) Le père Grollier, prêtre de Montpellier, en 1859.

(2) *Benedicite, glacies et frigus, Domino !*

(3) La pomme de terre.

Digitized by Google

De la fureur des flots glorieuse hécatombe,
La Pérouse, *Franklin*, ont l'Océan pour tombe ..
Plus heureux fut celui dont l'amour filial
Rencontra du Prussien la balle meurtrière,
Toi, valeureux *Lambert* (1), qui finis ta carrière,
Criant : « *Vive la France !* » aux champs de Buzenval !..

Place à toi dans mes vers, jeune homme au cœur de flamme, (2)
Astre, si vite, hélas ! touchant à son déclin !
Toi qu'attendait la gloire et que poussait ton âme
A la recherche de Franklin !.. (3)

Tous ces vieux loups de mer qu'emportait la corvette, (4)
T'aimaient, petit Français, brave et grand par le cœur !
Pas un qui n'admirât cet intrépide athlète,
Fidèle à Dieu, comme à son épaulette,
A vingt ans, décoré de l'étoile d'honneur !

L'onde conduit au ciel aussi bien que la terre,
Avait dit ton enfance en ses pieux transports ;

(1) Gustave Lambert, ancien élève de l'Ecole polytechnique, supposait, non plus à l'ouest, mais à l'est du détroit de Béhring, une mer libre, soumise à une moins basse température. La récente expédition austro-hongroise vient de confirmer ses suppositions. Il avait indiqué la voie et d'autres sont venus lui enlever la gloire de la découverte...

Sic vos non vobis...

(2) Bellot, fils d'un maréchal-ferrant de Rochefort.

(3) En 1845, à l'âge de soixante ans, l'infatigable Franklin, accompagné de cent soixante-huit hommes d'équipage, reprit la mer pour ne plus revenir. — De 1849 à 1854, grâce à l'héroïque insistance de lady Franklin, quatre expéditions ont été envoyées et vingt millions ont été dépensés à la recherche de ces vies précieuses.

(4) *Le Phénix*, corvette commandée par le vieux puritain Kennedy, qui s'était pris d'une belle tendresse pour Bellot, faisant la lecture et la prière en commun avec tous ces braves marins, émus lorsqu'il leur parlait de la chère forge de son père dont il regrettait le sifflement.

Digitized by Google

Tu ne l'entendras plus la forge de ton père,
La voix du feu, voix qui te fut si chère,
De l'éternel sommeil, pauvre *Bellot*, tu dors !..

Il n'est plus ! mais son nom appartient à l'histoire,
Et la carte des mers garde son souvenir ; (1)
Le bronze et le granit ont légué sa mémoire (2)
Aux nautonniers de l'avenir !

III

Noble élan de pitié ! — Témérités sublimes !
Qu'inspire et suit partout l'ange du dévouement ;
Puis-je vous oublier, *sauveteurs magnanimes*,
Qui faites du péril l'heure du ralliement ?

Aux cris du désespoir jeter toute son âme,
Disputer l'équipage à l'abîme en courroux,
Quel spectacle !.. et souvent quel effroyable drame !
Est-il rien de plus beau, de plus grand parmi nous ?

Plus sinistre que les tempêtes,
Seigneur, écarte de nos têtes
Le plus terrible des fléaux !
Sur l'aile des vents qui l'apporte,
Seigneur ne permets plus que sorte
La peste du flanc des vaisseaux !

(1) Le nom de Bellot a été donné à un détroit situé entre le North-Sommerset et la presqu'île Boothia, à l'extrémité de l'Amérique septentrionale, ainsi qu'au cap qui s'élève au N.-E. de la terre du pays de Galles.

(2) Les Anglais lui ont érigé un trophée de bronze dans le musée naval du Louvre et un obélisque de granit sur le quai des Invalides de la marine, à Greenwich.

Rochefort, sa ville natale, lui a élevé une statue.

Digitized by Google

Où, si tel est l'arrêt suprême,
Souviens-toi du peuple qui t'aime,
Multiplie, ô Dieu tout-puissant,
Des cœurs plus grands que nos misères,
Pétris des entrailles de mères :
Des *Belzunce* et des *Saint Vincent !..*

Courriers de l'océan, répandez sur le globe
Tous ceux qu'un doigt divin a marqués sur le front,
Ces chercheurs de secrets que la terre dérobe,
Mais que de longs efforts un jour dévoileront...

Propagateurs des arts, amants de l'industrie,
Agents de la science ou serviteurs de Dieu,
Allez, écoutez-la cette voix qui vous crie :
« N'importe la couleur, n'importe la patrie,
» Tout homme, quel qu'il soit, c'est un frère en tout lieu !..»

Allez donc, écrivains, poètes,
Ainsi qu'autrefois les prophètes (1)
Dire aux aveugles : « Levez-vous !
» Plus de nuit pour votre paupière ;
» Voyez, marchez à la lumière,
» Car le soleil brille pour tous ! »

Allez, race vaillante, argonautes d'élite,
Il faut à vos poumons l'espace sans limite ;
Laboureurs de la mer et de l'immensité,
Allez semer partout progrès et liberté !
Et partout transportez sur votre pont fragile
Ces deux présents divins : — *la Bible et l'Évangile !*
La pierre du Sina — dépôt de vérité —
Pour les peuples anciens, pour la race nouvelle,
C'est l'œuvre de granit, c'est la charte éternelle,
Le code de l'humanité !..

(1) ***Illuminare his qui in tenebris et in umbrâ mortis sedent*** (Zacharie).

Digitized by Google

RAPPORT

sur

LE CONCOURS DE POÉSIE

(1878)

PAR M. LE BARON DE SÈDE

Membre résidant

MESDAMES, MESSIEURS,

Vos programmes pour les concours de 1878 ont obtenu peu de publicité, et c'est probablement à ce motif que nous devons de n'avoir reçu, cette année, que quatre petites pièces de vers émanant d'un seul auteur.

Ce n'est pas, toutefois, un procès-verbal de carence que nous avons à dresser, et si la quantité laisse à désirer, la qualité est de nature à nous consoler un peu.

Nous nous trouvons en présence d'un poète rompu à l'art des vers, et qui partout, même lorsqu'il ne réussit pas complétement, possède une facilité et une sorte de savoir-faire qui révèlent l'ouvrier passé maître et familier avec son labeur.

Digitized by Google

Il ne mesure pourtant pas toujours la hauteur de son vol à la puissance de son inspiration, et quelquefois il échoue pour avoir tenté d'un souffle insuffisant l'ascension de certains sommets.

C'est ce que nous avons dû constater dans les stances qu'il adresse *Au Tombeau de Chateaubriand.*

Je ne puis me défendre d'une certaine émotion en prononçant ici ce grand nom. Il est mêlé pour moi aux plus lointains souvenirs de l'enfance, et j'ai eu, — faveur dont je ne sentais pas alors le prix, — l'honneur de compter ce grand poète parmi les plus intimes amis de ma famille. Il s'asseyait souvent au foyer de ma proche cousine, la comtesse de Fontanes, dont le père avait été, en d'autres temps, le défenseur le plus ardent et le plus autorisé de son génie et de sa personne.

Le grand maître de l'Université de France l'avait, le premier, et courageusement, salué d'une façon digne de lui dans la belle ode :

Le Tasse errant de ville en ville
Un jour accablé de ses maux
S'assit près du laurier fertile
Qui sur la tombe de Virgile
Etend toujours ses verts rameaux ;

L'ombre du poète antique apparaît au Tasse et le console. Le poète de Mantoue lui dit :

Bientôt à moi-même on t'égale,
Et pour ta pompe triomphale
Le Capitole va s'ouvrir :
. . . . . .

Digitized by Google

Chateaubriand, le sort du Tasse
Doit t'instruire et te consoler :
Trop heureux qui, suivant sa trace
Au prix de la même disgrâce
Dans l'avenir peut l'égaler.

Contre toi d'une âpre critique
Que peut l'injuste opinion ?
Tu retrouvas la muse antique
Sous la poussière poétique
Et de Solime et d'Ilion.

Du grand peintre de l'Odyssée
Tous les trésors te sont ouverts ;
Et dans ta prose cadencée
Les soupirs de Cymodocée
Ont la douceur des plus beaux vers.

Aux regrets d'Eudore coupable
Je trouve un charme différent ;
Et tu joins dans la même fable,
Ce qu'Athène a de plus aimable,
Ce que Sion a de plus grand.

Il est impossible de mieux résumer en quelques mots le vrai caractère de Chateaubriand.

Le noble écrivain a largement payé sa dette à Fontanes, et sa vive affection pour lui éclate dans les souvenirs que lui consacrent les *Mémoires d'outre-tombe*.

Pour moi, j'ai revu souvent dans ma pensée, et surtout depuis qu'elle n'est plus qu'un glorieux souvenir pour notre patrie, la figure de ce vieillard ; et mon ima-

Digitized by Google

gination, stimulée par cette image, l'a peut-être fait plus grand qu'il ne l'est en réalité.

Sa place, cependant, parmi nos immortels poètes est restée si haute, qu'il faut pour le chanter dignement quelque chose de son propre génie.

En s'adressant à sa tombe, en nous montrant ce rocher solitaire d'où son ombre, au milieu des voix multiples et profondes de l'Océan, plane comme ces fantômes mystérieux des vieilles légendes, le poète s'est donné la mission de rappeler à grands traits les principales conceptions du sublime écrivain.

Cette tâche était difficile, nous devons le reconnaître, et demandait une ampleur qui n'est pas permise à toutes les muses.

C'est beaucoup encore de n'avoir pas complétement échoué et de pouvoir montrer, çà et là, quelques vers bien frappés, et dans cette prosopopée une strophe finale que nous nous plaisons à citer :

Que la croix sainte, emblème d'espérance,
Garde ta cendre, immortel pèlerin !
Repose en paix sur le roc dont la France
A fait hommage au Barde souverain !
Glorieux fils de la vieille Armorique,
Dors au murmure et des flots et des vents...
Et vous, roulez, vagues de l'Atlantique,
D'un monde à l'autre emportez ses accents !..

Notre concurrent a été moins heureux dans une pièce intitulée : *Le Dimanche*, et dont le but, excellent d'ailleurs, est d'inspirer le respect du saint jour et l'observation du repos prescrit par la loi divine.

Digitized by Google

Le vieux législateur de notre Parnasse a dit, peut-être un peu témérairement

Qu'un sonnet sans défaut vaut seul un long poème.

Ce n'est pas tout à fait le cas de celui qui constitue la troisième pièce soumise au jugement de l'Académie, et dans lequel l'auteur esquisse une pensée morale, en nous montrant l'immuable beauté de la nature opposée à l'inconstance et à la mobilité de nos impressions.

Mais où notre poète se révèle par le côté sentimental de son talent et par une émotion vraie, et tout à fait communicative, c'est dans un petit poème tout intime et tout imprégné d'une douce et charmante simplicité.

Il sait trouver une corde toujours vibrante dans notre cœur, et il la touche avec un art accompli, par cela même qu'il n'est pas cherché.

Rien n'est plus simple que son petit drame et rien n'est plus *empoignant*, — pour nous servir d'un terme de la nouvelle littérature, — que ce contraste de la joie et de la douleur, que cette opposition du berceau et de la tombe de l'enfant.

Ah ! c'est que l'enfant, Messieurs, c'est toute notre âme, toute notre vie.

Il illumine de doux rayonnements, si pauvre qu'il puisse être, le foyer honnête où, comme une récompense divine, il apporte la consolation, la joie, l'espérance.

Un horizon nouveau semble s'ouvrir quand arrivent ces nouveaux-nés, sur lesquels l'homme radieux et la mère transfigurée concentrent toutes les puissances de leur être, tout ce que Dieu a mis d'amour dans leur cœur.

Digitized by Google

Mais nous affaiblirions peut-être, en l'analysant, la page charmante que nous aimons mieux vous lire :

MON VOISIN SIMON.

I.

Quel est le plus beau des métiers ?
Enfant, demandais-je à mon père,
— « C'est l'art de féconder la terre ! »
Pour moi le plus beau des métiers ;
C'est notre état, gais charpentiers !

Ainsi chante Simon, de cette voix sonore
Qui chasse les soucis et qui va droit au cœur...
Quel est donc ce travail commencé dès l'aurore,
Dont rien, un seul instant, ne ralentit l'ardeur ?

Voyez comme sa main court légère, inspirée !
On dirait que l'outil lui-même est animé
De quelque esprit secret qui s'y trouve enfermé,
Tant son œuvre est rapide et sa marche assurée !

Tantôt la scie avance et recule en grinçant ;
Tantôt le rabot sifile en glissant sur la planche,
D'où s'échappe un ruban, longue spirale blanche ;
Tantôt le maillet frappe un coup retentissant.

Certes il ne dira pas : — « J'ai perdu ma journée !.. »
Voyez donc ; oublieux de la fuite du jour,
Le soir vient, qu'il travaille encore avec amour.
Enfin, heureux Simon, ton œuvre est terminée !..

Digitized by Google

Enfin, il a jeté lime, équerre, ciseau !
Fredonnant : — « *Nid charmant, caché sous la feuillée..* »
Puis appelant joyeux sa femme émerveillée :
— « Regarde, lui dit-il tout bas : *C'est son berceau !..*

Le voilà tout ému... C'est qu'en sa vie austère,
Dans sa modeste échope, à son obscur foyer,
Une fleur va s'ouvrir ; — un rayon va briller ;
C'est que pour le bénir, Dieu va le rendre père !..

Enivrement du cœur ! — Heureux et triomphant,
Devant le doux espoir que sa pensée achève,
Je ne suis pas surpris qu'au ciel sa voix s'élève :
Le nid attend l'oiseau ; le père attend l'enfant !

II.

Il vient le désiré, l'hôte de la famille !
Salut au visiteur, au charmant nourrisson !
Quel est le nouveau-né ? — Sans doute un gros garçon ?
Non ; c'est une fillette, et ma foi, fort gentille !

Trop gentille vraiment, car le père en est fou,
Et du matin au soir, lui mange, lui dévore
Les yeux, le front, la bouche.... et puis les yeux encore,
L'appelant de ces noms dont le moindre est bijou....

Mais nous avons grandi... déjà Mademoiselle
Ne veut plus du berceau pour elle trop petit ;
Non, il lui faut le large, ainsi qu'au bord du nid
L'oiseau pour s'envoler tente d'ouvrir son aile...

Dors, ma petite belle !.. — On va la recoucher ;
Mais le petit lutin se penche.... et roule à terre ;
Et puis tendant ses bras, conduite par son père,
La voilà, s'il vous plait, qui se met à marcher.

Digitized by Google

On marche, c'est-à-dire on tombe, on se relève,
Pour retomber encore ; — on s'accroche en chemin
A tout ce que l'on peut rencontrer sous la main ;
La mère s'extasie et croit que c'est un rêve...

Autre adoration ; — autre fête ; voilà
Qu'on se met à jaser, à babiller, à faire
Des mots, qui ne sont pas dans le vocabulaire,
Et qui n'en sont pas moins ravissants pour cela !...

Comme tout s'embellit sous le toit solitaire !
Comme tout s'illumine et se peuple à la fois ;
Car l'enfant, c'est l'aurore ; et l'enfant, c'est la voix ;
Il parle, tout s'anime ; — il sourit, tout s'éclaire !

III.

Trois ans sont écoulés. — Le pauvre charpentier
A l'aurore, déjà se retrouve à l'ouvrage !
Mais que sont devenus sa force, son courage,
Et ses refrains joyeux remplissant le quartier ?

Voyez : autant sa main était vive et légère,
Autant elle est pesante et tardive aujourd'hui...
L'esprit qui l'animait autrefois, s'est enfui,
Et, malgré ses efforts, l'œuvre n'avance guère !

Il l'achève pourtant.... il pose son marteau ;
Du revers de ses doigts il sèche sa paupière....
C'est lui qui de l'enfant façonna le berceau ;
Pauvre père ! Et c'est lui qui seul a fait sa bière !..

Sa chère enfant n'est plus !... Telle on voit une fleur
Que parmi les blés mûrs la faucille a touchée,
Qui languit un matin sur sa tige penchée,
Et tombe avant le soir sans vie et sans couleur ;

Digitized by Google

Telle la Mort ainsi sans pitié l'a fauchée !...
Et c'est elle, à présent ; l'ange de la maison,
Sur qui va se fermer cette étroite prison,
Où, brisé de douleur, son père l'a couchée !...

C'est elle, et jamais plus sa voix ne s'entendra !
Reviendra le printemps, reviendra l'hirondelle,
Et tout lui parlera de sa petite Adèle ;
Mais à ce nom chéri, plus rien ne répondra...

Elle ne viendra plus... mais il ira vers elle !
Sur sa tombe la Mort en vain a mis le sceau....
Charpentier, ce cercueil est encore un berceau !
Pleure, mais crois : — Jésus est la vie Eternelle !.....

La Commission et l'Académie ont été unanimes pour accorder à cet ouvrage une médaille d'argent.

Digitized by Google

RAPPORT

sur un

MÉMOIRE HORS CONCOURS

PAR M. WICQUOT

Membre honoraire

MESSIEURS,

L'Académie d'Arras a reçu, pour son concours de cette année, un volumineux manuscrit de près de cinq mille vers, qui sont la traduction des *Astronomiques* de Manilius. L'auteur anonyme, en faisant cet envoi, s'excusait fort spirituellement sur le choix de son sujet et redoutait de se voir appliquer les vers si connus de Boileau :

> O le plaisant projet d'un poète ignorant
> Qui de tant de héros va choisir Childebrand !

Il n'en croyait pas le moindre mot et savait fort bien, après avoir vécu longtemps dans le commerce intime et familier de Manilius, que s'il était peu célèbre, il tenait assurément, parmi les poètes, une autre place que Childebrand dans le cortége des héros.

Vous avez pensé, Messieurs, qu'un travail si considé-

Digitized by Google

rable devait être mis dans la section des œuvres hors concours et méritait un examen particulier.

La Commission que vous avez nommée pour cela se félicite de votre décision. Car Manilius est un poète fort distingué, et il a trouvé heureusement un traducteur digne de lui, qui, contre l'ordinaire usage, et en dépit du proverbe, n'a point trahi l'original.

Manilius est du siècle d'Auguste, c'est-à-dire de l'âge d'or de la littérature latine ; et il y aurait mauvaise grâce, sinon injustice, à ne lui pas accorder une place à côté, mais un peu au-dessous de Lucrèce et de Virgile.

On ne sait rien de sa vie ; les critiques en sont réduits à des conjectures. Son œuvre elle-même, perdue pendant plus de mille ans, ne fut retrouvée qu'au quinzième siècle par Le Pogge, de Florence. (1)

Le poème des *Astronomiques* est divisé en cinq chants. Le poète y décrit tous les phénomènes célestes, fait le dénombrement des signes du zodiaque, des constellations, des comètes ; chante les propriétés et l'énergie des astres, leur action sur les corps terrestres ; explique les causes de l'inégalité des jours et des nuits, aborde en un mot toutes les questions qui appartiennent à l'astronomie proprement dite.

Mais, à chaque instant, le poète s'échappe du domaine de la science et de la réalité pour entrer dans celui du rêve, c'est-à-dire de l'astrologie judiciaire. Alors, il s'efforce de prouver que les choses d'en-bas dépendent

(1) Le manuscrit découvert à cette époque servit à l'édition princeps, imprimée par Jean Regiomontanus (Kœnisberg, vol. in-4) vers 1472 ou 1473, à Nuremberg.

Digitized by Google

des choses d'en-haut, que tout est soumis aux lois inexorables du destin, que les décrets des astres sont immuables et qu'on peut considérer le ciel comme un grand livre ouvert, où sont inscrites les destinées humaines.

Manilius n'est pas seulement un astronome et un astrologue, il est encore un moraliste, qui reproduit assez exactement les doctrines du stoïcisme.

Il y a donc deux parts à faire dans son œuvre : la première, qui revient à l'astronomie et à l'astrologie, la seconde, à la morale et à la philosophie.

Manilius ne se dissimule pas toute l'aridité du sujet qu'il a choisi, et il déclare que son but est bien moins de plaire que d'instruire. Aussi a-t-il grand soin de prévenir son lecteur :

> Viens de la vérité recueillir les accents !
> Mets-y toute ton âme, et de mes vers n'attends
> Aucun des agréments que cherche le poète.
> Mon sujet se refuse aux parures de fête :
> Instruire lui suffit. Si je dois, dans son cours,
> D'une langue étrangère emprunter le secours,
> C'est l'œuvre et non l'auteur qu'il faut que l'on accuse.
> Tout ne peut se traduire, et le mot dont on use
> Dans son propre idiôme exprime mieux le sens. (1)

(1) *Huc ades, o quicumque meis advertere cœptis*
Aurem oculosque potes, veras et percipe voces ;
Impendas animum : nec dulcia carmina quæras ;
Ornari res ipsa negat, contenta doceri.
Et si qua externâ referuntur nomina linguâ,
Hoc operis non vatis erit : non omnia flecti
Possunt, et propria melius sub voce notantur.
Liv. III, vers. 36.

Digitized by Google

Il ne se dissimule pas davantage les difficultés qu'il y aura pour lui d'exposer en vers, d'une manière technique, et pour la première fois, de semblables matières.

En effet, il est incontestable qu'avant Manilius, aucun poète latin n'avait chanté les préceptes de l'Astronomie. Deux poètes grecs, Eratosthènes et Aratus avaient, il est vrai, traité ce sujet, et Tullius Cicéron ainsi que son frère les avaient traduits en vers latins. (1)

Or, Manilius n'est point un servile imitateur des Grecs; il pense par lui-même et revendique en maints passages ses droits à l'originalité :

« Je serai le premier des Romains qui ferai entendre » ces nouveaux concerts. » (2)

C'est à moi que revient ce travail, et mes vers
Avant aucun poète entreront dans la lice. (3)

Les poètes ses prédécesseurs ou ses contemporains n'ont pas épuisé tous les sujets. Il restait un champ inexploré : le ciel ; il s'en est emparé :

Mon sujet est à moi : je n'en dois la matière
A personne : c'est là mon bien, non point un dol ;

(1) Il ne reste aujourd'hui que quelques fragments de cette traduction.

(2) *Cœlestis rationis opus, deducere mundo*
Aggredior ; primus que novis Helicona movere
Cantibus....
Liv. I, v. 4.

(3) *Hoc mihi surgit opus, non ullis antè sacratum carminibus.*
Liv. I, v. 110.

Digitized by Google

Sur mon char vierge encore dans l'air je prends mon vol,
Et sur mon propre esquif je sillonne les ondes. (1)

Les prétentions de Manilius à l'originalité sont-elles légitimes? Son œuvre ajoutait-elle aux progrès de la science ou bien reflétait-elle uniquement les connaissances acquises jusqu'alors? C'est un problème délicat qu'il est difficile de résoudre.

Bornons-nous à recueillir les notions précises qu'il nous a laissées sur l'astronomie, au premier siècle de l'ère chrétienne.

Un phénomène parait vivement le préoccuper : c'est la terre librement suspendue dans l'espace. Dieu la fit, dit-il, de manière que tombant de tous côtés, elle ne tombât point :

Fecit que cadendo
Undique ne caderet.

Le poète revient souvent sur cette grande idée :

Mais pourquoi s'étonner que la terre en suspens
Reste au milieu des airs, lorsque du ciel lui-même
Sans base et sans appui flotte tout le système ? (2)
Liv. I, v. 187.

Plus loin, Manilius rejette sans hésiter l'opinion populaire que les étoiles fixes étaient disposées à la surface

(1) *Nostra loquar ; nulli vatum debebimus orsa ;*
Nec furtum sed opus veniet ; soloque volamus
In cœlum curru ; propriâ rate pellimus undas.
Liv. II, v. 55.

(2) *Nec vero tibi natura admiranda videri*
Pendentis terræ debet ; cum pendet ipse
Mundus, et in nullo ponat vestigia fundo.

Digitized by Google

d'une voûte concave, à égale distance du centre de la terre, et affirme qu'elles sont de même nature que le soleil et appartiennent chacune à un système séparé.

Les calculs et les observations de Galilée, de Huygens et d'Herschell prouveront ce qu'avait pressenti le poète romain.

Jusqu'à Manilius, on n'avait trouvé pour expliquer l'existence de la voie lactée qu'une légende mythologique : « Quelques gouttes de lait échappées du sein de » Junon, reine des dieux, donnèrent cette éclatante » blancheur à la partie du ciel qui les reçut. »

Manilius repousse la légende et cherche à comprendre la nature du phénomène :

> Mais n'est-ce pas plutôt que le nombre infini
> Des étoiles, l'ensemble en cercle réuni,
> Entrelace ses feux, condense sa matière,
> Et dans l'éclat commun, puise plus de lumière ? (1)

Il avait bien deviné, car dix-huit siècles plus tard (Janvier 1784), l'astronome illustre Herschell comptait avec son télescope, dans la voie lactée, 50,000 étoiles.

Ce qui frappe surtout dans ce poème étrange, c'est la croyance invincible de Manilius à la stabilité des lois de la nature. Or, la science moderne n'a fait de progrès qu'à partir du jour où elle a cru à cette stabilité.

Dans ce vaste univers, répète-t-il presque à chaque page, rien n'est si étonnant que son uniformité, que

(1) *An major densa stellarum turba coronâ*
Contexit flammas, et crasso lumine candet,
Et fulgore nitet collato clarior orbis ?

Digitized by Google

l'ordre constant qui en règle tous les rouages. Peut-on concevoir une machine plus composée dans ses ressorts, plus uniforme dans ses effets ?

L'auteur de la nature
Ne fut point le hasard, quoi qu'en dise Epicure.
. . . . . .
Rien n'est stable ici-bas de ce que l'homme fonde.
Tout prend un autre aspect par le travail des ans ;
Le temps change les mœurs avec les habitants ;
Mais le ciel reste intact, et garde sa richesse
Qui ne croît, ni décroît sans âge et sans vieillesse.
Tel il sera toujours car toujours il fut tel..... (1)

Il serait puéril d'exagérer la valeur de Manilius comme savant. Ces pressentiments d'un esprit sagace sont certes peu de chose, si on les compare aux résultats admirables conquis de nos jours en astronomie. Mais son mérite n'en peut être amoindri, si l'on songe un instant à l'état de la science à son époque.

Les Romains ne cultivèrent jamais les sciences pour elles-mêmes; laboureurs et soldats, ils cherchaient exclusivement dans les sciences, ce qui était nécessaire pour l'arpentage, la castramétation et l'architecture. Leur

(1) *Ac mihi tam præsens ratio non ulla videtur*
Quâ pateat mundum divino numine verti,
Atque ipsum esse Deum ; nec forte coïsse magistro,
Ut voluit credi, qui primus mœnia mundi
Seminibus struxit minimis.....
At manet incolumis mundus, suaque omnia servat,
Quæ nec longa dies auget, minuit ve senectus ;
Idem semper erit, quoniam semper fuit idem.
Liv. I, 480 et 505.

Digitized by Google

inaptitude scientifique était plus manifeste encore que leur inaptitude littéraire. Ils furent longtemps nuls en astronomie. Ce ne fut que très-tard (au rapport de Pline) qu'ils connurent l'usage des cadrans solaires. Deux siècles avant notre ère, on en trouva un à Catane, que l'on transporta à Rome. A partir de ce moment, il y avait dans beaucoup de maisons un esclave appelé Horarius, qui n'avait d'autre fonction que de courir au Forum, où l'unique cadran était placé et de revenir annoncer l'heure à ses maîtres.

On cherchait l'heure comme on cherche l'eau à la fontaine. Encore fallait-il que le ciel ne fût pas couvert de nuages.

Dépourvus d'instruments d'optique (1), les Romains faisaient peu ou point d'observations. Aussi leur méthode était-elle déplorable. Ils commençaient par poser des principes auxquels se devaient plier les faits, et par donner des formules qui suffiraient à l'explication de toute la nature. Ils oubliaient de constater les faits avant d'en chercher les causes, et les savants s'évertuaient à exposer doctement les raisons d'un phénomène avant de s'être assurés de sa réalité. C'est l'éternelle histoire de la Dent d'or, contée si finement par Fontenelle au livre IV de l'*Histoire des Oracles* : « Le bruit courut qu'en Sibérie une dent d'or avait poussé à un enfant. Aussitôt les savants de prendre la plume. L'un dit que cette dent

(1) La première lunette astronomique fut construite en 1609. Les uns rapportent l'honneur de cette invention à Jacques Metius, d'Alchmaer, les autres à Jansen, de Midlebourg, d'autres à Jean Lippersheim, de la même ville.

Digitized by Google

est envoyée de Dieu pour consoler la chrétienté affligée par les Turcs. D'autres confirment ou réfutent cette opinion. On fait là-dessus des volumes. Il ne manquait qu'une chose à tant de beaux ouvrages, sinon qu'il fût vrai que la dent était d'or... On commença par faire des livres et puis on consulta l'orfèvre. »

Tels ne furent pas les procédés de Manilius ; et sur ce point, on le peut louer sans restriction. L'esprit humain, répète-t-il sans cesse, a une puissance d'observation sans limite et toujours susceptible de nouveaux progrès.

Omnia conando docilis solertia vicit.

Tout cède à ses efforts ; l'homme investigateur ne connut point de trêve qu'il n'eût atteint les cieux, où sa raison soulève le voile qui les couvre et n'en ait vu le fond. (1)

La nature elle-même ne donne à l'homme des yeux perçants que pour qu'il la contemple, l'étreigne corps à corps, en fasse en quelque sorte sa captive et lui arrache ses secrets.

Qui pourrait voir ce globe aux rayons infinis,
Ces chœurs d'astres brillants, ces flamboyants lambris,
Du fixe et de l'errant cette lutte éternelle,
Et loger tout cela dans sa pauvre cervelle,
Si la nature n'eût à nos âmes donné
Des yeux pleins de vigueur, et vers elle tourné
Ce regard qui pressent la commune origine,

(1) *Nec prius imposuit rebus finemque manumque*
Quàm cœlum ascendit ratio, cepitque profundis
Naturam rerum claustris, viditque quod usquam est.
Liv. I, v. 92.

Digitized by Google

Si Dieu n'eût épelé pour nous la loi divine,
Si du ciel ne venait une voix, vers le ciel
A l'union sacrée appelant le mortel ?
Niera-t-on que ce soit audace sans seconde
Que de donner l'assaut aux défenses du monde,
De l'entraîner captif dans son propre séjour ? (1)

Ne croirait-on pas entendre Bacon définissant l'observation : la chasse de Pan, c'est-à-dire une véritable chasse qui a ses ruses, ses pièges, ses plans de poursuite et d'attaque ; ou encore le grand Cuvier déclarant que l'observation épie la nature et cherche à la surprendre ?

Il est regrettable que Manilius ne soit pas resté longtemps fidèle à cette féconde méthode, et qu'il ait déserté si vite le terrain solide de la science pour courir vers les séduisantes chimères qu'offrait à son imagination de poète l'astrologie judiciaire. Il se complait à les décrire. Alors ce n'est plus le tableau mais le roman de la nature qu'il nous présente. Roman dont le premier tort est de n'être pas vraisemblable, mais qu'il a tenté de rendre

(1) *Quis cœlum posset, nisi cœli munere, nosse ?*
Et reperire Deum, nisi qui pars ipse Deorum est ?
Quis ve hanc convexi molem sine fine patentis,
Signorumque choros, ac mundi flammea tecta,
Æternum et stellis adversus sidera bellum
Cernere, et angusto sub pectore claudere posset,
Ni vegetos animis oculos natura dedisset,
Cognatamque sui mentem vertisset ad ipsam,
Et tantum dictasset opus ; cœloque veniret
Quod vocat ad cœlum, sacra ad commercia rerum,
Quis neget esse nefas invitum prendere mundum,
Et velut in semet captum deducere in orbem ?
Liv. II, v. 113 et suivants.

Digitized by Google

charmant par les légendes mythologiques et les gracieuses descriptions qu'il y a semées à profusion. (1)

Le principe fondamental sur lequel reposent toutes les rêveries astrologiques, c'est que les astres sont les confidents du destin, *conscia fati sidera*, et que de leurs mouvements périodiques dépendent les destinées de l'homme.

Manilius prétend nous apprendre quelles années, quels mois, quels jours et quelles heures de notre vie appartiennent à chaque signe, et surtout le nombre des années de vie qui nous est promis, tant par chacun des douze signes que par chacune des douze maisons célestes. Il prétend encore que le lever des constellations inspire les inclinations, les mœurs et les caractères et porte les individus à s'adonner aux arts et aux métiers divers.

Aux signes la nature a suspendu le sort
Et les destins de l'homme, elle a de leur ressort
Rangé les grands projets, l'éclat de l'existence
Et notre renommée. Aucune défaillance
Ne se produit jamais dans leur vol sans efforts,
Et comme si, placés au milieu du grand corps
Ils en formaient le cœur, leur volonté supplante
La lune, le soleil et la planète errante. (2)

Toutefois devant eux s'abaisse son pouvoir.
De chacun la nature a fixé le devoir,

(1) Voir l'épisode de Phaéton, livre 1er ; celui d'Andromède, liv v, vers. 535.

(2) *Fata quoque et vitas hominum suspendit ab astris :*
Quæ summas operum partes, quæ lucis honorem,
Quæ famam assererent, quæ nunquam fessa volarent ;
Quæ, quasi per mediam mundi præcordia partem
Disposita obtineant, phœbum lunamque vagasque
Evincant stellas, nec non vincantur et ipsa.

Digitized by Google

Tracé la fonction ; elle a sur toute chose
Voulu que tout calcul où le sort est en cause
En un ensemble unique allât se relier.
Car tout genre de fait, de travail, de métier,
D'industrie, en un mot, ce que le sort amène
Dans les événements de notre vie humaine,
Tout y réside : autant d'astres, autant de parts :
Chaque nom, chaque rôle. En ces globes épars
Des attributs de l'homme elle a fait le partage. (1)

On comprend, après cela, que la science qui consiste à interroger et à faire répondre les astres soit une science capitale. Elle doit avoir ses règles et ses procédés de méthode. Manilius les a développés longuement.

Je me garderai bien d'analyser ici son manuel, j'allais dire son grimoire. Je me reprocherais de vous arrêter dans ses calculs et ses supputations et de me perdre dans l'explication des trigones, des tétragones et des dodécatémories.

Ce sont des hypothèses de pure fantaisie. Discréditées de nos jours, elles étaient fort goûtées des anciens. N'accusons donc pas trop Manilius d'avoir souscrit aux préjugés

(1) *His regimen natura dedit, propriasque sacravit*
Unicuique vices, sanxitque per omnia, summam
Undique uti fati ratio traheretur in unam.
Nam quodcumque genus rerum, quodcumque laborum
Quœque opera atque artes, quicumque per omnia casus
Humanæ in vitæ poterant contingere sorte
Conplexa est: tot et in partes, quot et astra locarat,
Disposuit ; certasque vices, sua nomina cuique
Attribuit, totumque hominis per sidera censum
Ordine sub certo duxit.

Liv. III, v. 58 et suivants.

Digitized by Google

de son époque. Le surnaturel pesait bien autrement qu'aujourd'hui sur l'imagination des hommes et sur leur vie. Tout était prodige, tout était présage ; le moindre accident, un songe même était un signe recélant une espérance, une consolation ou une menace.

Mais ne l'oublions pas, les siècles qui se sont passés depuis le paganisme jusqu'à nous ont été remplis de superstitions aussi grossières, aussi malfaisantes que l'étaient celles de l'antiquité. Nécromanciens et tireurs d'horoscope, étaient encore fort en honneur, en France, il n'y a pas cent ans.

Ces superstitions ont duré jusqu'au jour où s'est levée la lumière de la science moderne ; grâce à elle, la nature ne provoque plus que la curiosité et ne produit plus l'épouvante.

On peut contempler aujourd'hui les phénomènes naturels d'un cœur tranquille : *Nobis pacatâ licet omnia mente tueri.*

Reste le philosophe, dont les doctrines disséminées dans le corps de l'ouvrage, ont au moins le précieux avantage d'être claires et comprises sans la moindre initiation préalable.

Le Dieu de Manilius est celui des stoïciens. Il n'est autre chose que l'âme du monde et il gouverne en même temps cet univers avec une souveraine sagesse.

> Cette œuvre, ce grand corps qu'on appelle nature,
> Aux membres façonnés sous des aspects divers,
> Par l'air, le feu, la terre et l'ensemble des mers
> Une force, âme ou Dieu, la dirige, l'inspire

Digitized by Google

De son souffle sacré..... (1)
Sans un guide prudent que deviendrait le monde ?
La terre sans repos, l'étoile vagabonde,
Les cieux sans mouvement, immobiles, glacés ;
Les astres s'égarant loin des sentiers tracés,
La nuit fuyant le jour ou le mettant en fuite ;
Plus de féconde pluie ; au ciel que rien n'agite
Le vent n'amassant plus de nuages sans but,
Les fleuves à la mer refusant leur tribut,
Aux sources l'Océan : ce grand tout qui dispense
A tous également les dons de sa prudence,
De sorte que jamais le fleuve ne tarit,
Que jamais sous les flots le ciel ne s'engloutit,
Que le ciel éperdu ne va comme un homme ivre,
Le grand tout croulerait. Le mouvement fait vivre
Et ne transforme pas, tout demeure en son lieu,
Et l'univers entier obéit à son Dieu. (2)

(1) *Hoc opus, immensi constructum corpore mundi,*
Membraque naturæ diversa condita forma
Aeris atque ignis, terræ pelagique jacentis,
Vis animæ divina regit... Liv. I, v. 238.

(2) *Quod nisi cognatis membris contexta maneret*
Machina, et imposito pareret tota magistro,
Ac tantum mundi regeret prudentia censum ;
Non esset statio terris, non ambitus astris,
Hæreret que vagus mundus, standoque rigeret,
Nec sua dispositas servarent sidera cursus,
Noxve alterna diem fugeret, rursum que fugaret ;
Nec imbres alerent terras, non æthera venti,
Nec pontus gravidas nubes, nec flumina pontum,
Nec pelagus fontes ; nec staret summa per omnes
Par semper partes æquo digesta parente,
Ut neque deficerent undæ, nec sideret orbis,
Nec cælum justo majus ve minusve volaret.
Motus alit, non mutat opus. Sic omnia toto
Dispensata manent mundo, Dominum que sequntur.
Liv. II, vers. 66 et suivants.

Digitized by Google

On sent bien que Manilius est un panthéiste irrésolu et que contraint et à l'étroit dans son système, il ne peut laisser percer mieux sa foi intime dans un Dieu unique, moteur et modérateur du monde créé.

L'idée qu'il nous donne de l'homme est aussi pleine de grandeur. Elle serait irréprochable sans la malencontreuse contradiction inhérente à tout son système. Il le considère comme une portion de la divinité :

Pars ipse Deorum est.

Liv. II, vers. 115.

Comme un être descendu du ciel :

Qui douterait qu'un Dieu habite dans notre âme?
Que, des Cieux descendue, elle y entre ? La trâme
De ce monde est tissue avec le feu, le vent,
Les terres et les mers ; ce tout en mouvement
Obéit à l'esprit qui trace sa carrière.
Ainsi de notre corps la terrestre matière
Le sang qui nous anime, ont un maître, qui veut
Que tel soit le chemin de l'homme. Eh bien ! S'il peut
Cet homme pénétrer le monde, quoi d'étrange ?
Il est lui-même un monde, et sans que rien y change,
Le modèle réduit du colosse divin
. . . . . .
Seul né pour l'examen, pour l'art de la parole,
Intelligence vaste, il peut changer de rôle ;
Roi des êtres créés, il fonde la cité,
Dompte la terre inculte, ôte la liberté
A l'animal farouche ; il se fait une route
Sur l'Océan esclave, et lui seul, vers la voûte,
Debout, levant un front, où siège son pouvoir.
Il envoie en vainqueur ses yeux, comme un miroir
Où l'astre se reflète : et près de son asile
Il cherche Jupiter. L'éclat du péristyle

Digitized by Google

N'est point assez pour lui ; c'est dans le plus obscur
Du céleste séjour qu'il fouille ; et l'esprit pur
Fait de la même essence, il le suit, c'est son être. (1)

Mais n'allons pas trop vite nous enorgueillir en face de ce portrait... qui est le nôtre.

Cet être privilégié, ce roi de la création est soumis lui-même à la force aveugle du destin. Manilius ici admet dans toute sa rigueur la théorie impitoyable du fatalisme antique, et en porte le fardeau sans protester et sans se plaindre.

En véritable stoïcien, il a l'air de nous dire : A quoi bon les inutiles murmures des générations à travers les

(1) *An dubium est habitare Deum sub pectore nostro ?*
In cœlumque redire animas, cœloque venire ?
Utque est ex omni constructus corpore mundus,
Aeris atque ignis summi, terræque marisque,
Spiritus et toto rapido, quæ jussa, gubernat :
Sic esse in nobis terrenæ corpora sortis,
Sanguineasque animas, animum qui cuncta gubernat
Dispensatque hominem ? Quid mirum, noscere mundum
Si possunt homines, quibus est et mundus in ipsis,
Exemplumque Dei quisque est in imagine parvâ ?
Unus in inspectus rerum, viresque loquendi,
Ingeniumque capax, variasque educitur artes.
Hic partus, qui cuncta regit, secessit in urbes,
Edomuit terram ad fruges, animalia cepit,
Imposuitque viam ponto, stetit unus in arcem
Erectus capitis, victorque ad sidera mittit
Sidereos oculos, propiusque aspectat Olympum,
Inquiritque Jovem ; nec solâ fronte Deorum
Contentus manet, et cœlum scrutatur in alvo,
Cognatumque sequens corpus, se quærit in astris.
Liv. IV, v. 878.

Digitized by Google

siècles ? Mépriser complétement la vie, la laisser couler, en se repliant en soi-même ; se regarder relativement à cette vie, comme un spectateur, ou tout au plus comme un acteur dans une comédie ; s'arranger le moins mal possible du présent ; laisser au destin la responsabilité de son œuvre ; se rire de lui en se réfugiant dans une sublime indifférence ; voilà le dernier mot de la philosophie et du sage.

Avec une pareille doctrine, que devient la liberté ? Comment expliquer les vertus et les vices ; déterminer une sanction morale et fixer les caractères et les conditions du bonheur ? Avouons-le franchement, c'était là un bonheur tout négatif, une philosophie sans solidité et sans idéal. Heureusement le christianisme allait naître et montrer à l'homme un autre ciel que celui des astronomes et des astrologues.

Pour bien faire connaître le caractère et la valeur de Manilius, je n'avais d'autre moyen que de le citer beaucoup. On me reprochera sans doute d'avoir prodigué les citations. Voici mon excuse : mettre en relief l'original, c'était à la fois faire constater le mérite du traducteur. Ce dernier avait à remplir une lourde tâche. Le poème latin, hérissé d'expressions empruntées au grec, de détails techniques, de calculs assez mal déduits et de théories astrologiques, ne lui offrait qu'une série d'obstacles presque insurmontables.

Vous avez pu juger, par les nombreux passages que je vous ai lus, qu'il n'avait pas trop présumé de ses forces et qu'il est sorti de la lutte avec un véritable succès.

Pour arriver à traduire Manilius, il ne fallait rien

Digitized by Google

moins qu'un vers assoupli par toutes les nouveautés de notre temps. Le traducteur a eu grand soin de nous avertir des licences qu'il s'était permises, surtout à l'égard de la diphthongue. Malgré les larges concessions des prosodies modernes, il y aurait peut-être là matière à chicane, et l'auteur devra songer à quelques retouches; son unique désir était de traduire littéralement l'original; de là, certaines tournures un peu concises et parfois obscures, qu'il lui sera facile de modifier.

Ces réserves faites, je ne crains pas d'affirmer que ce sera un vrai plaisir pour ceux qui ne peuvent lire le texte latin de trouver une traduction qui leur donne si exactement l'*idée* sans leur faire perdre la musique des vers.

En tête du manuscrit se trouvait, comme épigraphe, un sonnet à Orion, brillante et terrible constellation du ciel.

Ce sonnet fort beau, ma foi, était un à-propos de bon goût et tout empreint de couleur locale. C'était encore, pour l'auteur, un spirituel moyen de se faire connaître sous un double aspect et de dire ingénieusement à ses juges: Messieurs, je ne suis pas un simple traducteur: voici ma carte de poète:

ORION.

Orion, le géant, traverse l'étendue :
Il souffle l'ouragan sur l'océan de l'air ;
Autour de lui ses bras amoncellent la nue ;
La pointe de son glaive en sort comme l'éclair.

Que cherche-t-il là-haut ? Plongeant sa tête nue
Dans l'espace infini de l'insondable éther,

Digitized by Google

Il songe à découvrir la demeure inconnue
Qui cache la splendeur de son roi, Jupiter.

Plus loin que les Titans, sur la voûte étoilée
Il met la main. Du Dieu la majesté voilée
Semble entr'ouvrir un pan de sa divinité.

Vains efforts ! il ne heurte en sa course effrénée
Que les soleils, cailloux semés dans l'empyrée...
Et chacun de ses pas est une immensité.

Les conclusions de votre Commission ont été faciles à tirer. Elle a été unanime pour reconnaître que ce travail patient, fruit de tant de veilles, méritait un prix tout particulier.

De plus, elle a cru sage de prier l'Académie de statuer elle-même, dans une réunion hebdomadaire, sur l'importance de ce prix.

Or, dans la séance du 19 juillet, tous les Membres présents ont décidé qu'une médaille de trois cents francs, récompense exceptionnelle, serait décernée à l'auteur de la traduction en vers des *Astronomiques*, de Manilius.

Digitized by Google

LAURÉATS DES CONCOURS

POÉSIE.

(Concours de 1877).

Médaille d'or de 200 francs :

M. Henri GALLEAU, 83, rue Richelieu, à Paris,

Pour son poème intitulé : *En face de l'Océan.*

—

Médaille d'argent :

M. Edmond DELIÈRE, à Saint-Quentin.

—

(Concours de 1878).

Mention honorable, avec médaille d'argent :

M. Henri GALLEAU,

Pour son poème intitulé : *Un Rêve inachevé.*

MÉMOIRE HORS CONCOURS.

Médaille d'or de 300 francs :

M. RICOUART, à Arras,

Pour sa traduction des *Astronomiques*, de Manilius.

BEAUX-ARTS

(1877)

Prix de 500 francs :

M. DEMORY, Artiste-Peintre à Arras.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ SUR LA TOMBE DE M. MAURICE COLIN

PAR M. PARIS

Président

MESSIEURS,

La foule qui se pressait, il y a quelques instants, autour de ce cercueil, le cortège d amis qui l'accompagne jusqu'au terme du dernier voyage attestent, par l'unanimité de leurs regrets, que la ville d'Arras vient de perdre, en la personne de M. Maurice Colin, un des hommes qui, pendant la seconde moitié de notre siècle, l'ont davantage servie, aimée, honorée, — disons le mot, — le premier bourgeois de la cité.

L'Académie d'Arras prend une part d'autant plus vive à la douleur commune que ce deuil public devient pour elle un deuil de famille. Nous voyons, en effet, disparaître un de nos doyens d'âge, emporté par un coup soudain, comme le chêne de la forêt, alors que la vigueur de sa verte vieillesse semblait lui promettre encore de longs jours.

Je laisse à d'autres le soin de mettre en pleine lumière

Digitized by Google

les services si nombreux et si variés que M. Maurice Colin rendit à ses concitoyens.

Vous savez de quelle droiture d'âme, de quelle solidité d'esprit, de quelle connaissance des affaires commerciales il fit preuve dans l'exercice de la justice consulaire; quel concours il apporta, jusqu'à la fin de sa carrière, aux délibérations de la Chambre de commerce ; combien il contribua, par son initiative et sa persévérance, à l'érection de la succursale de la Banque de France et à la fondation de la Bourse.

On vous rappellera, sans doute, le beffroi restauré, l'église St-Nicolas construite, le chemin de fer rapproché de nos murs, les quais extérieurs s'offrant aux besoins de la navigation, le contrôle sévère du marché assurant un des principaux éléments de notre prospérité locale, les finances municipales administrées avec une prudente économie ; ces souvenirs sont vivants parmi vous.

Et si je recherche quel mobile inspira tant d'efforts si longtemps soutenus, j'affirmerai, sans crainte d'être démenti, que M. Maurice Colin aimait profondément la ville où ses pères avaient reçu droit de bourgeoisie, qui avait abrité son berceau, comme elle protégera sa tombe, qui était devenue le centre de ses relations d'amitié, en même temps que le siège de ses affaires.

La cité était, à ses yeux, l'extension de la famille. Tant qu'il s'agissait d'Arras, il allait au devant des charges de la vie publique et en supportait allègrement le fardeau ; jamais, au contraire, on ne le vit accepter un mandat qui l'attachât au service d'intérêts étrangers à la ville d'Arras.

Cet amour du pays natal, que l'on serait tenté de taxer d'exagération si l'on n'en constatait les effets, avait amené M. Maurice Colin, dès ses jeunes années, à s'occuper d'histoire locale ; la coopération qu'il apportait aux questions du

Digitized by Google

jour ne l'empêchait pas de se reporter aux annales du passé. Il acquit ainsi un grand fonds de connaissances, et se trouva naturellement désigné aux suffrages de l'Académie d'Arras. Dès 1831, l'Académie lui ouvrit ses portes.

Les registres de nos séances constatent que, pendant une longue période, il s'occupa de nos travaux habituels, traitant, avec la même compétence, tantôt quelque point d'histoire sujet à controverse, tantôt une question juridique, le plus souvent les problèmes économiques, qui s'imposaient, alors comme aujourd'hui, à l'attention des esprits sérieux.

Mêlé à des luttes très-vives, se montrant, dans la discussion, habile et ferme lutteur, M. Maurice Colin n'oubliait pas combien l'esprit de concorde est nécessaire à l'harmonie des sociétés.

Ainsi, il y a trente-neuf ans, presque jour pour jour, chargé par l'Académie de prononcer les paroles d'adieu sur la tombe de M. Mayoul de Sus-Saint-Léger, ancien maire d'Arras, il rappelait avec émotion les malheurs de son prédécesseur, dont le père avait été emprisonné par la Terreur, dont la mère et les deux sœurs, *flores martyrum*, avaient été immolées, et il le félicitait de s'être dévoué aux intérêts de la ville où il avait trouvé, au retour de l'exil, d'aussi tristes souvenirs.

L'activité de M. Maurice Colin le portait à faire partie des Commissions de l'Académie et à se charger des rapports auxquels donnent lieu nos concours annuels.

Membre de la Commission à qui l'on confia, dans l'arrondissement, la conservation des monuments historiques, et qui se transforma bientôt en Commission des Antiquités départementales, il publia un Mémoire des plus intéressants sur l'Hôtel-de-Ville et le Beffroi.

Les annales de notre Académie renferment diverses notices dues à M. Maurice Colin, des rapports étendus sur

Digitized by Google

nos établissements de bienfaisance et sur l'histoire de l'enseignement dans la ville d'Arras. Ces documents, que la mort rend pour nous plus précieux, révèlent un véritable talent de claire exposition, de fine analyse, de judicieuse critique.

M Maurice Colin s'est plu à constater, rendant à la vérité un hommage appuyé sur des preuves surabondantes, un fait qu'il est peut-être opportun de rappeler aujourd'hui, c'est que nos hôpitaux et nos écoles ont été fondés, enrichis, entretenus par l'Eglise et par ceux qui pratiquaient, comme M. Maurice Colin, ces deux vertus que la religion enseigne : Foi et Charité.

L'Académie d'Arras avait confié à M. Maurice Colin les fonctions de chancelier. Elle avait reconnu en lui, à côté du mérite scientifique et littéraire, d'éminentes qualités de l'esprit et du cœur ; elle avait apprécié la vivacité de son intelligence, la force d'âme, la tenacité des résolutions qui font le caractère : « *justum et tenacem propositi virum* »

Depuis quelques années, M. Maurice Colin assistait trop rarement à nos réunions hebdomadaires ; mais, semblable à ces anciens maîtres du Barreau qui, s'éloignant de l'audience avant l'âge de la retraite, donnent encore à leurs clients l'assistance de leurs conseils, M. Maurice Colin, resté simple et accessible à tous, continuait à faire profiter ceux qui voulaient bien le consulter, — et le nombre en était grand — des lumières de son expérience et des trésors de son érudition.

M. Maurice Colin est entré dans un monde meilleur ; il laisse à ses amis, à ses concitoyens, un exemple et des traditions ; il laisse à sa famille désolée, avec la fortune et les honneurs dont ce lieu proclame la fragilité, des biens moins périssables : une mémoire respectée, un nom qui restera en possession de l'estime universelle et, comme suprême consolation, le souvenir d'une vie chrétienne et du dernier regard que, surpris par la mort, il a élevé vers Dieu !

Digitized by Google

SUJETS MIS AU CONCOURS

POUR 1879

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Faire l'histoire de la fabrication des Dentelles à Arras : décrire les Dentelles d'Arras et les apprécier au point de vue de l'art.

Rechercher ce qui concerne l'historique des deux Places d'Arras, les décrire, en juger le style, en dire la provenance. Joindre des dessins au travail écrit.

Histoire d'une Ville, d'une Localité importante ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Histoire d'une Société ou d'une Institution locale ayant rendu des services au pays.

LITTÉRATURE.

Une pièce de 200 vers, au moins, sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Eloge historique d'un personnage célèbre du département du Pas-de-Calais.

Digitized by Google

BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art ou de l'une de ses branches dans l'Artois.

Biographies d'artistes artésiens.

PHILOLOGIE.

Glossaire du patois artésien, comprenant, autant que possible, des étymologies et des concordances avec les pays voisins ou éloignés et avec les langues étrangères.

Explication des noms de lieux du département du Pas-de-Calais ou d'une des parties notables de ce département.

SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.

Histoire de l'invention et de l'exploitation de la houille dans le département du Pas-de-Calais.

Il est entendu que chacun de ces sujets emporte séparément un prix, dans le cas où les travaux présentés seraient jugés dignes de cette distinction, et sans qu'un sujet puisse nuire à un autre.

Des médailles, dont l'importance sera proportionnée au mérite des travaux, seront décernées aux lauréats. L'Académie a multiplié les questions afin de fournir aux divers concurrents des sujets qui soient en rapport avec leurs études habituelles et de donner à tous, sans exception, la facilité de prendre part à ses concours.

Digitized by Google

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés.

Toutefois, elle verra avec plaisir les concurrents s'occuper surtout de questions qui intéressent le département du Pas-de-Calais ; elle réserve, d'ailleurs, ses meilleures récompenses aux travaux qui répondront aux questions posées dans le présent programme.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-général de l'Académie, et devront lui être parvenus avant le 1er juin 1879. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages imprimés ou déjà présentés à d'autres Sociétés ne seront pas admis.

Les membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

N.-B. — Les pièces envoyées pour le concours de poésie devront désormais être accompagnées d'une déclaration attestant que ces pièces n'ont pas été envoyées à d'autres concours qu'à celui de l'Académie d'Arras.

Digitized by Google

BEAUX-ARTS.

(Fondation d'un membre de l'Académie).

1878 : Application de l'art à l'industrie, sujet laissé au choix des concurrents.

1879 : Sculpture, sujet au choix des concurrents.

N. B. — Pour le concours des beaux-arts, les artistes devront appartenir, par leur résidence, au département du Pas-de-Calais. L'Académie ne se reconnaît pas responsable des accidents qui pourraient arriver aux tableaux ou autres objets d'art, qui séront d'ailleurs envoyés et retirés aux frais des concurrents.

Fait et arrêté, en séance, le 19 juillet 1878.

Le Secrétaire-général, L'abbé E. VAN DRIVAL.

Le Président, PARIS.

Digitized by Google

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. PARIS, ancien Ministre, Sénateur.

Chancelier :

M. DE MALLORTIE, ✱,O.❶, Principal du Collége.

Vice-Chancelier :

M. CARON, O.❶, Bibliothécaire de la ville.

Secrétaire-Général :

M. VAN DRIVAL, ✱,O.❶, Chanoine titulaire.

Secrétaire-Adjoint :

M. P. LECESNE, Vice-Président du Conseil de Préfecture.

Archiviste :

M. G. DE HAUTECLOCQUE.

Bibliothécaire :

M. N...

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

par ordre de nomination.

MM.

1. Brégeaut, O. ❍, Pharmacien, Professeur à l'École de Médecine (1830).
2. Wartelle de Retz, ✻, ancien Député à l'Assemblée nationale (1832).
3. Henri Colin, Juge-supp[t] au Tribunal d'Arras (1840).
4. Caron, O. ❍, Bibliothécaire de la ville (1848).
5. Plichon, O. ✻, ancien Maire d'Arras (1848).
6. Proyart (l'Abbé), Prévôt du Chapitre (1851).
7. de Mallortie, ✻, O. ❍, Principal du Collége (1852).
8. Lecesne, ✻, O. ❍, anc. Adj[t] au Maire d'Arras (1853).
9. de Linas, ✻, ✻, etc., O. ❍, membre non résidant du Comité des Travaux historiques (1853).
10. Robitaille (l'Abbé), Doyen du Chapitre (1855).
11. Laroche, ancien Magistrat (1856).
12. de Sède (le Baron), ❍, Rédacteur en chef du *Courrier du Pas-de-Calais* (1859).
13. Van Drival (l'Abbé), ✻, O. ❍, Chanoine titulaire (1860).
14. Sens, ✻, ✻, etc., O. ❍, ancien Député, membre du Conseil général (1860).
15. le Gentil, ✻, ✻, Juge au Tribunal civil (1863).
16. Pagnoul, O. ❍, Prof[r] de physique au Collége (1864).
17. Paris, ancien Ministre, Sénateur (1866).
18. Boulangé, ✻, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (1866).
19. Grandguillaume, O. ✻, ancien Professeur à l'École régimentaire du Génie (1868).

Digitized by Google

MM.

20. Gardin, ✻, Président du Tribunal civil (1868).
21. Planque (l'Abbé), Chanoine titulaire (1868).
22. Paul Lecesne, Conseiller de Préfecture (1871).
23. G. de Hauteclocque (1871).
24. Envent (l'Abbé), Chanoine titulaire, Archiprêtre de la Cathédrale (1871).
25. Trannoy, ✻, O. ❶, Dr de l'École de Médecine (1872).
26. Gossart, ❶, Pharmacien, Professeur à l'École de Médecine (1873).
27. de Bellecourt, G. O. ✻, C. ❀, etc., O. ❶. Général de division à Arras (1874).
28. L. Cavrois, ✻, (1876).
29. Ricouart, Adjoint au Maire d'Arras.
30. M.

MEMBRES HONORAIRES

par ordre de nomination.

(*Les lettres A. R. indiquent un ancien membre titulaire ou résidant*).

MM. Foissey, Professeur en retraite, A. R. (1841).

Boistel, Juge au Tribunal civil de première instance, à Saint-Omer, A. R. (1852).

Fayet, ✻, Inspecteur d'Académie à Chaumont, A. R. (1853).

Péligot, O. ✻, membre de l'Institut (1853).

Wicquot, O. ❶, ancien Principal du Collége d'Abbeville, Bibliothécaire-Adjoint, à Arras, A. R. (1866).

Digitized by Google

Caminade, ✻, Administrateur des Contributions indirectes, à Paris, A. R. (1870).

Coince, Ingénieur des Mines, A. R. (1870).

Lequette (Mgr), ✻, Évêque d'Arras (1873).

Coffinier, ✪, Sous-Préfet d'Abbeville A. R. (1874).

Paillard, C. ✻, ancien Préfet du Pas de-Calais (1875).

Herbet (l'Abbé), O. ✪, Chanoine Archidiacre, A. R. (1877).

Pierotti (le Docteur Ermete), ✻, Ingénieur honoraire de la Terre-Sainte (1877).

J. Richard, ✪, ancien Archiviste du départem[t], A. R. (1879).

MEMBRES CORRESPONDANTS

par ordre de nomination.

MM. Dubrunfaut, ✻, chimiste, à Paris (1824).

Kulhmann, C. ✻, membre de l'Institut, à Lille (1830).

H. Dusevel, à Amiens (1838).

Obry, Secrétaire de l'Académie de Strasbourg (1840).

B. Haignieré (1841).

Wains-Defontaine (1842).

Briand (1843).

Dancoisne, Notaire honoraire, à Hénin-Liétard (1844).

Dutilleul, Bibliothécaire, à Douai (1844).

Louandre, ✻, Homme de Lettres, à Paris (1844).

Ed. Le Glay, ✻, ancien Sous-Préfet (1844).

J. Rouyer, ancien Inspect[r] des Postes, à Nancy (1844).

Madame Fanny Desnoix, à Beauvais (1845).

Digitized by Google

MM. Corblet (l'Abbé), ✱, Chanoine, Directeur de la *Revue de l'Art Chrétien* (1847).

Quenson, O.✱, Président honoraire du Tribunal civil, ancien Conseiller général, à Saint-Omer. (1847).

Derbigny, Conseiller de Préfecture, à Lille (1850).

Dard (le Baron), O.✱.O.❂, à Aire-sur-la-Lys (1850).

Botson, Docteur en médecine, à Esquerchin (1851).

E. Gachet, Chef du Bureau paléographique, à Bruxelles (1851).

Schaepkens, Professeur de peinture, à Bruxelles.

J. Delvincourt, à Paris (1852).

R. Thomassy, Homme de Lettres (1852).

Deschamps de Pas, ✱, correspondant de l'Institut, à Saint-Omer (1853).

de Baecker, Homme de Lettres, à Bergues (1853).

Le Bidart de Thumaide, à Liége (1853).

Garnier, Bibliothécaire, à Amiens (1853).

Kervyn de Lettenhove, ancien ministre, à Bruxelles (1853).

H. d'Haussy, à Saint-Jean-d'Angely (1854).

Morand, ✱, Juge au Tribunal civil de première instance, à Boulogne (1855).

Beneyton, à Donne-Marie (Alsace-Lorraine) (1856).

Dorville, ancien Employé à l'Administration centrale des Télégraphes (1857).

Véret, Médecin Vétérinaire, à Doullens (1857).

Mairesse, Industriel (1857).

Haigneré (l'Abbé), ❂, Secrétaire perpétuel de la Société académique de Boulogne (1857).

J. Périn, Avocat, Archiviste-Paléographe (1859).

Ad. Régnier, membre de l'Institut, à Paris (1860).

Digitized by Google

MM. Ch. Salmon, Homme de Lettres, à Amiens (1860).

Debacq, Secrétaire de la Société d'Agriculture de la Marne (1860).

Fr. Filon, ancien Professeur d'histoire, à Arras.

Abel, Avocat, à Metz (1861).

Léon Vaillant, Professeur de la Faculté de Médecine, à Montpellier (1861).

Mougenot, Homme de Lettres à Malzéville-lez-Nancy (1860).

G. Gervoson, membre de la Société Dunkerquoise (1863).

de Fontaine de Resbecq, ✱, O. ✱, O. ❶, ancien Sous-Directeur de l'Instruction primaire, au Ministère de l'Instruction publique (1863).

de Boyer de Sainte-Suzanne, ✱, ancien Préfet (1863).

Leuridan, Archiviste et Biblioth., à Roubaix (1863).

V. Canet, Secrétaire de l'Académie de Castres (1864).

Peigné-Delacour, ✱, à Ourscamp (1864).

Francis Bock (Mgr), ✱, ✱, à Aix-la-Chapelle (1867).

Guillemin, Secrétaire de l'Académie de Châlons-sur-Marne (1867).

A. Millien, Homme de Lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre) (1868).

Legrand de Reulandt, Secrétaire de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers (1869).

Castermann, Colonel du génie en retraite, à Bruxelles (1868).

H. Galleau, Homme de Lettres, à Esbly (1869).

Legrand, ancien Notaire, à Douai (1872).

Bouchard, Président de Chambre à la Cour des Comptes (1872).

Digitized by Google

MM. Dramard, Président du Tribunal civil d'Arbois (1872).
Gouellain, membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873).
Advielle, ✪, Employé au Minist. des Finances (1873).
Le Sergeant de Monnecove, ✱, Conseiller général, à St-Omer (1874).
de Calonne (le Baron), à Buire-le-Sec (1874).
Auguste Terninck, à Bois-Bernard (1874).
Deuaisnes (l'Abbé), O. ✪, Archiviste du Nord, à Lille (1874).
Vos (l'Abbé), Bibliothécaire de la Société de Tournai (1875).
Breton (J.), O.✱, Artiste Peintre, à Courrières (1875).
Ch. d'Héricourt (le Comte), ✱, à Souchez (1876).
Em. Travers, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).
Al. Odobesco, ancien Ministre, 18, Strada-Verde, à Bukarest (1876).
de Schodt, Inspecteur-Général de l'Enregistrement et des Domaines de Belgique, à Bruxelles (Ixelles, rue de Naples, 18) (1877).
Fréd. Moreau père, à Paris (1877).
Hugot (Eugène), Secrétaire-Adjoint des Comités des Sociétés savantes près le Ministère de l'Instruction publique, à Paris (1877).
Fauconneau (le Docteur), à Chateauroux.
Heuguebart (l'Abbé), Curé de Lambres, près Douai.
G. Faniez.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE.

Lectures faites et documents communiqu's dans les Séances hebdomaires.

	Pages.
Titres de la Commanderie de Haute-Avesnes antérieurs à 1312, par M. le Comte Ch. d'Héricourt, Membre correspondant	7
Notice nécrologique de M. Emile Lenglet, Membre honoraire de l'Académie d'Arras, par M. le Gentil, Membre résidant.	78
Le président de Richardot et les Etats-Généraux des Pays-Bas de 1598, par M. G. de Hauteclocque, Membre résidant	138
Inventaire descriptif des Tapisseries de haute-lisse conservées à Rome, par Mgr X. Barbier de Montault, Membre correspondant.	175
Plantation de l'Arbre de la Liberté à Arras, en 1792, par M. E. Lecesne, Membre résidant. .	285
Edouard Plouvier. — Notice biographique par M. le Comte Ch. d'Héricourt, Membre correspondant	303
Bernard Boiardi, 18e évêque d'Arras (1316-1328), par M. G. de Hauteclocque, Membre résidant.	332

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

Séance publique du 2 août 1878.

Pages.

Discours d'ouverture, par M. PARIS, Président . 339
Rapport sur les travaux de l'Académie, pendant les années 1876-77 et 1877-78, par M. le Chanoine VAN DRIVAL, Secrétaire-général. . . . 344
Discours de réception de M. L. CAVROIS. — (Des rapports de l'ancien Conseil d'Etat avec la province d'Artois) 353
Réponse au discours de réception de M. L. CAVROIS, par M. PARIS, Président 375
Rapport sur le concours de Poésie (année 1877), par M. le Baron DE SÈDE, Membre résidant . 388
Rapport sur le concours de Poésie (année 1878), par M. le Baron DE SÈDE, Membre résidant . 415
Rapport sur un Mémoire hors concours, par M. WICQUOT, Membre honoraire 424
Listes des Lauréats des Concours. . , . . . 443

Discours prononcé sur la tombe de M. Maurice COLIN, par M. PARIS, Président. 444
Programme des sujets mis au concours pour 1879. 448
Liste des Membres titulaires, honoraires et correspondants de l'Académie 452

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06531 2483

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD

Digitized by Google

Digitized by Google